



Commission des Etats d'Afrique de l'Ouest

Etude sur les mécanismes de financement de la transition agroécologique dans la CEDEAO

Rapport d'études de cas

Juin 2023

SOMMAIRE

1.	Résumé Exécutif.....	7
2.	Contexte et objectifs	13
3.	Synthèse des études de cas.....	15
3.1	Critères de sélection, grille d'analyse et méthodologie	15
3.1.1	Justification du choix des cas étudiés	15
3.1.2	Méthode de collecte d'information et d'analyse des données	15
3.2	Présentation synthétique des cas étudiés	18
3.2.1	Multipays	18
3.2.2	Burkina Faso.....	21
3.2.3	Ghana	23
3.2.4	Sénégal	25
3.2.5	Togo	28
3.3	Enseignements des études de cas relatifs à la demande pour du financement de pratiques agroécologiques	30
3.3.1	Considérations sur l'appétence des acteurs des chaînes de valeur agricoles de la CEDEAO pour la transition agroécologique	30
3.3.2	Caractérisation des besoins de financement productifs liés à la transition agroécologique	31
3.3.3	Identification des principales contraintes liées au financement de la transition agroécologique	33
3.3.4	Caractérisation des acteurs de la transition agroécologique, porteurs de besoins de financement productifs.	34
3.3.5	Exemples d'EFA impliquées dans la TAE	37
3.4	Identification transversale de bonnes pratiques en termes de financement ...	42
3.4.1	Développer sur le terrain des mécanismes coordonnés et pérennes, aptes à mobiliser les fonds au bénéfice de la transition agroécologique	42
3.4.2	Mobiliser des ressources financières et des mécanismes d'appui à l'offre de financement de la transition agroécologique.....	50
3.4.3	Accompagner les acteurs dans la transition.....	54
3.4.4	Inscription des mécanismes dans la TAE	57
3.4.5	Fiche de synthèse pour une bonne allocation des ressources publiques	61
4.	Recommandations à destination des entités publiques nationales et internationales pour une mise à l'échelle du financement de la TAE dans la zone CEDEAO	63
5.	Organisation et déroulement de la phase de synthèse	71

5.1	Organisation de l'atelier de synthèse	71
5.2	Plan du rapport de synthèse.....	73
5.3	Calendrier prévisionnel.....	74
	Annexe : Etudes de cas approfondies par pays	75
	Multi-pays	75
	Burkina Faso.....	96
	Ghana	115
	Sénégal	138
	Togo	161

LISTE DES ACRONYMES

3AO	Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest
AB	Agriculture biologique
ACF	Action contre la faim
AE	Agroécologie
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités génératrices de revenus
AIIM	<i>African Infrastructure Investment Managers</i>
ARAA	Agence Régionale pour l' Agriculture et l'Alimentation
AT	Assistance technique
AVEC	Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit
AVSF	Agronomes et vétérinaires sans frontière
BADF	Banque Agricole Du Faso
BAGRI	Banque agricole du Niger
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
BIDC	<i>Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO</i>
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
BNI	Business Network International
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRACED	Programme de Construction de la Résilience et l'Adaptation aux Extrêmes Climatiques et aux Catastrophes
BV	Banc Villageois
CC	Changement climatique
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CE	Commerce équitable
CEAS	Centre Ecologique Albert Schweitzer
CEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Crédit à l'élevage et l'embouche
CEF	Commerce équitable France
CFT	Crédit fabrication, transformation de produits locaux
CGA	Crédit aux groupements agricoles
CMS	Crédit Mutuel du Sénégal
CNAAS	Compagnie d'Assurance Agricole du Sénégal
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
COCOBOD	Cocoa Board
COMUBA	Coopérative des Membres Unis Bethel Action
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit
CREAF/INERA	Centre de Recherche Environnementale et de Formation
CVECA	Caisse villageoise d'épargne et de crédit
DAT	Dépôt à terme

DFI	Development Finance Institution
DSID	Direction des Statistiques Agricoles
EDF	Electricité de France
EFA	Exploitation familiale agricole
ENDA PRONAT	Environnement Développement Action pour la Protection Naturelle des Terroirs
EPE	Etablissement public de l'Etat
ESOP	Entreprise de Services et Organisations de Producteurs
EU	European Union
EUR	Euros
FAO	Food and Agriculture Organization
FAOSTAT	Statistiques de la FAO
FAPD	Fédération des Agro pasteurs de Diender
FCFA	Franc CFA
FDC	Fonds de Développement et de Cohésion
FDE	Fonds de Développement Énergie
FEFISOL	Fonds européen de financement solidaire pour l'Afrique
FEM	Fonds pour l'Environnement mondial
FENAB	Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique
FEPAB	Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina
FEPOBRA	Fédération des producteurs du bassin de l'Anambé
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNGN	Fédération Nationale des Groupements Naam
FONAFI	Fonds National de la Finance Inclusive
FONAP	Fonds National d'Appui aux PME et PMI
FONSTAB	Fonds d'Appui à la Stabulation
FRAA	Fonds régional pour l'Agriculture et l'Alimentation
FRE	Fonds de relance économique
FTGN	Fair Trade Ghana Network
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GCB	Ghana Commercial Bank
GES	Gaz à effet de serre
GHS	Ghana cedis
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIRSAL	Système incitatif de finance agricole fondé sur l'échange des risques
GIT	
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPS	Global Positioning System
GTAE	Groupe de Travail sur les Transitions Agroécologiques
HLPE	Groupe d'experts de haut niveau
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique du Togo
IDFC	International Development Finance Club
IED Afrique	Innovations Environnement Développement Afrique
IF	Institutions financières

IFB	Institution Financière de Banque
IFOAM	<i>International Federation of Organic Agriculture Movements</i>
IMF	Institutions de microfinance
IPBES	Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services
IRED	Initiative régionale pour l'énergie durable
KKFU	Kuapa Kokoo Farmers Union
LBA	La Banque Agricole
LMDF ADA	Luxembourg Microfinance and Development Fund Appui au Développement Autonome
L-TEA	Leveraging Technology to Enhance Agro-ecology
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MAER/SA	Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté Alimentaire
MEBA	Microfinance pour l'Adaptation fondée sur les écosystèmes
MISION	Microfinance Institutions improve their Outreach and Impact trough Network
MO	Main d'œuvre
MUFEC	Mutuelle Femme Epargne et Credit
MUFEDE	Mutualité Femmes et Développement du Burkina
NB	Nota bene
NEF	Near East Foundation
NIRSAL	Nigeria Incentive-Based Risk Sharing System for Agricultural Lending
OGM	Organisme génétiquement modifié
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
OPA	Organisation de producteurs agricole
PACTE	Projet d'Agriculture Contractuelle et Transition Ecologique
PADEL	Programme d'Appui au Développement des Economies Locales
PAE	Programme Agroécologie
PAIAD	Projet d'Appui à la diffusion et à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'Intensification Agricole Durable
PAIES	
PASA	Projet d'Appui au Secteur Agricole
PATAE	Projet d'Appui à la Transition Agroécologique
PATEB	Projet d'appui à la transition agroécologique dans la région de l'Est du Burkina Faso
PDRD	Projet de Développement Rural de la Plaine de Djagblé
PEMA	Prêt Equipements et Matériels Agricoles
PIA	Plateforme Industrielle d'Adétikope
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors
PISCCA	Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries

PNA	Plans Nationaux d'Adaptation
PNCEB	Plateforme Nationale du Commerce Equitable du Burkina Faso
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PPFIB	Projet de Promotion de la Finance Inclusive du Burkina Faso
PSE	Paiement pour services environnementaux
PSF	Prestataires de Services Financiers
PSM	Prêts Souverains à conditions de Marché
PTF	Partenaires techniques et financiers
RICE	Réseau Ivoirien de Commerce Équitable
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal
SARL	Société à responsabilité limitée
SEDAB	Sahélienne d'Entreprise de Distribution en Agribusiness
SFD	Services Financiers Décentralisés
SIDI	Solidarité internationale pour le développement et l'investissement
SNDI	Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée
SNFI	Stratégie Nationale de la Finance Inclusive au Burkina Faso
SNIF	Stratégie Nationale de Finance Inclusive
SODAGRI	Société de développement agricole et industriel du Sénégal
SPP	Symbole des Producteurs Paysans
TAE	Transition agroécologique
TAPE	Outil pour l'évaluation des performances de l'agroécologie
TAPSA	Transition vers l'Agroécologie paysanne au service de la souveraineté alimentaire
UBTEC	Union des Baoré – Tradition d'Epargne et de Crédit
UMOA	Union Monétaire Ouest-Africaine
UNCDF	Fonds d'équipement des Nations Unies
UPPA	Union Professionnelle des Producteurs Agricoles
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	United States dollars
VSLA	Village Savings and Loan Association
WFTO	World Fair Trade Organization
WSM	We Social Movements
YGL	Yayra Glover Limited

1. Résumé Exécutif

Contexte et objectifs

La présente étude a pour objectif Programme Agroécologie de la CEDEAO (PAE) et à l'ARAA-CEDEAO un état des lieux des mécanismes de financement de la transition agroécologique dans la CEDEAO et des recommandations relatives à de possibles contributions du FRAA dans le financement de la transition agroécologique. L'étude est organisée en 4 phases : (I) Cadrage, (II) Inventaire, (III) Etudes de cas et (IV) Synthèse. Le présent rapport restitue les travaux réalisés par les Consultants au cours de la phase d'études de cas.

Présentation des cas étudiés

Le choix des mécanismes à analyser au cours de la phase d'études de cas a été réalisé dans l'objectif d'apporter des réponses aux points d'approfondissement identifiés au cours de la phase d'inventaire. Il ne reflète pas un jugement de valeur sur la performance ou l'intérêt des initiatives relevées au cours de la phase d'inventaire, ni sur le niveau d'engagement des Etats dans la transition agroécologique.

Pays	Cas étudiés
Multipays	<ul style="list-style-type: none"> • Refinancement et garantie : Cas Agri + • Banques publiques : Cas de la Banque Ouest Africaine de Développement • Fonds d'investissement à impact : Cas de la SIDI
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> • Subventionnement d'équipements et mise en place d'AVEC : Cas du PATEB • Microfinance : cas d'UBTEC • Mécanisme de refinancement public : cas du FONAFI
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives du secteur privé en matière de durabilité : Cas d'ECOM • Subventionnement sur appel à projet : Cas d'Equité 2 • Premium de certification entre acteurs privés : Cas de FairAfric
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • Subventionnement d'intrants biologiques : Cas du Sénégal • Banques de développement agricoles : Cas de La Banque Agricole • Microfinance : Cas de CAURIE Microfinance • Microcrédit en animaux : Cas d'AVSF • Cas Décentralisation Fonds Climat
Togo	<ul style="list-style-type: none"> • Financement proposé par le fournisseur : Cas Bboxx • Fonds de garantie agricole : Cas de MIFA • Microfinance : Cas d'Assilassimé

Enseignements des études de cas

Enseignements relatifs à la demande pour du financement de pratiques agroécologiques

L'intérêt des acteurs des chaînes de valeur agricoles pour les pratiques agroécologiques est croissant mais limité. Il est plus significatif dans les filières d'exportation. Pour assurer l'émergence d'une demande de financement pérenne, la mise en place de chaînes de valeur économiquement viables, voire plus rémunératrices, est essentielle. Ceci passe avant tout par une meilleure valorisation de la production agroécologique. Différents leviers sont actionnables tels que la sensibilisation des

consommateurs, la certification et l'étiquetage, l'accès au marché et la distribution efficace, la transformation locale et l'implication des Etats et des agences internationales d'aide alimentaire.

La phase d'inventaire avait permis de lister les besoins de financement relatifs à la transition agroécologique. La phase d'étude terrain a permis de préciser ces besoins : production et acquisition d'intrants biologiques, aménagement des terrains, reforestation et agroforesterie, irrigation, réintroduction de l'élevage au sein des cultures, travail de la terre, production et acquisition de semences/plants, commercialisation des produits, stockage et transformation de la production, accès aux marchés et certifications. Dans la grande majorité des cas, le financement n'est pas le seul facteur bloquant et de la communication/sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement technique sur la durée demeurent nécessaires pour une bonne prise en main des pratiques agroécologiques.

Les principales contraintes identifiées pour le financement de l'agroécologie sont les suivantes :

- ▶ La demande de financement pour le secteur agricole en général en Afrique de l'Ouest demeure considérable et est encore largement insatisfaite.
- ▶ Au niveau de la production, les freins ne se situent pas tant au niveau de l'offre de financement agricole disponible que de la connaissance des pratiques, de l'accès aux produits et de la motivation des producteurs à s'investir dans la transition agroécologique.
- ▶ Les besoins financiers en amont et en aval des chaînes de valeur sont particulièrement structurants et requièrent des financements spécifiques.

La spécificité des besoins de financement liés à la transition agroécologique est qu'ils doivent être adressés de manière coordonnée à tous les maillons des chaînes de valeur afin d'éviter les goulets d'étranglement.

Les bénéficiaires potentiels des financements productifs liés à la transition agroécologique sont des acteurs développant ou souhaitant développer une activité économique. Cinq grandes catégories peuvent être distinguées : Les exploitations familiales, les organisations de producteurs, les PME locales, les agroindustriels, les entreprises innovantes/

Identification transversale de bonnes pratiques en termes de financement

Enseignement n°1 : La variété des besoins de financement requiert la mise en place d'outils financiers diversifiés à destination des acteurs de la transition agroécologique

La transition agroécologique requiert la disponibilité simultanée d'outils financiers diversifiés, visant l'ensemble de ses acteurs. Crédit, subvention et investissement en fonds propres doivent cohabiter au bénéfice de la transition agroécologique.

Enseignement n°2 : L'articulation entre subvention et crédit est particulièrement importante dans la mise en place d'une offre de financement pérenne

Une bonne coordination est nécessaire sur le terrain entre les approches subventionnées et l'offre de crédit agricole aux bénéficiaires finaux pour éviter les effets d'éviction et assurer le développement d'une offre de crédit pérenne.

Enseignement n°3 : La formation et l'accompagnement doivent s'articuler de manière judicieuse avec l'offre de financement

La formation aux pratiques agroécologiques et l'accompagnement à leur prise en main demeurent essentiels. L'articulation entre financement et assistance technique aux producteurs et aux OP doit respecter certaines bonnes pratiques : identifier les bons partenaires financiers, intégrer les partenaires financiers à la conception du projet, délier l'offre d'assistance technique de l'offre de financement tout en assurant une bonne coordination, promouvoir le dialogue entre acteurs des chaînes de valeur et institutions financières. Les institutions financières peuvent aussi internaliser, au moins en partie des services d'accompagnement à la transition agroécologique.

Enseignement n°4 : Les mécanismes performants sont portés par ou s'appuient sur des structures de proximité pour toucher les EFA

Les mécanismes de financement de la transition agroécologique sont pertinents lorsqu'ils s'appuient sur des structures de proximité pour toucher les exploitations familiales. Les acteurs suivants apparaissent des relais particulièrement pertinents pour la transition agroécologique :

- ▶ OP promouvant des pratiques agricoles durables,
- ▶ Institutions de microfinance rurales, coopératives ou à vocation sociale,
- ▶ Agrégateurs / transformateurs privés à vocation sociale.

Ces structures se caractérisent trop souvent par leur manque de capacités. Elles devraient être accompagnées pour acquérir les capacités de pleinement jouer leur rôle d'intermédiaire des financements.

Une alternative prometteuse mais encore limitée est le développement d'initiatives digitales innovantes.

Enseignement n°5 : Il est nécessaire de développer une offre de financement spécifique pour les entreprises de l'amont et de l'aval des chaînes de valeur

Les PME en amont et en aval des chaînes de valeur apparaissent particulièrement structurantes pour la transition agroécologique. Elles ont des besoins de financement spécifiques. Elles ne vont pas mobiliser des financements auprès des mêmes types d'acteurs que les EFA. Ces PME revendiquent rarement une inscription dans l'agroécologie et manquent de capacité de suivi de la performance sociale et environnementale de leurs actions.

Enseignement n°6 : Les ressources financières mises à disposition des acteurs de la TAE, tout comme les accompagnements sont efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans la durée

La transition agroécologique requiert un allongement de la durée des ressources mobilisées, qu'elles viennent financer de l'accompagnement technique, du crédit ou des prises de participation.

Enseignement n°7 : Mixer les ressources en amont permet de proposer des mécanismes de financement adaptés à la TAE

Le mixage des ressources financières encourage la mobilisation de fonds privés et assure la pérennité des mécanismes mis en place. Le mixage des ressources peut être fait sur le terrain, mais aussi en amont, afin de proposer des outils financiers innovants et/ou mieux adaptés aux spécificités de la TAE. La mobilisation de ressources publiques aux côtés de fonds privés implique une exigence de suivi/évaluation des impacts des financements facilités.

Enseignement n°8 : Il est possible de capter davantage de ressources financières pour les diriger vers la TAE dans la CEDEAO

Plusieurs leviers d'action ont été identifiés :

- ▶ La mobilisation de fonds climat internationaux au bénéfice des petits producteurs agricoles apparaît comme une opportunité majeure pour le financement de la TAE.
- ▶ Des mécanismes fiscaux innovants pourraient être mis en place par les Etats de la CEDEAO au bénéfice de la transition agroécologique.
- ▶ La mobilisation des consommateurs pour une meilleure valorisation des produits issus de l'agroécologie représente un levier puissant d'accélération de la transition agroécologique.
- ▶ Le « verdissement » des institutions financières locales représente une opportunité majeure pour mobiliser l'épargne nationale au bénéfice de la transition agroécologique.
- ▶ Le développement de l'investissement socialement responsable représente également un potentiel pour mobiliser l'épargne internationale vers la transition agroécologique de la CEDEAO.

Enseignement n°9 : Le financement de la transition agroécologique requiert la mise en place d'outils financiers flexibles, propres à accompagner la demande à tous les niveaux.

Le financement de l'agriculture demeure un défi pour l'Afrique de l'Ouest. Il convient de poursuivre les efforts pour améliorer l'accès des producteurs à des ressources financières durables. Les mécanismes financiers incitatifs basés sur le résultat semblent des outils intéressants pour promouvoir la transition agroécologique, surtout associés à un accompagnement technique. Ils constituent notamment une bonne alternative à la mise en place d'offres de crédit agricole très concessionnelles, peu durables, qui présentent le risque de « casser le marché ».

Enseignement n°10 : A tous les niveaux de la chaîne, les acteurs du financement ont besoin d'appui pour développer des approches adaptées aux 13 principes de l'agroécologie

Les structures de financement des acteurs de la TAE ont besoin d'appui pour mieux appréhender la TAE et développer des approches adaptées. Ces appuis devraient être accompagnés de ressources financières adéquates.

Enseignement n°11 : Il demeure nécessaire d'établir un cadre d'intervention propre à la TAE et des modalités de reporting pragmatiques, transparentes et si possibles harmonisées

Définir un cadre d'intervention et de suivi/évaluation des projets agroécologiques est un défi compte tenu du caractère multidimensionnel de l'agroécologie. Il apparaît cependant indispensable d'établir un tel cadre, ainsi que des modalités de reporting pragmatiques, transparents et, si possible harmonisés pour permettre un financement à l'échelle de la transition agroécologique : pour mobiliser de manière

ciblée la ressource publique / la ressource subvention (et donc mettre en place des incitatifs pertinents et traçables), pour lever des fonds (ce qui implique d'articuler le cadre de l'agroécologie avec d'autres cadres en place), pour tracer et suivre les financements à l'échelle régionale.

Ceci requiert tout d'abord de s'accorder sur un cadre d'intervention et des outils et grilles d'analyse communs. A ce sujet, des outils émergent, mais leur application à grande échelle aux mécanismes de financement de l'agroécologie rencontre deux contraintes majeures : (i) la nécessité de réaligner ce cadre et ces outils avec les standards des fonds internationaux susceptibles d'être mobilisés pour financer la transition agroécologique, (ii) la complexité opérationnelle et le coût de mise en œuvre sur le terrain.

- ▶ Afin d'assurer une mobilisation des fonds internationaux vers la TAE, le cadre d'intervention de l'agroécologie devrait être croisé avec les standards en cours de définition visant à cadrer les financements verts.
- ▶ Le cadre d'intervention et de suivi des financements agroécologiques ne pourra s'opérationnaliser que si il prend en compte les capacités et contraintes des acteurs du financement de la TAE.

Recommandations à destination des entités publiques nationales et internationales pour une mise à l'échelle du financement de la transition agroécologique dans la zone CEDEAO

Les prérequis

1. Promouvoir un cadre d'action en faveur de la TAE applicable à l'ensemble des acteurs, y compris privés à l'échelle de la CEDEAO
2. Continuer à collecter les preuves de la capacité de l'agroécologie à répondre efficacement au défis actuels (gestion des ressources naturelles, assurer des revenus décents pour les producteurs, assurer la sécurité alimentaire des populations) et promouvoir les systèmes les plus performants
3. Développer des stratégies nationales budgétisées et priorisées, précisant les modalités de mobilisation des ressources financières privées afin d'assurer un déploiement coordonné, efficace et adapté aux contextes locaux des mécanismes financiers
4. Subventionner la mise en place et le déploiement de dispositifs de suivi-évaluation au sein des mécanismes de financement publics et privés

Les modalités d'intervention et les partenaires

5. Centraliser au niveau des Etats membres la coordination et la mise en œuvre de politiques de subvention des exploitations familiales destinées à combler les manques à gagner de la transition agroécologique
6. Promouvoir une offre de financement attractive et complète pour les PME de la transition agroécologique en amont et en aval des chaînes de valeur, notamment au travers de fonds d'investissement à impact
7. Appuyer le développement d'une offre de microfinance incitant à la transition et couvrant les besoins financiers à moyen terme

8. Renforcer les fonds et banques publiques de développement locaux et régionaux pour leur donner les capacités de mobiliser, gérer et diriger efficacement des fonds dédiés à la TAE
9. Appuyer le développement d'organisations de producteurs permettant des approches intégrées et leurs partenariats avec des institutions financières
10. Encourager la mise en place de structures à la gouvernance participative pour distribuer des montants limités de financement en subvention à l'échelle locale
11. Augmenter la disponibilité de ressources « mixtes » et innovantes destinées à appuyer le développement d'approches guidées par le marché

2. Contexte et objectifs

(1) La présente étude a pour objectif Programme Agroécologie de la CEDEAO (PAE) et à l'ARAA-CEDEAO un état des lieux des mécanismes de financement de la transition agroécologique dans la CEDEAO et des recommandations relatives à de possibles contributions du FRAA dans le financement de la transition agroécologique.

La présente étude a été commanditée par la CEDEAO, via l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) dans le cadre du Programme Agroécologie de la CEDEAO, couvrant ses 15 Etats membres, qui vise la « Promotion et diffusion de l'agroécologie et de l'agriculture écologiquement intensive pour la résilience des populations face à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest ». Ce programme s'opérationnalise actuellement au travers de deux projets : le Projet d'Appui à la Transition Agroécologique (PATAE), financé par l'AFD, et le Projet d'Appui à la diffusion et à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'Intensification Agricole Durable (PAIAD), financé par l'Union Européenne. Elle s'inscrit dans la quatrième composante du PAE, visant à faciliter les échanges, communiquer, capitaliser les acquis des projets de terrain, des partenariats OPA – centres de recherches – centres de formation et à contribuer à l'élaboration des politiques publiques en faveur de l'agroécologie.

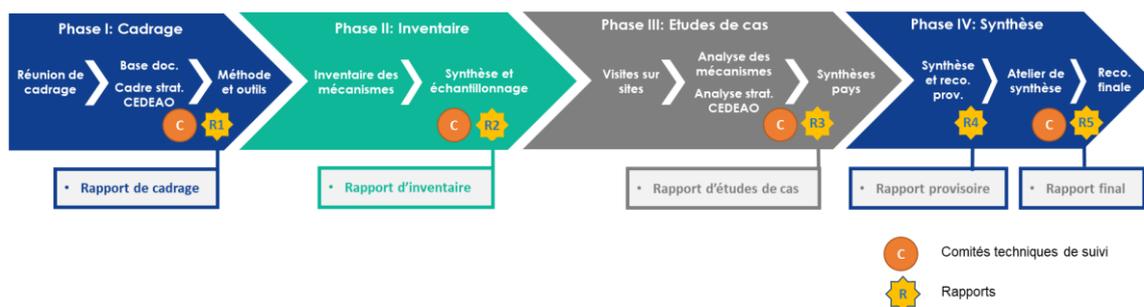
Elle vise plus particulièrement à l'analyse des instruments et mécanismes de financement permettant d'accompagner les producteurs dans la transition agroécologique et l'intensification durable de leurs systèmes de production.

L'objectif principal de l'étude est de fournir au PAE et à l'ARAA-CEDEAO les éléments (analyse-diagnostic de la situation et réseau de contacts dans les Etats membres) nécessaires à l'approfondissement des possibilités d'effet de levier que la CEDEAO, via le fonds régional, peut actionner en lien avec les finalités du programme agroécologie.

(2) L'étude est organisée en 4 phases : (I) Cadrage, (II) Inventaire, (III) Etudes de cas et (IV) Synthèse. Le présent rapport restitue les travaux réalisés par les Consultants au cours de la phase d'études de cas.

L'étude est organisée en quatre phases. La méthodologie générale est présentée dans le schéma ci-dessous.

Résumé de la méthodologie



Le présent rapport fait suite au rapport d'inventaire et a pour objectif de partager au client les travaux réalisés au cours de la phase d'études de cas, qui a été menée dans quatre pays de la CEDEAO et à distance depuis Paris.

Il propose des enseignements issus de ces études de cas et des recommandations provisoires pour le développement de mécanismes financiers pour la transition agroécologique. Enfin, il présente l'organisation des travaux pour la dernière phase de l'étude.

3. Synthèse des études de cas

3.1 Critères de sélection, grille d'analyse et méthodologie

3.1.1 Justification du choix des cas étudiés

Le choix des mécanismes à analyser au cours de la phase d'études de cas a été réalisé dans l'objectif d'apporter des réponses aux points d'approfondissement identifiés au cours de la phase d'inventaire.

L'échantillon de cas à étudier, proposé à l'issue de la phase d'inventaire, a été conçu en cherchant à présenter une certaine diversité en termes de mécanismes financiers utilisés, de catégories de pratiques agroécologiques financées, de chaînes de valeur et systèmes de production, dans l'objectif de pouvoir proposer des recommandations couvrant l'ensemble des enjeux liés au financement de la transition agroécologique dans la zone CEDEAO. De plus, les termes de référence de l'étude portaient une attention particulière sur les mécanismes « de terrain », en contact direct avec les producteurs, en opposition avec les mécanismes définis au cours de la phase de cadrage comme des mécanismes « intermédiaires ». Par ailleurs, de nombreux mécanismes inventoriés étaient en cours de lancement. Il a été convenu de privilégier dans le choix des études de cas des mécanismes déjà déployés sur le terrain, dont l'expérience permettrait de tirer des bonnes pratiques. Enfin, compte tenu des contraintes logistiques de l'étude, les consultants ont cherché à concentrer les cas à étudier dans un nombre limité de pays.

Le choix des pays a donc été réalisé de manière pragmatique, en fonction de la diversité et de l'intérêt des cas relevés. Par ailleurs, nous avons également recherché dans le choix des pays à couvrir un maximum de systèmes de production. Ainsi, l'avancement du pays en termes de transition agroécologique n'a pas été un critère de sélection, même si, de facto, plusieurs des pays retenus (notamment : Sénégal, Togo) apparaissent particulièrement engagés en faveur de la transition agroécologique.

Le choix des cas ne reflète pas un jugement de valeur sur la performance ou l'intérêt des initiatives relevées au cours de la phase d'inventaire, ni sur le niveau d'engagement des Etats dans la transition agroécologique.

3.1.2 Méthode de collecte d'information et d'analyse des données

(1) La collecte d'information a été réalisée à l'aide d'une revue documentaire et d'entretiens semi-directifs avec les représentants des mécanismes et (pour certains cas) de leurs bénéficiaires.

La méthode adoptée pour la collecte d'information a été la suivante :

- 1/ Entretien de démarrage avec le/les représentant(s) du mécanisme ;
- 2/ Revue documentaire ciblée sur le mécanisme et son contexte de mise en œuvre ;

3/ Entretiens dans les pays avec les responsables/gestionnaires du mécanisme et autres parties prenantes : en fonction des mécanismes, des institutions financières partenaires, des représentants de l'Etat, d'ONG ou d'Unions de producteurs ont pu être interrogés.

4/ Entretiens avec les bénéficiaires du mécanisme ou leurs représentants : les visites terrain n'ont pas pu être réalisées pour l'ensemble des cas étudiés. Cependant, dans chaque pays, au moins deux cas ont fait l'objet de rencontres avec les bénéficiaires finaux des mécanismes.

La méthode de collecte d'information et la liste des interlocuteurs ont été adaptées en fonction du cas et des contraintes logistiques ou sécuritaires.

(2) Les critères d'évaluation des mécanismes financiers identifiés à l'étape de la note de cadrage ont servi de cadre d'analyse pour les études de cas.

En lien avec les objectifs de l'étude, des critères d'évaluation des mécanismes financiers ont été définis. Ces critères constituent le socle commun pour l'analyse approfondie des cas retenus. Ils sont énumérés ci-dessous :

- ▶ **Clarté et pertinence des objets de financement, dans une perspective de transition agroécologique**
- ▶ **Effet de levier** : Capacité de mobilisation de fonds publics et privés et utilisation ciblée/judicieuse des ressources publiques ;
- ▶ **Pérennité du dispositif** : Propension des dispositifs à reposer sur des acteurs institutionnalisés et à perpétuer les sources de financement dans le temps ;
- ▶ **Répliquabilité** : Possibilité de reproduire les dispositifs ailleurs ou dépendance des contextes locaux/nationaux et/ou de chaînes de valeur spécifiques ?

(3) Une grille d'analyse unique a été appliquée à l'ensemble des mécanismes.

Une grille d'analyse unique a été appliquée à l'ensemble des mécanismes. Cependant, en fonction du type de mécanisme, des aspects différents ont été approfondis dans le but d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par le rapport d'inventaire.

La trame générale de la grille est présentée ci-après.

0) Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Zones agroécologiques ou de moyens d'existence dans lesquelles le mécanisme est proposé (indiquer a minima la catégorie de systèmes de production tels que définis par la FAO et affiner si possible)

Typologie sommaire des exploitations agricoles familiales dans les zones ciblées

Principaux facteurs externes pouvant influencer sur le déploiement du mécanisme (stabilité politique, sécurité, accès routier, télécommunications, etc.)

1) Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Mission, objectifs du mécanisme

Critères d'intervention / critères d'éligibilité des projets à financer

Objets de financement couverts

Degré d'inscription effective des bénéficiaires dans la transition agroécologique

Adéquation du produit proposé à la demande des bénéficiaires finaux

Niveau de maturité de la demande des bénéficiaires finaux

Dispositif de suivi / évaluation

2) Description du mécanisme financier

Origine des fonds

Description de la structure qui distribue les fonds aux producteurs (nature, gouvernance, ...)

Instrument financier au bénéfice des producteurs

Éléments incitatifs (éventuels)

Présence d'assistance technique, nature des appuis apportés et coordination avec le mécanisme financier

3) Analyse du mécanisme selon les critères ci-dessous

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Pérennité du mécanisme

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

4) Synthèse

SWOT

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

3.2 Présentation synthétique des cas étudiés

3.2.1 Multipays

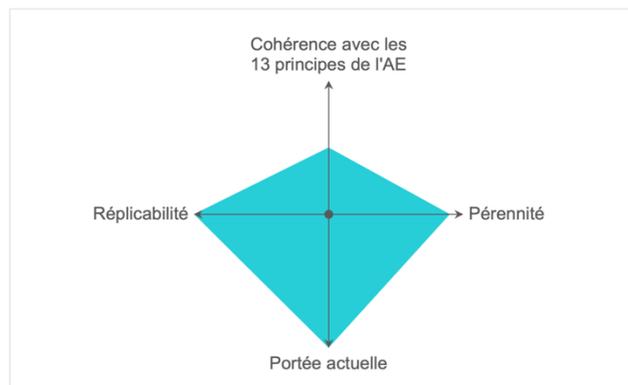
Multipays	
<p>Refinancement et garantie: Cas AGRI +</p> <p><i>Brève description du mécanisme :</i> SOS Faim Luxembourg a reçu mandat du Ministère des Affaires Etrangères du Luxembourg pour conduire le programme AGRI+ sur 7 ans de 2016 à 2022. Suite à un délai d'un an accordé par le MAE, la fin du projet est prévue en Décembre 2023.</p> <p>Le programme AGRI+ s'appuie sur trois piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de formations proposées aux organisations paysannes ; • Une offre d'outils financiers proposée à des institutions financières des pays d'intervention (garantie bancaire, lignes de refinancement à destination des SFD) ; • L'animation d'un dialogue intersectoriel. <p>Notons qu'au Niger à ce stade, seule la composante Formation est mise en œuvre. Les études de cas ciblent les mécanismes financiers et ont donc été réalisées au Burkina Faso (sur site) et au Mali (entretiens à distance).</p>	<p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <div style="text-align: center;"> <p>Cohérence avec les 13 principes de l'AE</p> <p>Répliquabilité ← → Pérennité</p> <p>Portée actuelle</p> </div>
<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition par le Grand-Duché du Luxembourg de ressources sur 7 ans • Approche par EFA plus que par chaîne de valeur, bien adaptée à la TAE • Cible de petites institutions de microfinance déjà bien ancrées en milieu rural et connaissant bien le monde agricole • Adaptation des outils financiers mobilisés aux contraintes effectives des institutions financières partenaires • Concessionnalité au bénéficiaire final raisonnable • Ressource financière aux institutions financières locales avantageuse à la fois en termes de taux que de durées de mise à disposition • Approche locale et dialogue inter-acteurs permettant de bonnes synergies Appui financier / appui extra-financier • Articulation flexible appui financier / appui extra-financier • Flexibilité pour adapter les objets de crédit éligibles à la demande des IMF et des bénéficiaires finaux • Appui parallèle d'SOS Faim aux IMF (subventions d'investissement, notamment pour l'ouverture de nouveaux guichets) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le dispositif ne cible pas spécifiquement la TAE • « Mode projet » à durée limitée, montage institutionnel peu pérenne. • Rotation du personnel AGRI+ Burkina • Sous-utilisation de l'outil de garantie par les banques commerciales • Limitation à certaines filières du fait du montage institutionnel

Banques publiques : cas de la Banque Ouest Africaine de Développement**Multipays***Brève description du mécanisme :*

La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). Le climat et en particulier les questions d'adaptation des populations des pays membres au changement climatique tiennent une place importante dans sa stratégie 2021-2025, ce qui se manifeste par différents aspects au sein de la banque et dans ses activités :

- Des accréditations aux mécanismes des Nations Unies visant à financer la lutte contre le changement climatique : FEM, FA, FVC.
- Une ligne climat octroyée par l'AFD pour développer des projets d'adaptation.
- L'intégration dans l'analyse et le suivi-évaluation des projets des aspects environnementaux
- Une cartographie des risques climat de la zone et du portefeuille de crédits, une stratégie climat et des outils pour l'opérationnaliser

La BOAD, à travers son Plan Stratégique DJOLIBA, pour la période 2021-2025, a décidé de consacrer 25% de ses engagements financiers, soit 825 milliards de FCFA, à l'Axe 3 relatif au renforcement de la résilience des populations au changement climatique.

Résumé des principaux axes d'analyse :**Forces**

- Longue expérience dans le financement de projets agricoles et portée importante
- Accréditations aux fonds climat
- Mécanisme d'abondement annuel provenant des budgets des Etats membres permettant de proposer des lignes de crédit bonifiées
- Stratégie climat formalisée et outils d'opérationnalisation en place
- Volonté d'alignement de l'ensemble des activités de la banque sur des investissements cohérents avec la transition de long terme
- Politique d'intervention flexible : Possibilité de mixer les ressources (subvention, lignes concessionnelles, lignes à taux de marché...) et d'intervenir à la fois en appui au secteur public et au secteur privé → potentiel de couvrir l'ensemble des besoins de la TAE
- Contribution aux réflexions de IDFC sur la finance climat

Faiblesses

- Initiative encore en cours de mise en place
- Portée encore limitée à ce jour au regard des ressources
- Partenariats avec les institutions financières locales trop limités (sur les aspects climat)
- Approche du financement de l'agriculture qui demeure majoritairement très traditionnelle
- Politique de risque conservatrice
- Grosse institution manquant parfois de flexibilité
- Capacités internes relatives à la finance climat encore limitées
- Pas de ciblage spécifique de l'agroécologie

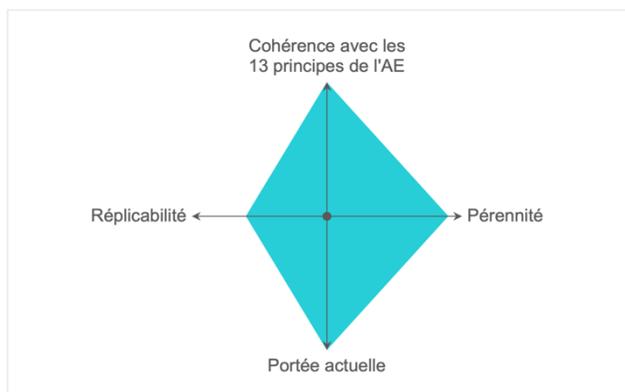
Fonds d'investissement à impact : cas de la SIDI

Multipays

Brève description du mécanisme :

La SIDI est une entreprise solidaire d'utilité sociale créée en 1983 par l'ONG CCFD-Terre Solidaire (aujourd'hui actionnaire principal). Elle a pour mission de favoriser l'inclusion financière en participant à la consolidation d'acteurs locaux de développement économique tels que les institutions de microfinance (notamment en milieu rural), les organisations paysannes et les PME agricoles.

Elle intervient en fonds propres, en dette (crédit court ou moyen terme) et en accompagnement technique, et a également contribué à quelques outils de garantie (Madagascar, Ethiopie). Elle gère par ailleurs le fonds FEFISOL, dédié à l'Afrique.

Résumé des principaux axes d'analyse :*Forces*

- Fonds « open ended » investissant à la fois en dette et en fonds propres, spécialisé sur le monde rural et agricole
- Politique de risque souple
- Partenariat rapproché avec une ONG ayant une force de frappe importante
- Valeurs et positionnement fortement orientés vers l'impact environnemental et social
- Accompagnement technique associée aux financements, ayant notamment pour objectif la transition des bénéficiaires vers des modes de production plus durables
- Partenariats de long terme

Faiblesses

- Manque de connexion avec des bailleurs de fonds proposant des ressources adaptées
- Grille de pratiques agroécologiques difficile à opérationnaliser
- Manque de cibles identifiées effectivement inscrites dans l'agroécologie

3.2.2 Burkina Faso

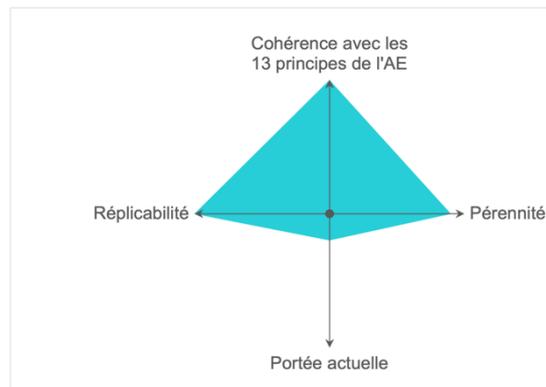
Subventionnement d'équipements et mise en place d'AVEC : cas du PATEB Burkina Faso

Breve description du mécanisme :

Le projet d'appui à la transition agro écologique dans la région de l'Est du Burkina Faso (PATEB) est un projet innovant pluri-acteurs pour la mise à l'échelle des pratiques agroécologiques. Les groupes cibles étaient 2 017 ménages et 25 agents des Services Techniques Déconcentrés de l'Etat (Agriculture, Elevage et Environnement) considérés comme des bénéficiaires directs.

Le programme a concerné les 8 communes de la Tapoa (100%), mais seules 2 ont bénéficié d'un appui concentré sur la TAE. Au-delà de l'appui à la recherche, à la formation et à l'accompagnement des producteurs, le projet a subventionné des équipements pour faciliter la transition agroécologique des bénéficiaires. Pour leur permettre de financer de manière autonome des besoins de montants plus limités, de type « fonds de roulement », le projet prévoyait la création de 3 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit dans l'une d'elles au profit des membres de l'Union Professionnelle des Producteurs Agricoles – UPPA. La présente étude de cas se concentre sur le mécanisme d'AVEC.

Résumé des principaux axes d'analyse :



Forces

- Projet mené par un membre clé de A3O
- Bonne cohérence avec le 13ème principe de l'agroécologie
- Coordination de la création d'AVEC avec des formations et de la sensibilisation à la TAE
- Bonne pérennité des associations une fois lancées
- Structuration des producteurs qui facilite la transmission de savoirs sur la TAE
- Création d'une discipline d'épargne parmi les producteurs
- Accès facilité aux ressources à crédit grâce à la solidarité entre les membres

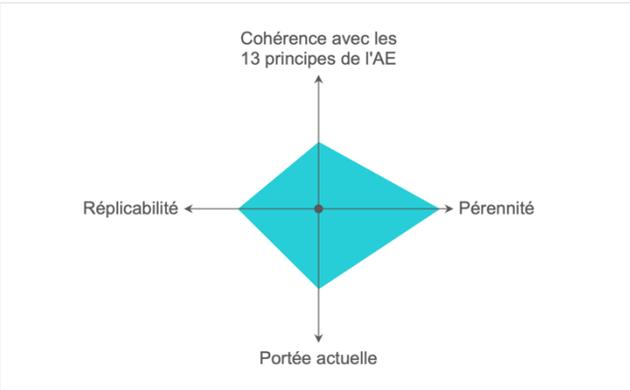
Faiblesses

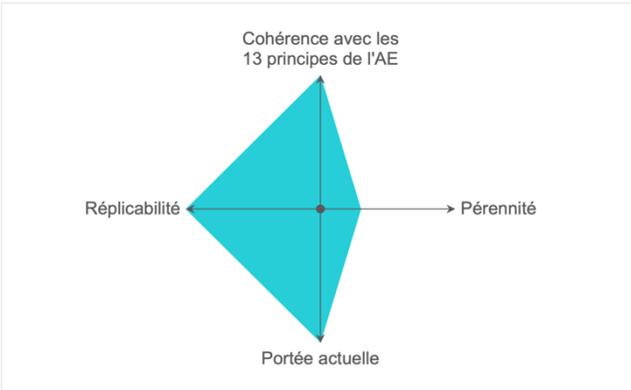
- Montants et durées de crédit ne permettant pas de couvrir la plupart des besoins liés à la TAE
- Pas de possibilité de tracer si les fonds de crédit ont servi ou non à financer la TAE
- Accompagnement sur une durée trop limitée (notamment du fait de l'insécurité) – les AVEC n'ont pu réaliser qu'un seul cycle d'épargne et de crédit.
- Accompagnement qui nécessite la mobilisation de ressources subventionnées sur la durée

Burkina Faso	
<p>Microfinance: Cas d'UBTEC</p> <p>Brève description du mécanisme : UBTEC est une institution de microfinance née d'une Fédération Nationale de Producteurs, la FNGN. Suite à une prise de conscience des effets du changement climatique en 2016, UBTEC avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers (et notamment avec l'appui technique de la SIDI, qui finance l'institution depuis 2010) a décidé de développer une offre d'appui des EFA développant des pratiques agroécologiques. Suite à deux études successives visant essentiellement à bien identifier les pratiques agroécologiques elles-mêmes, l'offre a été mise en place. Cette offre mixte de l'accompagnement technique aux producteurs avec un système de remise sur taux d'intérêt appelé « Crédit bonus-malus ».</p>	
<p>Résumé des principaux axes d'analyse :</p> <p>Cohérence avec les 13 principes de l'AE</p> <p>Répliquabilité ← Pérennité</p> <p>Portée actuelle</p>	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • UBTEC est le bras droit de la FNGN qui a beaucoup d'expérience confirmée au Burkina Faso • La FNGN a plusieurs départements et cellules spécialisées qui collaborent pour un appui holistique aux groupes cibles de UBTEC • Le partenariat avec la SIDI a permis de mettre en place le produit Bonus-Malus qui incite à la TAE tout en accompagnant la demande • UBTEC a la confiance de nombreux partenaires (refinancement y compris) • BTEC, structure fortement décentralisée avec des animateurs endogènes, en ligne avec le principe 13 • Mobilisation de l'épargne locale qui permet notamment des taux de crédit acceptables, même sans bonus 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plafond des crédits octroyés est parfois en deçà des besoins réels de certains EAF qui ont beaucoup développé leur activité (PME agricole) : UBTEC est surtout adapté aux EFA. • La durée du crédit peut limiter certains financements d'investissement

Burkina Faso	
<p>Mécanisme de refinancement public : Cas du FONAFI</p> <p>Brève description du mécanisme : Le Fonds National de la Finance Inclusive – FONAFI est un Etablissement public de l'Etat (EPE) destiné à faciliter le financements des projets productifs pour la population à travers la gestion de lignes de crédit et de garantie. Il est rattaché au ministère des Finances. L'Etat a mis en place le FONAFI en Septembre 2020. Sa mission est de renforcer les capacités financières et opérationnelles des Prestataires de Services Financiers - PSF afin de permettre le déploiement de produits et services innovants pour augmenter la couverture équitable des personnes exclues du système classique de financement au Burkina Faso.</p>	
<p>Résumé des principaux axes d'analyse :</p> <p>Cohérence avec les 13 principes de l'AE</p> <p>Répliquabilité ← Pérennité</p> <p>Portée actuelle</p>	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Dotations initiales significatives • Portée nationale • Institutions financières partenaires ayant la capacité de toucher les exploitations familiales • Produits dédiés aux chaînes de valeur agricoles, le secteur agricole représente l'une des priorités du fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions des lignes de refinancement qui apparaissent assez contraignantes et peu attractives pour les IMF partenaires • Coût de fonctionnement élevé et équipe pas assez opérationnelle • Procédures administratives sont trop longues et aujourd'hui mal adaptées au crédit agricole • Dispositif de suivi-évaluation et de mesure d'impact très limité • Faible capacité à lever des ressources financières (notamment du fait du statut d'établissement public) et donc effet de levier sur les fonds publics initiaux limité • Manque de compétences internes relatives à l'agriculture en général et à la transition agroécologique en particulier

3.2.3 Ghana

Initiatives du secteur privé en matière de durabilité : Cas d'ECOM Trading Ghana	
<p><i>Brève description du mécanisme :</i> Beaucoup d'entreprises du secteur du cacao ont décidé de mettre en place leurs propres programmes de durabilité, leur permettant de se différencier aux yeux des consommateurs sur un marché à forte concurrence, sans forcément intégrer toutes les normes des certifications existantes. Entreprise internationale de négoce de matières premières agricoles, ECOM Trading est à l'interface entre ces industriels du cacao et les producteurs auprès desquels l'entreprise se fournit. Selon les exigences de leurs clients en matière de durabilité, ECOM déploie des projets avec des objectifs se rapportant la plupart du temps à trois défis en matière de durabilité : 1) Mettre fin au travail des enfants, 2) Soutenir les communautés et augmenter les revenus des producteurs, 3) Mettre fin à la déforestation et promouvoir les pratiques agroforestières.</p>	<p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> 
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements volontaires sont le signe d'un changement en cours au sein des entreprises concernées qui va a priori dans le sens de la TAE • Couverture de certains besoins de financement des producteurs (aide à la certification, agroforesterie, etc.) • Appui technique en complément des financements ou apports matériels. Cohérence des initiatives avec la politique productiviste et axée sur le secteur privé du gouvernement au Ghana 	<ul style="list-style-type: none"> • Approches souvent fondées sur le postulat erroné que l'augmentation de la productivité est la réponse aux problématiques de durabilité environnementale et sociale • Les initiatives se concentrent principalement sur les moyens mis en œuvre plutôt que sur objectifs de résultats. • Initiatives orientées vers la communication qui s'affranchissent souvent de diagnostic approfondis et souvent assez peu participatives (top-down). • Hors prime de certification, faible pérennité du financement

Subventionnement sur appel à projet : Cas d'Équité 2 Ghana	
<p><i>Brève description du mécanisme :</i> Le programme Équité II est une initiative menée conjointement par Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) et Commerce équitable France (CEF). Le programme a pour objectif de soutenir le développement de projets de transition agroécologique portés par des coopératives certifiées commerce équitable dans six pays d'Afrique de l'Ouest, pour cinq filières cacao, karité, anacarde, fruits (ananas, coco, etc.) et artisanat. Avec un budget total de 11,5 millions d'euros mis à disposition par l'AFD et le FFEM, le programme a sollicité des propositions de projets de développement économique durable et innovant contribuant à la transition agroécologique dans le but de sélectionner et de financer les initiatives jugées les plus prometteuses selon une grille de critères préétablis. Au total, une quarantaine de projets inscrits dans la TAE ont été soutenus, touchant près de 125 000 producteurs et productrices. Cette étude de cas a porté plus particulièrement sur le projet de la Kuapa Kokoo Farmers Union (KKFU), dont le projet était d'appuyer 300 agriculteurs à adopter des pratiques de production de cacao biologique et 550 agriculteurs à pratiquer l'agroforesterie.</p>	<p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> 

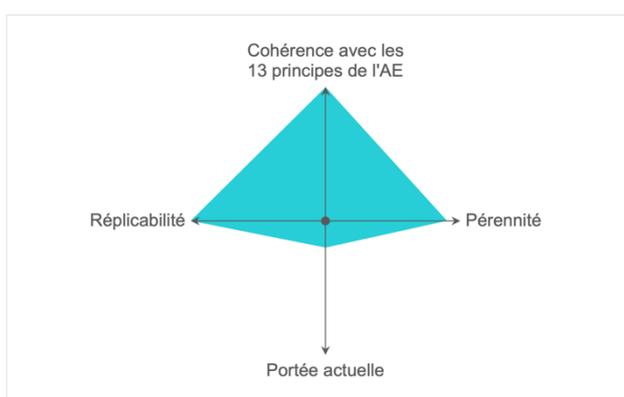
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Prérequis de représentation des producteurs et de bonne gouvernance au sein des structures ciblées • Développement de critères d'éligibilité prenant en compte les 13 principes de l'AE • Accompagnement des structures dans la définition et le montage de projet • Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers • Système de suivi-évaluation performant mais complexe 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée des financements pas toujours assez longue pour assurer la pérennisation des activités • Perspective de financement à long terme pas sécurisé pour toutes les structures bénéficiaires

Premium de certification entre acteurs privés : Cas de FairAfric

Brève description du mécanisme :

FairAfric est une société implantée à Amanase au nord d'Accra (Ghana) qui produit du chocolat certifié biologique à partir de masse, beurre et poudre de cacao produits localement. L'ambition de FairAfric est de transformer la chaîne de valeur du cacao en produisant du chocolat localement, en garantissant des conditions de travail équitables pour les producteurs familiaux, en créant des emplois locaux et en favorisant la durabilité environnementale. En plus du prix d'achat fixé par le gouvernement, FairAfric verse à la Yayra Glover Limited, une entreprise sociale locale, le premium associé à la production biologique, qui est ensuite redistribué partiellement aux producteurs sous différentes formes : en espèces, intrants, main d'œuvre, services d'accompagnement technique et formation, avantages sociaux et services financiers.

Résumé des principaux axes d'analyse :



Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • L'acheteur final s'assure que l'ensemble des producteurs bénéficie directement d'au moins une partie du premium versé. • Pérennité du mécanisme assurée sous réserve d'un bon accès au marché. • Efficace lorsque mis en œuvre dans le cadre d'une coopération entre des parties-prenantes qui ont de fortes ambitions environnementales et sociales. • Bon incitatif pour le maintien de pratiques agroécologiques : capacité à couvrir des besoins liés à la production AE, notamment en MO, mécanisation et trésorerie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le premium ne couvre ni les coûts liés au processus de certification, ni les coûts générés par les changements de pratiques sur les trois années de transition en bio. • Intégration plus ou moins importante des 13 principes selon l'approche choisie par les parties prenantes – certification centrée sur les pratiques mais peu prescriptive au niveau de l'écosystème, et sur les aspects sociaux et économiques de la production. • Bénéfices inégaux pour les producteurs qui adoptent des pratiques biologiques selon les caractéristiques de l'EAF (facteurs édaphiques, facteurs de production, pratiques de gestion de l'EAF, etc.) • Besoin d'une surface critique en bio (grande parcelle ou regroupement géographique de producteurs) pour pouvoir bénéficier pleinement des avantages liés au premium (hors cash).

3.2.4 Sénégal

Subventionnement d'intrants biologiques : Cas du Sénégal		Sénégal
<p><i>Brève description du mécanisme :</i> L'Etat sénégalais a mis en place depuis deux ans un programme de subventions d'engrais organiques dans le cadre de l'enveloppe consacrée aux campagnes agricoles. Ce programme est géré en partenariat avec les fournisseurs d'engrais organique, et en premier lieu Eléphant Vert.</p>		<p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <p>Cohérence avec les 13 principes de l'AE</p> <p>Répliquabilité ← → Pérennité</p> <p>Portée actuelle</p>
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte volonté politique (feuilles de route intégrant l'agriculture durable) • Engagement d'allocation budgétaire en faveur des intrants organiques • Existence de producteurs d'intrants biologiques capables de produire en quantité et qualité suffisante • Existence d'une fédération forte et engagée qui promeut les produits et d'une plateforme d'échanges nationale 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantité limitée de certains produits par rapport à la demande • Mauvaise adéquation offre/demande en termes de type de produit et de zone géographique • Manque de communication et de sensibilisation des producteurs • Manque de coordination avec les institutions financières pour le financement de la part résiduelle • Manque de suivi/évaluation et de gestion des connaissances relatives au mécanisme • Délais de paiement important de l'Etat vis-à-vis de ses fournisseurs 	

Banques de développement agricoles : Cas de La Banque agricole (LBA)		Sénégal
<p><i>Brève description du mécanisme :</i> L'ex-Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), créée en 1981, est devenue La Banque Agricole en 2019. Elle est détenue à 57% par l'Etat sénégalais. C'est la seule banque du Sénégal à vocation agricole. Elle est active sur tous les maillons des chaînes de valeur agricoles. 60% de ses financements ciblent une clientèle agricole. Elle est partenaire de la Compagnie d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) avec laquelle elle a institué une assurance obligatoire pour la riziculture. Elle bénéficie également d'un fonds de bonification abondé par l'Etat, d'un fonds de garantie et d'un fonds de calamités.</p>		<p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <p>Cohérence avec les 13 principes de l'AE</p> <p>Répliquabilité ← → Pérennité</p> <p>Portée actuelle</p>
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banque publique de développement à capitaux mixtes publics/privés • Fonds de bonification, de garantie, de calamité • Accès des SFD au refinancement • Subventionnement d'assurance agricole • Portée importante • Quelques produits de crédit « verts » • Développement de partenariats « chaîne de valeur » • Bonne capacité à capter des ressources financières internationales 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche vis-à-vis de la TAE (ou plus généralement de l'agriculture durable) encore peu structurée 	

Sénégal	
<p>Microfinance : Cas CAURIE Microfinance</p> <p><i>Brève description du mécanisme :</i> CAURIE MF est une institution de microfinance mutualiste née d'un programme de développement. Depuis 2018, CAURIE s'est investie dans la lutte contre le changement climatique en devenant partenaire du projet MEBA, qui a mis en place une plateforme visant à « accréditer » les institutions de microfinance engagées dans l'adaptation face aux effets du changement climatique. CAURIE a reçu du projet un accompagnement technique pour se mettre aux standards de la plateforme. Cet accompagnement l'a notamment amené à mettre en place des produits financiers visant spécifiquement l'adaptation des clients emprunteurs.</p>	
<p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <p>Cohérence avec les 13 principes de l'AE</p> <p>Répliquabilité ← Pérennité →</p> <p>Portée actuelle ↓</p>	
<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Bonne image de marque de CAURIE, notamment à l'international → bonne capacité de levée de fonds • Expérience dans l'agriculture • Implantation en zone rurale • Financement intégré sur la chaîne de valeur • Partenariat avec des acteurs de la chaîne de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de sensibilisation au niveau des producteurs sur les pratiques agricoles durables → manque de marché pour les engrais organiques • Manque de maîtrise technique des biodigesteurs par certains bénéficiaires • Absence de ressources stables permettant à CAURIE de proposer du crédit d'investissement

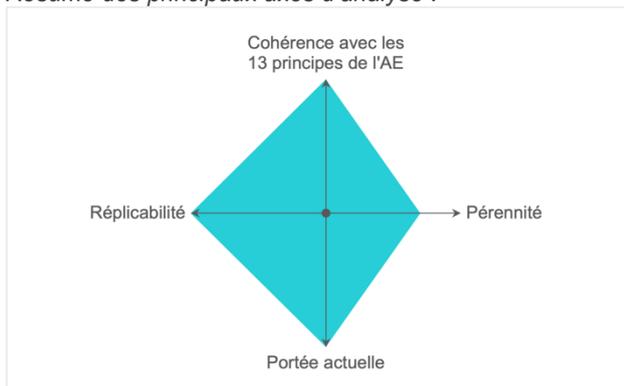
Sénégal	
<p>Microcrédit en animaux : cas d'AVSF</p> <p><i>Brève description du mécanisme :</i> AVSF Sénégal a piloté un projet de microcrédit animaux dans la région de Matam de 2018 à 2023. Le but du mécanisme, ancré dans la Fédération Jukkere Endam, est de donner l'accès aux membres de cette dernière à des bœufs sur la base d'une chaîne de solidarité. A partir du don initial de deux bœufs, acquis sur les fonds du projet, une femme réalise trois cycles d'embouche avant de donner deux bœufs à une autre femme. Les femmes bénéficient également d'un accompagnement technique qu'elles doivent transmettre aux bénéficiaires suivantes.</p>	
<p><i>Résumé des principaux axes d'analyse :</i></p> <p>Cohérence avec les 13 principes de l'AE</p> <p>Répliquabilité ← Pérennité →</p> <p>Portée actuelle ↓</p>	
<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Fonds revolving • Partenariat avec CMS • Accompagnement associé au crédit • Touche en priorité les femmes • Gouvernance communautaire du mécanisme • Capitalisation des compétences au sein de la fédération 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise de départ très limitée • Reconstitution annuelle du projet → manque de visibilité • Peu de perspectives de passage à l'échelle sans nouveaux apports conséquents en subvention

Cas Décentralisation Fonds Climat

Sénégal

Brève description du mécanisme :

Le projet « Décentralisation Finance Climat » est un projet de recherche-action et de plaidoyer mis en œuvre au Mali et au Sénégal. Il fait partie du programme BRACED financé par le gouvernement du Royaume Uni et mis en œuvre par la Near East Foundation (NEF) and Innovation, Environnement et l'ONG Développement en Afrique (IED Afrique). Il promeut une méthodologie participative et une approche basée sur la demande des communautés. Il se propose d'appuyer la constitution de Fonds Climats Décentralisés. A ce jour, il a été lancé au Sénégal dans la région de Kaffrine.

Résumé des principaux axes d'analyse :**Forces**

- Gouvernance décentralisée et ancrée dans la décentralisation de l'Etat
- Approche participative, forte implication des communautés dans la conception et la mise en œuvre des projets
- Très bonne inscription dans la TAE
- Vient répondre à un besoin financier difficilement finançable par d'autres types de ressources
- Solide dispositif de suivi/évaluation et de capitalisation

Faiblesses

- Interruption des financements

3.2.5 Togo

Financement proposé par le fournisseur : Cas Bboxx

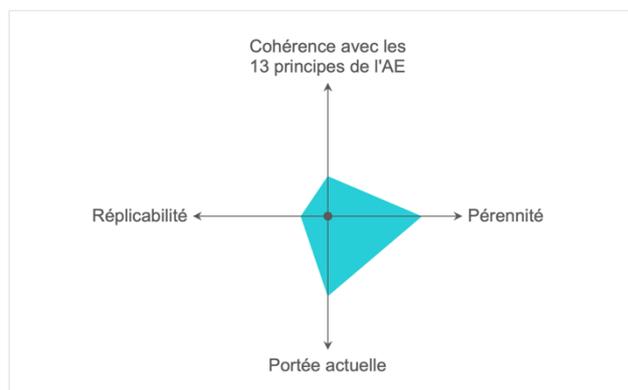
Brève description du mécanisme :

Bboxx est une société privée créée en 2011 au Kenya et présente dans 12 pays dont 8 appartenant à la zone CEDEAO. Bboxx a lancé les activités au Togo en 2017 et s'est associée à Electricité de France pour les développer en 2018. Bboxx distribue des systèmes solaires domestiques ainsi que des pompes solaires produites par une entreprise kenyane, Sunculture, selon un principe de paiement à la carte s'appuyant sur la monnaie électronique : la pompe est installée chez le producteur qui la rembourse au fur et à mesure de son utilisation via des transferts d'argent depuis son téléphone.

La mission de Bboxx est d'améliorer l'accès à l'énergie et aux produits essentiels en Afrique et dans le monde. En particulier, Bboxx souhaite promouvoir l'accès des agriculteurs à l'irrigation grâce à l'acquisition de systèmes de pompage solaires. Bboxx commence à proposer certains équipements d'irrigation tels que des showerheads, tourniquets ou du goutte à goutte.

Togo

Résumé des principaux axes d'analyse :



Forces

- Plateforme digitale
- Paiement par échéances flexible
- Paiement par mobile money
- Présence sur le terrain / réseau physique proche des producteurs (système d'agents)
- Maintenance assurée gratuitement sur le matériel pendant 3 ans et call center 7/7 de 7h à 21h. Même après les 3 ans, le service de maintenance est assuré.
- Durée de vie annoncée de 10 ans
- Subvention de l'Etat

Faiblesses

- Pompe non-adaptée à tous les besoins d'irrigation / pression insuffisante (système de pompage et non motopompe)
- Appui/conseil aux producteurs minimal
- Coût d'acquisition rédhibitoire si pas d'implication de projets, notamment par rapport aux pompes à énergie fossile disponibles sur le marché
- Pour le moment, Bboxx est surtout destiné à remplacer des pompes gazoil pour des producteurs
- Paiements mensuels peu adaptés au cycle cultural

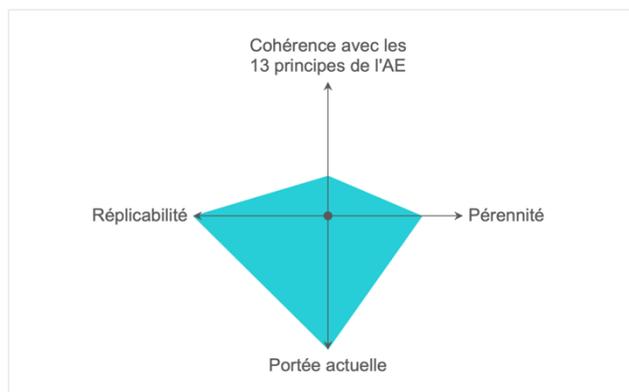
Fonds de garantie agricole : Cas de MIFA

Togo

Brève description du mécanisme :

Le MIFA est un fonds de garantie dédié au secteur agricole et créé par l'Etat togolais en 2018. A sa création, le MIFA visait à promouvoir les produits financiers et assuranciers adaptés au secteur agricole, à remédier à la fragmentation des chaînes de valeur, à faciliter le partage des risques entre les différents acteurs du secteur et à fournir une assistance technique aux institutions financières, aux PME/PMI et aux producteurs agricoles. Depuis 2021, les activités du MIFA se sont réorientées vers les filières prioritaires de la Plateforme Industrielle d'Adétikope (PIA), afin d'appuyer son approvisionnement. Ceci a l'avantage de concentrer les financements sur des filières pour lesquels les débouchés commerciaux seront assurés par la plateforme, mais pose la question de la poursuite du financement de filières en lien avec la sécurité alimentaire (maïs et riz notamment).

Résumé des principaux axes d'analyse :



Forces

- Approche « chaîne de valeur » intégrée assurant un débouché à la production
- Approche durable et exigences environnementales de l'entreprise ARISE IIP
- Partenariat public privé pour la transformation locale de la production agricole togolaise
- PIA qui s'appuie sur une entreprise assurant une transformation industrielle de qualité et des débouchés intéressants sur les marchés internationaux

Faiblesses

- Très peu de partage d'informations à ce stade
- Producteurs touchés limités (soja uniquement à ce stade) et dépendants de la capacité de la PIA à diversifier les produits transformés et commercialisés au travers de la plateforme

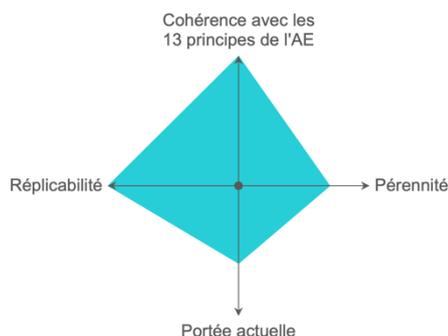
Microfinance: Cas d'Assilassimé

Togo

Brève description du mécanisme :

Assilassimé est une institution de microfinance créée par l'ONG française Entrepreneurs du Monde. Elle se positionne d'une manière très sociale, ciblant en priorité les femmes vulnérables, les personnes handicapées, ou toute autre personne n'ayant pas accès à la microfinance classique. Assilassimé a été créée en 2015 avec au démarrage une orientation urbaine. En 2018, elle a démarré ses interventions en milieu rural. Elle propose du crédit associé à du conseil agricole. Depuis 2020, elle cherche à promouvoir l'agroécologie au travers de formations et d'accompagnement technique, et la mécanisation au travers de mise à disposition de crédits d'investissement.

Résumé des principaux axes d'analyse :



Forces

- Actions coordonnées sur l'offre en intrants organiques, la demande et le financement
- Approche terrain, Approche inclusive
- IMF financièrement pérenne, investie dans la durée auprès des producteurs
- Appui technique et financier dans la durée d'Entrepreneurs du Monde le temps que l'IMF devienne rentable
- Accès à de la ressource financière avantageuse au travers de Microfinance Solidaire
- Système de suivi-évaluation couvrant la mesure de l'impact des actions et bien intégré dans les processus opérationnels de l'institution

Faiblesses

- Projet PISCA trop limité dans le temps
- Portée limitée à ce jour
- Crédit vert qui ne peut pas financer tous les besoins de la transition agroécologique
- Débouchés permettant de valoriser le côté agroécologique de la production pas identifiés pour toutes les spéculations

3.3 Enseignements des études de cas relatifs à la demande pour du financement de pratiques agroécologiques

3.3.1 Considérations sur l'appétence des acteurs des chaînes de valeur agricoles de la CEDEAO pour la transition agroécologique

(1) L'intérêt des acteurs des chaînes de valeur agricoles pour les pratiques agroécologiques est croissant mais limité. Il est plus significatif dans les filières d'exportation.

De nombreux producteurs manifestent un intérêt croissant pour les pratiques agroécologiques, à la fois suscité par les constats de l'épuisement des sols et la vulnérabilité au changement climatique, la sensibilisation/les formations octroyées via les projets de développement, ou encore plus récemment l'explosion du coût des intrants importés. Cependant, des freins, y compris psychologiques demeurent très présents, et ce à de multiples niveaux (producteurs, unions, pouvoirs publics, etc.). Notamment, la croyance que la transition vers des modes de production plus durable implique forcément une diminution de la production et des revenus, et s'oppose à la sécurité alimentaire est encore très présente.

Ainsi, la demande de financement spécifique aux pratiques agroécologiques est encore peu mature.

Une distinction est cependant à faire entre les filières destinées à l'export (notamment le café, le cacao, les fruits) et les filières vivrières. Du fait d'une demande internationale plus forte et plus ancienne, de l'existence de certifications et/ou labels, et de la possibilité effective de vendre des produits issus de l'agriculture durable à un prix supérieur, les filières destinées à l'export sont plus matures en termes d'adoption de certaines pratiques agroécologiques. La demande de financement ciblée sur ces pratiques est donc plus significative.

(2) Pour assurer l'émergence d'une demande de financement pérenne, la mise en place de chaînes de valeur économiquement viables, voire plus rémunératrices, est essentielle.

La transition vers des pratiques agroécologiques nécessite la plupart du temps des investissements initiaux, des ajustements dans les modes de production et une réorganisation des systèmes agricoles. La visibilité sur l'impact sur la rentabilité de telle ou telle filière ou de tel ou tel mode de production sur le long terme est encore limitée, même si l'agroécologie tend plutôt à réduire les coûts de production. A court et moyen terme, il est essentiel de créer un environnement incitatif où la demande croissante pour des produits durables stimule leur production et leur disponibilité sur le marché, tout en soutenant les agriculteurs engagés dans l'agroécologie. Ainsi, les études terrain ont montré que trouver des débouchés commerciaux pour les produits agroécologiques qui soient plus avantageux que les débouchés de l'agriculture conventionnelle est un enjeu clé pour encourager l'adoption généralisée des pratiques. Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers de la demande peuvent être actionnés :

- ▶ Sensibilisation des consommateurs, notamment pour capter le marché émergent en Afrique pour des produits de qualité.
- ▶ Certification et étiquetage, à remettre en cohérence avec les grands principes de l'agroécologie

- ▶ Accès aux marchés et distribution efficace : Faciliter l'accès des producteurs agroécologiques aux marchés, en réduisant les barrières commerciales, en favorisant des systèmes de distribution courts et en promouvant des canaux de commercialisation équitables,
- ▶ Transformation locale, notamment pour limiter les pertes post-récoltes
- ▶ Implication des Etats et des agences internationales d'aide alimentaire, qui apparaissent comme les principaux leviers pour valoriser les filières locales

Exemple de débouché garanti par l'Etat au Burkina Faso

L'Union provinciale SISSIMA regroupe près de 240 OP. Elle est composée de producteurs de niébé, de mil, de sorgho, d'arachide et de maïs. Ces producteurs pratiquent également l'élevage pour la production de fumure organique. Ils cultivent de 0,5 à 5 ha de manière traditionnelle (traction animale et main d'œuvre familiale). L'Union provinciale SISSIMA a demandé à SOS Sahel de l'appuyer pour soumissionner à un appel à projet lancé par le Projet d'Agriculture Contractuelle et Transition Ecologique (PACTE), financé par la KfW, l'Union Européenne et l'Etat Burkinabé. Le Projet appuie l'Union dans le renforcement de ses capacités techniques en termes de pratiques agroécologiques, et notamment ses capacités de production de biopesticides. Il lui a également permis d'acquérir du matériel pour produire les biopesticides. En complément, le projet apporte également un renforcement organisationnel et institutionnel et un appui pour l'écoulement des productions.

SISSIMA appuie ainsi ses membres dans la production de niébé avec des doses d'intrants chimiques réduites. Le niébé ne correspond pas aux normes de l'agriculture biologique, néanmoins, les efforts de SISSIMA sont reconnus par l'Etat qui lui a confié un marché auprès de cantines scolaires (5 communes) pour 1 400 tonnes / an. SISSIMA vient par ailleurs de décrocher un contrat avec une ONG pour nourrir les personnes déplacées internes. Le reste de la production est vendue sur le marché ordinaire. SISSIMA achète aux producteurs et assure la commercialisation grâce à un crédit de CORIS Bank.

3.3.2 Caractérisation des besoins de financement productifs liés à la transition agroécologique

La phase d'inventaire avait permis de lister les besoins de financement relatifs à la transition agroécologique. La phase d'étude terrain a permis de préciser ces besoins.

La phase d'inventaire avait listé de manière exhaustive et théorique les besoins financiers productifs liés à la transition agroécologique. Au cours de la phase d'études de cas, un certain nombre de ces besoins ont été constatés sur le terrain. Ils sont présentés et détaillés ci-dessous.

- ▶ **Production et acquisition d'intrants biologiques** : l'enjeu du financement se situe essentiellement sur le lancement d'unités de production (engrais et biobesticides) et sur l'acquisition des engrais (les biopesticides étant souvent proposés à un coût réduit), mais aussi sur leur transport (tricycle, ...). Notons que tous les pays visités au cours des études de cas subventionnent traditionnellement les engrais conventionnels aux producteurs.

- ▶ **Aménagement des terrains** : cuvettes zai, dessouchage, nivellement, restauration de sols, gestion de l'eau. Ce type de besoin implique essentiellement la mobilisation de main d'œuvre et/ou le recours à des services mécanisés. Ils peuvent être individuels, mais doivent souvent plutôt être pensés à l'échelle collective.
- ▶ **Reforestation, agroforesterie** : les besoins exprimés sont essentiellement liés au développement de pépinières et à la diversification vers des cultures maraîchères, le coût des plants d'arbres eux-mêmes étant finalement relativement réduit.
- ▶ **Irrigation** : si la demande pour des motopompes et éventuellement des dispositifs d'irrigation basiques est importante, la demande pour des pompes solaires reste naissante, notamment considérant le coût d'investissement qu'elles représentent (potentiellement jusqu'à 10 fois plus chères que des pompes à gasoil basiques). Par ailleurs, les dispositifs d'irrigation demeurent rudimentaires et la demande pour des dispositifs économes en eau tels le goutte à goutte est très faible, le dispositif étant souvent considéré comme coûteux, complexe d'utilisation et peu flexible.
- ▶ **Réintroduction de l'élevage au sein de cultures** : la réintroduction de l'élevage au sein des cultures demande un effort d'investissement pour l'acquisition de bétail, mais aussi et surtout l'investissement dans des dispositifs de production d'aliments pour bétail et/ou l'acquisition d'aliments (fourrage, etc.).
- ▶ **Travail de la terre** : La diminution de l'usage des intrants chimiques induit une augmentation des efforts à fournir sur le champ. Ainsi, la volonté de transitionner vers des modes de production plus durables se traduit sur le terrain par une demande accrue pour de la mécanisation, sans que la problématique de la disponibilité d'équipements adaptés aient vraiment été résolue.
- ▶ **Production et acquisition de semences/plants** : relativement peu ressorti des discussions avec les producteurs, l'accès à des semences/plants compatibles avec les principes de l'agroécologie demeure indispensable.
- ▶ **Commercialisation des produits** : L'organisation collective des producteurs promue par la transition agroécologique ne sera effective qu'en assurant aux OP les moyens d'acheter la production auprès des producteurs pour pouvoir la revendre. Ainsi, le besoin de trésorerie lié à cette activité de commercialisation demeure partiellement couvert, car, étant représentant des volumes conséquents, les garanties requises par les institutions financières formelles en l'absence de contrats d'écoulement solides sont conséquentes.
- ▶ **Stockage et transformation de la production** : les besoins de financement de magasins de stockage et d'équipements post récolte / d'unités de transformation demeurent particulièrement clé pour mieux valoriser la production agricole et résoudre la problématique d'éventuels surcoûts liés aux modes de production agroécologiques.
- ▶ **Accès aux marchés et certifications** : l'identification d'acheteurs pour une meilleure valorisation de la production (par exemple, se déplacer dans des foires), ainsi que l'acquisition de certificats représentent un besoin de financement que nous proposons d'inclure également dans les financements « productifs ».

Dans la grande majorité des cas, le financement n'est pas le seul facteur bloquant et de la communication/sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement technique sur la durée demeurent nécessaires pour une bonne prise en main des pratiques agroécologiques.

3.3.3 Identification des principales contraintes liées au financement de la transition agroécologique

(1) La demande de financement pour le secteur agricole en général en Afrique de l'Ouest demeure considérable et est encore largement insatisfaite.

La phase d'études de cas a confirmé que la demande de financement pour le secteur agricole en général en Afrique de l'Ouest demeure considérable et largement insatisfaite. Ainsi, identifier des mécanismes de financement de la transition agroécologique requiert également de se pencher sur les contraintes de l'accès aux financements productifs des agriculteurs en général.

(2) Au niveau de la production, les freins ne se situent pas tant au niveau de l'offre de financement agricole disponible que de la connaissance des pratiques, de l'accès aux produits et de la motivation des producteurs à s'investir dans la transition agroécologique.

Les études de cas montrent que beaucoup de besoins de financement au niveau de la production peuvent assez facilement être couverts par l'offre de crédit agricole « classique » : ce sont des besoins de financement de campagne et de financement d'équipements. Toutes les contraintes classiques d'accès des producteurs à la finance agricole s'appliquent, avec un accent particulier sur le manque de financement à moyen terme, compte tenu du besoin accru en équipements découlant de la transition agroécologique.

Quatre grandes contraintes spécifiques ont toutefois été identifiées :

- ▶ Manque d'accès des producteurs à l'information et aux connaissances relatives aux pratiques et freins psychologiques (voir 3.3.1)
- ▶ Accès aux objets de financement, qui ne sont généralement pas disponibles à proximité du producteur, voire pas disponibles dans le pays. Ceci est aussi bien valable pour les intrants, le travail (main d'œuvre ou mécanique) ou les équipements, notamment dans le souci d'opter pour des équipements fonctionnant à l'aide d'énergies renouvelables.
- ▶ Nécessité d'action collective (cf. besoin d'aménagement des terrains) et donc d'organisation groupée pour réaliser la demande de financement
- ▶ Manque de maîtrise des pratiques agroécologiques au niveau des fournisseurs de financements (et en particulier des institutions financières), conduisant à une réticence à les financer.

(3) Les besoins financiers en amont et en aval des chaînes de valeur sont particulièrement structurants et requièrent des financements spécifiques.

Les besoins les plus structurants se situent en réalité en amont et en aval des chaînes de valeur agricoles : pas de transformation des modes de production sans transformation des chaînes de valeur :

- ▶ Assurer l'accès à des intrants locaux naturels et de qualité : investissement dans des unités de production d'engrais et pesticides / insecticides naturels, investissement dans des unités de production de semences

- ▶ Assurer la fourniture d'équipements innovants adaptés aux contextes ouest-africains : la mécanisation de l'agriculture africaine demeure une problématique majeure, et les méthodes de production agroécologiques rendent d'autant plus importante cette mécanisation par la nécessité du recours accru au travail. Par ailleurs, de nouvelles problématiques se posent quant à la nature des ressources énergétiques mobilisées par ces équipements qui se doivent d'être, dans la mesure du possible, renouvelables et locales.
- ▶ Maximiser la valeur ajoutée aux producteurs en encourageant la transformation locale et/ou en assurant un débouché permettant d'accéder à un meilleur prix de vente (commerce équitable, marchés biologiques, etc.) : la transformation locale et la valorisation à la vente de la production créent essentiellement des besoins de crédit de campagne (achat de la production, notamment porté par les OP) et d'investissement dans des équipements post-récoltes respectueux des ressources locales et du climat.

Ces besoins financiers peuvent nécessiter des outils financiers spécifiques pour soutenir la création d'activités économiques, mais aussi la recherche et développement en vue d'identifier des solutions nouvelles capables d'accélérer la transition agroécologique à un coût raisonnable.

(4) La spécificité des besoins de financement liés à la transition agroécologique est qu'ils doivent être adressés de manière coordonnée à tous les maillons des chaînes de valeur afin d'éviter les goulets d'étranglement.

La transition agroécologique supposant une refonte des chaînes de valeur agricoles traditionnelles, l'offre de financement doit être proposée de manière coordonnée à tous les maillons. L'exemple de CAURIE MF au Sénégal illustre bien cela : les crédits distribués pour l'acquisition de biométhaniseurs ont connu des difficultés de remboursement suite aux difficultés rencontrées par les emprunteurs pour écouler leur production. CAURIE MF tente actuellement de remédier à ce problème en proposant un crédit à destination des producteurs agricoles pour l'acquisition d'engrais biologique.

3.3.4 Caractérisation des acteurs de la transition agroécologique, porteurs de besoins de financement productifs.

Les financements productifs ont la spécificité d'être portés par des acteurs développant ou souhaitant développer une activité économique. Cinq grandes catégories peuvent être distinguées :

- **Les exploitations familiales,**
- **Les organisations de producteurs**
- **Les PME locales**
- **Les agroindustriels**
- **Les entreprises innovantes**

Les acteurs de la transition économique, porteurs de besoins financiers productifs ont été organisés en cinq catégories :

- ▶ Les exploitations agricoles familiales – une grande partie du poids de la TAE repose sur les agriculteurs qui doivent apprendre à maîtriser de nouvelles pratiques et en supporter les coûts alors même qu'ils ont des capacités d'investissement très limitées. Ils sont avant tout sensibles aux aspects économiques, même si certains sont sensibles aux enjeux climatiques. Ils sont également intéressés par l'accès à des services tels que : services de santé, accès au conseil agricole, accès à la main d'œuvre spécialisée ou à des équipements, accès aux services financiers, etc. Notamment, les exploitations familiales ne font pas de distinction entre leurs activités économiques et leur vie sociale. Ainsi, ils sont très sensibles aux avantages sociaux auxquels ils peuvent avoir accès.

Exemple : Les producteurs de cacao rencontrés au cours des études de cas au Ghana citent les avantages sous forme de services auxquels ils accèdent grâce à la certification comme aussi importants, voire plus importants que la prime qu'ils perçoivent (cas FairAfric).

- ▶ Les OP – Les OP sont des acteurs incontournables de la transition agroécologique. Deux catégories d'OP peuvent être distinguées :
 - Les structures « classiques » qui n'ont pas de prise de position particulière vis-à-vis des modes de production : ces dernières peuvent être sensibles au sujet de la transition agroécologique ou au contraire y être réticente et constituer un facteur de blocage, par exemple car l'agroécologie peut remettre en question un modèle économique fondé sur la vente d'intrants chimiques.
 - Les OP qui ont pris des engagements forts en se spécialisant dès le départ en agriculture biologique ou sur l'agroécologie : l'enjeu pour ces OP est d'internaliser un ensemble de services nécessaires à la production AE pour diminuer les coûts des pratiques, mais aussi de développer les débouchés permettant de valoriser la production des membres.

Deux exemples d'OP sont proposés dans l'encadré ci-dessous.

OP fortement spécialisée AE au Sénégal

La Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique (FENAB) est une association de producteurs créée en 2008 regroupant six organisations d'appui que sont Enda Pronat, Agrecol Afrique, Green Sénégal, ASPAB, GIT et CEAS et 18 organisations de producteurs. Elle a mis en place une Plateforme Nationale d'Agriculture Ecologique et Biologique qui regroupe plus de 200 organisations réparties dans les 4 zones agroécologiques du Sénégal : la Casamance (Kolda, Sédhiou, Ziguinchor), le Centre-Est (Tambacounda, Kédougou, Fatick, Kaolack, Kaffrine), la zone du Bassin Arachidier (Dakar, Thiès, Niayes, Diourbel) et la Vallée du Fleuve (Louga, Saint Louis, Matam). Cette structure compte parmi ses membres la Fédération des Agro pasteurs de Diender (FAPD) créée en 1982 qui assure depuis lors la formation, la sensibilisation, la production et le plaidoyer sur l'agroécologie. Cette dernière entend l'agroécologie comme une vision globale, une manière de vivre et non simplement comme une technique agricole.

OP en transition vers l'AE au Ghana

L'Union Kuapa Kokoo au Ghana a lancé un projet pilote de certification en agriculture biologique d'une partie de ces membres. Elle a bien identifié les besoins d'appui à la certification au niveau des EAF (formation et coût des changements de pratiques – MO, outillage, intrants organiques,

etc.) et en interne (formation du personnel, audits interne, structuration du système de suivi, etc.). Une fois la certification obtenue, elle doit cependant monter un système logistique parallèle pour la commercialisation des produits biologiques (acheminement des parcelles au lieu de stockage, stockage et espace de première transformation séparés du conventionnel, etc.) qui génère aussi des coûts, pas forcément couverts si la production demeure à petite échelle (nécessité d'économie d'échelle).

- ▶ Les PME locales – En aval de la production, elles jouent un rôle crucial dans la transition agroécologique en offrant une transparence accrue par rapport aux agrégateurs informels. Les PME disposent généralement d'un niveau de structuration supérieur aux OP et de capacités d'investissement plus importantes, et s'inscrivent de facto dans une logique économique qui conduit naturellement à la mise en place de chaînes de valeur pérennes. En amont des chaînes de valeur, elles peuvent aussi avoir une action structurante pour mettre à disposition les facteurs de production nécessaires à la transition agroécologique. PME agricoles et OP ne sont pas nécessairement concurrentes mais plutôt complémentaires. La création de PME détenues par les OP peut également être appuyée.

Exemple : Le cas de Yayra Glover Limited qui achète du cacao aux producteurs, et le commercialise sous forme brute ou transformée au Ghana est un cas intéressant d'entreprise sociale où les producteurs jouent un rôle significatif dans les prises de décisions et où nombre de services importants sont fournis aux producteurs.

- ▶ Les agroindustriels - Les entreprises agroindustrielles sont confrontées à la pression croissante des consommateurs et des réglementations en matière de durabilité. La transition agroécologique offre une opportunité pour ces entreprises de verdir leur chaîne d'approvisionnement et une opportunité de se positionner sur de nouveaux marchés. La TAE implique souvent une innovation technologique/organisationnelle et des partenariats entre les entreprises, les organisations de recherche, les gouvernements et les acteurs de la société civile. Les entreprises internationales peuvent jouer un rôle moteur en investissant dans la recherche et le développement de nouvelles pratiques agroécologiques, en investissant pour soutenir les appareils productifs locaux et en établissant des collaborations sur le long terme avec des acteurs clés dans les pays producteurs. Cependant, malgré quelques incitations à la diversification des revenus/des productions (voir le cas des initiatives de durabilité du secteur privé), leurs actions ne concernent qu'une partie des filières agricoles, principalement tournées à l'export.
- ▶ Les entreprises innovantes - On constate depuis quelques années l'émergence de sociétés cherchant à concevoir et à promouvoir des équipements innovants et respectueux de l'environnement, s'appuyant sur des nouvelles technologies, potentiellement digitales (objets connectés, technologies satellitaires notamment), sur des énergies renouvelables (panneaux solaires, biométhaniseurs...) ou encore cherchant à promouvoir des innovations / des pratiques anciennes « low tech, low cost » adaptées aux contextes des exploitations familiales d'Afrique de l'Ouest. Ces entreprises sont généralement panafricaines, souvent basées en Afrique du Sud ou au Kenya, voire internationales.

3.3.5 Exemples d'EFA impliquées dans la TAE

Exemple #1 – Bénéficiaires des premiums liés à la certification - Deux exploitations agricoles familiales de cacao biologique au Ghana

Contexte général

Le cacao est l'une des principales filières agricoles de rente en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire et le Ghana en sont les deux premiers producteurs mondiaux, ils contrôlent à eux deux environ 60% de la production mondiale de fèves de cacao (FAOSTAT, 2018).

Les exportations de cacao et de ses préparations (beurre, pâte, poudre, chocolat) représentent des valeurs d'exportations importantes pour le Ghana. En 2021, elles sont estimées à 21,51 milliards de \$US au Ghana (16% des exportations totales du pays). Sur ce total des exportations de produits du cacao, les fèves de cacao (non transformées) représentaient 60% (ITC trademap, 2023).

Au Ghana, le secteur du cacao joue un rôle majeur pour l'économie du pays et cristallise de forts enjeux politiques. En effet, environ 800 000 familles sont impliquées dans la production de cacao, qui contribue au PIB à hauteur de 3,1 milliards de GHS, soit environ 533 millions USD. Dans l'ensemble, de la campagne 2020/2021, un peu plus d'un million de tonnes de fèves de cacao ont été produites au Ghana (GCB, 2022). Le Cocoa Board (COCOBOD) est le principal intervenant dans le secteur du cacao. Institution publique, il joue à la fois le rôle d'acteur concurrentiel (via le commerce du cacao) et d'acteur pré-concurrentiel (via la fixation des prix à la production ou l'approvisionnement d'intrants subventionnés).

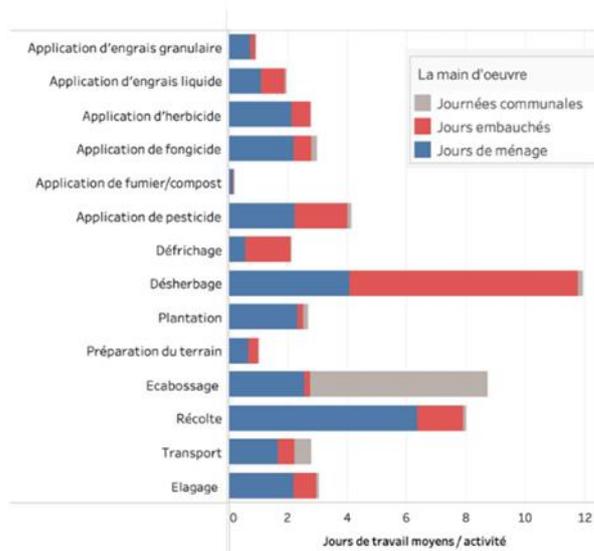
Depuis de nombreuses décennies, les producteurs de cacao dépendent fortement des produits agrochimiques de synthèse pour lutter contre les mauvaises herbes, les ravageurs et les maladies afin d'améliorer les rendements au Ghana. Pour tenter d'augmenter la production de cacao, diverses initiatives gouvernementales ont été largement axées sur la fourniture de produits agrochimiques de synthèse, soit gratuitement, soit à des prix subventionnés.

Capital et Statut Foncier

Les deux EAF visitées sont certifiées agriculture biologique pour la production de cacao depuis 2007, avec respectivement 4,5 ha et 6 ha, sur deux parcelles. Le premier producteur est propriétaire de la terre. Il obtient des rendements moyens entre 210 et 280 kg/ha. Il possède d'autres parcelles agricoles sur lesquelles il produit des tomates et du chou en conventionnel, à destination du marché local et pour l'autoconsommation. La seconde productrice est locataire de la terre et obtient des rendements très faibles également, autour de 180 kg/ha. Elle cultive un jardin de case et ramasse des champignons et des escargots qui contribuent à la sécurité alimentaire du foyer pendant la saison humide. A titre de comparaison, le rendement moyen national (en conventionnel) au Ghana entre 2015 et 2019 est de 525 kg/ha (FAOSTAT, 2020).

Bien que relativement proches géographiquement, la première EAF est située dans une zone où d'autres cacaoyères biologiques sont implantées, contrairement à la seconde qui est entourée de petites parcelles de maraichage, maïs, banane plantain gérées en conventionnel. Dans les deux cas, la densité de population et l'occupation du foncier limite l'expansion.

Main d'œuvre



Nombre moyen de jours de travail par activité cacaoyère en conventionnel, par hectare au Ghana (ICCO, 2022)¹

Les deux EAF fonctionnent principalement grâce à de la main d'œuvre familiale, mais font ponctuellement appel à de la main d'œuvre salariée pour certaines opérations soit très techniques, soit chronophages. Par rapport à la culture conventionnelle, le temps consacré à l'entretien des parcelles et aux traitements est beaucoup plus important. En effet, le désherbage manuel et la plus faible persistance des pesticides et fongicides biologiques impliquent un nombre de passages plus important sur les parcelles. Dans les deux exploitations, des travailleurs extérieurs sont mobilisés pour ces opérations. La première EAF bénéficie de l'intervention d'une équipe spécialisée formée par la YGL pour la taille, ainsi que pour la pulvérisation d'intrants biologiques. La seconde EAF n'a pas accès à ces services du fait de son isolement.

Configuration et gestion de l'EAF

1



La cacaoyère de l'EAF 1 n'a pas d'ombrage, bien que des arbres aient été plantés récemment (ils sont cependant encore à un stade juvénile). Du fait de la localisation de la parcelle, proche d'autres parcelles de cacao biologique, des équipes spécialisées sont en mesure d'intervenir pour la taille et l'application de fertilisants et pesticides biologiques une fois par an minimum. La seconde cacaoyère est plus ombragée, mais aucun traitement n'est appliqué car la parcelle est isolée et les moyens à disposition des producteurs sont très faibles. L'entretien de la parcelle est réalisé très régulièrement, mais les producteurs doivent faire face à de nombreuses attaques de maladies et ravageurs du fait de l'absence de traitements.

Gestion du Traitement Post-récolte et commercialisation

La récolte principale a lieu entre septembre et décembre, puis continue tout au long de l'année mais les fèves sont généralement plus petites et en moins grande quantité. Les deux producteurs commercialisent leur production auprès des acheteurs de la YGL. Ils reçoivent 800 GHS par sac, soit 12,5 GHS/kg (1,06 EUR) qu'ils touchent autour du mois de décembre/janvier. Ils reçoivent en complément le premium dû à la certification en agriculture biologique, qui correspond à 60 GHS/sac soit 7,5% du prix de vente de base. Il est particulièrement intéressant de noter que dans le cas des producteurs locataires de la terre, les revenus issus de la vente des fèves est partagé avec le propriétaire sur la base du prix du cacao conventionnel. Le premium revient en totalité au producteur.

Utilisation du financement lié au mécanisme étudié

Les producteurs n'ont pas accès au système de financement classique, du fait de taux d'intérêt très élevés. Les revenus tirés de la production de cacao sont leur principale source de financement.

Outre l'aspect environnemental mis en avant par les producteurs comme raison première de leur passage à l'agriculture biologique (conscience que l'usage de pesticides et d'engrais de synthèse à haute dose sont mauvais pour l'environnement et contribuent au changement climatique), l'intérêt économique joue également un rôle prépondérant. Le premium touché ne couvre pas tous les coûts générés par la production biologique (à titre d'exemple, une productrice estime le coût de la main d'œuvre salarié employée pour le désherbage à 160 GHS/sac, pour un premium de 60 GHS/sac de fèves vendues).

Cependant, le paiement de ce premium intervient à un moment où les producteurs manquent de trésorerie (autour du mois de mai), et il leur permet de s'acquitter de frais familiaux (épargne pour les frais de scolarité, déplacements, etc.) et dans une moindre mesure de financer la production (épargne pour paiement de la MO, outillage simple, etc.). Les producteurs bénéficient également d'un accès privilégié à des services santé (visites médicales gratuites, couverture santé, etc.), à de la formation (santé des sols, agroforesterie, etc.), accès à des intrants et mécanisation, plants pour le renouvellement des cacaoyères et plantation d'arbres d'ombrage, etc. Autant d'avantages qui les incitent à continuer à respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Exemple #2 – Bénéficiaire de la subvention d'intrants biologiques - Exploitation agricole familiale en maraichage au Sénégal



Description d'ensemble de l'EAF

Exploitation d'une superficie de 2 ha. Le producteur pratique le maraichage (Arachide, Carottes, tomate et plantes aromatiques tels que l'oignon, etc.). Sa production est orientée vers la vente à 95% Seule 5% sont destinés à l'auto consommation. Une MO d'œuvre familiale est utilisée. Deux personnes sont mobilisées. Lors des préparations des sols ou lors des récoltes, la famille ((environs 10 personnes) participe ponctuellement. La MO est intéressée à la récolte après avoir déduits les frais liés à la mise en place de la culture.

Le matériel trouvé sur place est composé principalement d'un kit obtenu sur subvention pour une valeur de 3 millions (une pompe immergée alimentée par une plaque solaire, un bassin une motopompe qui sert de lanceur pour l'arrosage). Pour le fonds de roulement, le producteur fonctionne avec des fonds propres. En termes de fonds de roulement estimé entre 1,5 millions à 2 millions (dont 640 000 F CFA de semences, 640 000 F CFA de fumure organique, 200 000 à 250 000 F CFA de gasoil).

L'enquêté est membre de la Fédération des Agropasteurs de Diender (FAPD) qui est membre de la FENAB. La FENAB, créée en 2008, regroupe des organisations de producteurs, de vendeurs, de transformateurs, de consommateurs et d'organisations d'appui qui s'activent pour le développement de l'agriculture biologique au Sénégal. La FENAB regroupe également six organisations d'appui qui sont : Enda Pronat, Agrecol Afrique, Green Sénégal, ASPAB, GIT et CEAS et 18 organisations de producteurs. La fédération a mis en place une Plateforme Nationale d'Agriculture Ecologique et Biologique qui regroupe plus de 200 organisations réparties dans les 4 zones agroécologiques du Sénégal : la Casamance, le Centre-Est, la zone du Bassin Arachidier et la Vallée du Fleuve Sénégal. Le but principal de la FENAB est de diffuser et généraliser l'Agriculture Biologique et Ecologique sur le territoire national sénégalais et dans la sous-région.

La FAPD qui est un des membres fondateurs de la FENAB, existe depuis 1982, elle est créée suite à une importante sécheresse qui affecta la zone des Niayes entraînant une forte difficulté pour les agriculteurs d'assurer une production suffisante. La formation, la sensibilisation, la production et le plaidoyer sur l'agroécologie sont les thématiques principales des actions mise en œuvre par la fédération. La FAPD entend l'agroécologie comme une vision globale, une manière de vivre et non simplement comme une technique agricole. A ses débuts, la FAPD est un GIE sous la direction d'Enda Pronat et travaille surtout au niveau des groupements de village. En 1994, la FAPD devient une association, Enda Pronat l'accompagne jusqu'en 2012 où la structure devient totalement autonome. La FAPD est composée de cinq unions de groupements de producteurs situés dans des villages de la commune de Kayakh et Diender, dans la zone des Niayes.

Objet du financement lié au mécanisme étudié

Le producteur n'a pas recours à un financement bancaire ou de la part d'une Institution de Microfinance. Il a bénéficié de subvention de l'Etat sur les intrants biologiques produits par Eléphant vert. La fédération dont il est membre a reçu 30 tonnes d'intrants sur les 400 tonnes dédiées à la FENAB et met ce stock à disposition de ces membres.

3.4 Identification transversale de bonnes pratiques en termes de financement

3.4.1 Développer sur le terrain des mécanismes coordonnés et pérennes, aptes à mobiliser les fonds au bénéfice de la transition agroécologique

Enseignement n°1 : La variété des besoins de financement requiert la mise en place d'outils financiers diversifiés à destination des acteurs de la transition agroécologique

(1) La transition agroécologique requiert la disponibilité simultanée d'outils financiers diversifiés, visant l'ensemble de ses acteurs.

La phase d'études de cas a confirmé le constat réalisé au cours de la phase d'inventaire de la variété des besoins de financement de la transition agroécologique :

- ▶ Les bénéficiaires potentiels vont du petit producteur agricole à la « start up » mobilisant les nouvelles technologies en faveur du développement agricole ou du climat, en passant par les organisations de producteurs de toutes tailles, les PME, voire les collectivités locales.
- ▶ Les besoins de financement couvrent de l'investissement, des besoins de financement de la production, des aménagements collectifs.
- ▶ Les projets ont des degrés de maturité inégaux, que ce soit au niveau de la demande des producteurs, des OP et des entreprises, ou de l'assurance de rentabilité des modèles économiques,
- ▶ Etc.

(2) Crédit, subvention et investissement en fonds propres doivent cohabiter au bénéfice de la transition agroécologique.

Ces besoins aux caractéristiques variées nécessitent la mobilisation conjointe de différents outils financiers. Les études de cas reflètent bien cette variété d'instruments.

- ▶ Le crédit agricole (y compris microcrédit) permet de couvrir un nombre relativement important de besoins de financement de la TAE, mais n'est pas toujours l'outil le plus adapté au financement de la TAE. Par ailleurs, il demeure très majoritairement limité au crédit de campagne (voir par exemple cas Agri+). De plus, dans un contexte de rentabilité limitée de l'activité agricole en général, le taux d'intérêt peut s'avérer problématique s'agissant de crédits à plus d'un an. Enfin, le changement climatique présente un risque de déstabilisation d'une offre de crédit agricole encore fragile.
- ▶ La subvention (qu'elle soit sous forme de don en nature, de paiement pour services écosystémiques, etc.) demeure indispensable à la transition agroécologique, a minima dans les cas suivants :
 - Aménagements collectifs (exemple : délocalisation des fonds climat au Sénégal)
 - Amortir le coût de certains équipements et les rendre attractifs par rapport aux équipements traditionnels, au travers de subventions partielles d'équipements (Exemple : Partenariat Bboxx/Etat au Togo)

- Inciter les producteurs à se tourner vers des intrants naturels, notamment dans un contexte de subventionnement des intrants chimiques (Exemple : subventionnement des engrais Eléphant Vert au Sénégal)
- Amorcer des activités au niveau des communautés, par exemple de production d'intrants naturels et de semences adaptées (Exemple : Equité 2).
- Combler un manque à gagner temporaire causé par le processus de transition (Exemple : délais d'accès « au meilleur prix » pendant la transition vers la certification – cas de Kuapa Kokoo dans le cadre du programme Equité 2 ou encore écarts de rendements dans les systèmes agroforestiers le temps que le cycle de la matière organique se mette en place – cas de FairAfric).
- Rémunérer le bénéfice pour l'écosystème, lorsque celui-ci ne se traduit pas en avantage économique pour le producteur ou l'entreprise.

Paiements pour services environnementaux (PSE)

Les **paiements pour services environnementaux (PSE)** dans le domaine de l'agriculture consistent à rémunérer les agriculteurs ou autres utilisateurs des ressources naturelles pour les actions qu'ils entreprennent afin de restaurer ou de préserver des écosystèmes, qui procurent des avantages à la société tels que la préservation de la qualité de l'eau, le stockage du carbone, la protection du paysage et de la biodiversité, entre autres. On qualifie ces avantages de **services écosystémiques**, tandis que les actions des agriculteurs ou autres acteurs sont désignées sous le terme de services environnementaux (Ministère de l'Agriculture, 2020)². Ces PSE ont pour objectif d'encourager l'adoption de pratiques ayant des effets positifs pour les écosystèmes contre une contrepartie pouvant être financière ou en nature. Ces incitations directes visent avant tout les **acteurs locaux** dont les pratiques sont potentiellement néfastes pour les écosystèmes et qui disposent de « droits de propriété » permettant de telles pratiques.

« **Les rémunérations concernent évidemment les actions que les acteurs conduiront (ou les pratiques auxquelles ils renonceront) et le montant des rémunérations sera déterminé en référence au manque à gagner (ou coût d'opportunité) des producteurs**, bien plus qu'en référence à une valeur économique totale des services écosystémiques (qu'il est rarement possible de calculer) » (Bienabe et al., 2016)³.

Ainsi, plusieurs PSE peuvent être combinés, comme cela a été mis en œuvre en Côte d'Ivoire dans un projet piloté par Nitidae, où l'objectif était de stopper la conversion des parcelles forestières ou des agro-forêts en culture monospécifiques (Hévéa, cacao, etc.) et de promouvoir l'agroforesterie. Des compensations financières étaient attribuées pour le maintien d'espèces forestières dans les cacaoyères (agroforesterie) d'une part et l'absence de traitements chimique des cacaoyères à haut rendement d'autre part. Cela permettait de toucher le premium de

² Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 2020. En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/les-paiements-pour-services-environnementaux-en-agriculture>

³ Biénabe E., Dutilly C., Karsenty A, Le Coq JF., 2016. In : Biénabé E., Rival A., Loeillet D. Développement durable et filières tropicales, QUAE, 2016

certification et de donner une valeur additionnelle à des cacaoyères peu productives mais utiles par les services écosystémiques rendus.

Cela suppose i) un partenariat étroit entre le secteur privé (acheteur), les ONG (support technique et identification des producteurs) et les OP, ii) une zone spatiale ciblée, iii) que la conditionnalité des paiements fasse l'objet d'un suivi rigoureux et iv) l'identification claire des détenteurs des droits ou des utilisateurs desdites ressources.

Ce type de mécanisme est prometteur, mais quelques points d'attention sont à souligner : 1) il peut être difficile d'identifier les bénéficiaires, à savoir les personnes responsables d'activités ayant un impact négatif pour les écosystèmes (particulièrement si celles-ci sont illégales, comme les plantations dans des aires protégées) ; 2) il peut être difficile d'évaluer le montant nécessaire (coût d'opportunité) pour inciter un changement de pratique ou de mobiliser des fonds suffisants pour le couvrir (valeur élevée des terres arables) ; 3) il peut être difficile ou coûteux de mesurer les performances des bénéficiaires (par exemple la séquestration de carbone), ce qui peut rendre difficile la mesure de l'impact d'un PSE ; 4) la gestion de tels mécanismes peut être complexe administrativement parlant (contractualisation) et coûteuse et dépend souvent de financements extérieurs et 5) la durabilité de tels mécanismes peut être difficile à assurer du fait de l'incertitude quant à la continuité des paiements. Cela peut décourager les bénéficiaires d'investir dans des pratiques durables sur le long terme.

Il est important de noter que malgré ces limitations, les PSE peuvent tout de même jouer un rôle significatif dans la promotion de pratiques agricoles durables et de la conservation de l'environnement, mais ces limites doivent être prises en compte lors de leur conception et mise en œuvre.

NB : La subvention devrait éviter d'être mobilisée pour subventionner à grande échelle sur le long terme des pratiques agroécologiques non-rentables.

- L'investissement en fonds propres s'adresse aux entreprises en amont et en aval des chaînes de valeur, notamment celles portant des innovations. Il est particulièrement adapté à des logiques d'amorçage et d'accompagnement de l'innovation dans la durée (voir Enseignement n°5).

(3) Cette coordination des outils apparaît particulièrement pertinente si elle est pensée à l'échelle du territoire

La territorialisation est inhérente à l'approche agroécologique. Ceci a un impact sur les modalités de son financement. Des approches en ce sens ont déjà été développées et testées (au Ghana notamment). Le Landscape Financing, est une approche de financement innovante qui se situe à l'échelle d'un territoire et non à l'échelle de la parcelle comme la plupart des mécanismes. Cette approche reconnaît que les problèmes environnementaux et socio-économiques sont souvent interconnectés et nécessitent une approche holistique pour y faire face. L'accent est mis sur la création de mécanismes financiers innovants qui peuvent inclure des instruments tels que les paiements pour services environnementaux, les marchés de carbone, les fonds d'investissement durable, les prêts à impact social, les partenariats public-privé, etc. L'objectif est de promouvoir des investissements durables qui prennent en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques du paysage,

en favorisant la conservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance durables, la résilience climatique et d'autres objectifs de développement durable et sans se focaliser sur une filière en particulier.

Enseignement n°2 : L'articulation entre subvention et crédit est particulièrement importante dans la mise en place d'une offre de financement pérenne

(3) Une bonne coordination est nécessaire sur le terrain entre les approches subventionnées et l'offre de crédit agricole aux bénéficiaires finaux.

Une bonne coordination des outils crédit et subvention sur le terrain est nécessaire pour la mise en place d'offres de financement pérennes.

En effet, des subventions d'équipements ou d'intrants portées par des projets de développement et/ou directement par le gouvernement risquent d'avoir un effet contre-productif sur le développement d'une offre de financements pérenne portée par le secteur privé. C'est le constat qui a été fait il y a quelques années au Niger, où le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle a été mis en place, dont l'une des composantes a vocation à harmoniser les pratiques en termes de subventionnement partiel d'équipement. Plus généralement, on constate une meilleure durabilité et une articulation plus efficace des financements lorsque les subventions d'équipements ou d'intrants sont partielles et passent par des institutions de financement locales, qui peuvent offrir du crédit pour aider le producteur à financer la part des équipements/intrants demeurant à sa charge.

Par ailleurs, si la nécessité des subventions d'amorçage est soulignée, il convient dès leur déboursement d'anticiper la nécessité d'avoir recours au crédit pour couvrir les besoins financiers liés au développement futur de l'activité économique. Ceci nécessite d'établir dès le démarrage un compte d'exploitation prévisionnel, même très simple, intégrant le recours au crédit au bout de x années, mais aussi de l'éducation financière et la mise en relation très en amont de l'entreprise ou de l'OP avec une institution financière.

Enseignement n°3 : La formation et l'accompagnement doivent s'articuler de manière judicieuse avec l'offre de financement

(4) La formation aux pratiques agroécologiques et l'accompagnement à leur prise en main demeurent essentiels.

Les études de cas ont révélé les effets positifs des formations et accompagnements techniques aux pratiques agroécologiques déjà réalisés sur le terrain, mais montrent aussi le besoin additionnel, aussi bien au niveau des producteurs que de leurs organisations. Ce besoin de renforcement de capacités concerne à la fois les pratiques agroécologiques elles-mêmes (production agricole, aménagements agricoles, production d'intrants) que le traitement post-récolte et l'identification de débouchés, si possible permettant de valoriser l'aspect agroécologique de la production. Les fournisseurs de produits financiers et en particulier les institutions financières soulignent l'importance de cet accompagnement pour la mise en place de leurs financements (voir par exemple les SFD partenaires d'Agri+).

(5) L'articulation entre financement et assistance technique aux producteurs et aux OP doit respecter certaines bonnes pratiques.

L'expérience de projets passés de finance agricole montre que l'articulation crédit / assistance technique aux producteurs et aux OP doit respecter certains critères. Quelques bonnes pratiques sont proposées ci-dessous :

- ▶ Identifier les fournisseurs de services financiers les mieux implantés en zone rurale, expérimentant déjà le crédit agricole (enseignement du MIFA qui a retenu en priorité des partenaires bancaires et a rencontré des difficultés à mettre en place les crédits)
- ▶ Intégrer dès la conception du projet les institutions financières partenaires à la réflexion pour définir l'articulation AT/crédit et pour identifier les besoins d'accompagnement nécessaires à l'accès au crédit, mais aussi pour identifier d'autres blocages potentiels auxquels ces institutions feraient face et éventuellement leur proposer des appuis pour y faire face (enseignement Equité 2 Côte d'Ivoire).
- ▶ Déliaison l'offre d'assistance technique de l'offre de financement (pas de conditionnalité) mais assurer une bonne coordination. Par exemple, dans le cas d'Agri+, les composantes « formation des OP » et « refinancement des institutions financières » fonctionnent de manière complètement indépendante : chaque OP est libre à l'issue de la formation d'avoir ou non recours au crédit, auprès d'une institution financière de son choix et les institutions financières peuvent mobiliser la ligne de crédit Agri+ pour financer n'importe quel client. Les institutions financières trouvent toutefois généralement un intérêt à financer les OP formées par le programme car elles constatent que celles-ci présentent effectivement de meilleurs profils de risque.
- ▶ Promouvoir le dialogue entre les acteurs des chaînes de valeur (y compris structures d'accompagnement) et les institutions financières afin de réduire l'asymétrie d'information, de susciter la confiance de part et d'autre et de permettre une meilleure adéquation entre offre et demande.

Une autre logique qui montre un bon potentiel pour la transition agroécologique est le fait de donner l'accès à des clients de fournisseurs de services financiers à des formations et appuis pour les accompagner dans leur transition agroécologique. On peut citer l'exemple d'Assilassimé, qui a recruté deux conseillers agricoles et développé des modules de formation pour former ses clients aux bonnes pratiques agroécologiques ou, à une autre échelle, celui de la SIDI.

Enseignement n°4 : Les mécanismes performants sont portés par ou s'appuient sur des structures de proximité pour toucher les EFA

(6) Les mécanismes de financement de la transition agroécologique sont pertinents lorsqu'ils s'appuient sur des structures de proximité pour toucher les exploitations familiales.

L'une des principales difficultés du financement de l'agriculture dans la zone CEDEAO, qui se retrouve dans le financement de la transition agroécologique est la petite taille des exploitations et la difficulté d'agréger la demande sans multiplier les intermédiaires (et donc les coûts d'intermédiation), pour rendre le financement attractif pour des investisseurs, qu'ils soient commerciaux, philanthropiques ou « à impact ».

Des acteurs sont cependant présents sur le terrain, en relation directe avec les exploitations familiales, et peuvent servir de relais pour diriger les financements vers ces dernières : institutions de microfinance rurales, organisations paysannes, agrégateurs privés, collectivités locales, ONG... Les mécanismes de financement de la transition agroécologique ne seront performants que s'ils s'appuient sur ces acteurs de proximité qui devraient présenter les caractéristiques suivantes :

- Capacité à identifier le besoin financier à en valider la pertinence et à proposer une offre de financement adaptée
- Capacité à distribuer et à gérer les financements de manière efficace
- Présence pérenne sur le terrain, impliquant un modèle économique durable, qui peut reposer sur une subvention récurrente d'exploitation (sortir de la « logique projet »)

(7) Les acteurs suivants apparaissent des relais particulièrement pertinents pour la transition agroécologique :

- **OP promouvant des pratiques agricoles durables**
- **Institutions de microfinance rurales, coopératives ou à vocation sociale**
- **Agrégateurs / transformateurs privés à vocation sociale**

Les études de cas ont identifié certains types d'acteurs qui apparaissent comme particulièrement pertinents, tels que :

- ▶ Certaines organisations paysannes, investies dans l'agroécologie depuis des années, bien structurées et agissant sur toute la chaîne de valeur, telles que FONAP au Sénégal. Elles ont notamment le grand atout de pouvoir agir de manière coordonnée sur les différents maillons des chaînes de valeur : production d'intrants, production agricole, stockage, transformation, commercialisation. Système de gouvernance capables de faire remonter les bonnes pratiques
- ▶ Des institutions de microfinance coopératives ou à vocation sociale, comme la MUFEDE au Burkina Faso ou la CVECA-ON au Mali.
- ▶ Des agrégateurs/transformateurs à vocation sociale, comme Ghebana au Togo ou les ESOP (Togo, Bénin).

Les études de cas ont également montré les limites de certaines approches, non liées à des institutions financières formelles : le système d'AVEC, le crédit proposé par les OP aux producteurs, ou encore le système de crédit en animaux d'AVSF, requièrent le recours à des institutions financières formelles afin de passer à l'échelle.

NB : Les OP et institutions de microfinance mutualistes présentent l'avantage de bien s'inscrire dans le principe 13 de l'agroécologie. Cependant, il semble contre-productif d'écarter par principe les entreprises privées, qui présentent l'avantage de devoir rapidement trouver un modèle économique pérenne, de cibler des filières économiquement durables et d'avoir la capacité à agir dans la durée. Les études de cas ont montré l'existence d'acteurs engagés qui ont choisi d'opter pour des statuts d'entreprises à capitaux privés, et qui représentent une opportunité pour porter de manière pérenne la transition agroécologique.

(8) Ces structures se caractérisent trop souvent par leur manque de capacités. Elles devraient être accompagnées pour acquérir les capacités de pleinement jouer leur rôle d'intermédiaire des financements.

Il est essentiel de renforcer ces structures afin de les rendre capables de pleinement jouer leur rôle d'agrégateur de financements.

- ▶ Ces structures présentent généralement des besoins de renforcement en termes de gouvernance et de gestion (y compris gestion du crédit)
- ▶ S'agissant de structures privées, réalisant du crédit ou des avances aux producteurs, elles vont avoir des besoins en termes de crédit, pour financer la commercialisation ou pour préfinancer la production au niveau des EFA. Mais elles ont également la nécessité de renforcer leurs fonds propres, afin de pouvoir accéder au refinancement. Enfin, elles ont besoin d'appui pour renforcer leurs capacités à agréger la demande des EFA :

Le subventionnement des coûts d'intermédiation peut parfois s'avérer nécessaire afin de limiter le taux d'intérêt aux producteurs. Ceci peut être réalisé au travers de la bonification de taux d'intérêt ou de subventions de fonctionnement.

(9) Une alternative prometteuse mais encore limitée est le développement d'initiatives digitales innovantes.

La digitalisation permet de faciliter l'accès aux producteurs, notamment en mutualisant les coûts d'approche et en réduisant l'asymétrie d'information. Les approches digitales ont également l'intérêt de faciliter le suivi/évaluation des actions.

Des acteurs de proximité peuvent chercher à se développer ou à devenir plus efficaces grâce à la digitalisation, mais les investissements se révèlent souvent conséquents pour des structures de taille et de capacités financières limitées. La digitalisation pourrait également permettre à des acteurs nouveaux de pénétrer les zones rurales. Elle pourrait être portée par deux types d'acteurs :

- ▶ Des institutions financières traditionnelles non-implantées en zone rurale, à l'instar d'Advans Côte d'Ivoire
- ▶ Des fintech : des approches de plateformes mutualisées telles qu'Agrocenta au Ghana par exemple voient le jour.

La digitalisation pourrait également faciliter la gestion des financements par les OP, même si ceci nécessiterait une évolution importante dans les mentalités et modes de fonctionnement.

Enseignement n°5 : Il est nécessaire de développer une offre de financement spécifique pour les entreprises de l'amont et de l'aval des chaînes de valeur

(10) Les PME en amont et en aval des chaînes de valeur ont des besoins de financement spécifiques.

Les PME en amont et en aval des chaînes de valeur apparaissent particulièrement structurantes pour la transition agroécologique (voir 3.3.3). Or, elles ont des besoins de financement spécifiques.

- ▶ Une partie de ces PME est constituée d'entreprises innovantes, dont le modèle économique est parfois fondé sur l'économie digitale. Par exemple, Bboxx a développé un modèle de pompe solaire spécialement adapté aux contextes africains, qui repose sur une solution de pay as you go permise par un solide système d'information digitalisé et sur des paiements en monnaie électronique. Ces PME peuvent apporter des innovations précieuses nécessaires à la transition agroécologique. Pour ce faire, elles ont besoin de financements adaptés à l'innovation : prises de participation à long terme, subventions remboursables, subventions destinées à la R&D...
- ▶ Les PME se situant plutôt en aval des chaînes de valeur vont avoir des besoins conséquents pour financer la campagne agricole, c'est-à-dire pour avoir les moyens d'acheter les produits agricoles aux producteurs. La plupart rencontre encore des difficultés à se refinancer de manière satisfaisante auprès de banques locales, mais aussi des institutions de microfinance (montants de crédit alloués limités, dépôts de garantie importants, etc.). Celles qui exportent peuvent, après quelques campagnes réussies qui devront être financées sur fonds propres ou par des prêts d'actionnaires, avoir accès à des fonds internationaux aux conditions plus satisfaisantes (exemple : Ghebana). Pour les PME intervenant sur le marché local, l'offre est encore très limitée (exemple : ESOP bénéficiaire du MIFA au Togo).
- ▶ Enfin, ces PME peuvent se proposer d'internaliser une offre de financement aux producteurs au travers d'un préfinancement de la production (intrants, prestation de services agricoles) ou de facilités de paiement d'équipements. Le développement d'une telle offre nécessitera un besoin de fonds de roulement conséquent qu'elles peuvent choisir d'emprunter elles-mêmes, ou de couvrir au travers d'un partenariat avec une institution financière (mécanisme de financement « chaîne de valeur »). Notons que dans le cas de la fourniture d'équipements innovants, l'implication des fournisseurs dans le financement du matériel peut faciliter la mise en place d'une offre de financement de type « crédit-bail », qui réglerait les problèmes de garantie rencontrés par les producteurs et les institutions financières dans le développement du crédit agricole. Cependant, dans le cas étudié (Bboxx, Togo) le recul manque encore pour attester de la viabilité d'un tel modèle.

(11) Elles ne vont pas mobiliser des financements auprès des mêmes types d'acteurs que les EFA.

Ces structures ont souvent des besoins de financement trop conséquents pour les institutions de microfinance, et particulièrement pour les IMF rurales. Elles vont chercher à se financer auprès de fonds d'investissement à impact, mais certaines auront des besoins financiers trop faibles pour les fonds internationaux. Les fonds d'investissement locaux sont encore rares et plus rares encore sont ceux qui investissent le secteur agricole. On peut citer le cas de SINERGI au Niger, appuyé par la SIDI. Elles sont souvent trop petites pour les DFIs, et peinent à trouver des ressources flexibles, surtout en Afrique

de l'Ouest. S'agissant des besoins de financement, certaines parviennent à les couvrir auprès de banques agricoles locales ou de partenariats avec des IMF.

(12) Ces PME revendiquent rarement une inscription dans l'agroécologie et manquent de capacité de suivi de la performance sociale et environnementale de leurs actions.

Ces PME revendiquent rarement une inscription dans l'agroécologie, même si leurs valeurs et/ou leurs propositions de valeur peuvent y contribuer. Plus encore, elles possèdent rarement des dispositifs de suivi de leurs actions

Il serait nécessaire de mettre en place un cadre d'intervention clair visant à conditionner l'appui à certains engagements en faveur de la TAE et/ou à accompagner la transition de ces acteurs une fois les ressources décaissées. Notons que la prise de participation au capital permet au financeur d'avoir une influence sur les orientations stratégiques de l'entreprise et constitue une certaine garantie de l'alignement des intérêts.

3.4.2 Mobiliser des ressources financières et des mécanismes d'appui à l'offre de financement de la transition agroécologique

Enseignement n°6 : Les ressources financières mises à disposition des acteurs de la TAE, tout comme les accompagnements sont efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans la durée.

(1) La transition agroécologique requiert un allongement de la durée des ressources mobilisées, qu'elles viennent financer de l'accompagnement technique, du crédit ou des prises de participation.

La transition agroécologique est un processus qui nécessite du temps. La mise à disposition de ressources longues apparaît essentielle pour accompagner les acteurs dans la durée, aussi bien d'un point de vue technique que financier.

- ▶ **Accompagnement technique** : Beaucoup de projets sont encore pensés sur des durées trop courtes (3 ans, voire moins). A l'inverse, un projet sur 7 ans comme Agri+ par exemple, permet d'accompagner plusieurs cohortes d'OP, de capitaliser sur les premières cohortes pour améliorer l'offre de formation, mais aussi de créer la confiance entre OP et institutions financières. Un autre exemple est le programme Equité, qui prépare sa 3^{ème} phase, au cours de laquelle les OP appuyées au cours des phases 1 et 2 continueront de bénéficier d'appuis.
- ▶ **Lignes de refinancement** : Le manque de ressources stables des institutions financières est aujourd'hui un frein majeur au développement de crédit à moyen terme, pourtant nécessaire pour couvrir les besoins d'investissement de la TAE. Ceci est d'autant plus important s'agissant d'institutions de microfinance, dont les capacités de gestion actif-passif sont limitées, et qui sont soumises à des règles prudentielles strictes.
- ▶ **Prises de participation** : Beaucoup de mécanismes de prises de participation fonctionnent sur la base de véhicules financiers « fermés », c'est-à-dire ayant une durée de vie prédéfinie, à l'issue de laquelle les fonds doivent être restitués aux investisseurs. Or, des entreprises innovantes, dans un

contexte de marchés peu matures, sont par nature des investissements peu liquides. Par ailleurs, elles nécessitent un accompagnement dans la durée. Ghebana ou Assilassimé au Togo par exemple, ont mis respectivement 5 et 6 ans à atteindre l'équilibre économique. L'enseignement tiré par la SIDI de FEFISOL 1 est qu'un fonds d'une maturité de 10 ans ne laisse pas le temps d'identifier des investissements potentiels, d'accompagner les entreprises et de trouver des repreneurs. Ainsi, FEFISOL 2, d'une durée de 10 ans également, ne réalisera pas de prises de participation. Des modèles de fonds « ouverts » devraient être privilégiés.

Il conviendrait donc, de manière générale, de rechercher un allongement de la durée des financements proposés.

Enseignement n°7 : Mixer les ressources en amont permet de proposer des mécanismes de financement adaptés à la TAE

(2) Le mixage des ressources financières encourage la mobilisation de fonds privés et assure la pérennité des mécanismes mis en place.

Dans un contexte de ressources « subvention » limitées, qui ne pourront à elles seules couvrir l'ensemble des besoins de financement productif de la transition agroécologique, il est nécessaire d'encourager la mobilisation conjointe de ressources privées en veillant à l'additionnalité des fonds publics et en recherchant un effet de levier sur les fonds privés. Au-delà du caractère limité de la ressource publique, la mobilisation de fonds privés permet également d'assurer la pérennité des mécanismes mis en place (activités répondant à des logiques de marché).

(3) Le mixage des ressources peut être fait sur le terrain, mais aussi en amont, afin de proposer des outils financiers innovants et/ou mieux adaptés aux spécificités de la TAE.

Le mixage de ressources peut passer par une coordination des outils financiers entre eux et avec de l'accompagnement technique aux acteurs des chaînes de valeur sur le terrain, comme présenté dans les enseignements 1 et 2. Mais il peut être également réalisé en amont, dans l'objectif de proposer des mécanismes financiers innovants et aptes à répondre aux besoins de la transition agroécologique.

Les points d'application suivants apparaissent particulièrement pertinents pour la ressource subventionnée, qu'elle soit publique nationale ou internationale, ou qu'elle provienne de sources privées philanthropiques :

- ▶ Dé-risquer le financement des activités agricoles en général (dans un contexte de changement climatique) et le financement d'activités en lien avec la transition agroécologique en particulier, qui peuvent être considérées comme plus risquées par les différents acteurs. Ceci peut être fait grâce à trois grands types d'intervention :
 - Prise de participation avec un profil risque/rentabilité désavantageux, permettant de rendre l'investissement plus attractif à d'autres investisseurs. Exemple : abondement d'un fonds « premières pertes ». Le cas comparé de la SIDI et de FEFISOL illustre bien la nécessité et les enjeux de ce type d'instruments pour pouvoir adopter une politique de risque plus ouverte et à même de toucher toutes les filières. Cependant, en l'absence d'un historique solide de transactions passées qui pourraient être utilisées comme benchmark, il convient de rester

réaliste dans la nature des fonds qui pourront être mobilisés. La ressource publique peut aussi être utilisée pour lancer un mécanisme et créer un historique propice à susciter la confiance.

- Dotation d'un fonds de garantie. Exemple : fonds de garantie mis à disposition du Crédit Mutuel Sénégal dans le cadre du projet de microcrédit en animaux d'AVSF
 - Subventionnement d'une offre d'assurance obligatoire couplée au crédit. Exemple : LBA au Sénégal
- Subventionner des frais d'intermédiation pour rendre la transition agroécologique plus abordable pour les intermédiaires financiers et/ou pour les bénéficiaires finaux. Exemple : Fonds de bonification confié par l'Etat à LBA.

(4) La mobilisation de ressources publiques aux côtés de fonds privés implique une exigence de suivi/évaluation des impacts des financements facilités.

Notons que la question de la mobilisation de ressources publiques aux côtés de ressources commerciales nécessite de pouvoir suivre et évaluer le bon usage des ressources, et notamment de mesurer l'additionnalité des mécanismes issus du mixage des ressources. Ce point est repris dans l'enseignement n°11.

Enseignement n°8 : Il est possible de capter davantage de ressources financières pour les diriger vers la TAE dans la CEDEAO

(5) La mobilisation de fonds climat internationaux au bénéfice des petits producteurs agricoles apparaît comme une opportunité majeure pour le financement de la TAE

La phase d'inventaire a montré que les fonds internationaux spécifiquement dédiés à la transition agroécologique étaient rares. Cependant, certains fonds climat pourraient être mobilisés pour financer la transition agroécologique, qui recoupe plusieurs principes relevant à la fois de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Or, le rapport « Examining the Climate Finance Gap for Small Scale Agriculture » (Climate Policy Initiative, 2020) souligne la faible proportion des fonds climat dédiés aujourd'hui au financement de la petite agriculture familiale, expliquée notamment par la faible capacité technique des gouvernements nationaux à se conformer aux standards et procédures des fonds climat internationaux et l'absence de coordination entre les ministères et institutions publiques pour définir des politiques climat cohérentes.

Cette mobilisation est toutefois possible, comme le montre l'exemple du programme IGREENFIN.

Programme IGREENFIN

IGREENFIN est un programme multibailleurs et multipays ayant pour objectif de construire et mettre à l'échelle la résilience et les capacités d'adaptation des organisations de producteurs, coopératives et micro, petites et moyennes entreprises en agissant sur les principales barrières d'accès aux services financiers et non-financiers supportant l'adoption de bonnes pratiques pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Il cible plus particulièrement les bénéficiaires des projets du

FIDA dans chacun des pays retenus (« baseline project »). Concrètement, le programme propose de mettre à disposition de banques publiques locales de développement agricole

- ▶ Des lignes de crédit, par l'intermédiaire de prêts souverains rétrocédés, destinées à couvrir les besoins financiers liés à ces bonnes pratiques,
- ▶ Des assistances techniques, sous la forme d'unités de gestion de projet logées au sein de ces banques, pour les appuyer dans une meilleure intégration du climat dans leurs activités.

D'un montant total de 100 M USD (70M en prêt et 30M en subvention), le projet est cofinancé par le Fonds Vert Climat (principal contributeur), la Banque Islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement et les banques agricoles partenaires. Un pilote a été lancé au Niger avec la BAGRI et le programme est désormais en cours de déploiement au Sénégal (LBA), au Burkina Faso (BADF), au Mali (BNDA) au Ghana (Apex Bank) et en Côte d'Ivoire (en l'absence de banque publique agricole, la BNI a été retenue comme partenaire du projet).

La BOAD est également accréditée auprès de trois fonds climat.

D'autres ressources pourraient également être mobilisées. Par exemple, au cours des dernières années, le marché du carbone volontaire a connu un développement significatif. Il s'agit d'un marché où les entreprises et les organisations peuvent volontairement compenser leurs émissions de carbone en achetant des crédits carbone proposés par des projets de réduction des émissions. Les revenus générés par la vente de crédits sont donc une potentielle source de financement à mobiliser pour les initiatives agroécologiques, mais elles sont parfois complexes et onéreuses à mettre en place (coûts de la certification, système de suivi contraignant, objets de financement restreints, etc. Par ailleurs, la BOAD a émis en 2021 ses premières obligations « durables ». L'émission d'obligations vertes (« Green bonds ») pourrait également être, pour les structures les plus solides, une opportunité pour financer la transition agroécologique.

(6) Des mécanismes fiscaux innovants pourraient être mis en place au bénéfice de la transition agroécologique.

Les Etats de la CEDEAO pourraient également travailler à la mise en place de mécanismes de péréquation entre les filières les plus rentables, et les filières à plus faible valeur ajoutée, ou encore entre pratiques conventionnelles et pratiques durables. Cependant, aucun exemple n'a été identifié en ce sens. On trouve dans certaines "grandes filières" d'exportation une mobilisation des acteurs pour le financement des filières annexes mais importantes pour la sécurité alimentaire. C'est par exemple le cas dans la filière cotonnière au Mali, où l'interprofession négocie un financement de campagne pour le coton ainsi qu'un financement dédié à la diversification, permettant d'alimenter aussi les cultures céréalières. On peut également imaginer la réallocation de fonds issus de la finance carbone à l'échelle des pays, sur la base de l'article 6 de l'accord de Paris. Le Sénégal, par exemple, est en train de mettre en place une réglementation sur le partage des bénéfices (« *benefit sharing* ») des projets carbone.

(7) La mobilisation des consommateurs pour une meilleure valorisation des produits issus de l'agroécologie représente un levier puissant d'accélération de la transition agroécologique.

Enfin, la mobilisation des consommateurs « en bout de chaîne » est également un levier puissant pour accélérer la transition agroécologique, qui peut se traduire par des prix d'achat aux producteurs plus équitables ou par des systèmes de primes ex-post (voir 3.3.1).

(8) Le « verdissement » des institutions financières locales représente une opportunité majeure pour mobiliser l'épargne nationale au bénéfice de la transition agroécologique.

L'épargne nationale représente aujourd'hui des montants significatifs, placés dans les banques et les institutions de microfinance, et réutilisée à des fins de crédit. Ainsi, la mobilisation de l'épargne nationale au bénéfice de la transition agroécologique passe avant tout par le « verdissement » des institutions financières locales (voir Enseignement n°5).

(9) Le développement de l'investissement socialement responsable représente également un potentiel pour mobiliser l'épargne internationale vers la transition agroécologique de la CEDEAO.

Le développement de l'investissement socialement responsable représente également un potentiel pour mobiliser l'épargne internationale vers la transition agroécologique de la CEDEAO. Il est cependant important que l'épargne soit sécurisée au travers de mécanismes de couverture du risque, tels que mis en place par la SIDI par exemple. Des modes de financement plus directs tels que les initiatives de crowdfunding, y compris mobilisant la diaspora, apparaissent aujourd'hui d'envergure limitée et difficiles à passer à l'échelle.

3.4.3 Accompagner les acteurs dans la transition

Enseignement n°9 : Le financement de la transition agroécologique requiert la mise en place d'outils financiers flexibles, propres à accompagner la demande à tous les niveaux.

(1) Le financement de l'agriculture demeure un défi pour l'Afrique de l'Ouest. Il convient de poursuivre les efforts pour améliorer l'accès des producteurs à des ressources financières durables.

Il apparaît indispensable de poursuivre la mise à disposition de solutions de financement pour l'agriculture en général. En particulier, lever les contraintes d'accès au crédit des producteurs agricoles et des OP demeure un pré-requis. En effet, plusieurs exemples des études de cas ont montré que le crédit, et en particulier le microcrédit, « classique » pouvait répondre à la plupart des besoins financiers liés à la production (voir 3.3). Or les contraintes d'accès au crédit agricole classiques (absence de garanties matérielles, absence de crédit à moyen terme, manque d'accessibilité de certains producteurs...) demeurent.

Par ailleurs, le manque de maturité de la demande de financement pour la transition agroécologique fait que les institutions financières risquent de se retrouver confrontées à un manque de capacités d'absorption des lignes mises à disposition. Les bailleurs, de l'autre côté, risquent de devoir fragmenter les enveloppes de manière peu efficace. Enfin, une telle approche est peu pédagogique pour les acteurs potentiels de la transition agroécologique.

De manière générale, notons que les approches de mise à disposition de lignes de crédit conditionnées à un usage ou un autre (exemple : ligne qui ne viendrait refinancer que les investissements) tendent à se raréfier au profit d'approches plus flexibles et plus adaptées aux besoins des institutions financières.

(2) Les mécanismes financiers incitatifs basés sur le résultat semblent des outils intéressants pour promouvoir la transition agroécologique, surtout associés à un accompagnement technique.

Une association sensibilisation/formation et accès au crédit, avec un système de remise sur taux d'intérêt, apparaît une approche porteuse pour financer la transition agroécologique. Elle suppose cependant l'existence de capacités de suivi au sein de l'IMF ou d'un partenariat apte à assurer un tel suivi. UBTEC par exemple, a mis en place, en collaboration avec la FNGN, un système de bonus-malus grâce auquel elle récompense la mise en place effective par un client (accompagné par la FNGN) de pratiques agroécologiques suite au décaissement du crédit. La FNGN a la charge du suivi agronomique des clients et de la validation de leur droit au bonus, qui est distribué soit en espèces, soit sous la forme de nouvelles formations à l'agroécologie.

(3) Ils constituent une alternative intéressante à la mise en place d'offres de crédit agricole très concessionnelles, peu durables, qui présentent le risque de « casser le marché ».

Enseignement n°10 : A tous les niveaux de la chaîne, les acteurs du financement ont besoin d'appui pour développer des approches adaptées aux 13 principes de l'agroécologie

(4) Les structures de financement des acteurs de la TAE ont besoin d'appui pour inscrire leurs financements dans la TAE

Tout comme les producteurs, les OP et les PME des chaînes de valeur agricoles ont besoin d'appui pour transitionner vers des modes de production plus durables, les structures de financement publiques ou privées devraient également renforcer leurs capacités à inscrire leurs financements dans les 13 principes de l'agroécologie.

Les études de cas ont permis d'identifier plusieurs types d'appui :

- ▶ Formations/sensibilisations aux pratiques agroécologiques : Les structures de financement ont besoin d'internaliser un minimum de connaissances relatives aux pratiques agroécologiques pour avoir la capacité de les reconnaître sur le terrain, et de mieux en appréhender les risques, mais aussi éventuellement pour être elles-mêmes en capacité d'accompagner la transition de leurs clients (exemples : Assilassimé, SIDI)

- ▶ Adaptation des politiques, procédures, outils d'analyse et de suivi pour y intégrer la dimension agroécologique (exemple : besoin exprimé par CVCA-ON Ségou au Mali)
- ▶ Création d'offres dédiées (exemple : crédit MIVO d'Assilassimé)
- ▶ Cartographie des risques climat pesant sur le portefeuille agricole (exemple : CAURIE Microfinance Sénégal)

(5) Ces appuis devraient être accompagnés de ressources financières adaptées.

Afin de pouvoir se concrétiser en financements sur le terrain, ces appuis devraient être accompagnés de la mise à disposition de ressources financières adaptées (si cela correspond à un besoin de la structure). L'expérience internationale montre également la nécessité de bien coordonner ces renforcements de capacités avec la mise à disposition de ressources adaptées (qui devrait être décalée dans le temps afin de laisser à la structure de financement le temps de monter en capacités, surtout si les ressources financières sont conditionnées au financement de la TAE – voir Enseignement n°9)

3.4.4 Inscription des mécanismes dans la TAE

Enseignement n°11 : Il demeure nécessaire d'établir un cadre d'intervention propre à la TAE et des modalités de reporting pragmatiques, transparentes et si possibles harmonisées

(1) Définir un cadre d'intervention et de suivi/évaluation des projets agroécologiques est un défi compte tenu du caractère multidimensionnel de l'agroécologie.

Les systèmes de production agricoles sont alignés avec les principes de l'agroécologie à différents degrés. Il existe une variété de situations intermédiaires entre un système de production qui applique pleinement tous ces principes et un autre qui ne les applique pas du tout. Outre l'ensemble de pratiques qu'elle englobe, l'agroécologie est aussi une discipline scientifique et un mouvement social qui dépasse de loin un objet purement technique. Les effets pluridimensionnels de l'agroécologie en font un objet complexe à caractériser et à évaluer. Cela représente un vrai défi en matière de cadrage et d'évaluation des projets sur le terrain et a fortiori de suivi des financements fléchés vers l'AE. Au cours des dernières années, plusieurs organisations ont tenté de préciser le cadre d'intervention des projets agroécologiques. De plus, de nombreuses évaluations et études ponctuelles ont été réalisées, mais elles présentent souvent des limites en termes de couverture des différents types d'agroécosystèmes, de territoires et de pratiques agricoles. De plus, elles sont rarement consolidées à une échelle supérieure à celle des projets et sont souvent incomplètes et menées en utilisant des méthodes et des outils différents.

(2) Il apparaît cependant indispensable d'établir un cadre d'intervention, ainsi que des modalités de reporting pragmatiques, transparents et, si possible harmonisés pour permettre un financement à l'échelle de la transition agroécologique

L'établissement d'un cadre d'interventions et de modalités de reporting pragmatiques, transparents et si possible harmonisés est une préoccupation partagée par les acteurs de l'agroécologie, en premier lieu afin d'en démontrer la pertinence pour répondre aux défis actuels.

S'agissant du financement de la transition agroécologique, cette dimension est une condition de son passage à l'échelle. En effet, proposer des critères clairs d'identification et de suivi de la transition agroécologique est essentiel à trois niveaux :

- ▶ Pour mobiliser de manière ciblée la ressource publique / la ressource subvention (et donc mettre en place des incitatifs pertinents et traçables) ;
- ▶ Pour lever des fonds (ce qui implique d'articuler le cadre de l'agroécologie avec d'autres cadres en place) ;
- ▶ Pour tracer et suivre les financements à l'échelle régionale

(3) Ceci requiert tout d'abord de s'accorder sur un cadre d'intervention et des outils et grilles d'analyse communs.

Devant la nécessité de s'aligner sur des modalités d'identification des systèmes agroécologiques communes, plusieurs acteurs du développement agricole se sont attelés à proposer un cadre conceptuel de l'agroécologie qui traduise les caractéristiques importantes des systèmes et des approches agroécologiques, ainsi que les principaux éléments à prendre en compte pour créer un environnement favorable à l'agroécologie. La FAO a d'abord publié les dix éléments de l'agroécologie (FAO, 2018)⁴. Les 13 principes de l'agroécologie proposés par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) font aujourd'hui référence.

En termes d'outils et grilles d'analyse, plusieurs acteurs travaillent sur des modèles relativement aboutis. On peut citer notamment l'outil TAPE de la FAO, le Guide pour l'évaluation de l'agroécologie (Levard, 2023), développé par les organisations membres du Groupe de Travail sur les Transitions Agroécologiques (GTAE), ou des grilles d'évaluation et de suivi développées par certains projets analyses au cours de la phase d'études de cas tels que Equité 2 ou la SIDI.

Guide pour l'évaluation de l'agroécologie

Le Guide pour l'évaluation de l'agroécologie a notamment vocation à résoudre le dilemme de la catégorisation des systèmes de production en transition agroécologique via l'introduction de la notion de « degré d'agroécologisation » des EAF et propose un système de caractérisation. Cette méthodologie d'évaluation de l'AE a pour objectif d'apprécier i) ses effets sur les performances agro-environnementales et socio-économiques de l'agriculture et ii) les conditions de son développement, c'est-à-dire les facteurs favorables ou limitants pour sa mise en œuvre par les exploitations agricoles. Cet outil est présenté sous forme de fiches opérationnelles pour mener une évaluation ponctuelle des EAF ou la mise en place d'un système de suivi-évaluation sur le plus long terme.

Système de suivi-évaluation du Programme Equité II

Le programme Equité II s'appuie sur un système de suivi-évaluation de 36 indicateurs répartis selon quatre axes principaux et communs à tous les projets appuyés (pour les OP et les plateformes nationales CE). En ce qui concerne les pratiques AE, le choix a été fait de ne pas évaluer le degré général d'application de pratiques agroécologiques des agriculteurs mais uniquement de celles qui sont divulguées par les OP dans le cadre du programme. Sur la base des pratiques AE identifiées au moment de la sélection des projets appuyés, les indicateurs permettent de juger du nombre de pratiques mise en œuvre, et celles qui sont jugées adoptées par les producteurs, c'est-à-dire, mise en œuvre avec les moyens propres des EAF. Le programme s'appuie également sur le cahier des charges AB comme proxy pour juger du degré d'agroécologisation des parcelles (certification AB ou en transition). Par ailleurs, l'enjeu n'est pas uniquement que de nouveaux producteurs ou productrices appliquent les pratiques divulguées, mais aussi que ceux et celles qui les appliquent déjà, le fassent sur de plus grandes surfaces de leur exploitation (mise à l'échelle). Pour pouvoir se rendre compte de ces tendances, il est donc également nécessaire d'avoir intégré ces questions de

⁴ FAO, 2018. Les 10 éléments de l'agroécologie – Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables. 15p.

pratiques au moment de l'établissement des baselines. Pour certaines pratiques communes à toutes les filières, des indicateurs spécifiques ont été inclus : 1) recyclage (Quantité de compost et/ou de charbon biologique et/ou de briquettes combustibles produites à partir des résidus et déchets de transformation), 2) gestion des ressources et énergie (consommation équivalent bois de chauffe/ kg de produit final obtenu), 3) Déforestation évitée (engagement à ne pas installer de nouvelles parcelles dans les aires protégées), 4) Surface gérée de façon communautaire.

(4) Des outils émergent donc, mais leur application à grande échelle aux mécanismes de financement de l'agroécologie rencontre deux contraintes majeures :

- **La nécessité de réaligner ce cadre et ces outils avec les standards des fonds internationaux susceptibles d'être mobilisés pour financer la transition agroécologique.**
- **La complexité opérationnelle et le coût de mise en œuvre sur le terrain.**

Les objectifs de l'établissement d'un cadre d'intervention et de modalités de reporting harmonisées pour la TAE, dans un contexte de développement de mécanismes financiers différent des objectifs recherchés par les acteurs du développement agricole. Ceci peut justifier certaines adaptations aux outils développés jusqu'alors.

Peu de ressources financières internationales étant à ce jour spécifiquement ciblées sur la transition agroécologique, sans réalignement du cadre et des outils propres à l'agroécologie avec ceux des mécanismes de financement et bailleurs de fonds internationaux (fonds climat / biodiversité, ...), ce cadre ne permettra pas de mobiliser des financements de manière facilitée. Par ailleurs, les outils examinés apparaissent potentiellement complexes à appréhender pour les gestionnaires de mécanismes financiers. A titre d'exemple, la SIDI a développé une grille d'identification des pratiques agroécologiques visant à évaluer ses partenaires, mais aussi à les accompagner dans cette transition. L'appropriation et la mise en œuvre sur le terrain de la grille s'avère un défi pour les chargés d'investissement et les partenaires du fait du haut niveau d'information demandé.

Quelques pistes de réflexion sont présentées ci-dessous et ont vocation à être discutées lors de l'atelier de synthèse. Le rapport de synthèse apportera des compléments d'analyse sur cette question.

(5) Le cadre d'intervention de l'agroécologie devrait être croisé avec les standards en cours de définition visant à cadrer les financements verts.

Plusieurs standards ont été élaborés ou sont en cours de définition pour cadrer les « financements verts ». La taxonomie européenne (EU Technical Expert Group on Sustainable Finance, 2020)⁵ s'impose peu à peu comme une référence sur ce sujet pour un grand nombre de financeurs, y compris les fonds à impact, car elle conditionne notamment certaines labellisations sur l'épargne et donc leur propre capacité à lever des fonds. L'agroécologie n'y est pas mentionnée directement mais certaines activités en relèvent. L'adaptation des critères techniques adoptés par la taxonomie européenne au contexte de la CEDEAO serait à approfondir. Notons que certaines taxonomies sont en cours de développement à l'échelle nationale (exemple : Sénégal).

D'autres références de lignes directrices pour l'investissement « vert » existent, comme par exemple celles du International Development Finance Club (IDFC) qui regroupe 27 banques de développement nationales et régionales à travers le monde, qui 1) propose une liste d'activités susceptibles de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris, dont certaines alignées avec certains principes de l'AE et 2) effectue un suivi de l'attribution des financements selon la contribution des projets aux objectifs de durabilité (biodiversité, adaptation, atténuation, etc.) (IDFC, 2022)⁶.

Enfin, les fonds climat proposent leurs propres critères, généralement fondés sur des logiques d'atténuation et d'adaptation. Le guide du GTAE a notamment travaillé à croiser ces logiques avec le cadre d'intervention proposé pour l'agroécologie.

(6) En tout état de cause, le cadre d'intervention et de suivi des financements agroécologiques ne pourra s'opérationnaliser que si il prend en compte les capacités et contraintes des acteurs du financement de la TAE.

Quelques pistes de réflexion sont proposées ci-dessous pour l'opérationnalisation du cadre d'intervention et de suivi/évaluation de la transition agroécologique appliqué aux mécanismes de financement.

- ▶ **Décliner les principes en outils opérationnels spécifiques à l'AE pouvant être mobilisés par des acteurs variés** (institutions financières, fonds, projets, Etats...), que ce soit pour catégoriser les projets financés ou pour mettre en place un suivi des financements/des impacts des projets : A l'instar de la taxonomie européenne, il serait opportun de proposer des :
 - Critères d'éligibilité à appliquer aux exploitations, sans exclure d'emblée des pratiques largement présentes parmi les producteurs comme l'utilisation d'intrants de synthèses, mais en y associant un suivi de l'évolution de ces pratiques pour garantir une logique de transition (cf. cas UBTEC)
 - Objets de financement éligibles – détailler à partir des principes AE les objets éligibles à un financement « vert ».
 - Critères à vérifier auprès des emprunteurs, tels que les aspects genre, équité, organisation.
 - Critères sur les structures elles-mêmes (en fonction de leur nature) : genre, équité, organisation, transparence, ...

Appuyer les structures de financement privées dans la mise en place de dispositifs de suivi en prenant en compte leurs contraintes pour ne pas les exclure de facto de la démarche (pour le moment volontaire...) : il s'agit de proposer un système de suivi qui puisse assez simplement s'intégrer au sein des processus opérationnels déjà en place (exemple pour une institution financière : processus de crédit) et jauger le niveau d'information pertinent pour 1) permettre le suivi sans devenir un frein à la mise en œuvre et 2) permettre une appropriation par les agents de terrain.

- ▶ **Subventionner des études d'impact régulières** et effectuées par des entités indépendantes pour s'assurer d'éviter le greenwashing

⁶ IDFC, 2022. IDFC Green Finance Mapping Report 2022. 48p.

NB : La digitalisation des processus des structures de distribution des financements crée une disponibilité de données qui ouvre de nouvelles perspectives en termes de traçabilité et de reporting.

3.4.5 Fiche de synthèse pour une bonne allocation des ressources publiques

Le tableau ci-dessous récapitule les points d'application privilégiés des ressources publiques, et les mécanismes / outils de financement qu'elle peut venir appuyer.

Le mixage de ressources, propre à assurer un effet de levier sur la ressource publique, peut être pensé à différents niveaux et pour servir différents objectifs. Il se décline en mécanismes / outils de financement variés. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des mécanismes ou outils relevés au cours de cette phase d'études de cas.

Objectif	Mécanismes / outils de financement
Dé-risquer le financement des activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Subventionnement de prime d'assurance agricole ▶ Fonds de calamité ▶ Fonds de garantie à destination des institutions financières ▶ Fonds « premières pertes » au sein de véhicules ou structures d'investissement ▶ Couverture de certains risques propres aux pays d'intervention : ex : risque de change (SIDI)
Permettre l'accès à des ressources à long terme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dette concessionnelle à long terme aux institutions financières publiques ou privées ▶ Fonds « premières pertes » au sein de véhicules ou structures d'investissement
Inciter les acteurs à s'engager dans la transition agroécologique en la rendant plus abordable	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Niveau producteur ou PME : <ul style="list-style-type: none"> • Subvention partielle sur certains équipements/intrants et les rendre attractifs par rapport aux équipements/intrants conventionnels, • Subvention d'amorçage • Subvention visant à combler un manque à gagner temporaire causé par le processus de transition • Crédit bonifié ▶ Niveau institution financière ou agrégateur <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des fonds propres, fonds revolving • Refinancement concessionnel
Rémunérer des pratiques au service du bien commun	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Paiements pour services écosystémiques

	<ul style="list-style-type: none">▶ Subvention/exonérations fiscales pour des intrants et équipements respectueux de l'environnement et de la biodiversité
Former et accompagner les acteurs à prendre en main des pratiques durables, Inciter les financeurs de proximité à transitionner vers des modes de production durable	<ul style="list-style-type: none">▶ AT aux producteurs▶ AT aux OP▶ AT aux institutions financières de proximité▶ AT aux acteurs pivots locaux (fonds ou banques publiques)▶ Subventionnement d'études de faisabilité▶ Suivi évaluation

4. Recommandations à destination des entités publiques nationales et internationales pour une mise à l'échelle du financement de la TAE dans la zone CEDEAO

L'environnement habilitant

(1) Promouvoir un cadre d'action en faveur de la TAE applicable à l'ensemble des acteurs, y compris privés à l'échelle de la CEDEAO

Comme détaillé dans l'enseignement 11, la définition d'un cadre d'action commun est une étape clé pour la mobilisation efficace d'outils de financement. Les efforts déjà menés dans la définition du cadre d'intervention propre à la TAE sont une bonne base pour permettre aux différents acteurs de se lancer dans l'opérationnalisation. Afin d'éviter la multiplication des méthodologies de suivi sur le terrain, mais aussi de proposer des modalités de suivi réalistes et applicables par le secteur privé il serait pertinent de proposer un cadre de concertation public/privé ciblant cette question à l'échelle de la CEDEAO. Les banques publiques et régionales investies dans le développement agricole sont bien placées pour porter la coordination de cette réflexion.

(2) Continuer à collecter les preuves de la capacité de l'agroécologie à répondre efficacement au défis actuels (gestion des ressources naturelles, assurer des revenus décents pour les producteurs, assurer la sécurité alimentaire des populations) et promouvoir les systèmes les plus performants

Malgré un engouement récent pour l'agroécologie, nombre d'acteurs restent sceptiques quant à ses performances agro-économiques et sociales. Il y a donc un enjeu à continuer de capitaliser sur les expériences en cours et à promouvoir les systèmes qui alignent performances environnementales et techniques avec des débouchés économiques viables.

(3) Développer des stratégies nationales budgétisées et priorisées, précisant les modalités de mobilisation des ressources financières privées afin d'assurer un déploiement coordonné, efficace et adapté aux contextes locaux des mécanismes financiers

(4) Subventionner la mise en place et le déploiement de dispositifs de suivi-évaluation au sein des mécanismes de financement publics et privés

Les modalités d'intervention et les partenaires

(5) Centraliser au niveau des Etats membres la coordination et la mise en œuvre de politiques de subvention des exploitations familiales destinées à combler les manques à gagner de la transition agroécologique

Pourquoi	
<p>Les exploitations familiales sont caractérisées par leur vulnérabilité et leur manque de capacités financières. Elles mettent en place des stratégies économiques à court terme. Il semble difficile de les mobiliser vers une transition agroécologique si cette dernière implique pour eux des coûts additionnels et/ou des manques à gagner. Ainsi, la transition vers des modes de production plus durables doit être subventionnée pour être attractive pour les producteurs. Les Etats devraient être les pivots de ce subventionnement pour en assurer la bonne coordination.</p> <p><i>Par exemple, mettre en place un dispositif de subventionnement des engrais organiques à l'échelle nationale, pour les rendre plus attractifs que les engrais chimiques.</i></p>	
Comment	
<i>Appuis financiers (financements productifs)</i>	<i>Appuis extra-financiers</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Subventionnement partiel d'intrants et d'équipements • Exemptions fiscales ciblées • Paiements pour services environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mise en place un système de labellisation des intrants organique, mise en place d'une liste de fournisseurs référencés</i>
<i>Allocation recommandée de la ressource publique ou privée philanthropique</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe budgétaire destinée à l'acquisition de biofertilisants / au subventionnement d'équipements • Mise en place de fonds de péréquation interfilières ciblant spécifiquement la promotion de pratiques agroécologiques • Mobilisation des crédits carbone • Financement des appuis extra-financiers 	

(6) Promouvoir une offre de financement attractive et complète pour les PME de la transition agroécologique en amont et en aval des chaînes de valeur, notamment au travers de fonds d'investissement à impact

Pourquoi	
<p>Les PME en amont et en aval des chaînes de valeur agricoles sont particulièrement structurantes et nécessaires à une transition agroécologique durable (voir 3.3.3 et Enseignement n°4). Elles ont des besoins spécifiques qui nécessitent la mise en place de mécanismes financiers dédiés.</p> <p>Les fonds d'investissement à impact apparaissent des mécanismes de choix pour répondre aux différents besoins de ces PME et pour les encourager dans leurs objectifs de transition agroécologique : ils ont en effet la capacité de mobiliser différents outils financiers, y compris des fonds propres, mais aussi de proposer de l'assistance technique. Ils possèdent une bonne capacité de mobilisation, de structuration et de gestion de ressources de natures variées.</p> <p>Les institutions financières (banques et IMF) ont également besoin de ressources financières adaptées et d'appui technique pour mieux appréhender le segment des PME agricoles.</p> <p><i>Focus : Promouvoir le financement de la recherche appliquée dans les entreprises panafricaines en amont des chaînes de valeur pour le développement de solutions durables à moindre coûts</i></p>	
Comment	
Appuis financiers (financements productifs)	Appuis extra-financiers
<ul style="list-style-type: none"> • Prises de participation dans la durée • Subventions d'amorçage (sous forme d'appels à projet pour les plus petites PME) • Outils mixtes de type subvention remboursable • Crédit de campagne • Fonds de roulement • Partenariats « chaîne de valeur » avec des institutions financières • <i>Fonds R&D en subvention, éventuellement remboursable</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des fonds d'investissement au développement d'une approche et d'outils dédiés au financement de la TAE • Accompagner les fonds d'investissement dans la mise en place de systèmes de suivi/évaluation des actions • Appui technique aux IF pour mieux servir les PME agricoles • Subventionnement d'études d'impact • Appui à la création de structures de gestion décentralisées et pérennes d'appels à projets
Allocation recommandée de la ressource publique ou privée philanthropique	
<ul style="list-style-type: none"> • Dé-risking de fonds structurés pour encourager la mobilisation de financeurs avec des attentes en termes de risque/rentabilité plus exigeantes (ex : investisseurs à impact, DFIs) • Garantie (et, si nécessaire, ressources financières concessionnelles / à long terme) à destination des IF • Dotation de fonds d'investissement « open ended » spécialisés sur les prises de participation et les modèles d'entreprises agroécologiques • Dotation de fonds d'appels à projets à gouvernance décentralisée • Financement des appuis extra-financiers 	

(7) Appuyer le développement d'une offre de microfinance incitant à la transition et couvrant les besoins financiers à moyen terme

Pourquoi	
<p>Les IMF (en particulier les mutuelles implantées en zone rurales) sont des acteurs majeurs du financement de l'agriculture. Certaines d'entre elles présentent des offres qui correspondent à minima aux besoins à court terme des producteurs. Elles présentent des capacités acceptables de mise à l'échelle par la mobilisation de l'épargne locale et la mobilisation de ressources financières extérieures. Cependant, elles peinent à se refinancer et en particulier à trouver de la ressource à moyen terme, notamment car elles sont trop petites pour intéresser les fonds de microfinance internationaux et car elles manquent de garanties à présenter aux banques commerciales.</p> <p>Par ailleurs, ces structures sont des intermédiaires de choix pour inciter les producteurs à la transition agroécologique, soit directement au travers de leurs agents, soit en partenariat avec des structures d'accompagnement technique spécialisées / des OP. Elles ont la capacité de proposer des outils de financement flexibles tels que des remises sur taux d'intérêt conditionnées à la mise en place de pratiques AE.</p>	
Comment	
<i>Appuis financiers (financements productifs)</i>	<i>Appuis extra-financiers</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Lignes de refinancement à moyen terme • Subventions visant à renforcer les fonds propres (mise à disposition de fonds « revolving » et subventionnement d'investissements pour l'ouverture de nouveaux guichets) • Fonds de garantie conditionné 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcements institutionnels • Mise en place de partenariats rapprochés avec des OP ou autres structures de promotion de l'agroécologie • Formation aux pratiques agroécologiques • Adaptation des politiques, procédures, outils d'analyse et de suivi pour y intégrer la dimension agroécologique • Cartographie des risques climat de leurs portefeuilles de crédit • Mise en place de systèmes de suivi/évaluation des actions • Subventionnement d'études d'impact
<i>Allocation recommandée de la ressource publique ou privée philanthropique</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Dé-risking de fonds structurés pour encourager ces fonds à se tourner vers des IMF plus petites et plus risquées, dé-risking au niveau des IMF pour les inciter à se tourner vers des pratiques innovantes (fonds de garantie, confié par exemple à une banque ou un fonds public local) • Mise à disposition de ressources plus longues • Mise à disposition de lignes de refinancement bonifiées éventuellement conditionnées à l'atteinte de certains objectifs (Sustainability Linked Loans) • Subventionnement d'une assurance agricole obligatoire couplée au crédit • Financement des appuis extra-financiers 	

(8) Renforcer les fonds et banques publiques de développement locaux et régionaux pour leur donner les capacités de mobiliser, gérer et diriger efficacement des fonds dédiés à la TAE

Pourquoi	
<p>Les banques de développement publiques locales ou régionales, ainsi que les mécanismes publics dédiés au financement du secteur agricole sont des structures intéressantes dans le financement de la transition agroécologique, dans la mesure où (i) leurs missions et objectifs sont en parfaite adéquation avec les politiques publiques et stratégies nationales de développement agricole, (ii) ce sont des structures qui ont la possibilité de gérer différents types d'outils financiers et d'en assurer la bonne coordination, (iii) ce sont des structures en théorie parfaitement positionnées pour lever et mixer différents types de ressources. En particulier, ces banques de développement publiques locales ou régionales seraient tout à fait légitimes à mobiliser des fonds climat internationaux.</p> <p>Elles ne ciblent pas nécessairement directement les EFA, mais sont en parfaite position pour identifier les OP et les IMF rurales les plus solides, et peuvent également cibler les PME en amont et en aval des chaînes de valeur.</p> <p>Cependant, ces acteurs manquent souvent de capacités en termes de gouvernance, de contrôle interne, de gestion opérationnelle, ce qui entrave fortement leur capacité de levée de fonds. Ils ne sont souvent pas non plus sensibilisés aux enjeux de l'agroécologie.</p>	
Comment	
<i>Appuis financiers (financements productifs)</i>	<i>Appuis extra-financiers</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Lignes de refinancement à long terme • Prises de participation en capital 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcements institutionnels • Mise en place de partenariats rapprochés avec des OP ou autres structures de promotion de l'agroécologie • Formation aux pratiques agroécologiques • Adaptation des politiques, procédures, outils d'analyse et de suivi pour y intégrer la dimension agroécologique • Cartographie des risques climat de leurs portefeuilles de crédit • Mise en place de systèmes de suivi/évaluation des actions • Subventionnement d'études d'impact
<i>Allocation recommandée de la ressource publique ou privée philanthropique</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de ressources plus longues • Mise à disposition de lignes de refinancement bonifiées éventuellement conditionnés à l'atteinte de certains objectifs (Sustainability Linked Loans) • Mise à disposition de fonds de bonification • Mise à disposition de fonds de subventionnement partiel d'équipements • Subventionnement d'une assurance agricole obligatoire couplée au crédit • Financement des appuis extra-financiers 	

(9) Appuyer le développement d'organisations de producteurs permettant des approches intégrées et leurs partenariats avec des institutions financières

Pourquoi	
<p>Les organisations de producteurs sont au cœur de l'agroécologie : en parfait alignement avec le principe 13 et relais naturels des financements en faveur de l'agroécologie, elles présentent, lorsqu'elles sont bien structurées, l'avantage de pouvoir agir de manière coordonnée sur tous les maillons de la chaîne de valeur.</p> <p>Il conviendrait de soutenir en priorité la constitution et la mise à l'échelle d'organisations ancrées dans les principes de l'agroécologie, ou éventuellement des principes qui la recourent (OP biologiques), qui semblent présenter le plus grand potentiel pour promouvoir la TAE. Elles devraient être soutenues financièrement à trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la structuration de nouvelles OP : L'émergence d'OP « agroécologiques » nécessite un appui à la structuration de la gouvernance et de la gestion. Mais l'expérience montre que la structuration des OP n'est vraiment effective que si l'OP dispose de fonds pour lancer en parallèle une activité économique au service de ses membres (en premier lieu : la commercialisation groupée de la production) : ceci nécessite des fonds d'amorçage qu'il lui sera difficile de trouver auprès d'une institution financière. • Appui au développement des activités économiques : besoins de financement « classiques » que les OP selon leur taille trouvent auprès d'IMF ou de banques • Appui des membres dans leur accès au financement : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préfinancements de campagne : Les OP pourraient être appuyées à gérer les gérer en interne ou à nouer des partenariats rapprochés avec des IMF dans leur zone d'intervention. ✓ Financement d'investissements : considérant la complexité de gestion de ce type de financements, des partenariats avec des IMF et/ou des fournisseurs d'équipement seraient recommandés. 	
Comment	
<i>Appuis financiers (financements productifs)</i>	<i>Appuis extra-financiers</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Amorçage : Investissement dans des équipements collectifs, Fonds de crédit revolving pour financer la commercialisation (OP en cours de structuration) • Crédit commercialisation • Crédit de campagne (destiné au préfinancement interne d'intrants) • Crédit pour l'investissement dans la logistique (camions, entrepôts etc.) et dans le traitement post-récolte 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en place de partenariats de long terme avec des institutions de microfinance, au bénéfice de leurs membres • Appuis en bonne gouvernance et en gestion (en particulier, gestion de crédits aux membres) • Appui à la mise en place de projets de transition agroécologique, formation sur les pratiques agroécologiques • Digitalisation des process
<i>Allocation recommandée de la ressource publique ou privée philanthropique</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de fonds de garantie pour pallier le manque de garanties à apporter par les OP, à proposer aux banques commerciales ou aux banques publiques qui les financent • Mise à disposition des IMF de ressources longues • Fonds d'amorçage en subvention pour encourager la structuration des OP • Financement des appuis extra-financiers 	

(10) Encourager la mise en place de structures à la gouvernance participative pour distribuer des montants limités de financement en subvention à l'échelle locale

Pourquoi	
<p>Le subventionnement de projets demeure nécessaire en cas d'amorçage ou lorsqu'ils correspondent à des aménagements collectifs. La taille des projets liés à la transition agroécologie pourra être limitée dans un premier temps. Par ailleurs, la transition agroécologique requiert une approche localisée, et une même solution ne pourra pas nécessairement être répliquée à l'échelle d'une zone agronomique. Ceci justifie la décentralisation de structures de gestion d'appels à projet. Cette décentralisation devrait s'appuyer sur les collectivités territoriales et les organisations communautaires de base, en prenant en compte les modalités spécifiques de la décentralisation retenues par chaque pays.</p>	
Comment	
<i>Appuis financiers (financements productifs)</i>	<i>Appuis extra-financiers</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de fonds d'appels à projet 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement technique des porteurs de projets, y compris si possible dans la conception du projet et dans le montage du dossier de demande de subvention Renforcement de capacités des structures de gouvernance locale Formation des structures de gouvernance locale aux enjeux de l'agroécologie Mise en place de systèmes de suivi/évaluation des actions Subventionnement d'audits et d'études d'impact
<i>Allocation recommandée de la ressource publique ou privée philanthropique</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de fonds d'appel à projet Financement des appuis extra-financiers 	

(11) Augmenter la disponibilité de ressources « mixtes » et innovantes destinées à appuyer le développement d'approches guidées par le marché

- ▶ Sortir de la logique de séparation des activités secteur public / secteur privé, peu adaptée aux nouvelles approches de mixage de ressources
- ▶ Développer une gamme d'outils sur mesure pour promouvoir l'innovation et l'amorçage ou doter des fonds développant cette gamme d'outils (subventions remboursables, fonds premières pertes, dotation de fonds de garantie ou de fonds de crédit revolving, ...),
- ▶ Faire monter en compétences les départements de développement agricole sur l'ingénierie financière du développement ou encourager davantage de dialogue avec les services d'appui au développement des systèmes financiers,
- ▶ Prévoir des modalités de suivi adaptées pour des dotations en subvention « revolving »

5. Organisation et déroulement de la phase de synthèse

5.1 Organisation de l'atelier de synthèse

L'organisation proposée pour l'atelier de synthèse est la suivante :

Jour 1: Identifier les enjeux, les besoins et les gaps

Concept ateliers

Sessions de 2h 30 : Présentation de 30 min, 1h de réflexion (Un groupe par sujet, réflexions menées en //), 1h de restitution/discussion

Sujets proposés Ateliers :

Atelier 1 : Identification des besoins financiers de la transition agroécologique et des enjeux de financement spécifiques

- ▶ Sujet 1 : Hiérarchiser les besoins en termes d'apport de ressources financières
- ▶ Sujet 2: Associer les besoins à des outils financiers
- ▶ Sujet 3 : Identifier les freins spécifiques à la TAE par rapport aux freins habituels du crédit agricole
- ▶ Sujet 4: Identifier les contraintes extra-financières à la TAE

Atelier 2 : Panorama et catégorisation des mécanismes financiers recensés au cours de l'inventaire

- ▶ Sujet 1: la microfinance vs les banques: opportunités et limites
- ▶ Sujet 2: le rôle de l'Etat: quels outils pour quels objectifs?
- ▶ Sujet 3: les financements chaîne de valeur portés par le secteur privé: opportunités et limites
- ▶ Sujet 4: les projets de développement: comment assurer portée et pérennité des approches?
- ▶ Sujet 5: les mécanismes innovants: de quoi a-t-on vraiment besoin?

Planning détaillé Jour 1

- ▶ 8h – 9h : Accueil des participants, discours d'introduction
- ▶ 9h – 9h30 : Présentation du champ de l'étude et de la méthodologie, présentation des objectifs et de l'agenda de l'atelier de synthèse – HORUS/SalvaTerra
- ▶ 9h30 – 10h : Atelier 1 – Présentation du Consultant
- ▶ 10h – 10h15 : Pause
- ▶ 10h15 – 11h15 : Atelier 1 – Réflexions en groupe
- ▶ 11h15 – 12h15 : Atelier 1 – Restitution / discussions

- ▶ 12h15 – 14h : Déjeuner
- ▶ 14h – 14h30 : Atelier 2 – Présentation du Consultant
- ▶ 14h30 – 15h30 : Atelier 2 – Réflexions en groupe
- ▶ 15h30 – 15h45 : Pause
- ▶ 15h45 – 16h45 : Atelier 2 – Restitution / discussions
- ▶ 16h45 – 17h30 : Discussion complémentaire : Identifier les types de besoins financiers les moins bien couverts (salle complète)

Jour 2: Travailler à résoudre les problèmes sur la base de cas concrets

Concept Ateliers

Sessions de 1h30 - 20 min de présentation (expliquer la problématique et l'illustrer par un cas) 40 min de réflexion 30 min de restitution

Tous les groupes réfléchissent sur le même sujet avec comme cadre de réflexion : identifier les facteurs clé de succès et les limites de chaque cas, tirer des recommandations pour une note aux décideurs

Sujets pressentis Ateliers

Il faudra en sélectionner 4, parmi ceux qui apparaîtront comme les plus pertinents à inclure dans la note aux décideurs, nous pourrions éventuellement prévoir légèrement en amont une consultation des participants sur les sujets qui leur apparaissent prioritaires.

- ▶ Identifier et soutenir les bons intermédiaires pour assurer une offre de financement inclusive
- ▶ Les sources de financement: Comment mobiliser des financements additionnels?
- ▶ Quels critères pour s'assurer de la bonne allocation des ressources publiques: additionnalité et effet de levier
- ▶ Quels outils pour accompagner une demande peu mature
- ▶ Comment bien inclure l'aspect financier dans les politiques de promotion de la TAE ?
- ▶ Identifier et suivre les financements contribuant à la TAE

Planning détaillé Jour 2

- ▶ 8h – 9h : Accueil des participants, rappel des principaux enseignements du jour 1
- ▶ 9h – 9h20 : Atelier 1 – Présentation du Consultant
- ▶ 9h20 – 10h : Atelier 1 – Réflexions en groupe
- ▶ 10h30 – 10h30 : Atelier 1 – Restitution / discussions
- ▶ 10h30 – 10h45: Pause
- ▶ 10h45 – 11h05: Atelier 2 – Présentation du Consultant
- ▶ 11h05 – 11h45 : Atelier 2 – Réflexions en groupe

- ▶ 11h45 – 12h15 : Atelier 2 – Restitution / discussions
- ▶ 12h15 – 14h: Déjeuner
- ▶ 14h – 14h20 : Atelier 3 – Présentation du Consultant
- ▶ 14h20 – 15h : Atelier 3 – Réflexions en groupe
- ▶ 15h – 15h30 : Atelier 3 – Restitution / discussions
- ▶ 15h30 – 15h45: Pause
- ▶ 15h45 – 16h05: Atelier 4 – Présentation du Consultant
- ▶ 16h05 – 16h45 : Atelier 4 – Réflexions en groupe
- ▶ 16h45 – 17h15 : Atelier 4 – Restitution / discussions
- ▶ 17h15 – 17h30: Conclusion des ateliers – HORUS / SalvaTerra
- ▶ 17h30 – 18h : Discours de clôture

5.2 Plan du rapport de synthèse

Le plan prévisionnel du rapport de synthèse est le suivant :

1. Résumé analytique
2. Objectifs, Cadrage et Méthodologie adoptée aux différentes étapes de l'étude
3. Contexte régional et enjeux de la transition agroécologique par pays / zone géographique
4. Panorama des mécanismes recensés
5. Synthèse des études de cas
6. Version enrichie des conclusions et recommandations suite à l'atelier
7. Note stratégique aux Etats synthétisant les discussions de l'atelier

Annexe 1 : Liste des interlocuteurs rencontrés

Annexe 2 : Base documentaire de l'étude

Annexe 3 : Enjeux du financement de la transition agroécologique par pays

Annexe 4 : Inventaire des pratiques agroécologiques

Annexe 5 : Détail des besoins financiers identifiés par pratique

Annexe 6 : Base de données qualifiée des mécanismes inventoriés au cours de la phase 2

Annexe 7 : Critères de sélection des cas à approfondir

Annexe 8 : Fiches d'études de cas approfondies en phase 3

Annexe 9 : Compte rendu de l'atelier de synthèse

5.3 Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel pour la dernière phase de l'étude est le suivant :

Date	Activité
4 Juin 2023	Remise du rapport d'études de cas
16 Juin 2023	Réception des commentaires sur le rapport d'études de cas
23 Juin 2023	Soumission des supports de l'atelier de synthèse
3-4 Juillet 2023	Atelier de synthèse
13 Juillet 2023	Remise du rapport final

Annexe : Etudes de cas approfondies par pays

Multi-pays

Agri Plus

Description brève du mécanisme

SOS Faim Luxembourg a reçu mandat du Ministère des Affaires Etrangères du Luxembourg pour conduire le programme AGRI+ sur 7 ans de 2016 à 2022. Suite à un délai d'un an accordé par le MAE, la fin du projet est prévue en Décembre 2023.

Le programme AGRI+ s'appuie sur trois piliers :

- ▶ Une offre de formations proposées aux organisations paysannes ;
- ▶ Une offre d'outils financiers proposée à des institutions financières des pays d'intervention (garantie bancaire, lignes de refinancement à destination des SFD) ;
- ▶ L'animation d'un dialogue intersectoriel

Notons qu'au Niger à ce stade, seule la composante Formation est mise en œuvre. Les études de cas ciblent les mécanismes financiers et ont donc été réalisées au Burkina Faso (sur site) et au Mali (entretiens à distance).

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le programme adopte une approche localisée : concentré sur la zone du Sud de Ségou au Mali, il se déploie dans les régions du Plateau Centrale et de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso. Ce sont des zones principalement agropastorales, dans lesquelles se développe l'élevage de bovins et petits ruminants combiné avec des cultures vivrières (mil, sorgho, ...) et des cultures commerciales telles que le sésame. Le maraîchage et l'embouche ovine sont pratiqués à la marge.

Au Mali, le programme cible trois filières prioritaires (riz, fonio, et sésame), en lien avec le montage institutionnel du mandat (le programme a été intégré dans le PIC 3). Cependant, les financements sont en réalité élargis à d'autres filières (maraîchage, maïs, coton, etc.) du fait que certaines OP ciblent plusieurs chaînes de valeur.

Les OP ciblées sont de nature différenciée : par exemple, au Mali, AGRI+ travaille à la fois avec des faitières, des unions mais aussi des sociétés coopératives. Ainsi, l'OP Kondogola est rattachée à une Union de producteurs de sésame. L'OP collecte la production des membres, qui est ensuite agrégée au niveau de l'Union puis vendue (donc le service principal de l'OP est la commercialisation du sésame). L'OP est également active sur la transformation et commercialisation de fonio.

Cependant, l'approche adoptée par SOS Faim présente l'originalité de ne pas adopter une approche centrée sur certaines chaînes de valeur, mais plutôt sur les exploitations familiales. La taille des exploitations agricoles visées est très variable selon les filières/les zones. Agri+ permet notamment de donner plus de pouvoir de décision au producteur, notamment pour la commercialisation de la

production. Au Mali, les bénéficiaires témoignent « *[Avant Agri+]* On vendait n'importe comment et à n'importe qui ».

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Le dispositif Agri+ est une initiative visant à répondre au manque d'accès au financement des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest. L'objectif prioritaire d'Agri+ est de développer une offre qui réponde aux besoins de financement des exploitations familiales en matière d'agriculture et d'élevage.

Les partenaires financiers sélectionnés sont souvent des IMF de proximité, comme des réseaux d'AVEC par exemple. Dans le cas de figure de Ségou, Agri+ se matérialise d'abord par des formations (9 modules en tout), accompagnées d'offres de crédit de 2 types : 1) à court terme (6 mois) qui couvre des besoins de campagne principalement, et 2) sur 3 ans pour l'achat d'équipement (par exemple, des paires de bœufs et des charrues pour la culture du sésame et du fonio).

Toutes les EAF sont a priori éligibles au crédit, mais les membres des OP sont prioritaires et bénéficient d'un taux d'emprunt préférentiel. Les dossiers de demande de crédit sont transmis à l'Union via les OP de base. Les OP peuvent bénéficier collectivement ou individuellement (membres) à la fois du crédit d'équipement et de commercialisation. A titre d'exemple, l'OP Kondogola au Mali a utilisé le crédit commercialisation pour acheter la récolte de sésame de ses membres. En parallèle, ses membres ont souscrit individuellement au crédit équipement pour acheter des paires de bœufs de labour et des charrues pour la culture du sésame et du fonio. Le crédit court terme (6-9 mois) est également utilisé pour le petit commerce et l'embouche.

Pour les EAF, cela permet donc d'avoir accès à davantage de moyens de production. Pour les OP, cela augmente la capacité financière pour l'achat de la production de ses membres, donc permet une moindre dépendance aux commerçants. En revanche, certains besoins sont pour le moment non couverts par le mécanisme, notamment pour les filières non priorisées ou l'accès à des intrants biologiques certifiés comme ceux d'Eléphant Vert. A Ségou par exemple, un crédit d'équipement serait nécessaire pour les femmes qui pratiquent le maraichage afin de financer un système de stockage de l'eau du type château d'eau, combiné à des réseaux de distribution de l'eau aux parcelles (dans la zone, l'accès à l'eau se fait actuellement par des puits, ce qui induit une forte pénibilité du travail).

Les EAF visées sont inscrites dans la TAE à divers degrés, et parfois de façon contrainte par la conjoncture. Beaucoup de producteurs sont forcés de "retourner" à la fabrication de compost/fumier et à l'utilisation d'engrais organiques artisanaux à base de déjections et déchets domestiques, en raison de l'explosion des prix des engrais chimiques. Les producteurs tendent à utiliser davantage de semences locales/améliorées car elles sont plus résistantes aux effets du changement climatique (cas du niébé par exemple)."

Description du mécanisme financier

Le mécanisme financier mis en place par AGRI+ mobilise des institutions financières partenaires de deux natures, auxquelles il propose des outils financiers différenciés, propres à s'attaquer aux contraintes spécifiques de chaque type d'institutions :

- ▶ Des lignes de garantie pour les banques commerciales, dont la contrainte majeure est une contrainte de risque. Le projet a ciblé deux banques ayant déjà des activités dans le secteur agricole (BNDA au Mali, CORIS Bank au Burkina Faso), et une n'ayant pas d'activités préalables dans le secteur agricole, mais ayant été identifiée comme une banque pouvant financer le secteur par certaines OP partenaires du programme (Banque Atlantique au Burkina Faso).

La garantie est une garantie individuelle pour les crédits au-dessus de 15 M FCFA, et une garantie de portefeuille en dessous, qui couvre un maximum de 60% du crédit (50% au Mali), aucune autre garantie n'est supposée être exigée de l'OP.

Au Mali, la gestion du fonds de garantie a été confiée au Fonds de Garantie du Secteur Privé.

- ▶ Des lignes de refinancement pour les institutions de microfinance qui manquent généralement de ressources financières pour développer leurs activités. Les IMF ont été sélectionnées sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par le projet. Elles ont toutes déjà des produits financiers et non-financiers en faveur du secteur agricole en général et des petits agriculteurs en particulier, et sont décentralisées (exemples : SORO, CVECA-ON au Mali, MUFEC, CEC de la Boucle du Mouhoun au Burkina).

Le refinancement est distribué au taux de 4% par an, soit un taux bien inférieur aux taux auxquelles accèdent généralement les institutions de microfinance des deux pays et le taux de sortie est plafonné à 14% au Mali et 15% au Burkina Faso, ce qui situe les crédits du programme en dessous des taux de marché de 4 à 6 points, mais qui assure toutefois aux partenaires la possibilité de couvrir les coûts opérationnels et coût du risque associés au crédit.

Les financements éligibles couvrent à la fois des besoins d'investissement (bœufs de labour, charrues, charrettes, kits solaires, équipements post récoltes), qui sont originellement les cibles privilégiées du programme, mais aussi des besoins liés à la commercialisation des produits et à des projets économiques des OP. Le financement d'intrants n'avait initialement pas été retenu car les études préparatoires à la conception du projet montraient que ce besoin était déjà relativement couvert, mais le projet a finalement reconsidéré la question.

Les décisions de financement et de garantie sont prises par des comités des engagements soit nationaux, soit au niveau du siège de SOS Faim Luxembourg (en fonction des montants). Au niveau national, il est intéressant de souligner que ces comités comprenaient des spécialistes du secteur financier (consultants, etc.)

Le mécanisme s'articule avec une offre de formation des Organisations de Producteurs Agricoles (OPA), un parcours de 12 mois composé de 9 modules allant du diagnostic interne de l'organisation pour une meilleure connaissance des rôles et des tâches des membres, au montage de dossier de financement, à la négociation du crédit et à sa gestion. Les OP sont choisies sur la base de la qualité de leur organisation et de leur gouvernance. Leur sélection a été réalisée en collaboration avec les services techniques déconcentrés des zones d'intervention. Il est important de noter que ces deux offres sont proposées en parallèle et sans lien entre elles. Ainsi, une OP qui aura bénéficié de la formation aura le choix de déposer ou non un dossier de financement chez une institution financière partenaire du programme, ou chez une autre institution financière. A l'inverse, les institutions financières partenaires peuvent décaisser des crédits à des OP ou des producteurs non-bénéficiaires du programme. Des synergies sont néanmoins rendues possibles entre les deux piliers grâce à l'approche

localisée et à l'existence du pilier 3 (animation d'un dialogue intersectoriel). L'articulation entre l'offre de formation et l'offre financière est une approche innovante qu'il convient de relever.

Par contre, le mécanisme n'a pas proposé d'appui technique aux institutions financières partenaires car il avait été identifié que ce besoin était déjà relativement bien couvert par d'autres partenaires.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Les institutions de microfinance sélectionnées pour bénéficier des lignes de refinancement ont une politique de crédit agricole et une politique de risque qui leur permettent de répondre de manière satisfaisante à la demande de crédit agricole des OP et des exploitations familiales de leurs zones d'intervention. En effet, les critères d'éligibilité au crédit sont très ouverts et les exigences en termes de garantie matérielle limitées. Par ailleurs, plus de la moitié des crédits réalisés dans le cadre d'AGRI+ sont des crédits d'investissement, particulièrement importants pour couvrir les besoins de financement de la TAE.

La pertinence de l'offre des IMF du programme aux bénéficiaires finaux ressort en particulier de la satisfaction des OP interrogées dans le cadre de l'étude. Ces dernières relèvent cependant certaines sources d'insatisfaction telles que :

- ▶ Durée d'étude du dossier,
- ▶ Montant de crédit systématiquement revu à la baisse,
- ▶ Coût du crédit.
- ▶ Le nombre limité de chaînes de valeurs couvertes par l'offre de crédit.

S'agissant des outils proposés par AGRI+ aux IF partenaires,

- ▶ Lignes de refinancement aux IMF : Ces lignes sont très précieuses pour les IMF interrogées qui citent généralement le manque de ressources financières comme la principale contrainte au développement de leurs activités de crédit agricole. L'existence de lignes de refinancement sur 36 mois en particulier, apparaît comme une vraie valeur ajoutée. Une IMF au Mali en ayant bénéficié souligne que cette ligne lui a permis de mettre en place du crédit sur 3 ans aux producteurs, qu'elle serait la seule à proposer dans sa zone d'intervention. Les IMF soulignent également un temps de traitement de dossier qui peut être rallongé par un processus peu flexible (nécessité de validation du dossier au niveau du Luxembourg). Une IMF exprime enfin un besoin en termes de renforcement de capacités de ses agents de terrain.
- ▶ Garantie aux banques : le mécanisme est intéressant et semble en effet répondre à une contrainte rencontrée par les banques dans le développement de leur offre de crédit agricole en général.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le programme AGRI+ propose un appui au crédit agricole en général et non au financement de la transition agroécologique en particulier. SOS Faim Luxembourg souligne en particulier qu'il serait

difficile de mettre en place des mécanismes de financement de la transition agroécologique s'il n'existe pas au préalable de mécanismes de financement de l'agriculture en général. Par ailleurs, la priorité pour SOS Faim est de répondre aux besoins de ses partenaires (OP comme institutions financières) et de les accompagner, même si l'ONG cherche à favoriser les échanges avec ces derniers sur la question de la TAE, elle ne souhaite pas l'imposer.

Parmi les 4 IMF interrogées dans le cadre de l'étude, la moitié a développé une approche dédiée à la TAE :

- ▶ Au Mali, la CVECA – ON de Ségou a sollicité en 2020 l'appui d'SOS Faim sur l'agriculture biologique et l'agroécologie et a intégré cet aspect à ses procédures et à son analyse du risque crédit.
- ▶ Au Burkina Faso, la MUFEDE, en partenariat avec la WSM (ONG Belge), sensibilise et forme ses clients sur les pratiques agroécologiques telles que les avantages de l'utilisation des biocides, la culture hors sol, l'exploitation des biodigesteurs, etc.

NB : Les IMF maliennes soulignent une demande naissante mais encore très limitée pour le financement de pratiques agricoles durables.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

La cohérence du mécanisme de financement d'AGRI+ à l'échelle nationale est évidente. Elle fondée sur celle du programme qui lui-même qui a été formulé sur la base des politiques et stratégies nationales en matière de renforcement de capacités des OPA et des EAF et leur financement. Les programmes nationaux sont inscrits dans les PIC.

Ainsi, le Grand-Duché du Luxembourg a tenu compte des documents de politiques et de stratégies nationales en matière de renforcement des capacités des OPA et du financement du secteur agricole (PNDES 2017-2020 et 2021-2025). Le Grand-Duché a d'ailleurs été très actif dans la rédaction de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive au Burkina Faso - SNFI).

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

La portée directe du mécanisme de refinancement est bien renseignée par SOS Faim. Elle est la suivante :

Indicateurs	Cumul 2018-2021
Montant total des crédits (EUR)	3 971 299
Dont équipement (EUR)	1 984 646
Nombre total de crédits	3 389
Dont individus	2 407
Nombre total d'EAF bénéficiaires	25 155

Nombre de SFD partenaires	13
---------------------------	----

S'agissant de la garantie, le montant engagé en couverture de prêts au 31/12/2021 est de 74 803 EUR, révélant une portée limitée de l'outil et une sous-utilisation conséquente des fonds engagés. 3 banques l'ont mobilisé : CORIS Bank et la BADF au Burkina Faso et la BNDA au Mali. La portée limitée s'explique notamment par :

- ▶ Un manque de communication en interne des banques sur l'outil de garantie (au Burkina, il a été constaté que les agences des régions d'intervention n'étaient pas nécessairement au courant de l'existence du fonds),
- ▶ Une approche du risque très prudente et une méconnaissance des banques des régions d'intervention et des cibles
- ▶ Un manque de capacités opérationnelles des banques à gérer des crédits de montant limité dans des zones éloignées des centres urbains (Coris Bank)
- ▶ Un manque d'attrait des banques pour l'outil de garantie et ses conditions (géographiques, filières, frais de gestion, reporting), notamment par rapport à d'autres offres disponibles (BNDA).
- ▶ Crédits court terme non-éligibles à la garantie

Enfin, notons qu'entre 2017 et 2021, 3 cohortes d'OP, soit 141 organisations de tailles diverses (unions régionales et coopératives de base) ont été formées dans les trois pays et une 4^{ème} cohorte (37 organisations) est en cours de formation. Au total, fin 2023, la formation Agri+ devrait avoir touché près de 170 OP et environ 500 personnes directement.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le mécanisme articule de manière efficace subvention et fonds de refinancement, les synergies entre les deux sont reconnues aussi bien par les OP, qui se sentent plus à l'aise à avoir recours au crédit et à en négocier les conditions, que par les SFD partenaires qui soulignent adopter des critères plus souples pour les OP accompagnées par AGRI+ que pour les autres.

L'effet de levier d'AGRI+ est difficile à démontrer à ce stade : AGRI+ est en train de mener une étude approfondie des effets du projet qui comprendra une analyse de cette dimension. Dans le contexte de l'étude de cas, notons toutefois qu'au Burkina, l'une des deux institutions financières partenaires a mentionné que l'appui d'AGRI+ lui avait permis de mobiliser ensuite davantage de sources de refinancement.

Pérennité du mécanisme

Le mécanisme a été géré par une équipe ad-hoc mise en place par SOS Faim. Sa pérennité est conditionnée à la poursuite du programme, notamment par le Grand-Duché Luxembourgeois, qui n'est pas confirmée.

Certains acquis du programme devraient cependant se pérenniser :

- ▶ Meilleur accès des OP au crédit grâce au renforcement de capacités et à l'existence d'un historique de crédit (un SFD a d'ailleurs souligné qu'il avait déjà financé une OP AGRI+ sur ses propres ressources financières).
- ▶ Meilleur accès des SFD au refinancement grâce à l'effet de levier permis par AGRI+.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

- ▶ Le mécanisme apparaît tout à fait répliquable à d'autres régions, et même à d'autres pays, ainsi qu'à d'autres chaînes de valeur. Sa réplication est conditionnée à :
 - La mise en place d'équipes opérationnelles en capacité de le gérer et la disponibilité de subventions pour couvrir les coûts opérationnels représentés par ces équipes.
 - L'existence d'institutions de microfinance rurales possédant déjà l'expérience de la finance agricole.
 - L'existence d'organisations de producteurs structurées

Synthèse

Forces	Faiblesses
<p>Mise à disposition par le Grand-Duché du Luxembourg de ressources sur 7 ans</p> <p>Approche par EFA plus que par chaîne de valeur, bien adaptée à la TAE</p> <p>Cible de petites institutions de microfinance déjà bien ancrées en milieu rural et connaissant bien le monde agricole</p> <p>Adaptation des outils financiers mobilisés aux contraintes effectives des institutions financières partenaires</p> <p>Concessionnalité au bénéficiaire final raisonnable</p> <p>Ressource financière aux institutions financières locales avantageuse à la fois en termes de taux que de durées de mise à disposition</p> <p>Approche locale et dialogue inter-acteurs permettant de bonnes synergies Appui financier / appui extra-financier</p> <p>Articulation flexible appui financier / appui extra-financier</p>	<p>Le dispositif ne cible pas spécifiquement la TAE</p> <p>« Mode projet » à durée limitée, montage institutionnel peu pérenne.</p> <p>Rotation du personnel AGRI+ Burkina</p> <p>Sous-utilisation de l'outil de garantie par les banques commerciales</p> <p>Limitation à certaines filières du fait du montage institutionnel</p>

<p>Flexibilité pour adapter les objets de crédit éligibles à la demande des IMF et des bénéficiaires finaux</p> <p>Appui parallèle d'SOS Faim aux IMF (subventions d'investissement, notamment pour l'ouverture de nouveaux guichets)</p>	
Opportunités	Menaces
Institutionnalisation du mécanisme	<p>Contexte sécuritaire dans les pays d'intervention</p> <p>Manque de viabilité financière d'un modèle institutionnalisé / incapacité à identifier des intermédiaires pertinents pour gérer les outils financiers</p>

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Pour la mise à l'échelle du mécanisme :
 - Reconduire le projet dans les 3 pays en ouvrant de nouvelles zones d'intervention
 - Capitaliser sur les facteurs clé de succès pour répliquer à de nouveaux pays
- ▶ Pour sa pérennisation
- ▶ Pour son inscription dans la TAE
 - Limiter la concessionnalité au bénéficiaire final aux crédits d'investissement ?

Banque Ouest Africaine de Développement

Description brève du mécanisme

La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). Le climat et en particulier les questions d'adaptation des populations des pays membres au changement climatique tiennent une place importante dans sa stratégie 2021-2025, ce qui se manifeste par différents aspects au sein de la banque et dans ses activités :

- ▶ Des accréditations aux mécanismes des Nations Unies visant à financer la lutte contre le changement climatique : FEM, FA, FVC.
- ▶ Une ligne climat octroyée par l'AFD pour développer des projets d'adaptation.
- ▶ L'intégration dans l'analyse et le suivi-évaluation des projets des aspects environnementaux
- ▶ Une cartographie des risques climat de la zone et du portefeuille de crédits, une stratégie climat et des outils pour l'opérationnaliser

La BOAD, à travers son Plan Stratégique DJOLIBA, pour la période 2021-2025, a décidé de consacrer 25% de ses engagements financiers, soit 825 milliards de FCFA, à l'Axe 3 relatif au renforcement de la résilience des populations au changement climatique.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

La BOAD est active sur tout l'UEMOA.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

La BOAD développe une approche plutôt centrée sur la lutte contre le changement climatique. Celle-ci se traduit par diverses initiatives :

- ▶ La mobilisation de fonds climat, qui doivent être redistribués conformément aux critères fixés par les mécanismes qui les distribuent : la BOAD est accréditée par le Fonds d'Adaptation (2011), le Fonds pour l'Environnement Mondial (2015) et le Fonds Vert pour le Climat (2016). Chacun de ces mécanismes adopte des critères d'éligibilité propres. La BOAD bénéficie en complément d'une ligne de crédit de l'AFD.
 - La ligne de crédit de l'AFD, d'un montant total de 73,6 M EUR, est destinée à appuyer la BOAD dans le développement de modèles économiques résilients et bas carbone en zone UEMOA (25% atténuation, 75% adaptation). Dans le domaine agricole, la BOAD a financé deux projets sur cette ligne : l'un est un projet de mise à l'échelle des pratiques climato-intelligentes à l'Est de la Guinée Bissau (5 M USD sous forme de don), l'autre est un projet régional d'agriculture climato-intelligente en Afrique de l'Ouest (Ghana, Burkina, Niger, Bénin, Togo) – 14 M USD, toujours sous forme de dons. Sur cette même ligne, la BOAD est en train de développer un nouveau projet pour le financement de l'adaptation au niveau local, en partenariat avec UNCDF et le CCT UEMOA.
 - Sur le guichet FVC, dans le domaine agricole, la BOAD a financé jusqu'alors un projet d'aménagement hydroagricole de 1500 hectares au Niger, dont les terres irriguées ont vocation

à être cultivées avec des pratiques agricoles climato-intelligentes, comprenant un volet don de 15 M EUR, une ligne de refinancement de l'ordre de 3 à 5 M EUR pour le financement des PME et un prêt de 7 Mds FCFA (sur fonds BOAD) à l'Etat nigérien destiné au financement des investissements lourds.

- Sur le guichet FEM, un projet est en cours : à un financement de la BOAD pour des aménagements hydroagricoles, le FEM a ajouté 2M EUR en subvention pour permettre au projet de mieux s'attaquer aux problématiques environnementales.
- ▶ La BOAD a rejoint le club IDFC en 2013 sur invitation de la KfW, qui en assurait à l'époque la présidence. La thématique stratégique du club est la finance « Climat ». Dans ce cadre, la BOAD participe à des groupes de travail, dont un groupe ciblé sur la question du rôle des Banques de Développement dans la lutte contre le changement climatique.
- ▶ La BOAD s'est dotée d'une stratégie environnement et climat (depuis 2015) d'une politique climat (depuis 2022), d'un manuel de procédures finance climat, d'un manuel d'intégration du climat dans les opérations de la Banque, d'une fiche d'identification climatique et d'un modèle de note conceptuelle faisant ressortir le rationnel « climat », et la théorie du changement destinée à mettre en évidence les barrières et les cobénéfices. Grâce à une enveloppe d'assistance technique de l'AFD, elle a travaillé sur une cartographie des risques climatiques dans sa zone d'intervention et dans son portefeuille de crédit.

La BOAD a enfin travaillé sur son dispositif d'identification et de suivi-évaluation de sa politique climat. Elle a choisi de s'aligner sur les principes communs pour le suivi du financement de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique définis par l'International Development Finance Club. Sa politique climat intègre le climat à chaque étape de son processus de crédit :

- ▶ Accompagnement des porteurs de projets en amont pour faire ressortir les rationnels climat et la théorie du changement
- ▶ Intégration des aspects climat dans l'évaluation ex ante des projets à financer :
 - Projets d'adaptation et de résilience : Evaluation de l'alignement du projet avec les CDN, les stratégies et les plans d'action nationaux, identification de la vulnérabilité actuelle et future du projet face aux impacts du changement climatique et identification de mesures d'adaptation
Indicateur : nombre de personnes directement ou indirectement touchées par la mise en œuvre du projet, désagrégé par genre
 - Projets d'atténuation : évaluation des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 induites par le projet ainsi que les émissions évitées grâce à la mise en œuvre du projet
- ▶ Intégration des aspects climat dans la décision de financement
- ▶ Suivi des projets financés : tout projet financé par la BOAD fera l'objet d'un suivi sur les aspects liés au climat, à effectuer par le porteur de projet
- ▶ Reporting sur la finance climat

Description du mécanisme financier

La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). Elle est un établissement public à caractère international créé le 14 novembre 1973 et devenu opérationnel en 1976.

Les textes régissant la BOAD lui assignent de multiples missions : l'accord entre les Etats de l'Union de 1973 stipule que la Banque contribuera « à l'équipement de base de leurs économies, à la transformation des conditions de production de leur agriculture, à la promotion de nouvelles activités, au transfert de la propriété des moyens de production à des personnes morales publiques ou privées, ou à des personnes physiques nationales ». L'Article 2 des statuts stipule que son objet est de promouvoir le développement équilibré des Etats-membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest. La Déclaration de politique générale de la BOAD (révisée en 2009) précise qu'elle devra favoriser des projets régionaux et nationaux d'intérêt commun, dont des projets nationaux novateurs et/ou pouvant être répliqués dans d'autres pays de l'Union. Enfin, cette déclaration précise que la BOAD devra surtout s'intéresser aux « Etats les plus défavorisés » et ainsi tenter d'atténuer les disparités de développement existant au sein de l'Union.

Les actionnaires de la BOAD sont les huit Etats-membres de l'Union et la BCEAO, qui détiennent les actions de série A (93,73% de l'actionnariat à la fin de 2018, la BCEAO demeurant l'actionnaire principal avec 46,86%) et des membres titulaires d'actions de série B (6,27% de l'actionnariat) incluant la République Française, d'autres pays ou unions de pays représentés par leurs banques de développement et la BAD.

Ses statuts précisent que la BOAD est administrée et contrôlée, sous la « haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union », par un Président (nommé par le Conseil), un Conseil d'Administration (Président de la BOAD, Gouverneur de la BCEAO, 2 membres pour chacun des 8 Etats-membres de l'Union, des représentants des membres n'appartenant pas à l'Union (autres Etats et IFD)) et par un Comité d'Audit.

La BOAD dispose de trois guichets : Le guichet du Fonds de Développement et de Cohésion (FDC) finance, avec des prêts à des conditions concessionnelles, des projets de développement à rentabilité différée, le plus souvent avec des prêts souverains à long terme. Les ressources concessionnelles alimentant ce fonds étaient jusqu'à fin 2015 reçues de bailleurs de fonds et plus marginalement de l'UEMOA ; elles proviennent désormais pour l'essentiel d'un fonds de bonification alimenté chaque année par la BCEAO à partir de ressources budgétaires des Etats-membres. Le guichet Banque octroie des prêts à des conditions de marché pour le financement d'investissements du secteur public marchand et du secteur privé, en subsidiarité avec les banques locales. Ce guichet accorde aussi des lignes à des banques, notamment des lignes dédiées au secteur des PME-PMI. Parmi les produits du guichet Banque se trouvent aussi des financements à court terme, des prises de participations et des garanties d'émissions d'emprunts ainsi que les Prêts Souverains à conditions de Marché (PSM), ces derniers permettant de compléter les ressources concessionnelles insuffisantes pour répondre à la demande des Etats. Le guichet « Fonds de Développement Énergie » (FDE), mis en place dans le cadre du programme communautaire « Initiative régionale pour l'énergie durable - IRED », est destiné au financement de projets dans le secteur de l'énergie à des conditions concessionnelles ou, quand des ressources concessionnelles ne sont pas disponibles, à des conditions de marché.

La BOAD finance l'agriculture, essentiellement au travers de prêts souverains réalisés par le guichet du Fonds de Développement et de Cohésion.

En complément de ses ressources propres et des contributions annuelles de ses Etats Membres, la BOAD a accès à diverses ressources financières : lignes de crédit de bailleurs de fonds (en premier lieu l'AFD, suivi de la KfW), bonifiées ou à taux de marché, obligations, etc. Ceci est permis par une structure institutionnelle stable et efficace, qui lui a permis d'obtenir les références nécessaires à une introduction sur les marchés financiers internationaux auprès de deux agences de notation en 2015, toujours d'actualité à fin 2021. Depuis, la banque a réalisé plusieurs émissions obligataires.

La BOAD est en particulier accréditée auprès de plusieurs fonds climat et a émis en 2021 les premières émissions « durables » du continent africain, d'un montant de 750 millions d'euros avec une maturité de 12 ans et un taux de 2,75%. Les fonds levés serviront à financer des projets verts, sociaux et durables au bénéfice des Etats membres de l'UEMOA.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme est pertinent car il permet un mixage des ressources et une mise en place coordonnée de financements de différentes nature, propre à couvrir différents types de besoins. Il a par ailleurs accès à de la ressource en subvention, en lignes de crédit (y compris concessionnelles) à long terme, et aux marchés obligataires. Il a notamment assuré son accès à des fonds climat et a réalisé l'émission de titres d'emprunt à objectifs de développement durable.

En tant que banque régionale, elle doit identifier les relais adéquats pour assurer la bonne transmission des ressources en vue de répondre aux besoins financiers des exploitations familiales et des OP. La mobilisation de partenaires alternatifs est clé pour lui permettre de créer des solutions de financement innovantes et inclusives (axe 7 de la stratégie de responsabilité sociale et environnementale de la banque).

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Afin d'identifier les projets contribuant à l'atténuation et à l'adaptation, la BOAD se donne pour cadre d'intervention les principes communs pour le suivi du financement de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique définis par l'International Development Finance Club (IDFC). Sa politique climat met en avant la sécurité alimentaire par le soutien à l'agriculture climato-intelligente et la protection de la biodiversité. Elle ne cite pas spécifiquement la transition agroécologique.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

La BOAD est directement dépendante de la volonté de ses Etats membres, et ses activités en lien avec le développement agricole s'inscrivent donc naturellement dans la stratégie agricole de ces derniers. Ainsi, son implication dans des projets d'agriculture durable dépend directement de la volonté des Etats de l'UEMOA de la conduire dans cette direction.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

La portée globale de la BOAD sur le monde agricole en UEMOA et plus généralement sur l'Afrique de l'Ouest est importante : à fin Décembre 2021, 73,9 M EUR (48,5 Mds FCFA) étaient engagés en faveur de la production agricole et de la sécurité alimentaire.

A ce jour, 4 projets agricoles sont labellisés « climat » du portefeuille de la BOAD, ce qui est très limité par rapport à son portefeuille global. L'approche structurante adoptée par la BOAD pour intégrer l'aspect « climat » dans les processus de la banque est prometteuse pour aller vers une contribution de tous les projets de la banque à la transition durable. L'initiative est cependant trop récente pour que l'on en constate réellement la portée. Notons qu'une telle transformation ne pourra arriver qu'en cas de volonté affirmée des actionnaires de cette dernière.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

La BOAD réalise un mixage de ressources en bonifiant les crédits aux Etats Membres grâce aux contributions budgétaires annuelles de ces derniers.

Pérennité du mécanisme

La BOAD est une banque de développement qui existe depuis près de 50 ans. Ses ratios financiers sont positifs et sa structure institutionnelle apparaît apte à assurer une bonne pérennité du mécanisme.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

La BOAD est active en priorité sur les chaînes de valeur liées aux enjeux de sécurité alimentaire. Elle intervient en priorité auprès de ses membres, qui sont les seuls à pouvoir bénéficier du fonds de bonification des crédits abondé de manière annuelle par ces derniers. Cependant, son mandat lui permet d'agir en dehors de l'UEMOA et elle intervient régulièrement sur des projets en Afrique de l'Ouest.

Synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Longue expérience dans le financement de projets agricoles et portée importante ▶ Accréditations aux fonds climat ▶ Mécanisme d'abondement annuel provenant des budgets des Etats membres permettant de proposer des lignes de crédit bonifiées ▶ Stratégie climat formalisée et outils d'opérationnalisation en place ▶ Volonté d'alignement de l'ensemble des activités de la banque sur des 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Initiative encore en cours de mise en place ▶ Portée encore limitée à ce jour au regard des ressources ▶ Partenariats avec les institutions financières locales trop limités (sur les aspects climat) ▶ Approche du financement de l'agriculture qui demeure majoritairement très traditionnelle ▶ Politique de risque conservatrice

<p>investissements cohérents avec la transition de long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Politique d'intervention flexible : Possibilité de mixer les ressources (subvention, lignes concessionnelles, lignes à taux de marché...) et d'intervenir à la fois en appui au secteur public et au secteur privé → potentiel de couvrir l'ensemble des besoins de la TAE ▶ Contribution aux réflexions de IDFC sur la finance climat 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Grosse institution manquant parfois de flexibilité ▶ Capacités internes relatives à la finance climat encore limitées ▶ Pas de ciblage spécifique de l'agroécologie
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un fonds d'étude climat dédié à l'identification et au montage de projets innovants ▶ Conception en cours d'un projet innovant impliquant les collectivités locales et les SFD ▶ Possibilité de développer une approche plus volontariste du financement de l'agriculture durable conditionnée à la volonté politique des Etats membres 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Difficulté à identifier des projets innovants et correspondant aux critères des bailleurs internationaux

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ S'inspirer du mécanisme de bonification de la BOAD pour la mise à disposition de ressources à coût réduit visant à financer l'agroécologie
- ▶ Echanges d'expériences entre la BOAD et la BIDC
- ▶ Capitaliser sur l'expérience des « obligations durables » de la BOAD
- ▶ Promouvoir le financement de l'agroécologie au niveau de la BOAD et l'intégrer dans sa stratégie climat
- ▶ Recroiser les 13 grands principes de l'agroécologie avec des réflexions en cours sur la finance climat et notamment celles d'IDFC

Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement

Description brève du mécanisme

La SIDI est une entreprise solidaire d'utilité sociale créée en 1983 par l'ONG CCFD-Terre Solidaire (aujourd'hui actionnaire principal). Elle a pour mission de favoriser l'inclusion financière en participant à la consolidation d'acteurs locaux de développement économique tels que les institutions de microfinance (notamment en milieu rural), les organisations paysannes et les PME agricoles.

Elle intervient en fonds propres, en dette (crédit court ou moyen terme) et en accompagnement technique, et a également contribué à quelques outils de garantie (Madagascar, Ethiopie). Elle gère par ailleurs le fonds FEFISOL, dédié à l'Afrique.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

La SIDI est active dans 36 pays sur différents continents, mais 67% des partenaires (en 2020) sont en Afrique, qui reste donc la priorité. En Afrique de l'Ouest, la SIDI est présente dans 8 des 15 pays de la CEDEAO (Burkina Faso, Mali, Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Sénégal). En 2020, 81% des partenaires ciblent les zones rurales ou mixtes. La SIDI finance essentiellement des filières d'exportation (café, cacao, cajou, mangue, etc.) tout en visant un développement local, notamment grâce aux certifications biologique et commerce équitable des OP soutenues. Les OP et entreprises sociales s'adressent à 67% à l'export, contre 26% au marché local (7% mixtes en 2021).

Certains facteurs externes doivent être évalués et pris en compte lors de la planification et de l'exécution des actions de la SIDI afin de maximiser l'impact et de minimiser les risques associés à ses interventions. Ce sont par exemple :

- ▶ L'environnement économique et l'évolution des marchés : Les conditions économiques globales (inflation, les taux de change et les politiques économiques, etc.) des pays ainsi que les tendances du marché, telles que la demande pour certains produits, les fluctuations des prix des matières premières, l'évolution des préférences des consommateurs, etc. peuvent influencer la viabilité économique des projets soutenus.
- ▶ Le cadre réglementaire : Les politiques et les réglementations gouvernementales, notamment en ce qui concerne l'investissement étranger, les normes environnementales, etc., peuvent influencer la faisabilité et la rentabilité des projets soutenus.
- ▶ La stabilité politique : La stabilité politique d'un pays a un impact direct sur le climat des affaires et la sécurité des investissements. Les conflits politiques, l'instabilité gouvernementale, la corruption et les risques de sécurité peuvent entraver le déploiement du mécanisme.
- ▶ Les conditions climatiques et environnementales : Les conditions climatiques et environnementales, telles que les sécheresses, les inondations, les catastrophes naturelles, la dégradation des terres, la déforestation, etc., peuvent avoir un impact significatif sur les activités agricoles et les projets environnementaux.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Depuis sa création, la SIDI s'est positionnée en appui aux organisations locales, en privilégiant les systèmes à gouvernance collective. Elle travaille avec des critères d'éligibilité stricts en matière de performance sociale et environnementale qui incluent les certifications bio/équitable, le paiement d'un prix juste aux producteurs, la valorisation de l'agriculture familiale. Le prochain plan stratégique de la SIDI est en cours d'évaluation. Une composante « climat » y occupera une place de choix (amélioration de l'empreinte carbone de la SIDI et de ses investissements, appui à l'adaptation au changement climatique).

La SIDI a mis en place, en plus d'une liste d'exclusion, des critères d'éligibilité à ses crédits/investissements (une soixantaine) qui couvrent à la fois le champ économique et financier, mais aussi les aspects environnementaux et sociaux. Une quinzaine couvrent des questions liées aux pratiques agricoles. En particulier, elle se réfère aux certifications bio et équitable, mais regarde également des critères plus spécifiques tels que :

- ▶ Est-ce que l'entité a un outil de suivi de sa propre performance sociale et environnementale,
- ▶ Est-ce que l'entité incite ses fournisseurs à produire en agroécologie ?
- ▶ Si oui, combien le font,
- ▶ Etc.

Certains de ces critères sont des critères requis, d'autres des critères valorisés. Tous ces points sont examinés au moment de l'analyse du dossier de financement, notamment à l'occasion d'une « due diligence » effectuée sur le terrain. La vérification de l'ensemble des indicateurs demande un réel investissement en temps.

L'approche de la SIDI vis-à-vis de l'agroécologie en particulier s'est structurée assez récemment par l'élaboration d'une grille de pratiques agroécologiques visant à évaluer le degré d'inscription des partenaires actuels ou potentiels de la SIDI dans l'agroécologie, mais aussi à ouvrir la discussion avec les partenaires sur la question, identifier de potentiels points d'appui et accompagner le changement. Tous les chargés d'investissement ont été formés à cette grille mais elle n'est pas obligatoire aujourd'hui compte tenu de l'investissement en temps qu'elle requiert, côté SIDI mais aussi côté partenaire.

Description du mécanisme financier

La SIDI est une société d'investissement à impact qui intervient en dette et en fonds propres dans les pays en voie de développement. Elle gère des fonds de deux natures :

- ▶ Ses fonds propres, qui proviennent de ses actionnaires : le CCFD et trois congrégations membres fondatrices, ainsi que des particuliers et institutionnels (essentiellement fonds et banques) qui peuvent à tout moment souscrire ou vendre leurs actions.
- ▶ Des fonds levés auprès de tiers : la SIDI s'est d'abord associée avec deux autres investisseurs à impact pour lever auprès de bailleurs de fonds (BEI, Proparco, Bio, ...) le fonds FEFISOL 1, fond « fermé » d'une durée de 10 ans, destiné à intervenir en Afrique uniquement, en dette et en fonds propres. FEFISOL 1 a été clôturé en 2021 et FEFISOL 2, d'une durée de 12 ans, est en cours de bouclage.

Ses investissements vont de 100 000 EUR à 1,5 M EUR. Sur la microfinance, elle réalise essentiellement des financements à moyen terme (3 ans), et sur l'agriculture du financement de campagne (lignes de crédit annuelles). Ces lignes de crédit annuelles sont le plus souvent appuyées sur des contrats entre les OP et des acheteurs internationaux qui garantissent le remboursement du crédit et paient directement la SIDI (« endossement »). Les taux d'intérêt pratiqués sont alignés sur ceux du marché, avec cependant une volonté baissière.

Il est intéressant de relever que la SIDI a une politique de risque différente selon que les fonds qu'elle engage sont ses fonds propres ou des fonds issus de FEFISOL. Ses actionnaires lui laissent davantage de flexibilité que ne lui permet le fonds FEFISOL. En effet, dans sa structure même, la SIDI, en s'appuyant sur le CCFD, a mis en place un certain nombre de mécanismes de lissage du risque qui lui permettent une politique d'intervention très souple.

Par ailleurs, la SIDI est un fonds qualifié d'« ouvert », c'est-à-dire qu'il n'a pas de date de fin. Ceci apparaît clé pour permettre des investissements en capital dans les entreprises qu'elle cible. En effet, ces entreprises étant fragiles, nécessitant un accompagnement dans la durée, et surtout, les investissements dans ces dernières étant peu liquides (il est difficile de trouver un repreneur pour les actions acquises), il semble peu réaliste d'espérer investir et revendre sur une durée d'une dizaine d'années (durée de vie typique des fonds d'investissement à impact). Ceci a notamment été démontré par l'expérience de FEFISOL 1 : les quelques prises de participation réalisées par FEFISOL 1 au cours des premières années d'existence du fonds n'ont pas trouvé repreneur à la clôture de ce dernier, et c'est la SIDI qui a dû racheter les parts du fonds. Ainsi, FEFISOL 2 sera un fonds de dette uniquement.

La SIDI réfléchit à un système de remise sur intérêts (« bonus ») en fonction d'objectifs (genre, climat, autre), à proposer à ses partenaires.

Par ailleurs, la SIDI propose un accompagnement technique à ses partenaires, réalisé par ses salariés directement ou par des consultants externes. Il est financé grâce à des subventions publiques dans le cadre de FEFISOL, ou grâce aux revenus d'un Fonds Commun de Placement lancé à la création de la structure et géré par le Crédit Coopératif, qui sont directement affectés aux charges opérationnelles de la SIDI.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Les cibles de la SIDI (IMF, OP et, dans une moindre mesure, PME agricoles) et sa politique de risque avantageuse sont de nature à lui permettre de couvrir les besoins financiers liés à la TAE. La possibilité de travailler en fonds propres ouvre une possibilité d'accompagnement de PME dans la durée.

La SIDI rencontre cependant certaines contraintes :

- ▶ Pas de possibilité d'intervenir sur des montants inférieurs à 100 000 EUR
- ▶ Pas de possibilité d'intervenir en fonds propres avec FEFISOL 2. Par ailleurs, FEFISOL 2 est à la recherche de fonds « premières pertes » afin de pouvoir proposer une politique de risque plus souple et plus à même de toucher de petits acteurs, des acteurs ruraux ou des activités innovantes.

FEFISOL 1 avait par exemple bénéficié d'un fonds de couverture du risque de change de l'AFD. L'AFD ne propose malheureusement plus ce type d'instrument.

- ▶ Difficulté à intervenir sur des chaînes de valeur agricoles vivrières, en l'absence de garanties suffisantes (contrats d'endossement), même si elle y parvient tout de même notamment sur la pomme de terre et le riz.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

La grille d'analyse agroécologique de la SIDI des pratiques agroécologiques recouvre les 7 premiers principes de l'agroécologie. Notons que cette grille n'est pas encore pleinement intégrée dans les processus de l'institution.

Par ailleurs, la SIDI assure un suivi de son impact « genre » (principe 9), valorise la juste rémunération des producteurs (principe 10), ainsi que la gouvernance participative (principe 13). Elle possède également un critère de sélection relatif au principe 12. La SIDI est en particulier proche des structures internationales du commerce équitable avec lesquelles elle travaille régulièrement.

Notons que la SIDI ne se contente pas de sélectionner ses partenaires en fonction de leur inscription effective dans la TAE, mais se donne également la mission d'inciter ces derniers à progresser dans leur transition.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

N/A

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

Au 31 Décembre 2022, la SIDI possédait 82 clients actifs dont 69 au Sud⁷. L'encours total des investissements « Sud » est de 44,3 M EUR dont 24,9 M EUR de prises de participation, 16,7 M EUR de crédit et 2,6 M EUR de garantie. A cette date, la SIDI possède 17 partenaires actifs dans la zone CEDEAO (5 au Burkina Faso, un en Côte d'Ivoire, 4 au Mali, 3 au Niger, un au Sénégal, un en Sierra Leone et 2 au Togo, pour un total de 5,8 M EUR d'encours dont 2,5 M de prises de participation et 3,3 M de prêts.

Les résultats du fonds FEFISOL 1 sont les suivants (au 30/07/21) :

- ▶ 85,4M EUR de prêts déboursés à 89 clients⁸, pour un encours de crédit moyen de 13,9 M EUR, avec un coût du risque limité : 2,2%. 50% des OP financées n'avaient jamais eu auparavant accès à des fonds extérieurs.
- ▶ 3,4 M de bénéficiaires finaux dont 54% de femmes

⁷ Les investissements « Nord » de la SIDI représentent une minorité de son portefeuille et correspondent essentiellement à des prises de participation dans des banques éthiques européennes en vue de renforcer les partenariats stratégiques, et à quelques prises de participation dans des fonds eux-mêmes actifs au Sud

⁸ La SIDI et FEFISOL ont un nombre significatif de clients communs.

- ▶ 2,2 M EUR de budget total engagé pour de l'assistance technique, 49 partenaires bénéficiaires et 123 projets financés

En zone CEDEAO, FEFISOL 1 a financé 42 partenaires dont 25 institutions de microfinance et 17 organisations agricoles, pour un montant total déboursé de 38,9 M EUR. Le fonds FEFISOL 2 a pour ambition d'atteindre un encours de crédit moyen de 24 M EUR, soit quasiment le double de FEFISOL 1.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

La SIDI se positionne comme l'un des fonds d'investissement à impact les plus souples en termes de politique d'intervention, de montant minimum de ticket et de ratio risque/rentabilité attendu. Ceci lui permet d'intervenir de manière additionnelle, là où les autres fonds à impact ne peuvent pas s'engager. La SIDI, par sa structure particulière et ses mécanismes internes de subvention/couverture du risque, permet une utilisation efficace de fonds subventionnés. Avec FEFISOL, elle a démontré sa capacité à augmenter son volume d'activité.

Le mixage des ressources proposé par la SIDI ou par FEFISOL 1 avec le fonds de couverture du risque de change apparaît comme un moyen efficace de mobiliser la ressource publique. Par exemple, l'AFD avait mis à disposition du fonds une enveloppe de 3,5 M EUR pour couvrir le risque de change dont 2,1 M ont été remboursés à l'AFD. Cette enveloppe a permis à FEFISOL de prêter pendant 10 ans en monnaie locale, y compris dans des pays présentant de forts risques de dévaluation. Par ailleurs, le couplage appui financier / accompagnement semble un bon moyen de maximiser l'efficacité du mécanisme en renforçant les capacités des clients à développer leurs activités et donc leur impact sur le terrain, et en réduisant par la même occasion le risque financier de la SIDI.

Son modèle en accompagnement rapproché de ses clients, et sa politique d'intervention qui inclut de petits tickets, n'est possible que grâce au système de subventionnement récurrent du mécanisme mis en place avec l'appui du CCFD. Ce subventionnement apparaît toutefois une condition pour permettre à la SIDI d'atteindre ses cibles et de maximiser son additionnalité ainsi que son impact social et environnemental.

Ce même modèle fait que l'organisation actuelle, centralisée à Paris, pourrait être optimisée. La SIDI partage ce constat et s'engage dans une régionalisation de ses équipes avec l'ouverture de quatre pôles régionaux. Ceci permettra notamment à la structure d'être au plus près du terrain et des marchés financés. Par ailleurs, la SIDI explore une modalité d'intervention qui apparaît particulièrement efficace et structurante : les prises de participation dans des fonds d'investissement locaux. Ainsi, la SIDI est actionnaire de SINERGI au Burkina Faso et propose au fonds un accompagnement réalisé en interne.

Pérennité du mécanisme

La SIDI existe depuis 1980. Les sources de revenus qu'elle tire de ses activités, tout comme son ancrage avec le CCFD lui assurent une excellente pérennité qui ne se fait pas aux dépens de l'impact social et environnemental de ses activités.

Par ailleurs, la SIDI a mis en place depuis déjà de nombreuses années un système de subventionnement pérenne de ses activités, du fait que les subventions allouées chaque année par le CCFD proviennent en grande majorité des revenus d'un fonds commun de placements labellisé ISR.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le modèle de la SIDI repose sur son lien fort avec le CCFD. Cependant, il peut être source d'inspiration pour d'autres fonds d'investissement.

La SIDI rencontre toutefois encore des difficultés à toucher des chaînes de valeur non-exportatrices. N'étant pas positionnée sur de l'amorçage (investissement pour la création d'entreprises) ses interventions reposent par ailleurs sur la préexistence de PME correspondant à ses critères d'intervention dans les pays concernés.

Synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fonds « open ended » investissant à la fois en dette et en fonds propres, spécialisé sur le monde rural et agricole ▶ Politique de risque souple ▶ Partenariat rapproché avec une ONG ayant une force de frappe importante ▶ Valeurs et positionnement fortement orientés vers l'impact environnemental et social ▶ Accompagnement technique associée aux financements, ayant notamment pour objectif la transition des bénéficiaires vers des modes de production plus durables ▶ Partenariats de long terme 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Manque de connexion avec des bailleurs de fonds proposant des ressources adaptées ▶ Grille de pratiques agroécologiques difficile à opérationnaliser ▶ Manque de cibles identifiées effectivement inscrites dans l'agroécologie
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation de fonds « première perte » pour FEFISOL, éventuellement par la mobilisation de fonds climat ▶ Salariés de la SIDI formés aux bonnes pratiques agroécologiques ▶ Identification de nouvelles cibles permise par une plus grande proximité géographique 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ FEFISOL 2 dans sa configuration actuelle a à la fois une politique d'intervention présentant des exigences environnementales et sociales fortes (types de cible, géographies, modalités d'intervention) et des attentes exigeantes de ses investisseurs en termes de ratio risque/rentabilité, ce qui présente un risque pour la SIDI de ne pas réussir à identifier des

	<p>cibles correspondant effectivement à toutes ces exigences</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Manque de ressources humaines aux qualifications nécessaires pour développer les activités▶ Risque climatique qui pourrait mettre en péril l'équilibre trouvé par la SIDI
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

Pour la CEDEAO et ses Etats membres :

- ▶ Considérer la mise sous gestion de fonds à des acteurs de type « investisseurs à impact » qui possèdent les expertises requises (finance agricole, prise de participation, gestion de fonds d'AT) qui ne sont pas toujours disponibles dans les pays de la CEDEAO
- ▶ Encourager la création de fonds d'investissement locaux ou régionaux « ouverts » et spécialisés sur l'agriculture

Pour les bailleurs de fonds internationaux :

- ▶ Mettre à disposition des ressources flexibles de type « premières pertes », notamment destinées à couvrir le risque de change, mais aussi pour permettre le financement de filières moins structurées et donc plus risquées

Burkina Faso

Projet d'appui à la transition agroécologique dans la région de l'Est du Burkina Faso (PATEB) : Subventionnement d'équipements et mise en place d'AVEC

Description brève du mécanisme

Le projet d'appui à la transition agroécologique dans la région de l'Est du Burkina Faso (PATEB) est un projet innovant pluri-acteurs pour la mise à l'échelle des pratiques agroécologiques. Il a été mis en œuvre par un Consortium composé de 4 structures : Action Contre la Faim – ACF (Lead) ; Union Provinciale des Professionnels Agricoles (UPPA) membre de la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPAB) ; Association BEOG-NEERE et le Centre de Recherche Environnementale et de Formation - CREAM/INERA de 2018 à juin 2022 sur 36 mois. Les groupes cibles étaient :

- ▶ 2 017 ménages
- ▶ 25 agents des Services Techniques Déconcentrés de l'Etat (Agriculture, Elevage et Environnement) considérés comme des bénéficiaires directs.

Le programme a concerné les 8 communes de la Tapoa (100%), mais seules 2 ont bénéficié d'un appui concentré sur la TAE. Au-delà de l'appui à la recherche, à la formation et à l'accompagnement des producteurs, le projet a subventionné des équipements pour faciliter la transition agroécologique des bénéficiaires. Pour leur permettre de financer de manière autonome des besoins de montants plus limités, de type « fonds de roulement », le projet prévoyait la création de 3 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit dans l'une d'elles au profit des membres de l'Union Professionnelle des Producteurs Agricoles – UPPA. La présente étude de cas se concentre sur le mécanisme d'AVEC.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

La zone concernée par la création des trois AVEC est une zone où se pratique une agriculture de type pluvial, pratiquée en monoculture, extensive et dominée par de petites exploitations familiales. Le système de production végétale est à base de céréales (sorgho, mil, maïs, riz) qui occupent plus de 70% des surfaces emblavées annuellement et faiblement intégré à l'agriculture intensive. La zone de l'Est est également une zone préférentiellement d'élevage et de passage des animaux d'autres régions pour la transhumance.

Ce sont des exploitations familiales exploitant de petites superficies (0,5 à 5Ha en moyenne) avec des pratiques plutôt conventionnelles et une forte méconnaissance des avantages des pratiques AE (Voir Rapport provisoire d'analyse de la Endline du PATEB ; juin 2022).

Le projet s'est déroulé dans une situation d'insécurité accrue qui a profondément affecté les réalisations.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Le PATEB cible directement la transition agroécologique et le renforcement de la résilience des populations à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de l'Est du Burkina Faso. Pour

engager la transition agroécologique, il a défini plusieurs leviers d'action interdépendants à partir des obstacles identifiés :

- ▶ Levier 1 : Promouvoir la mise en place d'un partenariat multi-acteurs (recherche- producteurs- ONG) pour conduire des recherches participatives et pluridisciplinaires, sur lesquelles se base l'agroécologie. Cela a permis de valoriser les connaissances et savoirs endogènes et générer des connaissances adaptées aux besoins des producteurs et faciliter leur vulgarisation.
- ▶ Levier 2 : Accompagner le processus de transformation des itinéraires techniques.
- ▶ Levier 3 : Renforcer la reconnaissance de l'Etat et des bailleurs de fond envers l'agroécologie à travers la production d'évidence impliquant les chercheurs-producteurs qui démontrent davantage la viabilité de l'approche agroécologique.
- ▶ Levier 4 : Appuyer la mise en marché des produits issus des pratiques AE.

Une Association Villageoise d'Épargne et de Crédit est une association locale formée d'un nombre limité de membres (généralement inférieur à 40) qui se regroupent pour épargner ensemble et octroyer du crédit aux membres sur la base des montants épargnés. La création d'AVEC a été soutenue dans de nombreux pays d'Afrique Sub-saharienne par des ONG telles que CARE, le Catholic Relief Service, etc. Les AVEC n'ont donc pas, à la base, de lien avec la transition agroécologique.

Description du mécanisme financier

Une AVEC est classiquement constituée de 20 à 30 personnes issues d'une même communauté. Elle fonctionne sur la base d'une relation de confiance et de solidarité préexistante entre ses membres. Elle fonctionne de la manière suivante :

- ▶ Les membres se mettent d'accord sur une cotisation à une fréquence donnée (par exemple, une fois par semaine). Un montant hebdomadaire « typique » est 300 FCFA. Ils se réunissent sur base régulière pour cotiser.
- ▶ Le montant d'épargne vient doter un fonds de crédit destiné à réaliser un ou plusieurs prêts aux membres qui en ont fait la demande.
- ▶ L'AVEC peut mettre en place d'autres caisses destinées par exemple à faire face à des besoins sociaux de membres.
- ▶ Les membres se mettent d'accord dans le règlement intérieur sur les conditions de crédit, en suivant les conseils de l'ONG qui appuie la mise en place de l'association. Dans le cas des AVEC du PATEB, la durée maximale du crédit est de 3 mois avec un taux d'intérêt de 5%/3mois.
- ▶ La décision d'octroi du crédit est prise par le groupe. Généralement, le montant est déterminé afin que la cotisation mensuelle habituelle du membre couvre les remboursements mensuels du crédit.
- ▶ Les AVEC fonctionnent sur la base de cycles de 9 mois au bout desquels le montant de la caisse (épargne cumulée + revenus d'intérêt des crédits – pertes éventuelles liées au non-remboursement des crédits) est redistribué aux membres au pro-rata de leurs cotisations.

Le PATEB a encouragé la création de deux AVEC « classiques » sur les 3 prévues. Elles sont situées dans des zones périurbaines de Diapaga et Kantchari. Les membres sont libres de financer tous types

de dépenses avec le crédit obtenu, tant que ces dépenses permettront de générer des revenus permettant le remboursement du crédit (exclusion des besoins sociaux).

Aucun fonds de démarrage n'a été versé à une AVEC, seul un appui organisationnel, technique et matériel a été fourni par le projet. Les AVEC n'ont pas non plus eu recours au système financier formel à ce jour. Ainsi, les fonds mobilisés proviennent exclusivement de l'épargne villageoise.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Les 2 AVEC mises en place ont accumulé des montants d'épargne modestes, compte tenu de leur encore jeune existence, ainsi que des moyens financiers limités des membres. Les durées très limitées des crédits réalisés ainsi que le faible niveau des cotisations a limité le montant effectif des crédits réalisés à ce jour à 15 000 FCFA. Ce montant est trop faible pour couvrir l'ensemble des besoins financiers liés à la TAE, ou même les besoins financiers de court terme. Cependant, il est nécessaire de souligner qu'il a permis aux membres des AVEC de s'équiper en petit matériel agricole et en semences paysannes.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Comme précisé ci-dessus, les actions du PATEB ciblent spécifiquement l'agroécologie. L'alignement du projet avec les 13 principes de l'agroécologie est par ailleurs assuré par le fait qu'ACF, qui dirige le consortium en charge de la mise en œuvre du projet est également membre du comité de pilotage de l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO). Par ailleurs, les AVEC sont des avec « classiques » qui peuvent servir n'importe quel objet de financement. Aucune mention spécifique n'est faite quant à l'impact des activités financées sur le climat dans le règlement intérieur des associations par exemple. Notons toutefois que ces associations locales s'inscrivent parfaitement dans le 13^{ème} principe de l'agroécologie : encourager l'organisation sociale et une plus grande participation à la prise de décision des producteurs.

Par ailleurs, les producteurs membres des AVEC sont bénéficiaires du PATEB et ont donc été sensibilisés à l'agroécologie. Le PATEB a par exemple permis le renforcement de pratiques AE telles que l'utilisation de la charrue kassine, l'utilisation des biocides, la sélection et l'utilisation des semences paysannes. Il a été constaté que la proportion de producteurs ayant amorcé une transition de leur système de production en adoptant des techniques agroécologiques est passée de 0 à 51% pour une cible initiale de 30% et que la proportion des ménages ayant adopté les pratiques agroécologiques est passée de 18,7% à 24,7%⁹. Les membres des AVEC comptant parmi les bénéficiaires du PATEB, ces dernières ont donc plus de chances que d'autres AVEC de financer effectivement des pratiques agroécologiques. Notons toutefois que les deux AVEC mises en place et accompagnées sont situées dans des zones périurbaines. La création d'AVEC en zone rurale serait indiquée pour avoir un impact réel sur la production agricole.

⁹ Rapports Baseline et Endline du projet PATEB

Si l'on prend l'exemple de l'AVEC de Diapaga, les activités effectivement financées sont entre autres le petit commerce, la transformation et la vente du soubala et de l'arachide.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

La cohérence du projet PATEB à l'échelle nationale est fondée : le projet a été formulé sur la base des documents de politiques et de stratégies en matière d'AE au Burkina.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

La portée actuelle des AVEC du PATEB demeure très limitée. Par exemple, l'AVEC de Diapaga, considérée comme la plus performante des deux, a mobilisé en 9 mois 996 900 FCFA (1 520 EUR). Cette somme cumulée a permis le financement de 2 185 000 FCFA de crédit (trois cycles de trois mois) pour 3 323 parts pour 300 F CFA l'unité qui ont été achetées au cours du cycle de 9 mois ; 62 crédits ont été réalisés pour un montant total de 2 185 000 FCFA (331 EUR) pour 260 600 FCFA d'intérêt produit (397 EUR). En fin de cycle 1 257 500 F CFA ont été distribués entre les participants.

Si le modèle d'AVEC a connu un engouement réel de la part des bénéficiaires du projet, y compris au-delà des 62 membres, la mise à l'échelle du mécanisme semble compromise et l'absence d'accompagnement technique complémentaire :

- ▶ A l'échelle d'une AVEC, le fonctionnement par cycles de quelques mois et la capacité d'épargne limitée des membres fait qu'en l'absence de contributions externes au fonds de crédit (subvention « revolving » ou crédit accordé par une institution financière au groupe), les montants de crédit resteront très limités. Notons qu'en cas de contribution externe et donc d'augmentation du montant de crédit, la question se poserait du mode de calcul de la capacité de remboursement des membres (aujourd'hui estimée égale au montant de leur contribution au fonds sur la durée du crédit).
- ▶ Par ailleurs, le modèle d'AVEC ne fonctionne qu'avec un nombre limité de membres, étant donné le principe de confiance et de solidarité sur lequel il repose. Ainsi, l'accès à ce mécanisme à davantage de bénéficiaires du projet ne serait possible que par la création de nouvelles AVEC. Or, ceci est impossible sans un accompagnement renforcé dont l'expérience internationale montre qu'il ne peut être financé que sur subvention.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Notons que la consommation des fonds du PATEB a été fortement entravée par les conditions sécuritaires de la zone. L'état des dépenses par rubrique montre une consommation de 6% seulement des 400 000 EUR de subvention alloués au projet. Les documents du projet ne présentent pas clairement le montant nécessaire au financement de l'accompagnement à la création d'AVEC. Il serait intéressant de comparer les coûts d'accompagnement des AVEC avec la mobilisation d'épargne et les montants de crédit qu'elles facilitent. Notons que dans le cadre du PATEB, les conditions sécuritaires défavorables ont entraîné des surcoûts dans la réalisation de certaines activités.

La mobilisation de subventions pour couvrir les besoins d'investissement des producteurs a été pertinente dans le dispositif proposé dans le sens où ils n'auraient pas pu être couverts par les AVEC,

cependant, des solutions de financement à crédit pourraient être promues pour un effet de levier plus important de la ressource subvention.

S'agissant des AVEC, la mise en lien des groupes avec des institutions financières serait également un moyen de mobiliser davantage de financements, comme cela a pu être réalisé dans des contextes sécuritaires plus favorables. Ceci nécessite toutefois une maturité que les AVEC du PATEB n'ont probablement pas encore atteinte.

Enfin, la création d'AVEC « classiques » articulées avec un accompagnement technique et des sensibilisations aux pratiques agroécologiques semble un bon moyen d'accompagner l'émergence d'une demande de financement pour la TAE. Le manque d'adéquation des ressources financières proposées par le système d'AVEC avec les besoins financiers de la TAE fait que ce mécanisme seul ne sera toutefois pas en capacité de couvrir la majorité de cette demande. L'accès à d'autres sources de financement devrait donc être promu pour assurer sa couverture.

Pérennité du mécanisme

Normalement, la pérennité des dispositifs de type AVEC est bonne, même si leur portée reste dans la grande majorité des cas limitée. Dans le cas des AVEC lancées par le programme PATEB, la pérennité est toutefois fortement compromise par les conditions sécuritaires de la zone : les deux AVEC n'ont probablement pas bénéficié d'un accompagnement d'une durée suffisante pour être pleinement autonomes, par ailleurs, certains membres clé desdites AVEC ont quitté la zone suite aux conflits. Il était notamment prévu une transformation des AVEC en coopératives d'épargne et de crédit suite à leur montée en puissance, qui n'a pas pu être mise en place.

Enfin, l'expérience d'ACF, qui a déjà créé des AVEC dans le cadre d'autres projets de développement rural est que la formation de ces groupes d'épargne et leur structuration, au-delà de la mobilisation de ressources financières, aide aussi à pérenniser les autres apports du projet, y compris l'adoption de pratiques agroécologiques, car l'organisation des groupes facilite le renforcement de capacités des cibles.

Réplicabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

- ▶ La méthodologie AVEC est facilement répliquable ailleurs dans le pays ainsi que dans d'autres pays de la CEDEAO. Tous les pays de la CEDEAO comptent d'ailleurs déjà des AVEC.
- ▶ Les AVEC n'étant pas reliée à une chaîne de valeur en particulier, elles peuvent financer des besoins associés à tous types de productions agricoles.
- ▶ La répliquabilité du mécanisme demande toutefois des ressources financières en subvention pour assurer un accompagnement technique des groupes.

Synthèse

Forces	Faiblesses
--------	------------

<p>Projet mené par un membre clé de A3O</p> <p>Bonne cohérence avec le 13^{ème} principe de l'agroécologie</p> <p>Coordination de la création d'AVEC avec des formations et de la sensibilisation à la TAE</p> <p>Bonne pérennité des associations une fois lancées</p> <p>Structuration des producteurs qui facilite la transmission de savoirs sur la TAE</p> <p>Création d'une discipline d'épargne parmi les producteurs</p> <p>Accès facilité aux ressources à crédit grâce à la solidarité entre les membres</p>	<p>Montants et durées de crédit ne permettant pas de couvrir la plupart des besoins liés à la TAE</p> <p>Pas de possibilité de tracer si les fonds de crédit ont servi ou non à financer la TAE</p> <p>Accompagnement sur une durée trop limitée (notamment du fait de l'insécurité) – les AVEC n'ont pu réaliser qu'un seul cycle d'épargne et de crédit.</p> <p>Accompagnement qui nécessite la mobilisation de ressources subventionnées sur la durée</p>
Opportunités	Menaces
<p>Structuration des AVEC qui leur permettrait de se refinancer auprès d'institutions financières de la zone</p> <p>Répliquabilité du mécanisme à tous les pays et toutes les chaînes de valeur</p> <p>ACF et plusieurs autres partenaires cherchent à poursuivre leur action dans la zone malgré l'insécurité.</p>	<p>Insécurité grandissante dans la zone d'intervention et déplacement des populations cibles du PATEB et membres d'AVEC</p>

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Partenariats avec CARE ou autres ONG spécialisées dans l'appui aux AVEC/VSLA pour intégration de formations/sensibilisations à la TAE dans les réunions régulières
- ▶ S'appuyer sur les AVEC existantes, solides et dynamiques pour couvrir certains besoins financiers de la TAE / mettre à disposition des fonds de crédit revolving (sur base de subvention) afin de les inciter à financer ce type de pratiques
- ▶ Mise en relation des AVEC avec des institutions financières pour augmenter la capacité de crédit (expériences préexistantes réussies) – même si les montants et durées devront toujours rester limitées
- ▶ Proposer aux IMF des lignes de refinancement / mécanismes de garantie dédiés au refinancement des AVEC

- ▶ Faire des AVEC une porte d'entrée vers les institutions financières formelles pour que les producteurs puissent avoir accès à des produits et services financiers plus élaborés et notamment à des crédits d'investissement :
 - Education financière intégrée à l'appui aux AVEC
 - Bancarisation des AVEC qui peut faciliter la bancarisation individuelle
- ▶ Travailler à l'autonomisation de réseaux d'AVEC/VSLA (accompagnement requis dans la durée, ie > 5 ans)

Union des Baoré – Tradition d'Épargne et de Crédit (UB-TEC)

Description brève du mécanisme

UBTEC est une institution de microfinance née d'une Fédération Nationale de Producteurs, la FNGN. Suite à une prise de conscience des effets du changement climatique en 2016, UBTEC avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers (et notamment avec l'appui technique de la SIDI, qui finance l'institution depuis 2010) a décidé de développer une offre d'appui des EFA développant des pratiques agroécologiques. Suite à deux études successives visant essentiellement à bien identifier les pratiques agroécologiques elles-mêmes, l'offre a été mise en place. Cette offre mixte de l'accompagnement technique aux producteurs avec un système de remise sur taux d'intérêt appelé « Crédit bonus-malus ».

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Les groupes cibles de l'UBTEC sont de petits producteurs avec de petites superficies : entre 0,25Ha et 4Ha. Ce sont des exploitations familiales à faible niveau de revenus. En saison pluvieuse, elles développent une production céréalière associée à des légumineuses et en période sèche, le maraîchage. Elles exploitent les terres pendant 6 à 7 mois/an. Elles font simultanément de l'élevage qui leur sert pour fertiliser leurs champs, leurs femmes s'adonnent aussi à la transformation de produits forestiers non ligneux pour « améliorer » leurs revenus. Ces bénéficiaires n'ont en général pas de problèmes d'accès aux terres, plusieurs sont des propriétaires terriens sauf les femmes qui doivent en demander aux propriétaires.

Les bénéficiaires du crédit TAE sont les EFA maraîchères et spécifiquement productrices de la pomme de terre. Elles sont connues au sein de la FNGN et de UBTEC qui les finance depuis sa création (crédit agricole classique).

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

UBTEC se prévaut spécifiquement de la transition agroécologique. La FNGN, qui a fondé l'UBTEC est elle-même très investie dans la transition agroécologique comme l'illustre sa philosophie, « Développer sans abîmer ». Elle a par exemple mené beaucoup d'initiatives pour la restauration et la fertilité des sols (principe 3) et a arrêté la vente de pesticides depuis 2010 (principe 2).

En particulier, l'UBTEC souhaite contribuer à promouvoir des bonnes pratiques, qui concernent à la fois des investissements et des changements de pratiques culturelles :

- ▶ La systématisation des ouvrages anti-ruissellement – limiter les pertes en eau ainsi jugé prioritaire par rapport à l'apport d'eau supplémentaire par l'irrigation (principe 1)
- ▶ L'utilisation de compost à bonne teneur en nutriments, azote et potassium en particulier (principe 2)
- ▶ La densification du nombre d'arbres pour accroître la teneur en matière organique des sols (principe 3)
- ▶ La promotion des associations et rotations de culture (principes 3, 6 et 7)
- ▶ La valorisation des semences paysannes adaptées aux conditions de culture (principes 1, 2 et 12)

- ▶ Le développement des biocides et du contrôle biologique des ravageurs (principe 2)
- ▶ La restriction, l'encadrement sinon l'arrêt des pratiques fortement polluantes (certaines pratiques d'orpaillage) ou ne permettant pas d'aller dans le sens d'une amélioration durable de la fertilité (OGM) (principes 2, 3, 5)

L'inscription d'UBTEC dans l'agroécologie est garantie par son partenariat avec la FNGN dont l'Unité agroécologique contrôle la bonne correspondance des actions de l'IMF avec la TAE.

Enfin, l'UBTEC, comme l'indique son slogan est « la banque des paysans aux conditions des paysans ». Ceci est notamment permis par son statut mutualiste et s'inscrit parfaitement dans le 13^{ème} principe de l'agroécologie.

Description du mécanisme financier

L'offre de l'UBTEC s'articule autour de 3 piliers :

- ▶ Identification des risques d'impact négatif sur le climat associés à chacun de ses produits de crédit agricole grâce à des études de référence sur les pratiques agricoles et leur impact sur l'environnement
- ▶ Renforcement des capacités internes et des capacités des relais communautaires sur les enjeux climatiques et l'agroécologie paysanne en vue d'impulser un changement de comportement au niveau communautaire (en partenariat avec la coopérative VIIM BAORE NAAM, en charge de la commercialisation des productions maraîchères stockables et également membre de la FNGN, et avec des partenaires techniques et financiers externes, en coordination avec des projets et programmes de bailleurs de fonds).
- ▶ Mécanisme financier Bonus – Malus
- ▶ Mise en place d'un fonds de compensation pour compenser les éventuels déficits d'exploitation liés à un changement de pratiques culturelles (pas encore en place)

L'UBTEC se donne également un rôle de capitalisation et de partage de connaissances sur le sujet du financement de la TAE et notamment sur l'expérience du crédit bonus-malus.

Focus sur le mécanisme Bonus – Malus :

Toute OP ayant suivi une sensibilisation/formation à l'agroécologie délivrée par l'un des partenaires de l'UBTEC est éligible au mécanisme Bonus – Malus. Il peut être mis en place à la fois dans le cadre de crédits d'investissement de moyen terme (en privilégiant ceux ayant un impact de fond sur l'amélioration de la fertilité des terres) et dans le cadre de changements de pratiques culturelles (besoins de campagne). Certains objets de financement sont cependant exclus, tels que la tomate en hivernage par exemple (forte probabilité d'OGM). L'utilisation d'engrais ou de pesticides chimiques n'est pas excluant : compte tenu du nombre de producteurs en utilisant actuellement (même si souvent à petite dose), il semble plus opportun de susciter l'adhésion en faisant un bon suivi de la mise en œuvre des pratiques agroécologique que d'exclure ex ante un grand nombre de producteurs.

Des exemples de pratiques pouvant être financées avec la gamme de produits agricoles d'UBTEC sont présentés ci-dessous :

- ▶ Crédit équipement agricole : acquisition d'akasine, de sous-soleuse, réalisation de fosse à compost, ouvrages anti-érosifs, achat et plantation d'arbres ou haies vives, sécurisation foncière par l'accès à des titres fonciers (pas encore en place, visant spécifiquement les groupes de femmes ou les producteurs ayant un accès limité à la terre)
- ▶ Crédit équipement Union : tracteur
- ▶ Crédit location : réalisation de zaï améliorés ou de diguettes
- ▶ Crédit intrants agricoles : achat ou transport de compost performant, achat d'arbres en pépinière
- ▶ Crédit formation : formation aux pratiques agroécologiques

Une attention particulière est apportée à la vérification de la rentabilité du projet sur la durée du crédit proposé.

A l'issue de la durée du crédit, si l'OP a effectivement entamé une transition agroécologique, elle peut prétendre à une remise sur le taux nominal de son crédit de 1%, ou à de nouveaux renforcements de capacités sur les pratiques agroécologies proposés gracieusement par l'UBTEC.

Afin de rendre possible ce mécanisme, UBTEC s'appuie sur l'épargne de ses membres mais travaille également à mobiliser des ressources financières concessionnelles. Ainsi, les ressources suivantes ont été mobilisées :

- ▶ Ligne de crédit de SOS Faim Luxembourg
- ▶ Programme régional TAPSA
- ▶ FONAFI pour le financement des équipements (2020) avec un taux d'intérêt entrant de 0,5% annuel et un taux de sortie de 3% (en lien avec la période COVID). Ceci a largement permis de financer les EFA investies dans la TAE.
- ▶ Programme PADEL/BOAD (2022) avec un taux d'intérêt entrant de 3% annuel et un taux de sortie de 10% annuel max pour des équipements solaires d'exhaure d'eau.

L'institution envisage également d'augmenter de 0,5% le taux d'intérêt des crédits non agricoles ou contribuant à financer des activités agricoles recourant aux intrants de synthèse pour permettre de (i) financer durablement la réduction incitative du coût de crédit de 1% et (ii) abonder le fonds de compensation.

Par ailleurs, UBTEC a bénéficié d'appuis en assistance technique (SIDI, PAIES), en subventions d'exploitations, subventions en investissements, notamment pour la prise en charge de ses activités de suivi-évaluation, d'un fonds de garantie de la Fondation ACT et d'un abondement du PAIES au fonds de compensation.

La principale difficulté rencontrée par l'UBTEC pour le déploiement de ses activités de financement de la TAE est le contexte sécuritaire.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

- ▶ UBTEC est le produit de la FNGN dont les membres sont de producteurs agricoles. Les réponses apportées par UBTEC sont ainsi particulièrement bien ancrées dans le monde paysan et dans ses besoins.
- ▶ Les produits de crédit d'UBTEC sont diversifiés et permettent de couvrir des besoins financiers variés, même si la durée de crédit est limitée à 3 ans.
- ▶ Le système de Bonus – Malus est particulièrement approprié pour accompagner une demande naissante.
- ▶ Le fonds de compensation semble également répondre à un besoin.
- ▶ L'accompagnement technique est porté par la FNGN et les équipes de projets et programmes en appui à la TAE via des chaînes de valeur définies. Il est coordonné avec le crédit TAE.
- ▶ UBTEC a mis en place des partenariats pertinents avec des fournisseurs et prestataires de services qui lui permettent de répondre au mieux aux besoins des producteurs.

La pertinence de l'offre en produits financiers et non financiers de UBTEC est appréciée positivement à travers la satisfaction marquée des 24 producteurs maraîcher - bénéficiaires finaux rencontrés au Centre Nord dans le cadre de l'étude.

Ces producteurs soulignent toutefois la durée trop limitée du crédit et certains délais dans la mise en place des financements.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le mécanisme présente une très bonne cohérence avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie, assuré par le lien fort entre la FNGN et l'UBTEC. La FNGN est une des faitières les plus anciennes du Burkina (depuis les années 70), elle a été partie prenante de la définition de nombreuses politiques et stratégies de développement du secteur agricole au Burkina. La FNGN fonde son action sur les différents documents nationaux pour une plus grande contribution à leur mise en application en matière de transition agroécologique.

- ▶ La FNGN a appuyé la structuration des produits de l'UBTEC
- ▶ La Cellule Agroécologie de l'UBTEC assure la formation et le renforcement des capacités des producteurs sur les pratiques AE
- ▶ La FNGN contrôle la bonne mise en œuvre sur le terrain des financements de l'UBTEC
- ▶ Les clients de l'UBTEC bénéficient des projets gérés par la FNGN

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

N/A

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

UBTEC estime que sur son encours de crédit agricole actuel (2022), qui est de 2 milliards de FCFA, 800 millions sont mobilisés pour la TAE.

Depuis le lancement du produit, 2468 crédits campagne (fonds de roulement), 184 crédits investissements (construction de biodigesteurs, mise en place de dispositifs d'irrigation avec système solaire) ont été décaissés, le tout pour un montant décaissé de 1,550 millions d'Euros

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le mécanisme s'avère efficace car il assure une articulation parfaite entre couverture des besoins financiers et accompagnement technique, permise par le partenariat FNGN / UBTEC. Ainsi, les ressources subventionnées sont mobilisées pour l'accompagnement tandis que le financement des investissements productifs et besoins de campagne est assuré à crédit.

Le principe « pollueur payeur » qu'UBTEC cherche à mettre en place semble également un moyen efficace de financer la remise d'intérêt proposée.

Pérennité du mécanisme

L'UBTEC a mis en place un mécanisme de financement à crédit financièrement durable, apte à assurer sa pérennité. Notons en particulier que le taux d'impayés supportés par l'institution est plus faible en agroécologie qu'en agriculture conventionnelle.

Cependant, l'offre de l'UBTEC ne peut exister sans l'accompagnement technique et les formations proposés par FNGN, largement financées par des projets de PTF. Cependant, l'historique de la structure et son excellente capacité à mobiliser de telles ressources sont des éléments très rassurants quant à la pérennité du mécanisme.

Enfin, l'approche participative et la promotion de pratiques ancestrales promues par FNGN assurent une bonne appropriation des pratiques par les producteurs.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le mécanisme n'est pas particulièrement lié à une chaîne de valeur ou à une zone géographique.

Cependant, il est intrinsèquement fondé sur la proximité forte entre FNGN et UBTEC, ce qui n'est pas quelque chose de nécessairement facile à répliquer. Cependant, il est possible d'identifier avec précision les facteurs clé de succès d'un partenariat entre une fédération/union et une institution de microfinance afin de répliquer le modèle sur la base de partenariats ad-hoc.

Le mécanisme proposé par l'UBTEC est d'ailleurs régulièrement pris en exemple et le directeur général de l'institution réalise de nombreux partages d'expériences à l'échelle internationale sur le financement de la TAE.

Synthèse

Forces	Faiblesses
--------	------------

<p>UBTEC est le bras droit de la FNGN qui a beaucoup d'expérience confirmée au Burkina Faso</p> <p>La FNGN a plusieurs départements et cellules spécialisées qui collaborent pour un appui holistique aux groupes cibles de UBTEC</p> <p>Le partenariat avec la SIDI a permis de mettre en place le produit Bonus-Malus qui incite à la TAE tout en accompagnant la demande</p> <p>UBTEC a la confiance de nombreux partenaires (refinancement y compris)</p> <p>BTEC, structure fortement décentralisée avec des animateurs endogènes, en ligne avec le principe 13</p> <p>Mobilisation de l'épargne locale qui permet notamment des taux de crédit acceptables, même sans bonus</p>	<p>Le plafond des crédits octroyés est parfois en deçà des besoins réels de certains EAF qui ont beaucoup développé leur activité (PME agricole) : UBTEC est surtout adapté aux EFA.</p> <p>La durée du crédit peut limiter certains financements d'investissement</p>
Opportunités	Menaces
<p>Partenariats avec des projets et des programmes</p> <p>Réplication dans d'autres pays de la CEDEAO</p> <p>Développer davantage l'aspect « genre » du mécanisme</p>	<p>Insécurité grandissante dans les zones d'intervention</p> <p>Partages d'expérience qui mobilisent beaucoup le temps de l'équipe dirigeante : il ne faudrait pas que cela soit aux dépens du modèle UBTEC qu'il est toujours possible d'améliorer.</p>

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Mener une étude approfondie sur la portée et les impacts du mécanisme pour identifier avec précision ses facteurs clé de succès, dans une perspective de réplication. Notamment : bien identifier les facteurs clé de succès d'un partenariat renforcé OP/IMF
- ▶ Pour toute IMF souhaitant se lancer dans le financement de la TAE, les facteurs clé de succès identifiés dans le cas UBTEC sont :
 - Réalisation d'études préalables pour identifier les risques et les opportunités (identification des pratiques)
 - Identification d'un partenaire apte à accompagner les producteurs dans l'adoption de nouvelles pratiques et dans l'identification de marchés et formaliser le partenariat avec une claire répartition des tâches
 - Proposer des produits visant à accompagner la demande plutôt que des critères d'éligibilité trop excluants
- ▶ Appuyer de tels mécanismes d'un vrai support de l'Etat. Notamment, ceci pourrait passer par un allègement des taxes d'importation pour les équipements agricoles utiles à la TAE, qui allègerait le montant du crédit au producteur.

Annexe : Grille des produits agricoles de l'UBTEC, comprenant pour chacun l'identification des risques potentiels d'impact négatif sur l'environnement

Produits	Utilisation	Risque potentiel d'impact négatif sur l'environnement
Crédit exploitation.		
Le crédit intrants agricoles	-semences -engrais (bio et conventionnels en micro doses) -pesticides (dont les biopesticides)	+ +
Le crédit production et commercialisation de semences	-semence (notamment celle améliorée par les producteurs eux-mêmes) -biofertilisants - biopesticides	+ +
Le crédit commercialisation de produits agricoles, y compris le maraîchage	-fonds de roulement	+ (opportunité pour des productions ayant utilisé des intrants nocifs ou des produits de mauvaise qualité pour la consommation humaine)
Le crédit embouche	-fonds de roulement (animaux, aliments, soins), recherche de marché	+possibilité d'utiliser des produits non homologués pour accélérer l'engraissement des animaux.
Le crédit AGR	-fonds roulement pour achat matière première, stockage, transformation, transport	+ prélèvement (bois d'œuvre ou de chauffe, transformation ou vente produits de mauvaise qualité).
Le crédit approvisionnement des détaillants et semi grossistes	-fonds de roulement	+ (opportunité pour des productions ayant utilisé des intrants nocifs ou des produits de mauvaise qualité pour la consommation humaine)
Le crédit artisanat	Fonds de roulement, transformation, fabrication, transport, recherche marché	+prélèvement (bois d'œuvre ou de chauffe, transformation ou vente produits de mauvaise qualité).
Le crédit marché	Préfinancement	+ (opportunité pour des productions ayant utilisé des intrants nocifs ou des produits de mauvaise qualité pour la consommation humaine)
Le warrantage	Fonds de roulement	-
Investissement Ce sont les crédits destinés spécifiquement à l'acquisition de biens matériels productifs		
Le crédit équipement agricole	Charrettes, charrues, tracteurs, motopompe, brouettes, pioches, bœufs, ânes, magasins, fosses fumières, puits et puisards, terrain,	Risques d'achat d'équipements polluants, ou mauvaise utilisation.
Le crédit équipement de commerce	Construction de local, aménagements	-
Le crédit équipement industriel	Local, aménagement, machines,	Risques d'achat d'équipements polluants, ou mauvaise utilisation.
Le crédit élevage	Terrain, clôture, enclos, magasin de stockage, abreuvoirs, petit matériel de soin, Charrettes, charrues, tracteurs, motopompe, brouettes, pioches.	-

Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI)

Description brève du mécanisme

Le Fonds National de la Finance Inclusive – FONAFI est un Etablissement public de l'Etat (EPE) destiné à faciliter le financements des projets productifs pour la population à travers la gestion de lignes de crédit et de garantie. Il est rattaché au ministère des Finances. L'Etat a mis en place le FONAFI en Septembre 2020. Sa mission est de renforcer les capacités financières et opérationnelles des Prestataires de Services Financiers - PSF afin de permettre le déploiement de produits et services innovants pour augmenter la couverture équitable des personnes exclues du système classique de financement au Burkina Faso.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le FONAFI travaille par l'intermédiaire d'institutions financières partenaires couvrant potentiellement l'ensemble du territoire burkinabé. Ainsi, il ne cible pas une géographie ou une chaîne de valeur agricole. Cependant, il cible spécifiquement les petites exploitations agricoles et les activités de petit élevage.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Le FONAFI ne cible pas spécifiquement la transition agroécologique. Les critères d'éligibilité citent cependant la nécessité pour l'emprunteur de s'engager pour le respect de l'environnement et la prise en compte de la dimension genre par la mise en œuvre des recommandations du screening environnemental et social du projet, sans que plus de détails soient apportés sur les modalités concrètes d'application de ce critère.

Notons par contre que les institutions financières partenaires du FONAFI et notamment MUFED, CEC BM et UBTEC ont, elles, mis en place des produits financiers au profit de la TAE et qu'elles mobilisent les fonds du FONAFI pour octroyer des crédits destinés à financer cette transition.

Cependant, aujourd'hui, le FONAFI ne dispose pas d'un système de suivi-évaluation lui permettant d'identifier et de suivre le nombre et le volume de financements ciblant la transition agroécologique.

Description du mécanisme financier

L'objectif du FONAFI est d'assurer l'accès à des ressources en crédit à coût subventionné aux populations vulnérables, ce dans l'optique d'améliorer l'inclusion financière au Burkina Faso. Pour ce faire, il conçoit et finance des produits de crédit dédiés.

Le FONAFI fonctionne grâce à deux sources de financement : l'Etat burkinabé et les bailleurs de fonds internationaux :

- ▶ 10 milliards de francs CFA versés sous forme de subventions conservables dans le cadre du projet PPFIB par la BOAD et 1,02 milliards par la Coopération Suisse.
- ▶ L'Etat burkinabé quant à lui est le financeur exclusif du Fonds FRE COVID-19 par la mise à disposition gracieuse et pour une durée indéterminée de la somme de 5 milliards de CFA, qui reste jusqu'alors à la disposition du FONAFI.

Afin de ne pas se substituer aux prestataires de services financiers, le FONAFI adopte la stratégie du « faire-faire » : ses crédits sont proposés aux bénéficiaires finaux via des institutions financières partenaires. Le FONAFI met à disposition de ces institutions financières des lignes de crédit à taux subventionné. Il a sélectionné les 10 partenaires du Fonds BOAD, puis les 46 partenaires du Fonds FRE COVID-19 à travers des procédures d'appel à manifestation d'intérêt.

Aux différentes ressources financières correspondent des conditions de sortie aux bénéficiaires finaux spécifiques. Les lignes de crédit du Fonds BOAD portent sur des durées de 3 ans maximum, tandis que celles du Fonds FRE COVID-19 s'étendent sur 2 ans maximum. Les lignes du fonds BOAD sont facturées à un taux de 3% aux PSF pour un taux maximal de sortie autorisé de 10% pour les bénéficiaires finaux. Celles du Fonds FRE COVID-19, de par leur fort caractère social, sont facturées à 0,5% avec un taux maximal de sortie de 3,5%. Les PSF partenaires sont par contre libres de facturer des frais de dossier et d'assurance supplémentaires aux bénéficiaires finaux. Le manque à gagner issu de l'écart entre les taux obtenus et les taux de sortie des PSF est « compensé » par les appuis techniques inclus dans les conventions relatives au Fonds BOAD et les 30% de subventions prévus dans le cadre du Fonds FRE COVID-19. Ces conditions sont considérées comme satisfaisantes par les IMF rencontrées qui y voient une opportunité commerciale et une satisfaction morale de servir les populations les plus vulnérables.

Le FONAFI offre 5 produits de crédit aux bénéficiaires finaux qui diffèrent essentiellement par les critères d'éligibilité qui y sont associés. Trois de ces cinq produits ciblent les activités des chaînes de valeur agricoles :

- ▶ Le crédit aux groupements agricoles (CGA), qui, malgré son nom, cible les groupements formels, avec des montants compris entre 500 000 et 2M FCFA (50 000 à 300 000 FCFA pour chacun des membres du groupe).
- ▶ Le crédit à l'élevage et l'embouche (CEE), qui cible à la fois les individus et les groupements d'éleveurs.
- ▶ Le crédit fabrication, transformation de produits locaux (CFT), qui cible à la fois des individus, des coopératives et des groupements investis dans des activités de transformation, en particulier dans le secteur agricole.

L'une des institutions partenaires souligne cependant la lenteur des procédures du FONAFI qui pourrait constituer une contrainte forte dans sa mobilisation pour des activités de finance agricole, mais une autre qui mobilise effectivement les fonds pour le financement d'activités agricoles qualifie le partenariat de « satisfaisant ».

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Un certain nombre d'arguments montrent la pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre des pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP :

- ▶ Les institutions financières partenaires du FONAFI sont des IMF et en particulier des COOPEC. Bon nombre d'entre elles sont implantées dans les zones rurales et ont développé une offre dédiée

au financement des activités des chaînes de valeur agricoles ciblant les exploitations familiales et les OP.

- ▶ Un frein identifié pour le développement des activités de ces IMF est le manque de ressources financières : ainsi, les IMF partenaires du FONAFI interrogées dans le cadre de l'étude n'avaient pas accès au refinancement bancaire par exemple et l'offre du FONAFI leur permet effectivement d'augmenter leur volume de financement à l'agriculture
- ▶ Par ailleurs, le « cap » imposé par le FONAFI aux institutions financières partenaires sur les taux d'intérêt aux bénéficiaires finaux (maximum 3% ou 10% selon les sources financières mobilisées) est particulièrement pertinent pour le financement d'activités agricoles et en particulier d'investissements agricoles. Il pourrait avoir un effet incitatif fort sur les producteurs s'il était conditionné à la mise en place de pratiques issues de la TAE.
- ▶ Les partenaires du FONAFI rencontrés au cours de l'étude proposent des produits de crédit aptes à répondre à certaines demandes de financement de la TAE, à l'exception du fait que seule l'UBTEC propose des crédits à moyen terme.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

N/A

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Le FONAFI est un Etablissement Public de l'Etat (EPE), il découle directement de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNIF) du Burkina Faso puisqu'il a été créé pour en assurer la mise en œuvre de son volet financier. Il ne semble par contre pas du tout s'inscrire dans la stratégie nationale relative à la TAE.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

46 IMF ont pu être refinancées grâce à l'appui du FONAFI sur les 81 répertoriées par la BCEAO. Ces 46 IMF ont une portée nationale. L'encours actuel du fonds est de 6,37 Mds FCFA.

Les activités du FONAFI ont permis de toucher environ 25 000 bénéficiaires finaux dont 70% de femmes. Ceci en dessous du million de bénéficiaires initialement visa pour 2022. Le FONAFI n'a pas été en mesure de partager le volume de refinancement dédié aux activités agricoles et d'élevage.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

La stratégie du « faire faire » présente un bon potentiel pour distribuer des fonds à grande échelle et proposer une offre de portée nationale. La mise à disposition de subventions par les partenaires, réutilisées sous forme de fonds de crédit revolving apparaît également un outil intéressant pour proposer une offre de refinancement peu coûteuse, durable et flexible en termes de durée et de prise de risque.

Il a cependant été souligné au cours des entretiens que le fonds avait un coût de fonctionnement élevé au regard de sa portée actuelle.

Pérennité du mécanisme

La pérennité du mécanisme est conditionnée à plusieurs éléments :

- ▶ Proposer des produits aux conditions intéressantes pour les IMF et des process flexibles et conformes aux besoins des partenaires afin d'assurer une bonne mobilisation des ressources financières par les partenaires.
- ▶ Consolider le modèle économique du FONAFI.
- ▶ Une poursuite de la mobilisation de l'Etat autour de la mission et les objectifs du fonds, surtout si le modèle économique repose sur des subventions opérationnelles publiques

Synthèse

Forces	Faiblesses
<p>Dotations initiales significatives</p> <p>Portée nationale</p> <p>Institutions financières partenaires ayant la capacité de toucher les exploitations familiales</p> <p>Produits dédiés aux chaînes de valeur agricoles, le secteur agricole représente l'une des priorités du fonds</p>	<p>Conditions des lignes de refinancement qui apparaissent assez contraignantes et peu attractives pour les IMF partenaires</p> <p>Coût de fonctionnement élevé et équipe pas assez opérationnelle</p> <p>Procédures administratives sont trop longues et aujourd'hui mal adaptées au crédit agricole</p> <p>Dispositif de suivi-évaluation et de mesure d'impact très limité</p> <p>Faible capacité à lever des ressources financières (notamment du fait du statut d'établissement public) et donc effet de levier sur les fonds publics initiaux limité</p> <p>Manque de compétences internes relatives à l'agriculture en général et à la transition agroécologique en particulier</p>
Opportunités	Menaces
<p>Lever d'autres types de ressources (ceci serait probablement facilité par un changement de statut</p> <p>Développement d'une offre spécifique à la TAE et/ou de critères</p>	<p>Conservation de la mission du fonds qui dépend entièrement aujourd'hui de la volonté politique</p> <p>Manque de capacité de lever des fonds de nature plus « commerciale »</p> <p>Insécurité qui perturbe l'action des PSF partenaires</p>

	Equilibre économique non assuré (coûts de fonctionnement importants)
--	----------------------------------------------------------------------

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Recommandations générales pour augmenter la portée et la pérennité des fonds publics de refinancement
 - Proposer des offres de refinancement attractives pour les IMF et prenant en considération leurs coûts du risque et coûts opérationnels.
 - Donner les moyens au fonds de lever des ressources financières plus variées afin de pouvoir réaliser un effet de levier sur la ressource publique mobilisée (statut, modèle économique)
 - Renforcer le modèle économique afin d'assurer la pérennité financière du fonds
- ▶ Recommandations pour mettre ces fonds à profit de la transition agroécologique
 - Renforcer les compétences internes du fonds en agroécologie et sur l'approche genre
 - Concevoir un produit dédié incitatif pour encourager les producteurs et leurs organisations à aller vers des pratiques correspondant aux grands principes de la TAE : s'appuyer sur l'expérience acquise par les IMF partenaires déjà actives dans le domaine pour leur proposer une offre pertinente pour les aider à développer leurs activités
 - Appuyer le dispositif de suivi-évaluation et de mesure d'impact du fonds pour lui permettre de tracer les fonds mobilisés pour le financement d'une agriculture durable
 - Bien coordonner l'offre du fonds avec les autres programmes de la CEDEAO pour éviter la concurrence entre les offres
 - Revoir les procédures de financement afin d'assurer une mobilisation rapide des fonds, compatible avec le financement agricole

Ghana

Initiatives du secteur privé en matière de durabilité : cas d'ECOM Trading

Description brève du mécanisme

L'industrie du cacao au Ghana est confrontée à de nombreux défis en matière de durabilité, tels que la déforestation, le travail des enfants, la pauvreté des producteurs, ou encore la faible productivité et qualité des fèves. De plus, les consommateurs sont de plus en plus vigilants sur les modes de production industriels et demandent plus de transparence et d'information sur la provenance et l'impact environnemental et social des produits alimentaires.

Beaucoup d'entreprises du secteur du cacao ont décidé de mettre en place leurs propres programmes de durabilité, leur permettant de se différencier aux yeux des consommateurs sur un marché à forte concurrence, sans forcément intégrer toutes les normes des certifications existantes.

Ces entreprises ont déclaré leur intention de transformer leurs pratiques et ont développé leurs propres marques qui apparaissent sur les produits de chocolat, et se traduisent sur le terrain sous différentes formes. Entreprise internationale de négoce de matières premières agricoles, ECOM Trading est à l'interface entre ces industriels du cacao et les producteurs auprès desquels l'entreprise se fournit.

Selon les exigences de leurs clients en matière de durabilité, ECOM déploie des projets avec objectifs se rapportant la plupart du temps à trois défis en matière de durabilité :

- ▶ Mettre fin au travail des enfants
- ▶ Soutenir les communautés et augmenter les revenus des producteurs
- ▶ Mettre fin à la déforestation et promouvoir les pratiques agroforestières

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le mécanisme cible des producteurs de cacao aux pratiques principalement conventionnelles donc avec usage de pesticides et d'engrais de synthèse, dans différentes régions du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Il s'agit de systèmes de production principalement centrés sur la production arboricole et tubercules, avec peu d'élevage et donc où la matière organique d'origine animale n'est pas facilement accessible. Le cacao est principalement produit par des agriculteurs familiaux regroupés ou non en coopératives.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Les objectifs affichés du mécanisme sont alignés avec certains principes de l'AE : normes élevées en matière de qualité, de sécurité alimentaire et de durabilité environnementale. L'entreprise met en œuvre des programmes visant à lutter contre la déforestation, à promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à préserver la biodiversité dans les zones de production de cacao. Ces programmes affichent également des ambitions de réduction de la pauvreté des producteurs via l'augmentation de la production et la diversification des revenus.

Le mécanisme s'inscrit a priori dans la TAE, mais ses objectifs semblent davantage se concentrer sur les moyens à mettre en œuvre plutôt que sur les résultats attendus.

Outre les objectifs environnementaux et sociaux affichés, les programmes mis en œuvre répondent à une volonté des industriels de se démarquer aux yeux des consommateurs et les programmes sont aussi orientés sur la meilleure façon de communiquer et de promouvoir les efforts entrepris.

Dans cette optique, le suivi et l'évaluation de ces programmes de durabilité est important et représente souvent une part importante des budgets mis à disposition par les clients. La plupart des indicateurs suivis sont axés sur la mise en œuvre et rendent compte des moyens déployés, et rendent moins compte des impacts des actions à moyen-long termes.

Description du mécanisme financier

ECOM Trading n'a pas de programme spécifique de développement durable, mais possède un département durabilité chargé de proposer et/ou de mettre en place des programmes de durabilités selon les objectifs de leurs clients. Dans ce cadre, ECOM joue le rôle de prestataire de service pour les industriels du secteur qui s'approvisionnent auprès de l'entreprise. Le département durabilité co-construit les programmes de durabilité avec les clients en tentant d'orienter les appuis vers des besoins spécifiques des producteurs et des communautés, mais ne développe pas d'actions en son nom propre.

Le département durabilité concentre souvent les actions dans le secteur du cacao autour de trois thèmes :

- ▶ Chaîne d'approvisionnement enracinée : soutien aux agriculteurs par la certification (Rainforest Alliance) et formation aux bonnes pratiques agricoles (santé des sols, usage raisonné des intrants chimiques, etc.)
- ▶ Communautés résilientes : formation des agriculteurs et augmentation de la productivité agricole, inclusion financière, autonomisation des femmes et protection des enfants.
- ▶ Protection et régénération de la Nature : protection de l'environnement et atténuation du changement climatique via des programmes de conservation, de reboisement ou d'agroforesterie.

Les projets de durabilité ne concernent qu'une partie de l'approvisionnement en cacao, et sont généralement ciblés selon les objectifs des clients qui les financent.

D'autres projets sont mis en œuvre indépendamment des financements des partenaires. Ils sont issus de subventions accordées par des bailleurs publics (USAID, Union européenne, coopération bilatérale etc.) sur appel à projet. Selon le cadrage du financement, ils ont permis de tester de nouvelles approches comme par exemple la mise en place d'un schéma ponctuel de paiement pour service environnemental ou des programmes pilotes de fabrication de biochar à base de déchets de production pour diversifier les revenus et renforcer la place des femmes dans les communautés.

Certains projets sont le fruit de financements publics et privés. Avec son client Hershey Corporation, ECOM a mis en œuvre un processus de cartographie participative, ainsi que la cogestion et la réhabilitation des exploitations de cacao au Ghana. Le projet cherchait à réduire les pressions exercées sur les forêts par les producteurs de cacao faisant face à une baisse de la productivité. Il s'agissait de

permettre une augmentation des rendements afin d'éviter l'extension des surfaces de production sur des zones forestières.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Les initiatives du secteur privé en matière de durabilité dans le cacao peuvent potentiellement répondre aux besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques des petits producteurs voire des OP. En effet, elles peuvent prendre par exemple la forme d'incitations financières, telles que des primes à l'achat pour les agriculteurs qui mettent en œuvre des pratiques ciblées qui vont dans le sens de la TAE. D'autres initiatives proposent un soutien financier sous forme de subventions, de financement de projets et de programmes d'investissement pour lever des freins à l'adoption de pratiques couteuses, comme l'agroforesterie par exemple. Ces fonds peuvent également être utilisés pour l'achat de semences améliorées, d'engrais et de matériel agricole.

Globalement, la plupart des engagements volontaires des entreprises se concentrent sur l'appui technique aux producteurs et sur l'amélioration des revenus via l'intensification agricole ou la diversification via des programmes d'agroforesterie par exemple. Les changements de pratiques proposés ne sont pas toujours très explicitement expliqués dans les documents publics et les besoins de financement qu'ils génèrent encore moins.

Il est important de noter que la qualité et la portée de ces initiatives varient en fonction des entreprises et des programmes spécifiques. Chaque programme présente des critères d'éligibilité, des modalités de financement et une durée d'engagement auprès des producteurs qui lui sont propre, assurant de ce fait un degré de contribution à la TAE variable et couvrant plus ou moins les besoins financiers liés aux changements de pratiques.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Les initiatives du secteur privé visant la durabilité peuvent être alignées avec les principes de l'agroécologie. Cependant, le caractère durable ou responsable du cacao y est peu défini, au même titre que les critères techniques et environnementaux qui permettraient de situer leur degré d'inscription dans la TAE sont rarement détaillés. Ainsi, il est essentiel de considérer chaque programme individuellement pour juger de la pertinence des actions entreprises au regard des 13 principes.

D'autre part, les initiatives volontaires des entreprises se concentrent principalement sur l'augmentation de la productivité, en supposant que des rendements plus élevés par hectare amélioreront les revenus des agriculteurs et empêcheront l'expansion des terres cultivées. De nombreuses études démontrent l'inefficacité de l'intensification agricole en termes de préservation de la biodiversité et des zones forestières. Dans un contexte de culture de rente, elle peut même s'avérer contreproductive encourageant la déforestation en l'absence d'une gouvernance solide du foncier et des ressources

naturelles (IPBES, 2019)¹⁰. Par ailleurs, les bonnes pratiques proposées incluent toujours l'usage d'intrants de synthèses, mais orientent les producteurs vers un usage raisonné sans se fixer d'objectifs ambitieux.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Les initiatives entreprises sont en générale alignées avec les objectifs sociaux et environnementaux des pays. En outre, elles placent souvent l'augmentation des rendements et de la qualité des fèves au centre de leur programmes d'action, ce qui est tout à fait alignée avec la politique productiviste mise en œuvre par le gouvernement ghanéen pour le secteur clé du cacao.

Par contre, les initiatives ne sont pas toujours bien articulées entre-elles, chaque entreprise ayant son propre agenda en matière de durabilité et des moyens différents pour le mettre en œuvre. Amiel et Laurans (2019) montrent cependant que bien que les programmes varient d'une entreprise à l'autre, ils partagent tous les mêmes objectifs, la même théorie du changement et les mêmes approches pour parvenir à la durabilité.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

La plupart des initiatives volontaires du secteur privé se concentrent essentiellement sur les modalités de production agricole au niveau de la parcelle avec les limites déjà évoquées plus haut, et relativement peu sur les autres segments de la chaîne de valeurs comme la transformation par exemple. Or, il n'y a pas de transformation des modes de production sans transformation des chaînes de valeur dans leur ensemble, à l'amont comme à l'aval de la production.

La multiplication des initiatives et l'absence de cadre communs permet difficilement de faire état de la portée réelle des engagements privés, d'autant plus dans la mesure où il n'existe pas toujours de système d'évaluation impartial pour en rendre compte des impacts. C'est un constat qui est partagé par les pays producteurs et consommateurs de cacao, et c'est dans ce contexte que des plateformes d'échanges multipartites voient le jour. C'est le cas par exemple de l'Initiative Française pour un Cacao Durable (IFCD, 2022)¹¹, qui regroupe des industriels et distributeurs, des ONG, des chercheurs et s'engage à i) privilégier les labels de certifications environnementales, durables et de commerce équitable en conformité avec les travaux menés dans le cadre de la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI), ii) recourir aux programmes d'entreprise vérifiés et autres outils robustes et vérifiés d'effet équivalent et à iii) assumer un devoir de vigilance en matière de droits humains et de protection environnementale à l'échelle internationale afin de créer des conditions équitables et durables de production et d'approvisionnement. Ce type d'engagement va dans le sens d'un passage à l'échelle des engagements du secteur privé et serait pertinent à répliquer.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

¹⁰ IPBES, 2019. Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. IPBES, Bonn, Allemagne.

¹¹ IFCD, 2022. Rapport d'activité 2021/2022 de l'Initiative Française pour un Cacao Durable (IFCD). 24p

Il existe peu d'information publique permettant de juger de l'efficacité des actions entreprises par le secteur privé en matière de durabilité. Ces programmes présentent un intérêt certain car ils permettent l'arrivée de capitaux et de connaissances jusqu'aux producteurs, mais leur efficacité dans le cadre d'une approche globale visant à améliorer la durabilité de la filière semble être limitée. Par ailleurs, l'IDDRI (Amiel et Laurans, 2019)¹² met en avant le risque que les politiques de durabilité des entreprises deviennent de nouveaux instruments de contrôle et renforcent la pression exercée sur les producteurs.

L'inclusion financière n'est pas particulièrement ciblée par le département durabilité d'ECOM, d'autres entreprises se sont emparées de la question via leur programme de durabilité. C'est par exemple le cas du programme Plan Cacao de Nestlé ou Cocoa For Generation de Mars.

Pérennité du mécanisme

A priori, les financements dévolus aux programmes de durabilité des entreprises sont reconduits d'année en année et ont tendance à augmenter pour les plus grandes entreprises. En dehors des primes pour les produits certifiés ou incitatifs pour le respect d'un cahier des charges spécifique, ils se matérialisent le plus souvent sur le terrain sous forme de projets spécifiques avec une durée limitée dans le temps. Par ailleurs, l'absence de données permettant de qualifier l'impact à moyen-long termes des actions mises en œuvre est un problème pour juger de la pérennité.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Ce mécanisme est déjà à l'œuvre dans d'autres pays d'Afrique et sur d'autres chaînes de valeurs, principalement dans les filières de rente (café, coton, huile de palme, etc.). Plus une filière est considérée comme ayant un impact fort sur l'environnement et notamment la déforestation, plus les actions des industriels qui utilisent ces produits sont observées et analysées. Ce type de mécanisme concerne pour le moment surtout les filières destinées à l'export.

Synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les engagements volontaires sont le signe d'un changement en cours au sein des entreprises concernées qui va a priori dans le sens de la TAE ▶ Couverture de certains besoins de financement des producteurs (aide à la certification, agroforesterie, etc.) ▶ Appui technique en complément des financements ou apports matériels. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Approches souvent fondées sur le postulat erroné que l'augmentation de la productivité est la réponse aux problématiques de durabilité environnementale et sociale ▶ Les initiatives se concentrent principalement sur les moyens mis en œuvre plutôt que sur objectifs de résultats. ▶ Initiatives orientées vers la communication qui s'affranchissent souvent de diagnostic

¹² Amiel F., Laurans, Y. 2019. Pour un cacao sans déforestation : performance des labels et des actions d'entreprises. Décryptage No. 10/19. IDDRI, Paris. 4 p

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cohérence des initiatives avec la politique productiviste et axée sur le secteur privé du gouvernement au Ghana 	<p>approfondis et souvent assez peu participatives (top-down).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Hors prime de certification, fonctionnement le plus souvent par projet et donc faible pérennité du financement ▶ Manque de transparence des systèmes de suivi
<p>Opportunités</p>	<p>Menaces</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordonner les initiatives entre-elles et fédérer les acteurs autour d'approches holistiques à l'échelle du paysage 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Approche basée sur l'intensification agricole qui risque d'encourager la déforestation en l'absence d'une gouvernance solide du foncier et des ressources naturelles

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Pousser l'alignement des démarches de divulgation environnementale (Environmental Disclosure en anglais) et programme de durabilité avec les principes de l'agroécologie, et a minima démontrer une amélioration des pratiques dans le temps.
- ▶ Trouver des mécanismes incitatifs au niveau des Etats pour inciter les entreprises privées à adopter des objectifs de résultats plutôt que de moyens et des systèmes de suivi transparents.
- ▶ Nécessité de coordonner les initiatives entre-elles et fédérer les acteurs autour d'approches holistiques à l'échelle du paysage.

Subventionnement sur appel à projet : Programme Équité phase II

Description brève du mécanisme

Le programme Équité II est une initiative menée conjointement par Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) et Commerce équitable France (CEF). Le programme a pour objectif de soutenir le développement de projets de transition agroécologique portés par des coopératives certifiées commerce équitable dans six pays d'Afrique de l'Ouest, pour cinq filières cacao, karité, anacarde, fruits (ananas, coco, etc.) et artisanat. Avec un budget total de 11,5 millions d'euros mis à disposition par l'AFD et le FFEM, le programme a sollicité des propositions de projets de développement économique durable et innovant contribuant à la transition agroécologique dans le but de sélectionner et de financer les initiatives jugées les plus prometteuses selon une grille de critères préétablis. En plus de cet appui financier, l'objectif est de renforcer les capacités des coopératives, notamment pour favoriser leur accès aux services bancaires. Au total, une quarantaine de projets inscrits dans la TAE ont été soutenus, touchant près de 125 000 producteurs et productrices au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali, au Bénin et au Togo.

Cette étude de cas a porté plus particulièrement sur le projet de la Kuapa Kokoo Farmers Union (KKFU), une des plus importantes coopératives de producteurs de cacao basée au Ghana. Fondée en 1993, elle compte aujourd'hui plus de 100 000 membres répartis dans plus de 1 300 communautés agricoles à travers le pays. Le projet financé par le programme Équité II a pour objectif global d'appuyer 300 agriculteurs à adopter des pratiques de production de cacao biologique et 550 agriculteurs à pratiquer l'agroforesterie.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le mécanisme proposé intervient principalement dans des zones de cultures arboricoles et tubercules. Pour le cas plus spécifiquement étudié au Ghana, la culture principale est le cacao issu de l'agriculture familiale. Les producteurs ciblés pratiquent l'agriculture biologique et sont soit déjà certifiés bio, soit en transition (certification fin 2023). Ils sont tous déjà certifiés CE. Voir l'encadré section 3.3.5 pour de plus amples détails sur les moyens de production.

Le fonctionnement adéquat du mécanisme suppose un minimum de stabilité et de sécurité afin que les équipes internationales puissent assurer un appui sur le terrain et que les structures porteuses de projets aient déjà pu amorcer une transition agroécologique.

Un système de gouvernance sain et efficient des structures ciblées, ainsi que la transparence et implication des structures pour le suivi des projets sont également des facteurs déterminants qui permettent le ruissellement des impacts des financements jusqu'aux producteurs.

Il est également important de cibler des structures en capacité de gérer des montants importants et de rendre compte de l'utilisation du financement octroyé. Ce mécanisme repose donc également sur la viabilité financière des structures, et sur leur capacité à auto-financer une partie des projets.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Le mécanisme a pour mission de promouvoir, grâce au commerce équitable, des prix plus stables et rémunérateurs aux producteurs pour lutter contre la pauvreté, et leur donner les moyens d'investir dans des modes de production plus résilients et d'enrayer la déforestation. Le programme vise explicitement les projets inscrits dans la transition agroécologique.

Les structures candidates devaient valider plusieurs prérequis pour pouvoir soumissionner :

- ▶ Le projet doit être porté par une coopérative ou une union de producteurs,
- ▶ Les structures doivent être certifiées CE
- ▶ Mettre en œuvre des pratiques agroécologiques, même à faible échelle,
- ▶ Avoir minimum 25% de femmes et de jeunes parmi les producteurs membres.

Les coopératives ont participé à un processus de sélection en deux étapes : i) soumission d'une note conceptuelle initiale puis ii) soumission d'une proposition de projet avec l'appui du programme. La grille de sélection des notes conceptuelles comportait plusieurs critères :

- ▶ Contribuer au renforcement des capacités administratives, organisationnelles, de bonne gouvernance et/ou techniques des OP,
- ▶ Présenter une valeur ajoutée sur le plan social (notamment de l'égalité femme-homme) et environnemental,
- ▶ Contribuer à la réduction des émissions de GES ou d'adaptation aux effets des CC, notamment par l'amélioration des modes de production, de gestion des ressources naturelles et de transformation des produits.
- ▶ Présenter un caractère innovant.

Les financements sont octroyés sur la base des besoins prioritaires exprimés par les structures bénéficiaires, qui évoluent au sein de chaînes de valeurs et de contextes nationaux très divers (alimentaires et artisanales, issue de cultures pérennes ou annuelles, cycle de production et transformation variables, etc.). Les financements couvrent donc la production, la traçabilité/labélisation, le traitement post-récolte, la commercialisation, le fonctionnement des structures / services aux producteurs, etc.

A titre d'exemple, le financement octroyé à KKFU a couvert la formation de 300 producteurs au cahier des charges de l'agriculture biologique, formation des producteurs à la fabrication et à l'utilisation de fertilisants et pesticides biologiques, formation et rémunération d'une équipe spécialisée dans l'application d'intrants biologiques, préparation interne à la certification (enregistrement et suivi des producteurs, formation du personnel et développement des procédures internes, audits internes, etc.), formation de 550 producteurs à l'agroforesterie, mise en place de pépinière pour les arbres d'ombrage, mise en place d'un service de télé conseil pour la diffusion de bonnes pratiques agricoles auprès des producteurs, etc.

Le projet porté par la coopérative ACCOPS & AMOPPA était quant à lui centré l'amélioration des pratiques culturales liées à la santé des sols et la transformation d'ananas biologiques et équitables. Le

financement à couvert notamment la formation de 100 producteurs à l'agroforesterie et à la production de compost, production de fertilisants biologiques, achat de matériel (pulvérisateurs, pompes, motos, etc.) mise en place d'un système de traçabilité, formation et embauche de personnel qualifié, mise en place d'une unité de transformation (machinerie et formation des travailleurs), la recherche de débouchés, etc.

La procédure de suivi du projet est assez complète : deux rapports techniques et quatre rapports financiers sont demandés par année de financement. Si la procédure peut parfois peser sur les équipes des structures porteuses, elle permet un suivi efficace des projets.

Le programme Equité II s'appuie sur un système de suivi-évaluation de 36 indicateurs répartis selon quatre axes principaux et communs à tous les projets appuyés (pour les OP et les plateformes nationales CE). Sont évalués : 1) le renforcement des organisations de producteurs et productrices (12 indicateurs), 2) Les pratiques agroécologiques et les effets sur l'environnement (11 indicateurs), 3) les résultats technico-économiques des producteurs et productrices appuyées par les projets d'OP (9 indicateurs) et 4) Les relations et inégalités de genre (6 indicateurs). En ce qui concerne l'AE, le choix a été fait de ne pas évaluer le degré général d'application de pratiques agroécologiques des agriculteurs mais uniquement de celles qui sont divulguées par les OP dans le cadre du programme. Sur la base des pratiques AE identifiées au moment de la sélection des projets appuyés, les indicateurs permettent de juger du nombre de pratiques mise en œuvre, et celles qui sont jugées adoptées par les producteurs, c'est-à-dire, mise en œuvre avec les moyens propres des EAF.

Le programme s'appuie également sur le cahier des charges AB pour juger du degré d'agroécologisation des parcelles (certification AB ou en transition). Par ailleurs, l'enjeu n'est pas uniquement que de nouveaux producteurs ou productrices appliquent les pratiques divulguées, mais aussi que ceux et celles qui les appliquent déjà, le fassent sur de plus grandes surfaces de leur exploitation (mise à l'échelle). Pour pouvoir se rendre compte de ces tendances, il est donc également nécessaire d'avoir intégré ces questions de pratiques au moment de l'établissement des baselines.

Pour certaines pratiques communes à toutes les filières, des indicateurs spécifiques ont été inclus : 1) recyclage (Quantité de compost et/ou de charbon biologique et/ou de briquettes combustibles produites à partir des résidus et déchets de transformation), 2) gestion des ressources et énergie (consommation équivalent bois de chauffe/ kg de produit final obtenu), 3) Déforestation évitée (engagement à ne pas installer de nouvelles parcelles dans les aires protégées), 4) Surface gérée de façon communautaire.

Description du mécanisme financier

Le programme Equité II a pour objectif de soutenir le développement de projets de transition agroécologique portés par des coopératives de commerce équitable dans six pays, pour cinq filières cacao, karité, anacarde, fruits (ananas, coco, etc.) et artisanat. Le mécanisme mobilisé est celui de l'appel à projet. Ce processus permet de garantir une allocation transparente et équitable des ressources allouées, en encourageant la concurrence et en favorisant l'émergence des meilleures propositions.

Plusieurs axes prioritaires ont été définis par le programme, donnant lieu à des appels à projets ciblés présentant différentes modalités d'attribution (structures ciblées, montant du financement, nature des projets, etc.) :

- ▶ Appel à Projets à Destination des Organisations certifiées Commerce Equitable « Cacao équitable, innovation et transition agroécologique et sociale en Côte d'Ivoire » (Budget : 1 050 000 euros)
- ▶ Appel à Projets à Destination des Organisations certifiées Commerce Equitable « Filières équitables, innovation et transition agroécologique et sociale en Afrique de l'Ouest » (Budget : 3 280 000 euros)
- ▶ Appel à projets « Fonds d'appui pour l'accès aux marchés » - Subvention de maximum de 8 000 euros dédiée à l'appui à la vente via la recherche de clients/ identification des salons, foires, rencontres pour faciliter le contact avec les clients – 12 projets appuyés hors OP intégrée à la facilité CI – (Budget : 120 000 euros)
- ▶ Appel à projet à destination des labels de CE – L'objectif était de renforcer les liens entre les OP certifiées et les labels (Max Havelar, SPP et WFTO, Bio Partenaires) Les fonds octroyés avaient pour ambition de donner les moyens aux labels d'organiser des actions d'échange, améliorer la compréhension leurs actions par les OP, et in fine de permettre à ces dernières de mieux choisir leur certification.
- ▶ Consolidation des écosystèmes – Appui des plateformes de CE – RICE, FTGN, PNCEB et collège au sein de l'AOPP pour le renforcement du plaidoyer CE et permettre aux plateformes d'assumer pleinement leur rôle de représentation, se rapprocher de leurs membres, développer des actions de soutien au développement de l'AE etc. Formation d'un espace d'échange au Togo et au Bénin (mise en réseau – création de deux plateformes).

Le programme a également mis en place une assistance technique auprès des différentes structures ciblées pour renforcer leurs capacités en gestion financière et faciliter leur accès aux services financiers.

Focus sur le projet Leveraging Technology to Enhance Agro-ecology (L-TEA) de la KKFU

Au Ghana, 18 coopératives ont passé la première phase, et sept ont finalement été retenues. Parmi les sept coopératives retenues, trois sont productrices de cacao, dont la Kuapa Kokoo Farmers Union (KKFU).

KKFU rassemble 57 coopératives issues de six des sept régions productives de cacao (Ashanti, Brong-Ahafo, Région centrale, Région orientale, Région occidentale). A sa création en 1993, Kuapa Kokoo compte 2000 producteurs issus de cinq communautés. Elle regroupe aujourd'hui plus de 100 000 producteurs à travers tout le pays. La même année, elle est enregistrée en tant que Licensed Cocoa Buying Company auprès du gouvernement, Kuapa Kokoo est autorisée à s'approvisionner directement auprès de producteurs. Kuapa Kokoo est donc composée de deux structures distinctes : l'union de producteurs KKFU qui regroupe les producteurs et assure divers services et la LBC qui assure l'achat et la commercialisation de la production.

KKFU est certifiée FairTrade (1995) et également Rainforest Alliance. La KKFU est régie par un système de gouvernance tournante par des membres élus issus des différentes coopératives (une assemblée générale tenue une fois par an et une assemblée consultative tenue quatre fois par an) et emploie une équipe permanente en charge du développement des programmes et de la mise en œuvre du plan annuel.

KKFU commercialise en moyenne 45 000 t de fèves par an, soit environ 8% des parts de marché du pays. Environ 50% de la production est valorisée en tant que cacao CE/RA sur lesquels KKFU touche le premium associé. Le reste de la production est vendu en conventionnel au tarif de base fixé par le gouvernement. Les producteurs touchent un premium de 20 GHS/sac (64kg) pour la certification CE, et bénéficient d'un accès à d'autres services tels qu'une couverture santé, des formations, du matériel (machettes), plants de cacao ou arbres d'ombrage via des projets spécifiques mis en œuvre selon les besoins et les partenaires (clients).

Le partenariat avec le programme Equité a débuté à partir de 2021 avec notamment la mise en place d'un programme pilote de certification en agriculture biologique sur 400ha avec 300 producteurs formés. Les communautés pilotes ont été choisies selon plusieurs critères :

- 1) Localisation dans la région Ashanti, proche du siège pour un meilleur suivi,
- 2) Pas bénéficiaires d'autres programmes internes,
- 3) Volonté de passer à l'agriculture biologique et bonne implication des leaders communautaires,
- 4) Bonne gouvernance au sein de la coopérative.

Le projet final contient donc un accompagnement à la certification biologique, la promotion de l'agroforesterie auprès de 550 producteurs et la mise en place d'un centre d'appel pour le conseil aux producteurs (projet initial de KKFU). Le budget total du projet est de 157 446 euros, dont 110 643 (70%) euros couverts par Equité et 46 802 par KKFU (30%).

Plusieurs défis ont été rencontrés par KKFU :

- Rendements inégaux sur les premières années de pratiques en bio : certains producteurs qui bénéficient le plus d'appui de la part de KKFU voient leurs rendements augmenter du fait des aides mises en place (taille, désherbage, mise à disposition de matériel, fabrication de compost et de biopesticides, etc.). Cependant, cet appui est inégal du fait de la sous-estimation des moyens à mettre en œuvre (nombre de machines, nombre de personnes formées, qualité des biopesticides inégales, etc.). Les producteurs qui bénéficient le moins d'un appui voient souvent leurs rendements diminuer drastiquement, sans compensation de la part de KKFU.
- Difficulté de maîtrise de la fabrication de biopesticides, qui sont moins persistants que les intrants chimiques.
- Nécessité de proposer des alternatives aux producteurs qui voient leurs coûts de main d'œuvre augmenter.
- Mise en place d'un nouveau système logistique pour la collecte et la transformation de la production biologique.

Une réponse devra rapidement être apportée à ces défis, au risque de voir les producteurs retourner vers des pratiques conventionnelles.

Malgré ces difficultés, la certification biologique attire de nouveaux producteurs et aujourd'hui, 427 producteurs sont en cours de certification. Les premiers seront certifiés pour la production 2023, et toucheront un premium pour la première fois en fin d'année 2023). La production certifiée biologique est estimée à 321t de fèves pour 2023.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme intervient au niveau des filières et donc apporte un appui aux organisations déjà établies (OP, plateformes nationales CE, etc.), prenant le parti de sélectionner des structures où le mode de gouvernance assure l'implication des producteurs. Le mécanisme apparaît particulièrement pertinent pour répondre aux besoins financiers des structures ciblées :

- ▶ Une des forces du programme Equité réside dans l'accompagnement des structures sélectionnées à la définition de leur projet. Par le biais d'un appui à l'élaboration de leur proposition au niveau stratégique, technique et budgétaire, le programme s'assure de la pertinence de la définition des besoins de financement, comme un préalable à l'appui. Cette première phase a permis d'inscrire les objectifs des projets dans la TAE, mais également de faire en sorte qu'ils sont réalisables dans le temps imparti du financement et que les impacts soient pérennes au sein des structures. Cela permet également de faire un premier diagnostic sur les besoins de renforcement des capacités et d'initier le processus d'accompagnement dans un esprit de co-construction de la collaboration.
- ▶ La diversité des projets appuyés est un gage de pertinence dans la mesure où elle traduit un appui sur-mesure apporté aux bénéficiaires à différents niveaux des chaînes de valeurs et donc bien adapté aux besoins des structures. Les financements octroyés couvrent divers besoins liés à la production et au fonctionnement des structures : matériel végétal (arbres d'ombrage, plants améliorés, etc.), équipement de production (pulvérisateurs, pompes, etc.), équipement de transformation (séchoirs, autoclaves, etc.), prise en charge de l'internalisation de la production d'intrants biologiques, mobilisation de technologie (traçabilité, communication, etc.), salaire de personnel, formations, etc.
- ▶ L'accès à des subventions ponctuelles complémentaires pour couvrir des besoins liés à l'accès au marché de certaines coopératives (participation à des salons professionnels, étude de marché, etc.).

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le programme Equité 2 met clairement l'accent sur la transition agroécologique au sein des filières CE considérées. La TAE est visée et intégrée à différents niveaux du cadre logique, avec entre autres, l'objectif spécifique d' « utiliser le commerce équitable comme levier d'accélération des transitions écologiques des modes de production et de transformation pouvant déboucher sur une certification biologique ». Plusieurs activités structurantes du programme visent à appuyer au niveau des OP, la mise en place d'actions et expérimentations autour de l'agroécologie, de l'agroforesterie et de l'efficacité énergétique, qui s'inscrivent directement dans les 13 principes de l'agroécologie.

Globalement, le programme a contribué à financer de nombreuses actions qui contribuent directement à la TAE, parmi lesquelles on peut citer :

- ▶ Contribution à la gestion durable et collective de plusieurs milliers d'hectares de parcs à karité ;
- ▶ Accroissement de plusieurs centaines d'hectares des surfaces de cacaoyères gérées en agroforesterie en Côte d'Ivoire et au Ghana ;

- ▶ Réductions significatives de la consommation en bois pour la transformation du karité, de l'anacarde et de certains types d'artisanats ;
- ▶ Amélioration de la fertilité des sols à travers différentes bonnes pratiques de gestion de la matière organique ;
- ▶ Réduction des déchets des filières par leur réutilisation comme fertilisants organiques ou combustibles ;
- ▶ Augmentation des surfaces et du nombre d'OP et de producteurs certifiés Bio en Afrique de l'Ouest ;

De par le choix des structures cibles et des modes de gouvernance en leur sein, le programme s'est également assuré de s'inscrire dans un schéma qui favorise l'Equité et la Participation.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Les pays concernés par le programme Equité ont des secteurs agricoles relativement importants qui présentent des poids élevés dans les économies nationales, les exportations mais également pour l'emploi, les revenus des ménages et la sécurité alimentaire. Tous ces pays présentent par ailleurs des OP certifiées CE qui bénéficient d'opportunités mais font également face à diverses difficultés notamment en termes de structuration, d'organisation, de capacités de gestion et de gouvernance. Tous ces pays présentent en outre des stratégies nationales et documents cadres qui ciblent notamment la structuration et le renforcement des OP agricoles comme des priorités pour le développement de filières locales, nationales et internationales. Si le CE n'est que rarement cité, celui-ci s'intègre en général bien avec les stratégies proposées de création de valeur ajoutée et de renforcement des chaînes de valeurs comme vecteurs de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Les enjeux environnementaux liés aux différentes filières rencontrées dans ces pays d'Afrique de l'Ouest sont importants, avec des problématiques diverses telles que la déforestation liée aux rendements faibles et à l'expansion des plantations agricoles (cacao), la gestion de la fertilité des sols, la surconsommation de bois-énergie liée à la transformation des produits (anacarde, karité, etc.) ou encore les effets et impacts négatifs croissants des Changements climatiques (CC). Les différents pays ont mis en place des politiques environnementales plus ou moins poussées, qui cadre tout à fait avec l'orientation du programme Equité.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

Le champ d'action du programme volontairement centré sur l'appui aux structures déjà certifiées CE limite de fait la portée globale du mécanisme, mais donne une orientation forte au programme et participe de son inclusion dans les 13 principes de l'agroécologie. La certification comme critère d'éligibilité initial entraîne aussi l'exclusion de filières orientées vers les marchés locaux.

Il est important de noter que le programme Equité phase 2 est déjà une mise à l'échelle d'une première phase ayant eu lieu entre 2016 et 2018. L'évaluation du programme Equité 1 a mis en évidence sa pertinence générale et particulièrement son focus géographique sur cinq pays d'Afrique de l'Ouest et son approche multi-labels du CE et multi-filières. Equité 1 a en outre permis de tester et de mettre en

évidence des synergies et complémentarités entre les certifications CE, les certifications bio et les bonnes pratiques d'agroécologie et de transformation des produits.

La seconde phase du programme a été conçue pour poursuivre et renforcer les appuis aux OP, plateformes nationales de CE et labels initiés sous Equité 1, pour étendre et mettre à l'échelle certaines approches et activités particulièrement porteuses ainsi que pour mettre en place de nouvelles solutions et approches répondant à des besoins exprimés par les acteurs du CE en Afrique de l'Ouest. Avec un budget triplé et une ambition doublée en matière de nombre de projets financés, la seconde phase du programme Equité a donc permis de financer 40 projets et estime avoir touché dans sa globalité plus de 125 000 producteurs, tout pays et toutes filières confondus.

Le mécanisme vise donc un secteur de niche (il y aurait autour de 330 OP certifiées CE dans la région), mais a une portée non négligeable au sein du cadre qu'il s'est donné. Le programme ne prévoit a priori pas un passage à une échelle plus importante dans le futur, mais cherche plutôt à poursuivre un appui spécifique à certains secteurs clés identifiés lors de la seconde phase.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le programme est efficace grâce à un ciblage adéquat des activités et à un suivi important de la part des équipes du programme. Les modalités de suivi-évaluation des activités et financements sont une charge importante pour les structures bénéficiaires, mais elles ont permis de faire des arbitrages en cours de programme.

Le programme se positionne comme une charnière permettant l'accès à des sources de financements plus pérennes. Par exemple, en permettant aux structures accompagnées de mieux valoriser leur production par le biais d'ateliers de transformation ad hoc, ou de se positionner sur un nouveau segment de marché via une nouvelle certification, les producteurs peuvent prétendre à de nouveaux financements émanant par exemple du secteur privé. A titre d'exemple, le programme a appuyé plusieurs coopératives dans la négociation de préfinancement de campagne ou d'investissement pour la transformation des produits agricoles. Le volet d'amélioration de l'accès au marché a également montré de bons résultats : plusieurs OP ont négocié des contrats importants auprès de nouveaux acheteurs rencontrés lors de salons professionnels.

Pérennité du mécanisme

Par définition, les mécanismes de subventions octroyées via des appels à projets n'ont pas vocation à être pérennes. Le programme est financé sur quatre ans, avec une perspective de reconduction d'une partie au moins des financements sur un nouveau cycle de projet, relativement court.

Si les financements octroyés aux OP sont limités dans le temps, en renforçant les capacités des OP sur plusieurs plans stratégiques et notamment sur l'accès au financement, Equité 2 a tenté d'assurer une meilleure insertion de ces dernières dans les chaînes de valeurs qui les concerne en Afrique de l'Ouest. L'accès durable à des marchés plus rémunérateurs est également clé pour le renforcement de la viabilité des OP et la pérennité des effets produits par les appuis Equité 2.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Il n'y a pas particulièrement d'obstacle à la réplique du mécanisme dans d'autres pays, sous réserve de la mise en place d'équipes au niveau local. Par contre, dans la mesure où la certification CE reste un prérequis pour accéder au financement, l'intégration d'autres chaînes de valeurs paraît contrainte aux filières à forte valeur ajoutée et destinées à l'export (valorisation de la production auprès de consommateurs avertis, prêts à payer les garanties sociales et/ou environnementales apportées par les labels). On peut cependant imaginer différents critères d'éligibilité des porteurs de projets, et l'ouverture à d'autres filières.

Synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prérequis de représentation des producteurs et de bonne gouvernance au sein des structures ciblées ▶ Développement de critères d'éligibilité prenant en compte les 13 principes de l'AE ▶ Accompagnement des structures dans la définition et le montage de projet Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers ▶ Système de suivi-évaluation performant mais complexe 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Durée des financements pas toujours assez longue pour assurer la pérennisation des activités ▶ Perspective de financement à long terme pas sécurisé pour toutes les structures bénéficiaires
Opportunités	Menaces
Continuer à appuyer certaines OP qui n'ont pas encore sécurisé de financements pérennes	

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

La CEDEAO a tout intérêt à répliquer ce type de programme, et plus particulièrement :

- ▶ Etablissement de critères de sélection et suivi-évaluation spécifiques à la TAE,
- ▶ Accompagnement des OP dans la définition et le montage des projets,
- ▶ Intégration de l'aspect sécurisation des débouchés pour assurer la viabilité économique à long terme des structures appuyées.

Ce type de mécanisme doit être couplé avec d'autres sources de financement plus pérennes, mais est essentiel pour couvrir certains besoins des OP notamment renforcement de capacité, structuration, recherche de débouchés, projets pilotes à la certification, etc.

Premium de certification entre acteurs privés – Cas de FairAfric

Description brève du mécanisme

Les certifications (UTZ, Rainforest Alliance, Fairtrade et, dans une moindre mesure, Agriculture Biologique - AB) sont des outils majeurs que les entreprises ont choisi d'utiliser pour améliorer la durabilité au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Le premium est un prix supplémentaire payé pour les produits biologiques certifiés, visant à compenser les coûts supplémentaires encourus par les producteurs et à les encourager à maintenir des pratiques agricoles sans recours aux produits de synthèse et respectueux du cahier des charges bio.

FairAfric est une société implantée à Amanase au nord d'Accra (Ghana) qui produit du chocolat certifié biologique à partir de masse, beurre et poudre de cacao produits localement. L'ambition de FairAfric est de transformer la chaîne de valeur du cacao en produisant du chocolat localement, en garantissant des conditions de travail équitables pour les producteurs familiaux, en créant des emplois locaux et en favorisant la durabilité environnementale. A long terme, l'entreprise vise à accroître la valeur ajoutée au niveau local, à proposer des emplois et des formations aux populations locales. FairAfric s'approvisionne exclusivement auprès de la Yayra Glover Limited (YGL), une entreprise sociale basée également à Amanase, qui commercialise du cacao biologique issu des producteurs locaux en faisant la promotion de pratiques agricoles durables et proposant une rémunération juste aux producteurs.

En plus du prix d'achat fixé par le gouvernement, FairAfric verse à la YGL le premium associé à la production biologique, qui est ensuite redistribué partiellement aux producteurs sous différentes formes : en espèces, intrants, main d'œuvre, services d'accompagnement technique et formation, avantages sociaux et services financiers.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le mécanisme proposé intervient principalement dans des zones de cultures arboricoles, dans l'est du Ghana. Les EAF étudiées cultivent principalement le cacao biologique, et sont certifiées depuis plusieurs années. La section 3.3.5 du rapport présente en détail des exemples de moyens de production à disposition des EAF et la gestion des cultures.

Ce mécanisme est susceptible de s'appliquer aux principales cultures d'exportation pour lesquelles il existe un marché biologique et qui sont certifiées. Les modalités de mise en place de ce mécanisme (montant, répartition, etc.) et donc sa capacité à contribuer au financement de la TAE dépendent de l'ambition fixée par les parties prenantes. Plus les entreprises s'engagent en matière de respect de l'environnement et de juste rémunération des producteurs, en fixant par exemple un premium haut, plus le mécanisme contribuera à couvrir les besoins financiers des producteurs.

Par ailleurs, le niveau d'éducation et d'information des producteurs peut jouer un rôle dans leur capacité à négocier le premium auprès des acheteurs. On peut considérer que plus les producteurs sont informés et organisés, plus ils sont en capacité de négocier un premium à leur avantage.

Pour que ce mécanisme fonctionne à la hauteur de son potentiel, les entreprises ou coopératives doivent avoir un bon accès au marché. En effet, le cacao biologique représente un marché de niche. Il existe un risque important dans le cas où l'ensemble de la production certifiée n'est pas vendu comme

tel, et ne génère donc pas le premium escompté. Ce risque est assumé par les coopératives ou entreprises qui achètent le cacao aux producteurs d'une part, mais également par les producteurs eux-mêmes.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Les spécificités du modèle de développement de FairAfrik résident entre-autres dans 1) son usine de production de chocolat basée dans la zone de production du cacao (et donc située en dehors des zones industrielles mises en place par le gouvernement), 2) les ambitions sociales et environnementales affichées par l'entreprise. L'entreprise germano-ghanéenne s'approvisionne exclusivement auprès de la YGL et achète uniquement les fèves issues de la basse saison, moins grosses et souvent moins facilement valorisables par les producteurs. Les modalités de partenariat entre les deux structures étudiées, ainsi que les choix d'une production biologique avec une attention portée à la juste rémunération des producteurs inscrivent le mécanisme étudié au cœur de la transition agroécologique.

Description du mécanisme financier

Le montant du premium est le fruit d'une négociation annuelle qui se déroule en deux phases.

Une première phase de négociation a lieu entre FairAfrik et la YGL avant le début de la saison. L'entreprise pose ses conditions de production : i) respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, ii) zéro déforestation, iii) pas de travail des enfants et iv) lutte contre les discriminations de genre. Le premium est proposé sur la base de l'estimation des besoins en cacao sur l'année à venir, et l'entreprise suggère une répartition du premium selon différents usages en fonction des besoins d'appui des producteurs. FairAfrik n'est pas décisionnaire dans l'usage du premium, mais s'assure qu'une partie du premium est versée directement aux producteurs. Le montant du premium versé par FairAfrik à la YGL pour la campagne 2021-2022 s'élevait à 600 USD/t de fèves achetées, soit un quart du prix d'achat du cacao conventionnel.

D'autres services sont proposés en plus du premium, sous forme d'appuis techniques ponctuels ou de campagne de sensibilisation (sur le genre, sur le travail des enfants, etc.) ou en nature (pépinière, distribution de plants d'arbres d'ombrage ou de cacao pour le renouvellement des parcelles, etc.). D'autres actions sont mises en œuvre plus globalement, auprès des communautés (sensibilisation, services de santé, infrastructures sociales, formation des jeunes au métier du chocolat, etc.).

Une seconde phase de négociation a lieu entre la YGL et les producteurs qui la fournissent pour décider de l'utilisation du premium. La YGL n'appartient pas aux producteurs (ce n'est pas une coopérative), mais ceux-ci sont partie-prenante du conseil d'administration de l'entreprise.

Le premium se décompose en plusieurs parties :

- ▶ Un premium de 60 GHS/sac de fèves, reversé en cash au producteur par la coopérative
- ▶ La fourniture de bio intrants (pesticides et fertilisants)
- ▶ Accès à de la main d'œuvre spécialisée pour la taille et l'épandage de fertilisant

- ▶ Accès à de l'équipement pour l'entretien des parcelles et la taille
- ▶ Accès à des sessions de formation des producteurs sur diverses thématiques selon les besoins exprimés.

Pour la campagne 2021-2022, la part du premium touchée directement par les producteurs représentait 7,5% du prix d'achat¹³ au kg de fèves fermentées séchées.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le premium offre une incitation financière directe aux producteurs biologiques qui a pour objectif de les inciter à maintenir leur engagement envers les pratiques agricoles biologiques, en compensant les coûts supplémentaires engendrés par la conversion. En effet, les producteurs constatent une multiplication des coûts liés à la main d'œuvre (entretien des parcelles, taille, etc.), une augmentation des coûts liés à l'approvisionnement en intrants biologiques (peu d'approvisionnement local, approvisionnement non pris en charge par l'Etat, contrairement à la production conventionnelle), etc. En parallèle, les rendements ont tendance à baisser au moins sur les premières années de conversion.

Dans le cas étudié, le premium touché en liquide par le producteur participe très partiellement à compenser les coûts supplémentaires associés à la conversion et à la certification biologique, car le montant perçu n'est pas à la hauteur du surcoût. Cependant, les autres composantes du premium, à savoir les formations, l'accès à la main d'œuvre qualifiée, au matériel, aux intrants, etc., sont autant d'avantages qui contribuent à combler les besoins générés par la conversion.

Il est important de noter que la part du premium que touchent les producteurs est le fruit de négociations/rapports de force, d'une part au sein de l'entreprise ou de la coopérative qui collecte les fèves d'une part (modalités de paiement du premium, part touchée en espèces et en services, part reversée à la communauté, etc.), et d'autre part entre la coopérative/entreprise qui collecte et l'acheteur final (montant total du premium, conditionnalité d'usage, etc.). Selon le niveau d'engagement des parties prenantes en faveur d'une juste rémunération des producteurs, de la conjoncture du marché (hausse de la demande, niveau d'approvisionnement de l'acheteur, etc.), le niveau du premium peut varier. Cela signifie que le niveau de couverture des besoins financiers peut également varier dans le temps, ce qui ne facilite pas la planification et l'investissement pour le producteur. Dans le cas étudié, FairAfric s'est engagé à effectuer une revalorisation du premium à la hausse au fur et à mesure du temps, ce qui limite ce risque.

Sans être jugé suffisant pour couvrir les besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales, le premium peut jouer le rôle d'incitatif pour le maintien de pratiques agroécologiques. En particulier, l'accès aux soins et l'apport de trésorerie à un moment clé ont été cités comme particulièrement importants pour les producteurs (voir encadré).

¹³ Prix d'achat de 800 GHS/sac de fèves de 64kg (65 euros par sac, soient 1 euro le kg)

Par ailleurs, il faut souligner ici que, dans le cas étudié, l'accès aux services associés au premium (MO spécialisée, outillage et machines agricoles notamment) diffère parfois selon la localisation des parcelles. Un producteur dont la parcelle est isolée (soit parmi des producteurs conventionnels, soit seul à produire du cacao dans une zone devenue maraîchère, par exemple) aura moins accès aux autres formes d'appui proposées que des producteurs dont les parcelles sont regroupées.

Le principe du premium est commun à toutes les certifications (UTZ, Commerce équitable, Agriculture Biologique, etc.). Cependant, les implications ne sont pas les mêmes ni en termes de changement de pratiques, ni en termes de besoins de financement. En effet, contrairement aux autres certifications, la conversion en agriculture biologique dure trois ans. Si le surplus de coûts est supporté dès la première année de transition par le producteur, les gains générés par la certification ne sont perçus qu'à partir de la quatrième année. Dans le meilleur des cas, la structure qui porte le projet de certification peut, sur fonds propres, prendre en charge certains coûts (matériel, MO, etc.) / proposer des services dès la première année de transition. Cependant, le premium ne couvre ni les coûts liés au processus de certification, ni les coûts générés par les changements de pratiques sur ces trois années, pourtant déterminants pour les producteurs.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le premium versé dans le cadre de la certification agriculture biologique peut être cohérent avec plusieurs des 13 principes de l'agroécologie. Le premium encourage les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles biologiques qui favorisent la biodiversité, préservent les écosystèmes et minimisent l'utilisation d'intrants de synthèse. La rotation des cultures, l'agroforesterie et la polyculture, encouragées (pas obligatoires) dans le cadre de la production biologique, favorisent la diversification des cultures. Cela contribue à améliorer la résilience des systèmes agricoles et réduire les risques liés aux maladies et aux ravageurs. L'agriculture biologique met également l'accent sur le recyclage des ressources, tel que les déchets organiques et les nutriments via la mise en œuvre de pratiques de compostage ou de mulching par exemple, ou par le renforcement des interactions au sein des écosystèmes.

Cependant, il convient de noter que la cohérence avec les principes de l'agroécologie peut varier en fonction de la manière dont le premium est utilisé et de la manière dont les agriculteurs intègrent ces principes dans leurs pratiques agricoles. En dehors d'exigences relatives à l'interdiction d'application d'intrants de synthèse, l'utilisation d'OGM, le maintien de la fertilité des sols, le suivi de l'intégrité des produits tout au long de la chaîne de valeur ou la mise en place de système de traçabilité, la certification biologique est relativement peu prescriptive en termes de pratiques. Une approche holistique, qui intègre pleinement les dimensions sociales, économiques et environnementales, est essentielle pour promouvoir une agriculture véritablement agroécologique et n'est pas forcément induite par la seule certification.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Comme pour la production de cacao conventionnel, l'Etat via le COCOBOD exerce un fort contrôle sur la production biologique. Le marché du cacao biologique demeure un marché de niche : la part de la production de cacao biologique du Ghana est estimée à 0,6 % et a tendance à baisser ces dernières années (Willer et Lernoud, 2019). La production biologique n'est pas une priorité pour le gouvernement à l'heure actuelle. La récente réglementation sur la déforestation importée de l'Union Européenne pourrait cependant rapidement changer la structure du secteur dans les années à venir. D'autres acteurs tels que les réseaux d'organisations non-gouvernementales (ONG) transnationales et nationales et les entreprises privées commencent à jouer un rôle actif dans la production de cacao biologique au Ghana (Glin et al., 2015).

A ce jour, le Ghana, ne dispose pas de ses propres politiques de réglementation ni de certificateurs reconnus localement pour les produits biologiques, et doit donc s'en remettre à des organismes affiliés à l'*International Federation of Organic Agriculture Movements* (IFOAM) pour la certification.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

Le mécanisme est de fait limité à la demande en cacao certifié, donc au volume que l'entreprise pourra transformer et commercialiser sur le marché du cacao biologique. La portée du mécanisme dépend en premier lieu de la maturité du marché (les consommateurs sont prêts à payer plus cher des produits certifiés) et l'accès au marché (les entreprises sécurisent des débouchés pour la commercialisation de cacao certifié). En 2018, 9000 tonnes de fèves certifiées biologiques ont été commercialisées au Ghana, donc un marché très restreint. Pour le cas étudié, le premium est distribué à environ 1000 producteurs de cacao (ce chiffre varie selon les années).

Dans la mesure où la demande est au rendez-vous, le coût de certification ne peut pas être assumé par un producteur de cacao seul. Il passe donc obligatoirement par une coopérative et donc nécessite une masse critique de producteurs regroupés en coopérative.

Enfin, une fois certifié, le producteur n'a pas de garantie de bénéficier du premium sur l'ensemble de sa production. En effet, la quantité de fèves qui sera vendue en tant que production certifiée est toujours incertaine et varie d'une année à l'autre, selon la demande et la trésorerie de l'acheteur. Les agriculteurs ne sont pas encouragés à livrer toute leur production à leur coopérative/principal acheteur car ils ne reçoivent pas toujours la prime sur la totalité de la quantité livrée. Si d'autres acheteurs/ intermédiaires se présentent alors que la coopérative manque de fonds pour acheter des fèves, l'agriculteur vendra à l'acheteur qui dispose de liquidités immédiates mais ne touchera pas forcément de premium. Par ailleurs, les producteurs les plus isolés touchent la prime en espèces mais ne bénéficient pas forcément de tous les services associés au premium.

Les éléments susmentionnés sont autant de phénomènes qui peuvent limiter la portée du mécanisme, selon les années et l'organisation de la production.

Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de la qualité des aliments qu'ils consomment, ainsi que de l'impact environnemental et social de leur production, notamment dans les pays européens, aux Etats-Unis et au Canada. Pour répondre à la demande des consommateurs et se différencier sur un marché très compétitif, les entreprises alimentaires et les fabricants de chocolat ont également manifesté un intérêt croissant pour l'utilisation de cacao certifié biologique dans leurs produits. Le

marché est susceptible de continuer à croître dans les années à venir, offrant donc des perspectives pour la mise à l'échelle de ce mécanisme de financement. Cependant, Amiel et Laurens (2019) pointent que l'augmentation de la part de cacao bio sur le marché semble s'accompagner d'une baisse de l'écart de prix observé avec le marché conventionnel. Ils mettent donc en exergue le risque d'atteindre rapidement un seuil de saturation en l'absence d'une demande soutenue.

Outre une demande accrue sur le marché international, un passage à l'échelle de ce mécanisme nécessite une organisation des producteurs pour supporter le coût de la certification, des rapports de force équilibrés au sein de la chaîne de valeur et des modes de gouvernance sains et transparents, qui permettent une juste attribution du premium dans ses différentes dimensions.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le mécanisme peut, selon les cas, être utilisé pour faciliter l'accès des producteurs à des services financiers (alimenter un fonds de caution pour l'accès à des crédits classiques, permettre la formation de personnel dédié à l'appui des producteurs pour monter des dossiers de crédits, etc.). Cependant, ce cas de figure n'a pas été rencontré dans les cas étudiés.

Pérennité du mécanisme

Le mécanisme est jugé pérenne dans la mesure où l'acheteur final maintient son approvisionnement auprès des coopératives/entreprises, et donc des producteurs. Le paiement d'un premium est donc directement conditionné à l'accès au marché et à l'établissement de partenariats durables entre les parties-prenantes.

Dans le cas étudié, FairAfric s'est engagé à renégocier régulièrement le premium et de rehausser ses ambitions au fur et à mesure de l'augmentation des volumes achetés. C'est une façon d'assurer aux producteurs et aux OP un revenu stable et durable dans le temps. Cependant, ce n'est pas une pratique réglementée par la certification, et qui dépend donc de l'engagement des parties-prenantes.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le mécanisme peut facilement être répliqué à d'autres filières dans la mesure où le marché est mature, c'est-à-dire où les consommateurs sont prêts à payer des produits certifiés. Dans le cas des pays d'Afrique de l'ouest, cela se limite en général aux filières destinées à l'export, car la demande de produit biologique émerge à peine sur le marché local. Par ailleurs, les dynamiques sur le marché du cacao sont très particulières au Ghana et en Côte d'Ivoire du fait notamment de l'implication forte des Etats. Dans le cas d'un marché moins régulé, les dynamiques peuvent être très différentes, et les agriculteurs peuvent avoir plus d'avantages à se tourner vers la certification.

Synthèse

Forces	Faiblesses
--------	------------

<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'acheteur final s'assure que l'ensemble des producteurs bénéficie directement d'au moins une partie du premium versé. ▶ Pérennité du mécanisme assurée sous réserve d'un bon accès au marché. ▶ Efficace lorsque mis en œuvre dans le cadre d'une coopération entre des parties-prenantes qui ont de fortes ambitions environnementales et sociales. ▶ Bon incitatif pour le maintien de pratiques agroécologiques : capacité à couvrir des besoins liés à la production AE, notamment en MO, mécanisation et trésorerie. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le premium ne couvre ni les coûts liés au processus de certification, ni les coûts générés par les changements de pratiques sur les trois années de transition en bio. ▶ Intégration plus ou moins importante des 13 principes selon l'approche choisie par les parties prenantes – certification centrée sur les pratiques mais peu prescriptive au niveau de l'écosystème, et sur les aspects sociaux et économiques de la production. ▶ Bénéfices inégaux pour les producteurs qui adoptent des pratiques biologiques selon les caractéristiques de l'EAF (facteurs édaphiques, facteurs de production, pratiques de gestion de l'EAF, etc.) ▶ Besoin d'une surface critique en bio (grande parcelle ou regroupement géographique de producteurs) pour pouvoir bénéficier pleinement des avantages liés au premium (hors cash).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Garantir un premium minimum si possible sur plusieurs années peut permettre de garantir un revenu complémentaire au producteur et donc favoriser l'investissement. ▶ Favoriser la hausse des ambitions sociales et environnementales des parties prenantes pour garantir une augmentation progressive de la portée du mécanisme. ▶ Possibilité d'aller au-delà des exigences des cahiers de charges, selon l'ambition des parties-prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Asymétrie de pouvoir – le premium est issu de négociations entre les parties-prenantes (producteurs – acheteur primaire – acheteur/transformateur) donc dépend des rapports de force établis entre elles, parfois au détriment des producteurs. ▶ Dans un contexte de difficulté d'accès au marché bio, la totalité de la production biologique n'est pas toujours vendue comme telle, et donc ne génère pas de premiums – le risque encouru par les entreprises ou coopératives locales est donc important. ▶ Manque de transparence des coopératives sur l'utilisation du premium.

	<ul style="list-style-type: none">▶ Si le premium n'est pas suffisamment avantageux ou varie trop d'une année à l'autre, risque d'un retour à des pratiques conventionnelles.
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Promouvoir, au travers des politiques publiques l'orientation vers une production agricole biologique et faciliter le processus de labellisation de la production.
- ▶ Favoriser l'émergence d'une demande pour des produits à haute qualité environnementale sur le marché local.
- ▶ Encourager le secteur privé à adopter des ambitions sociales et environnementales fortes ainsi qu'à rentrer dans un processus d'amélioration continue des engagements.
- ▶ Accompagner les producteurs et les structures qui les représentent pour un meilleur accès au marché.

Sénégal

Subventionnement par l'Etat des intrants biologiques

Description brève du mécanisme

L'Etat sénégalais a mis en place depuis deux ans un programme de subventions d'engrais organiques dans le cadre de l'enveloppe consacrée aux campagnes agricoles. Ce programme est géré en partenariat avec les fournisseurs d'engrais organique, et en premier lieu Eléphant Vert.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le processus de transition vers des modes de production plus durables est aujourd'hui porté au niveau de l'Etat par une synergie entre plusieurs départements ministériels : Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire, Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, Ministère de l'Élevage et des Productions animales.

Il cible toutes les zones agroécologiques du Sénégal et tous types de systèmes de production, dont une grande majorité d'exploitations familiales aux surfaces cultivées et à l'accès aux matériels agricoles et à la main d'œuvre (familiale) limités.

Les facteurs externes s'opposant au succès du mécanisme, identifiés par le gouvernement sénégalais sont essentiellement :

- ▶ Les habitudes et les préjugés des producteurs : toutes les OP ne sont pas favorables à l'engrais organique, considérant l'allongement que son usage implique sur les cycles de maturité, et les efforts supplémentaires qu'implique son utilisation.
- ▶ Le coût d'opportunité, en l'absence de débouchés permettant de valoriser la production biologique, même si des efforts de communications sont réalisés sur la qualité et l'impact positif sur la santé des produits biologiques,
- ▶ L'allocation budgétaire limitée en raison de la multitude des priorités gouvernementales,
- ▶ La conviction répandue que l'usage d'engrais organique retarde la souveraineté alimentaire
- ▶ Le manque de disponibilité de l'engrais biologique.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Le mécanisme s'inscrit dans l'engagement du gouvernement sénégalais en faveur de l'agriculture durable. Il vient consolider des approches préalablement développées par des organisations de producteurs avec l'appui d'ONG, notamment ENDA PRONAT dans plusieurs zones agroécologiques.

A ce jour, il n'y a pas de rapport formel de suivi de la distribution des subventions des biofertilisants organiques par l'Etat. Des missions de terrain sont néanmoins réalisées pour assurer le suivi du dispositif.

Description du mécanisme financier

Le programme de subvention des intrants et biofertilisants organique est financé sur le budget de l'Etat. Il est conduit par le Ministère de l'Agriculture, de l'Equipeement rural et de la Souveraineté Alimentaire (MAER/SA). Le gouvernement sénégalais travaille avec des partenaires commerciaux agréés retenus à la suite d'un processus d'appel d'offre. Des commissions dirigées par les autorités administratives à l'échelle régionale, départementale et communale sont mises en place pour la distribution des engrais et produits fertilisants qui se fait au travers des OP. Les coûts d'acheminement sont à la charge des producteurs, ce qui peut s'avérer un frein à l'adoption des intrants considérant le volume et le poids des intrants organiques comparés aux intrants chimiques, et donc les coûts de transport induits. Les OP doivent payer la part non-subventionnée des engrais à réception. Cette absence de délais de paiement est aussi une contrainte compte tenu du manque de liquidités de certaines OP.

Le taux de subvention est compris entre 81 et 93% contre 38 à 58% pour l'engrais chimique (source : Direction de l'Agriculture / Circulaire). Les partenaires commerciaux assurent des formations et des suivis sur l'utilisation des produits. Pour la campagne 2023/2024, selon les informations obtenues de la Direction de l'Agriculture, il y a 30 fournisseurs d'engrais chimique et 18 fournisseurs d'engrais organique qui ont soumissionné. Parmi les fournisseurs d'engrais organiques, figurent ELEPHANT VERT, SENAGRO, ASTOL, BIOTEC et SEDAB.

Eléphant Vert

Le groupe Eléphant Vert est né en 2012 en Afrique pour apporter une solution naturelle contre les invasions de locustes et sauteriaux avec la distribution d'un premier produit, Novacid. Eléphant Vert a ensuite développé sur plusieurs continents une offre de biostimulants et de biocontrôle. C'est un groupe multinational à capitaux suisses doté de convictions environnementales fortes. Il développe notamment une activité conséquente de recherche et développement. Eléphant Vert est présent au Sénégal depuis 2016 avec une forte présence sur le terrain.

Eléphant Vert vend essentiellement à l'Etat et à des Projets de bailleurs de fonds (GIZ, USAID). En 2022, elle a fourni 3 500 tonnes d'engrais dont 2 500 tonnes à destination de l'horticulture et 1000 tonnes à destination de l'agriculture. Cependant, Eléphant Vert ne communique que peu sur ses performances opérationnelles, ni sur les résultats du suivi de ses produits en termes de rendement par exemple.

L'appui du groupe Eléphant Vert est aujourd'hui indispensable pour faire face aux délais de paiement importants de l'Etat et à un cadre d'exploitation considéré comme peu incitatif.

Eléphant Vert est présent dans d'autres pays de la CEDEAO : le Cap Vert, le Burkina Faso et le Mali.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme est très pertinent car il constitue une vraie incitation pour les producteurs à transitionner vers l'usage d'engrais organiques. La subvention conséquente sur le prix de l'engrais organique permet

par ailleurs de compenser le surcoût qui serait provoqué par l'usage de ce type d'engrais sans subvention, en l'absence de débouchés permettant de mieux valoriser la production.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

L'usage d'engrais biologiques produits localement ou dans la région s'inscrit directement dans les principes 1, 2 et 3 de l'agroécologie. Le Sénégal a par ailleurs l'ambition de produire de l'urée d'ici fin 2023 pour réduire sa dépendance vis-à-vis du Nigeria et de l'Ukraine.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Le mécanisme s'inscrit directement dans la stratégie du gouvernement sénégalais et notamment dans le Cadre National d'Investissement Stratégique pour la gestion durable des terres et dans le Plan Sénégal Emergent Vert.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

Pour 2023, le Sénégal s'est engagé à mettre 160 tonnes d'engrais à disposition des producteurs sénégalais dont 70 000 tonnes d'engrais biologiques et organiques, correspondant à 100 Mds FCFA.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

En 2022, sur les produits Eléphant Vert, le taux d'écoulement est de 96% pour l'engrais liquide et de 19% pour l'engrais solide. Les difficultés d'écoulement s'expliquent notamment par le manque de communication, la non-orientation des stocks vers les besoins exprimés, et les difficultés de transport.

Pérennité du mécanisme

Le mécanisme dépend de la volonté politique d'allouer de manière annuelle une enveloppe au subventionnement d'engrais organique. Sa pérennité ne sera réellement acquise que lorsque les produits seront pleinement adoptés par les producteurs, ce qui nécessitera des efforts de sensibilisation, de formation et de suivi.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

La répliquabilité du mécanisme dépend de la volonté politique d'allouer une partie de son budget au subventionnement d'intrants organiques, mais aussi de l'existence localement d'unités de production assurant la disponibilité d'engrais organique de qualité.

Synthèse

Forces	Faiblesses
▶ Forte volonté politique (feuilles de route intégrant l'agriculture durable)	▶ Quantité limitée de certains produits par rapport à la demande

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement d'allocation budgétaire en faveur des intrants organiques ▶ Existence de producteurs d'intrants biologiques capables de produire en quantité et qualité suffisante ▶ Existence d'une fédération forte et engagée qui promeut les produits et d'une plateforme d'échanges nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mauvaise adéquation offre/demande en termes de type de produit et de zone géographique ▶ Manque de communication et de sensibilisation des producteurs ▶ Manque de coordination avec les institutions financières pour le financement de la part résiduelle ▶ Manque de suivi/évaluation et de gestion des connaissances relatives au mécanisme ▶ Délais de paiement important de l'Etat vis-à-vis de ses fournisseurs
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmentation de la demande pour les intrants biologiques à la suite d'actions de communication/sensibilisation mais surtout du constat des effets positifs de leur utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Absence de marché bio et obligation de vendre au prix des produits conventionnels

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Coordonner le mécanisme avec les institutions financières, possiblement au travers de LBA
- ▶ Encourager la création / l'installation d'entreprises de production d'intrants et leur labellisation à l'échelle nationale, voire régionale ?
- ▶ Encourager un meilleur suivi / évaluation du mécanisme à l'échelle nationale

La Banque Agricole

Description brève du mécanisme

L'ex-Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), créée en 1981, est devenue La Banque Agricole en 2019. Elle est détenue à 57% par l'Etat sénégalais. C'est la seule banque du Sénégal à vocation agricole. Elle est active sur tous les maillons des chaînes de valeur agricoles. 60% de ses financements ciblent une clientèle agricole. Elle est partenaire de la Compagnie d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) avec laquelle elle a institué une assurance obligatoire pour la riziculture. Elle bénéficie également d'un fonds de bonification abondé par l'Etat, d'un fonds de garantie et d'un fonds de calamités.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

La Banque Agricole est présente dans toutes les zones agroécologiques du Sénégal. Les EAF ciblées occupent toutes les zones agro écologiques et sont actives dans les cultures de riz (Vallée du Fleuve), de céréales (Bassin Arachidier, Sénégal Oriental, Casamance, Vallée), d'arachide (bassin Arachidier, Sénégal Oriental et Casamance), de banane (Sénégal Oriental dans la région de Tambacounda et Casamance dans la région de Sédhiou), Coton (Sénégal Oriental) et de Sésame dans la Casamance et l'horticulture dans les Niayes et la Vallée du Fleuve. Elles sont encadrées par des organismes ou sociétés d'Etat (SAED au niveau de la Vallée, SODEFITEX et SODAGRI dans le Sénégal Oriental, etc.). Certains exploitants agricoles utilisent des moyens de production modernes tels que des motopompes, des systèmes d'irrigation, des panneaux solaires, des engins de labour motorisés, etc. La Banque agricole est particulièrement active dans la chaîne de valeur du riz.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

LBA s'engage pour le financement de l'agriculture durable au travers de plusieurs initiatives :

- ▶ LBA attend une ligne de financement de 56,9 M USD de la part de l'initiative multipays IGREENFIN, portée par le FIDA, financée par le Fonds Vert Climat, la BAD, la BID et le FIDA et ayant pour but de verdir les banques agricoles et le secteur financier pour promouvoir une agriculture paysanne résiliente au changement climatique et à faible émission de CO2
- ▶ LBA a reçu une ligne de crédit d'1,7 Mds FCFA auprès de l'AFD pour financer les investissements nécessaires au développement d'une agriculture moderne. Elle est en discussion avec l'AFD pour une ligne de crédit verte,
- ▶ LBA est elle-même accrédité depuis 2020 au Fonds Vert Climat mais n'a pas encore reçu de financement de la part de ce fonds.

Plus spécifiquement, elle propose des solutions de financement pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le financement de la transition énergétique (pompage solaire) et des produits verts (biogaz, foyers améliorés, etc.). Elle dispose d'un produit dénommé Woomal Mbay, qui est une solution de pompage et d'irrigation solaire connectée destinée aux clients (agriculteurs individuels, entreprises, GIE).

Description du mécanisme financier

LBA propose des crédits à tous types de clients agricoles, dans tous les maillons des chaînes de valeur agricoles, à un taux d'intérêt annuel de 7,5%. Ce taux limité est permis par un fonds de bonification abondé par l'Etat qui compense le manque à gagner (5,5%).

LBA propose également des lignes de refinancement à destination des SFD pour le financement de l'agriculture (financement des campagnes agricoles) au même taux d'intérêt bonifié de 7,5%. Elle propose des conditions d'accès plus souples que les banques commerciales (pas de titres fonciers demandés, pas de comptes certifiés, caution solidaire des dirigeants autorisée en garantie, etc.)

LBA gère plusieurs lignes de financement destinées au secteur primaire (financement direct ou indirect au travers des SFD) : fonds koweïtien, FONSTAB, etc. A fin Décembre 2020, elle gérait un montant total de 10,4 Mds FCFA de ressources extérieures.

Avec la BNDE, elle est en train d'accompagner des modèles de partenariat « chaîne de valeur » au niveau des interprofessions. De nouveaux mécanismes de recouvrement sont développés à travers ces modèles (remboursement en stocks par exemple). Un mécanisme est déjà en place dans la filière riz : LBA finance d'abord les producteurs, puis les transformateurs, puis les commerçants.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

LBA propose des produits de crédit permettant de répondre à différents besoins liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques. Notamment, elle propose du crédit à moyen terme, ainsi que du refinancement aux SFD. Certains produits sont spécifiquement dédiés au financement de pompage solaire, de biogaz ou de foyers améliorés.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

N/A

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

En tant que banque publique, LBA constitue le mécanisme financier de l'Etat pour l'agriculture.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

- ▶ Durant la saison 2021/2022, la banque a débloqué 21,418 Mds FCFA destinés à financer la production agricole et 11,329 Mds FCFA pour la commercialisation de produits issus de l'agriculture.
- ▶ Dans la filière riz, sur les 5 dernières années, les interventions de LBA s'élèvent à plus de 77 Mds FCFA dont 50 Mds en production et 27 Mds en transformation.

Effacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le statut du mécanisme lui permet d'articuler de manière particulièrement efficace plusieurs types de ressources financières.

Pérennité du mécanisme

LBA existe depuis plus de 40 ans. Elle apparaît légèrement déficitaire en 2020 mais son adossement à l'Etat sénégalais assure sa pérennité.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le mécanisme est répliquable à d'autres pays. Il n'est pas lié à une chaîne de valeur en particulier.

Synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Banque publique de développement à capitaux mixtes publics/privés ▶ Fonds de bonification, fonds de garantie, fonds de calamité ▶ Accès des SFD au refinancement ▶ Subventionnement d'assurance agricole ▶ Portée importante ▶ Quelques produits de crédit « verts » ▶ Développement de partenariats « chaîne de valeur » ▶ Bonne capacité à capter des ressources financières internationales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Approche vis-à-vis de la TAE (ou plus généralement de l'agriculture durable) encore peu structurée
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer une politique / stratégie d'intervention dédiée en matière de financement de la TAE 	

<ul style="list-style-type: none">▶ Développer des produits verts plus répondant de manière plus directe aux besoins financiers de la TAE▶ Répliquer les partenariats « chaîne de valeur » pour le financement de la TAE en particulier▶ Mettre en place des mécanismes financiers incitatifs pour les produits verts (bonus de taux par exemple)	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Capitaliser sur l'expérience de LBA notamment en termes de subventionnement d'assurance obligatoire et de fonds de bonification / fonds de garantie / fonds de calamité pour la partager à d'autres pays
- ▶ Appuyer le développement des banques publiques de développement agricole
- ▶ Appuyer LBA (et les autres banques) dans la structuration de son approche vis-à-vis de l'agriculture durable en général et de l'agroécologie en particulier

CAURIE Microfinance

Description brève du mécanisme

CAURIE MF est une institution de microfinance mutualiste née d'un programme de développement. Depuis 2018, CAURIE s'est investie dans la lutte contre le changement climatique en devenant partenaire du projet MEBA, qui a mis en place une plateforme visant à « accréditer » les institutions de microfinance engagées dans l'adaptation face aux effets du changement climatique. CAURIE a reçu du projet un accompagnement technique pour se mettre aux standards de la plateforme. Cet accompagnement l'a notamment amené à mettre en place xx produits financiers visant spécifiquement l'adaptation des clients emprunteurs.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

CAURIE MF est présente dans toutes les zones agroécologiques de Sénégal. Dans la vallée (Région de Saint Louis), la riziculture et le maraîchage (cultures irriguées) sont les principales activités. Dans le bassin arachidier, le Sénégal Oriental et la Casamance (Régions de Sédhiou et Kolda), l'agriculture pluviale (céréales, arachides, mil, maïs, haricot) est la principale activité financée. Au niveau des Niayes (Zone de Bambilor, Sangalkam, etc.), le maraîchage est la culture la plus pratiquée et financée.

Les exploitants agricoles clients ou clients potentiels de CAURIE MF utilisent des moyens de production globalement modestes (charrue, houes, etc.) et comptent sur une main d'œuvre familiale. Lors de la préparation des champs ou des récoltes, des corvées (entraide entre les habitants) ou une main d'œuvre additionnelle ponctuelle est sollicitée et rémunérée. Les ventes sont réalisées bord champ pour le maraîchage, à travers les marchés hebdomadaires ou des campagnes de commercialisation organisées par les huileries.

Le mécanisme financier s'inscrit dans le cadre du projet MEBA, dont la première phase s'est déroulée de 2012 à 2017 en partenariat avec 5 IMF en Colombie et au Pérou. Dans le cadre de la seconde phase (2018-2020), plusieurs IMF ont été sélectionnées notamment en Colombie, en République Dominicaine, au Costa Rica, au Bénin (COMUBA) et au Sénégal (CAURIE).

Le banditisme transfrontalier, les inondations et la sécheresse sont les principaux facteurs externes pouvant influencer sur le déploiement du mécanisme.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Le Projet MEBA promeut l'adaptation basée sur les écosystèmes. Elle est définie comme l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie globale visant à aider les populations à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique. Les solutions EbA promeuvent certaines pratiques agroécologiques telles que (i) la conservation des sols et le renouvellement de la fertilité, (ii) la gestion des cultures, (iii) la gestion des sources d'énergie et des équipements et (iv) l'organisation et les actions collectives des producteurs.

La plateforme de gestion de la biodiversité MEBA repose sur plusieurs stratégies (20 au total) reconnues en matière d'adaptation, CAURIE MF en a retenu quatre (4) à savoir :

- ▶ La diversité culturelle

- ▶ L'usage du solaire,
- ▶ L'utilisation de l'engrais organique,
- ▶ L'irrigation goutte à goutte.

Description du mécanisme financier

La Coopérative Autonome pour le Renforcement des Initiatives Economiques par la MicroFinance (CAURIE-MF) est issue d'un programme de microfinance né de l'ONG américaine Catholic Relief Services et l'Eglise Catholique du Sénégal par l'intermédiaire de CARITAS Sénégal. L'institution est devenue une société privée (SARL) en octobre 2005, avant de se reconstituer sous la forme d'une société Coopérative d'Epargne et de Crédit en 2009. Dans sa stratégie d'offre de produits et services à sa clientèle, CAURIE-MF intervient à plus 60% en milieu rural et dans 13 régions administratives du Sénégal. Cette offre de services s'appuie sur 18 points de service dont 9 agences et 9 guichets. Elle compte parmi les sept plus grandes IMF du Sénégal. Elle a su gagner en notoriété avec son modèle de Banc Villageois (BV) et la méthodologie de crédits solidaires. Au-delà, elle a joué un rôle prépondérant dans la vulgarisation de la gestion des performances sociales (GPS) en Afrique avec le projet MISION (Microfinance Institutions improve their Outreach and Impact through Networks). En matière de finance agricole, elle s'est particulièrement illustrée avec l'introduction dans son offre d'un produit de crédit destiné à financer l'agriculture en 2017, au travers d'un partenariat avec un projet dénommé Renforcement des Petits Producteurs Ruraux. A la fin du projet, CAURIE MF a apprécié la valeur ajoutée du produit et s'est engagée dans une autre phase en marquant son action dans une stratégie de contribution à la promotion et au développement de l'agriculture durable. Le financement vert fait partie des orientations de son plan stratégique.

CAURIE cible notamment une clientèle d'exploitations familiales. Ses crédits couvrent uniquement le fonds de roulement. Les équipements et matériels agricoles ne peuvent pas être pris en charge car CAURIE ne dispose pas des ressources nécessaires pour réaliser des crédits à moyen et long terme.

Dans le cadre du MEBA et avec son accompagnement, CAURIE MF a développé plusieurs produits de crédit spécifiquement destinés à optimiser les stratégies d'adaptation de ses clients :

- ▶ JAPPO SUXALI MBAY MI, produit destiné à financer l'agriculture et l'élevage dans une logique de partenariats chaîne de valeur, mis en place en 2018 après une phase pilote de 9 mois.
- ▶ Crédit PEMA (prêt Equipements et Matériels Agricoles), qui finance notamment des systèmes d'irrigation solaires :
 - Montant : 100 000 à 3 000 000,
 - Taux d'intérêt : 15% annuel dégressif,
 - Frais de dossier : 2%,
 - Apport : 20%,
 - Assurance décès invalidité : 0,6%,
 - Durée : 18 mois pour petit matériel et 30 mois pour équipement agricole,
 - Garantie : Nantissement des équipements, garantie personnelle

Ce produit n'est pas encore commercialisé, par manque de ressources financières adaptées.

- ▶ Crédit Biodigesteurs en partenariat avec Bio Energie Green :
 - fonds de garantie de 20% et épargne nantie de 10% défalqués sur le montant du financement
 - taux d'intérêt de 15% annuel dégressif ;
 - durée de 12 mois ;
 - différé
 - frais de dossier de 2% et une assurance décès de 0,6% du montant accordé.

S'agissant du crédit biodigesteurs, CAURIE MF s'appuie sur une ligne de crédit mise en place par la Fondation Mastercard de 1 Md FCFA (1,5 M EUR) pour une durée de 30 mois, sur laquelle CAURIE ne supporte aucun taux d'intérêt, destinée à financer tout le portefeuille agricole, avec un pourcentage dédié aux biodigesteurs. Un partenaire technique, TERANGA Gestion assure le suivi de ce partenariat.

Par ailleurs, le fonds Huruma a alloué en 2022 2,5 M EUR à CAURIE MF dans le but de soutenir la croissance de CAURIE MF dans le secteur agricole avec pour objectif d'atteindre plus de 17 000 petits exploitants agricoles. La ligne est prévue pour 3 ans avec un taux d'intérêt de 6,25% annuel et remboursable par semestre. Dans le cadre de ce partenariat CAURIE MF devrait développer un processus de numérisation des prêts agricoles avec la solution YAPU (programme MEBA), en adaptant son évaluation des risques à la localisation des agriculteurs, au rendement des cultures et à leur situation financière, afin de réduire le risque de crédit du secteur. L'objectif est de promouvoir est de réduire le risque de crédit du secteur agricole et promouvoir la résilience climatique auprès de ses clients.

Les premières expériences de crédit Biodigesteur ont été menées dans la zone de Kolda et n'ont pas été fructueuses en termes de qualité du portefeuille. Ceci s'explique par des difficultés pour les emprunteurs à écouler la production d'engrais organique (marché mal maîtrisé et absence de communication sur le produit). Afin de lever ces contraintes, l'approche a été rectifiée en vue d'assurer une meilleure maîtrise du marché. CAURIE associe désormais au crédit visant à financer les biodigesteurs des crédits à destination d'associations ou d'OP pour l'achat des engrais produits. Une seconde phase a été lancée dans le Sénégal Oriental (Sénégal Oriental), la Casamance (Sédhiou) et le bassin arachidier (Diourbel) sur la base d'un partenariat multipartite :

- ▶ CAURIE MF a la charge de l'ouverture des comptes et de la gestion du processus de crédit
- ▶ BIO ENERGIE GREEN appuie l'identification des besoins des producteurs, met à disposition les engrais produits par les biodigesteurs, et propose à FEBOPRA un renforcement de ses capacités entrepreneuriales
- ▶ FEPOBRA (Fédération des producteurs du bassin de l'Anambé) transmet les demandes de crédit à CAURIE MF, donne la caution morale du GIE aux producteurs, sensibilise les unions de producteurs sur l'utilisation de biointrants, vérifie l'utilisation finale des crédits, gère les livraisons d'engrais et le dispatching auprès des producteurs et assure la commercialisation du riz paddy.
- ▶ SODAGRI (société de développement agricole et industriel du Sénégal)

Les partenaires se rencontrent sur base régulière à l'occasion d'un comité de pilotage.

Les visites terrain réalisées (Ndongol) montrent que le dispositif n'est pas encore fonctionnel.

Elles ont aussi révélé la faiblesse du dispositif de suivi-évaluation mis en place par CAURIE à ce jour. Dans le cadre du nouveau partenariat multipartite, le suivi est partagé entre les différents partenaires.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Les produits de crédit mis en place par CAURIE microfinance permettent de répondre aux besoins financiers de court terme liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques. En particulier, face au constat des difficultés de commercialisation des emprunteurs du crédit biodigesteur, CAURIE a développé un partenariat « chaîne de valeur » pour financer les producteurs en aval de la production d'intrants.

Sa présence en zone rurale et son expérience du crédit agricole en font un acteur très pertinent dans la couverture des besoins financiers des EFA. Sa politique de crédit et de garantie est inclusive. Cependant, CAURIE MF n'est pas encore en capacité de répondre aux besoins d'investissement.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

CAURIE s'inscrit dans la logique « Ecosystem based Adaptation » et plus spécifiquement dans le contexte de la plateforme MEBA dont les stratégies recourent largement les 13 principes de l'agroécologie. On retrouve notamment les principes suivants :

- ▶ Biodiversité.
- ▶ Synergie.
- ▶ Diversification économique.
- ▶ Valeurs sociales et régimes alimentaires.
- ▶ Connectivité (plusieurs agences à travers le territoire, mécanisme pratiqué dans plusieurs zones agro écologiques du Sénégal)
- ▶ Gouvernance des terres et des ressources naturelles.
- ▶ Participation (protocole multipartite).

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

CAURIE MF ne s'inscrit pas spécifiquement dans la stratégie nationale, cependant, le recours aux énergies renouvelables et aux biodigesteurs est tout à fait cohérent avec les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) et notamment dans le Programme National de Biogaz.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

- ▶ En 2022, sur une production de crédit de 24 Mds FCFA, 15% ont été consacrés à l'agriculture

- ▶ Plus de 300 biodigesteurs ont été fournis pour un montant de crédit de plus de 230 millions de FCFA. L'encours de crédit est aujourd'hui inférieur à 70 M FCFA (malgré les difficultés, le partenaire Bio Energie Green assure le bon remboursement des crédits).

Notons qu'un projet de partenariat avec le Programme National de BioGaz, Bio Energie Green et la Compagnie Sucrière du Sénégal est en préparation. CAURIE est à la recherche de partenaires financiers pour l'accompagner.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le financement à crédit des biodigesteurs apparaît un mode de financement efficace, tout comme le partenariat quadripartite passé avec Bio Energie Green, la FEPOBRA et la SODAGRI, qui prévoit une répartition judicieuse des rôles et responsabilités entre les acteurs.

Pérennité du mécanisme

CAURIE MF est une institution solide et reconnue. La pérennité du mécanisme de financement des biodigesteurs ne sera validée qu'une fois démontrée la possibilité pour les producteurs de rembourser leurs échéances grâce aux revenus issus de la vente d'engrais organique.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le mécanisme est répliquable à d'autres pays. Il n'est pas lié à une chaîne de valeur en particulier.

Synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Bonne image de marque de CAURIE, notamment à l'international → bonne capacité de levée de fonds ▶ Expérience dans l'agriculture ▶ Implantation en zone rurale ▶ Financement intégré sur la chaîne de valeur ▶ Partenariat avec des acteurs de la chaîne de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Manque de sensibilisation au niveau des producteurs sur les pratiques agricoles durables → manque de marché pour les engrais organiques ▶ Manque de maîtrise technique des biodigesteurs par certains bénéficiaires ▶ Absence de ressources stables permettant à CAURIE de proposer du crédit d'investissement
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Programme National de BioGaz ▶ Intérêt des partenaires financiers pour le sujet de l'adaptation des producteurs agricoles au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Absence de demande pour les intrants organiques

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

A destination des Etats et de la CEDEAO :

- ▶ Donner l'accès aux IMF rurales à des sources de refinancement de long terme
- ▶ Financer des actions de sensibilisation et de formation des producteurs aux techniques de production durable (y compris recours aux engrais biologiques) et aux techniques de production d'engrais biologique
- ▶ Subventionner les biointrants pour les rendre au moins aussi accessibles que les intrants chimiques subventionnés
- ▶ Intégrer les institutions de microfinance dans des projets nationaux de promotion des biofertilisants / du biogaz
- ▶ Promouvoir la normalisation des standards pour l'engagement des IMF dans l'agroécologie

A destination de CAURIE et d'autres IMF engagées :

- ▶ Développer des partenariats « chaîne de valeur » pour faciliter le financement de la TAE
- ▶ Proposer des solutions de financement à différents niveaux de la chaîne de valeur, de la production à la commercialisation
- ▶ Améliorer le système de suivi-évaluation

Agriculteurs et Vétérinaires Sans Frontières - Microcrédit Animaux

Description brève du mécanisme

AVSF Sénégal a piloté un projet de microcrédit animaux dans la région de Matam de 2018 à 2023. Le but du mécanisme, ancré dans la Fédération Jokkere Endam, est de donner l'accès aux membres de cette dernière à des bœufs sur la base d'une chaîne de solidarité. A partir du don initial de deux bœufs, acquis sur les fonds du projet, une femme réalise trois cycles d'embouche avant de donner deux bœufs à une autre femme. Les femmes bénéficient également d'un accompagnement technique qu'elles doivent transmettre aux bénéficiaires suivantes.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Le mécanisme financier est mis en place dans le contexte d'un projet d'appui au renforcement de capacités relatives à la conduite d'élevage, à l'alimentation, à la santé animale et à l'habitat de femmes agro éleveuses membres de 23 organisations paysannes réunies sous une fédération nommée Jokkere Endam créée en 2015 avec l'appui de l'ONG Elevages Sans Frontières.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- ▶ Contribuer à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles pour une réduction de la pauvreté au Sénégal
- ▶ Renforcer l'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité pour le développement de leurs capacités entrepreneuriales et le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) formelles leur permettant de satisfaire leurs besoins.
- ▶ Favoriser l'éducation et la formation professionnelle des femmes grâce à l'usage des technologies du numérique.

Ce projet est conduit dans la vallée du Fleuve, propice aux activités agropastorales. Dans cette zone, la majorité des animaux transhume (en général avec les hommes ou les jeunes) à la recherche d'alimentation (ressources fourragères). Un faible nombre d'animaux est souvent conservé par les familles d'éleveurs au niveau des habitations afin d'être engraisés et vendus sur les marchés locaux. Cette activité d'embouche est toutefois marquée par un taux de mortalité élevé (20% en moyenne) et des cycles d'engraissement longs en raison de la faiblesse des disponibilités fourragères.

Les facteurs externes identifiés comme pouvant influencer le mécanisme sont la sécheresse, le banditisme et le vol. Des menaces liées au terrorisme pèsent aussi sur le mécanisme considérant la proximité de la zone avec le Mali.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

AVSF défend la transition agroécologique par l'abandon de l'agriculture industrielle au profit de l'agroécologie pour remédier à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté des familles paysannes. L'ONG poursuit l'objectif d'augmenter la productivité des fermes agricoles et des élevages, pour conquérir l'autonomie alimentaire et économique, mais aussi pour leur plus grande résilience face aux chocs climatiques, économiques et aux risques sanitaires. Elle appuie sur la valorisation intensive des

potentialités naturelles des écosystèmes, tout en réduisant la dépendance aux intrants externes de synthèse.

De façon pratique, le projet Microcrédit Animaux est caractérisé par des bergeries construites et adaptées aux capacités de financement des bénéficiaires (bergerie simple et à faible coût, valorisation de matériaux disponibles localement) et au climat local (bâtiment orienté pour limiter la pénétration des rayons du soleil et favoriser une ventilation naturelle en saison chaude). Le parage des animaux dans des bergeries adaptées permet d'améliorer le suivi et les performances de l'élevage, tout en réduisant la mortalité.

Le mécanisme s'inscrit donc parfaitement dans la transition agroécologique.

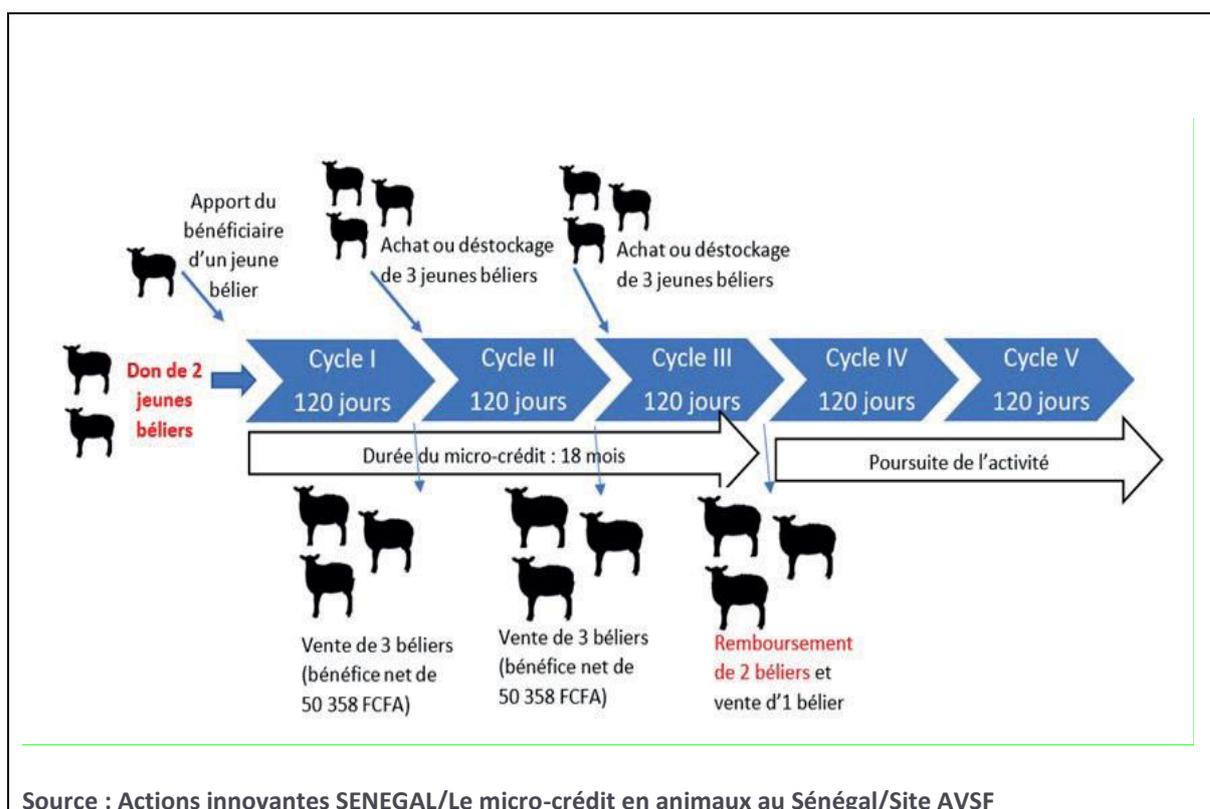
Description du mécanisme financier

Le projet de Microcrédit Animaux fonctionne sur la base d'abondements annuels : un projet initial de 2 ans (2018-2020) de 300 000 EUR a été reconduit sur 2021, 2022 et 2023 pour des montants annuels de 155 000 EUR.

Le mécanisme financier est le suivant : une partie des fonds du projet est dédiée annuellement à l'acquisition de bétail confié à une vingtaine de femmes sur la base de critères d'éligibilité des groupes et des individus et à l'issue d'un processus rigoureux et participatif.

	Critères
Groupe d'appartenance du membre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gouvernance ; ▶ Enclavement de la localité ; ▶ Accès aux marchés ; ▶ Notation des Organisation de Producteurs
Membres bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avoir un espace ; ▶ Respecter les termes du contrat ; ▶ D'engager à suivre une formation ; ▶ Avoir une brebis.

Ensuite, le mécanisme fonctionne de la manière suivante :



Le mécanisme est géré par le projet mais est supposé se poursuivre à son issue sous l'égide de la fédération Jokkere Endam.

En parallèle de ce système, un fonds de garantie de 4 M FCFA, mis à disposition par le projet, est logé depuis 2021 au Crédit Mutuel du Sénégal dans le cadre de son offre Siggil Djiggen (« Promouvoir les femmes » en wolof). Un protocole a été signé avec l'IMF. Dans ce cadre, les femmes bénéficiaires peuvent obtenir un crédit à un taux de 10% pour 8 mois, un apport de 20%, requis par le CMS étant assuré par le projet.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme est pertinent dans le sens où il permet à des femmes ne possédant pas de garantie financière d'accéder à des animaux à crédit mais aussi et surtout à de l'accompagnement associé pour limiter la mortalité qui viendrait compromettre le dispositif. Il ne répond cependant qu'à un seul type de besoin.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le projet est pertinent par rapport aux principes ci-dessous :

- Recyclage (usage de produits locaux pour fabriquer des aliments pour les sujets)

- ▶ Santé animale (Suivi vétérinaire, vaccination)
- ▶ Santé des sols (utilisation des déjections des animaux sur les fermes maraîchères)
- ▶ Valeurs sociales (le projet renforce les capacités des femmes)
- ▶ Participation (Associations de différents acteurs notamment les bénéficiaires, les autorités administratives et locales, etc.)

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

N/A

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

- ▶ 288 femmes ont bénéficié de 576 béliers (selon le chef de projet).
- ▶ 40 femmes ont bénéficié de formations (cycles de 3 mois)
- ▶ 40 femmes ont bénéficié de crédit de la part du CMS.

Les fonds originellement investis dans l'acquisition de bétail sont limités. Sans nouvel apport du projet, le mécanisme mettra beaucoup de temps à atteindre un nombre significatif de bénéficiaires (tous les 18 mois, 120 femmes auront accès à deux béliers). La mise à l'échelle du mécanisme n'est pas possible sans un apport de fonds additionnels, soit dans le mécanisme communautaire, soit en garantie chez CMS.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le mécanisme permet de réutiliser plusieurs fois un apport de départ pour l'acquisition de bétail.

Pérennité du mécanisme

Le fonctionnement sur la base de « fonds revolving en nature » ainsi que l'appui technique visant à diminuer la mortalité du bétail vont dans le sens de la pérennité du mécanisme. Ainsi, le taux de remboursement avoisine les 95%.

L'existence d'un schéma de responsabilisation communautaire au niveau local est aussi un facteur de pérennisation. La fédération s'en approprie progressivement la gouvernance. La pérennité du mécanisme dépendra cependant de la capacité des femmes bénéficiaires à transmettre les compétences techniques aux bénéficiaires suivantes sans l'appui du projet.

Réplicabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le mécanisme est répliquable à d'autres pays pratiquant l'embouche et pourrait également être appliqué à d'autres types d'élevage.

Synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fonds revolving ▶ Partenariat avec CMS ▶ Accompagnement associé au crédit ▶ Touche en priorité les femmes ▶ Gouvernance communautaire du mécanisme ▶ Capitalisation des compétences au sein de la fédération 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise de départ très limitée ▶ Reconstitution annuelle du projet → manque de visibilité ▶ Peu de perspectives de passage à l'échelle sans nouveaux apports conséquents en subvention
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Partenariat avec CMS à approfondir ▶ Développement de l'activité de production d'aliments pour bétail destinée à la commercialisation ▶ Exploitation à des fins commerciales de l'engrais organique issu du bétail 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dilution des compétences techniques à l'arrêt du projet ▶ Augmentation de la mortalité du bétail

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Approfondir le partenariat avec des institutions financières formelles
- ▶ Promouvoir le mécanisme pour mobiliser de nouvelles subventions en vue de l'étendre à plus de femmes, éventuellement dans d'autres pays

Décentralisation Fonds Climat

Description brève du mécanisme

Le projet « Décentralisation Finance Climat » est un projet de recherche-action et de plaidoyer mis en œuvre au Mali et au Sénégal. Il fait partie du programme BRACED financé par le gouvernement du Royaume Uni et mis en œuvre par la Near East Foundation (NEF) and Innovation, Environnement et l'ONG Développement en Afrique (IED Afrique). Il promeut une méthodologie participative et une approche basée sur la demande des communautés. Il se propose d'appuyer la constitution de Fonds Climats Décentralisés. A ce jour, il a été lancé au Sénégal dans la région de Kaffrine.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Au Sénégal, le projet a été mis en œuvre dans la zone du bassin arachidier et précisément dans la région de Kaffrine. Les exploitations agricoles familiales de la région pratiquent les cultures d'arachides et de mil. Les exploitants agricoles utilisent des moyens de production modestes (charrues, houes, etc.) et comptent sur une main d'œuvre familiale. Lors des préparations ou les récoltes, des corvées (entraide entre les habitants) ou une main d'œuvre additionnelle ponctuelle est sollicitée et rémunérée. Les ventes sont réalisées à travers les marchés hebdomadaires ou campagne de commercialisation organisées par les huileries.

La sécheresse est le principal risque externe pesant sur le mécanisme financier.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

La DFC met l'accent sur les projets ayant des impacts à moyen et long terme sur la contribution à la lutte contre les effets des changements climatiques. A ce titre son action quand bien même ses moyens sont limités, peut être transversale et concerne potentiellement l'ensemble des pratiques agro écologiques : i) Gestion et préservation de l'eau, ii) conservation des sols et renouvellement de la fertilité, iii) gestion des cultures, iv) pratiques d'élevage, v) gestion des sources d'énergie et des équipements, vi) organisation et actions collectives des producteurs.

Description du mécanisme financier

Dans chaque pays, trois fonds d'adaptation d'un montant de 500 000 livres ont été créés dans chaque région sélectionnée afin d'être répartis entre les départements cibles du projet. Les FAC sont destinés à financer des investissements communautaires, identifiés et priorisés localement par les populations à travers des mécanismes participatifs, notamment des fora et consultations communautaires, qui ont permis d'intégrer les préoccupations des couches vulnérables. Sur le long terme, le projet vise à renforcer la capacité des pouvoirs locaux à gérer des fonds climat et à influencer les approches actuelles de planification, de manière à ce qu'elles soient beaucoup plus inclusives, transparentes, responsables, efficaces et sensibles au climat. Les processus et mécanismes d'identification des projets, d'approbation et de mise en œuvre des investissements ont été élaborés en concertation avec les collectivités locales et les gouvernements.

Le processus d'investissement commence avec la conduite d'évaluations participatives de la résilience. Dans chaque région cible du projet, les groupes locaux ou les collectivités territoriales ont présenté des

propositions de projets qui répondent à leurs préoccupations prioritaires en matière de renforcement de leur résilience face aux effets du changement climatique. Les comités d'adaptation, établis au niveau départemental interviennent dans une seconde étape pour sélectionner les projets.

Au Sénégal, les populations à la base, en collaboration avec les collectivités territoriales, identifient et priorisent leurs investissements à travers des forums communautaires. Ensuite les comités départementaux d'adaptation sélectionnent les projets à forts impacts socioéconomiques sur la base d'un ensemble de critères prédéfinis, en utilisant un processus d'appel à proposition de projets. Les collectivités locales sont parties prenantes du dispositif de gestion. Les financements des projets sont virés dans leurs comptes au travers du Trésor Public.

Les projets soumis sont retenus ou non sur la base des critères d'éligibilité suivants :

- ▶ Être centrés sur des biens publics et bénéficier à un grand nombre de bénéficiaires, particulièrement des femmes et des jeunes ;
- ▶ Améliorer la résilience au changement climatique (l'adaptation) et lorsque cela est possible, proposer des mesures d'atténuation ;
- ▶ S'assurer d'une approche participative pour la conception, la gestion, le suivi et l'évaluation ;
- ▶ Satisfaire les priorités des collectivités territoriales ainsi que les stratégies et les politiques nationales sur le développement durable et le changement climatique ;
- ▶ Favoriser la paix et renforcer les relations sociales entre les acteurs ;
- ▶ Ne pas avoir de répercussions négatives sur l'environnement ; et
- ▶ Elaborer un plan de travail réaliste.

Chaque projet est mis en œuvre par un comité de gestion mis sur pieds par les populations bénéficiaires avec l'appui de la commune et des services techniques, au moyen d'un processus officiel de passation des marchés publics. Les coûts administratifs des projets représentent 10% (fonctionnement des comités de gestion de projets) et les investissements 90% des montants alloués.

Un important dispositif de suivi-évaluation caractérisé par un reporting périodique, des ateliers d'échanges et un processus de suivi et de gestion des connaissances assuré par un cabinet externe (KPMG) a été mis en place par le bailleur. Une plateforme présidée par le Ministre des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires a également été constituée.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme est très pertinent pour financer des aménagements collectifs, essentiels à une bonne mise en œuvre de la transition agroécologique.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le mécanisme présente une très bonne cohérence avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie. En particulier,

- ▶ Santé animale (parcs de vaccination)
- ▶ Gouvernance des terres et des ressources naturelles & Synergie (Magasins de stockage, Aménagement de zones pastorales, aménagements hydro agricole)
- ▶ Diversification économique
- ▶ Participation (Règle de gestion)

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Le mécanisme anticipe sur le Plan Sénégal Emergent Vert.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

- ▶ 122 projets d'une taille moyenne de 30 M FCFA (45 000 EUR) ont été financés : périmètres maraîchers, aménagements hydro agricoles, aménagements d'espaces pastoraux, parcs de vaccination, restauration de forêt classée, magasin céréalier avec système de warrantage.
- ▶ Les perspectives de passage à l'échelle du mécanisme sont compromises en l'absence de financements additionnels.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Le mécanisme fonctionne à 100% sur des ressources subventionnées. L'efficacité dans la mise en place des projets sur le terrain apparaît bonne. Par ailleurs, l'identification communautaire des besoins assure une bonne appropriation des infrastructures financées par les populations.

Pérennité du mécanisme

L'approche proposée, au travers de la mise en place de structures de gestion de projet locales, présente un bon potentiel de pérennité. Cependant, la dépendance de fonds de projet extérieurs remet en question cette pérennité.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le pilote, réussi, a été capitalisé. Il manque désormais les financements additionnels pour le répliquer.

Synthèse

Forces	Faiblesses
▶ Gouvernance décentralisée et ancrée dans la décentralisation de l'Etat	▶ Interruption des financements

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Approche participative, forte implication des communautés dans la conception et la mise en œuvre des projets ▶ Très bonne inscription dans la TAE ▶ Vient répondre à un besoin financier difficilement finançable par d'autres types de ressources ▶ Solide dispositif de suivi/évaluation et de capitalisation 	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Répliquer le dispositif dans toutes les régions et mettre à disposition des sources de financement pérennes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Difficulté à lever des fonds additionnels

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Répliquer le mécanisme dans d'autres pays de la CEDEAO en prévoyant à chaque fois un accompagnement dans la durée par un partenaire technique et un dispositif de suivi-évaluation national
- ▶ Identifier des ressources récurrentes pour abonder le fonds à l'échelle nationale.

Togo

Bboxx

Description brève du mécanisme

Bboxx est une société privée créée en 2011 au Kenya et présente dans 12 pays dont 8 appartenant à la zone CEDEAO. Bboxx a lancé les activités au Togo en 2017 et s'est associée à Electricité de France pour les développer en 2018. Bboxx distribue des systèmes solaires domestiques ainsi que des pompes solaires produites par une entreprise kenyane, Sunculture, selon un principe de paiement à la carte s'appuyant sur la monnaie électronique : la pompe est installée chez le producteur qui la rembourse au fur et à mesure de son utilisation via des transferts d'argent depuis son téléphone.

La mission de Bboxx est d'améliorer l'accès à l'énergie et aux produits essentiels en Afrique et dans le monde. En particulier, Bboxx souhaite promouvoir l'accès des agriculteurs à l'irrigation grâce à l'acquisition de systèmes de pompage solaires. Bboxx commence à proposer certains équipements d'irrigation tels que des *showerheads*, tourniquets ou du goutte à goutte.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Bboxx propose son offre d'équipements solaires sur l'ensemble du territoire togolais. Il couvre donc les trois systèmes de production tels que définis par la FAO existant dans le pays : Tubercules, Culture mixte céréales-tubercules et Culture arboricole.

Bboxx cible tous types de producteurs souhaitant pratiquer la culture irriguée et disposant d'une source d'eau à moins de 30 mètres. Cependant, à ce jour, le mécanisme vise plus spécifiquement les maraîchers. Un client typique va posséder entre 0,5 et 1ha, va associer un peu d'élevage (moutons, poules...) à des activités de maraîchage (tomate, oignon, pastèque, gombo, piment...) et pour certains de la culture de maïs et d'arachides en contre-saison. Les clients sont majoritairement des hommes qui avaient déjà accès à l'irrigation via des motopompes. Ils utilisent des intrants chimiques pour cultiver leurs champs. Certains font partie d'organisations de producteurs mais la plupart commercialisent directement sur les marchés des environs.

D'après la DSID (2013), 16,7% des ménages agricoles, soit 84 866 ménages pratiquent l'irrigation au plan national.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Notons qu'en elle-même, l'irrigation n'est pas une pratique correspondant à l'un des 13 principes de l'agroécologie. Les bénéficiaires de Bboxx ne sont d'ailleurs pas nécessairement investis dans l'agroécologie. Les principaux arguments d'achat sont l'argument économique (sur le long terme, plus besoin d'acheter du gasoil pour faire fonctionner la pompe) et la praticité (plus besoin de se déplacer pour acheter du gasoil et de transporter des bidons). Les bénéficiaires interrogés dans le cadre de l'étude de cas n'ont jamais entendu parler de l'agroécologie. Ils soulignent cependant utiliser régulièrement de l'engrais naturel pour des questions de coût, parce qu'ils ont constaté que cela épuisait moins le sol et/ou car ils parviennent à vendre plus cher les tomates cultivées sans intrants chimiques.

La demande pour les pompes solaires Bboxx est essentiellement freinée par le coût de la pompe (presque dix fois plus chère qu'une pompe gasoil) et par le fait que la pompe ne serait pas adaptée à des cultures autres que le maraîchage, essentiellement pour des questions de pression.

Bboxx réalise un suivi précis à distance du fonctionnement de la pompe, de sa localisation et de son remboursement. Mis à part ce suivi de nature opérationnelle, quelques indicateurs clés tels que les m3 d'émissions de CO2 évitées ou le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école impactés par l'accès à une énergie propre, et quelques portraits de clients, Bboxx ne réalise pas pour le moment de suivi de son impact. N'ayant pas pour objectif d'amener le producteur vers une transition agroécologique, l'entreprise ne réalise pas de suivi du degré effectif de transition de ses clients.

Description du mécanisme financier

Le développement de l'entreprise britannique Bboxx a été financé grâce à plus de 100 millions de dollars levés depuis sa création en 2010. Ses investisseurs sont essentiellement des investisseurs dits « à impact » : Khosla Impact, Bamboo Finance, KawiSafi Ventures, Rassembleurs d'Energies (fonds d'investissement d'Engie). Elle a levé en 2019 31 M USD auprès d'African Infrastructure Investment Managers (AIIM), un fonds de capital développement plus classique. Elle se finance également par de la dette, pour un montant plus modeste de 11 millions de dollars, notamment auprès d'un fonds de dette géré par Deutsche Bank et auprès de la Togolaise de Banque. Au Togo en particulier, EDF a apporté des fonds pour s'associer à l'entreprise et créer un consortium.

Bboxx EDF Togo est une société privée de droit togolais détenue à 50% par EDF et à 50% par Bboxx. Son activité repose sur deux actifs clés :

- ▶ Une plateforme digitale développée par le groupe Bboxx sur la base de la technologie IoT (internet des objets), permettant de réaliser un suivi distant précis et instantané de l'ensemble des équipements distribués et de leur niveau de remboursement par les clients ;
- ▶ Un réseau de distribution reposant sur des magasins, des responsables de vente (salariés Bboxx) et des agents de vente commissionnés, soit mobiles, soit fixes (boutiques). Ce système lui permet d'avoir un agent mobile par canton et donc d'assurer une bonne pénétration de sa clientèle.

Une pompe coûte entre 700 000 et 800 000 FCFA en fonction du modèle. Elle est mise à disposition des producteurs en échange d'un premier paiement de 40 000 FCFA puis payée sur 36 mois au travers d'échéances mensuelles. La pompe peut aussi être achetée comptant, dans ce cas son coût est minoré. Le paiement est réalisé par transfert de monnaie électronique grâce à des partenariats avec les deux opérateurs togolais. Lorsqu'un producteur ne paie pas une échéance, le système se bloque jusqu'à ce que le paiement dû soit honoré. Au bout d'un moment, en cas d'arrêt des remboursements, la pompe est récupérée par Bboxx. Bboxx estime qu'environ 5% des pompes installées ont été récupérées à ce jour.

Afin d'alléger l'investissement au producteur, l'entreprise Bboxx travaille en partenariat avec l'Etat togolais, qui fournit une subvention de 50% destinée à réduire de moitié le coût des pompes, au travers des « chèques CIZO » lancés en 2019 pour rendre l'énergie solaire plus abordable. A ce stade, l'Etat s'est engagé à cofinancer 5 000 pompes. La subvention est versée à Bboxx au fur et à mesure des remboursements des producteurs, qui sont calculés sur la base de 50% du prix réel de la pompe. Par

ailleurs, Bboxx travaille également en partenariat avec des projets de développement financés par l'Etat et la GIZ qui prennent en charge un montant supplémentaire sur le coût de la pompe. Dans tous les cas, le montant résiduel à payer par le producteur est étalé sur 36 mois.

Bboxx ne propose pas d'assistance technique aux producteurs au-delà des services d'installation et de maintenance des pompes. Lorsque les pompes sont distribuées dans le cadre de projets, les projets eux-mêmes proposent de l'appui technique aux producteurs.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme de financement proposé par Bboxx apparaît particulièrement pertinent pour répondre aux besoins financiers des producteurs :

- ▶ Le système de pay as you go permet aux producteurs d'étaler les paiements sur trois ans. Le paiement initial exigé est limité, ce qui ne réduit pas l'accès au dispositif.
- ▶ L'échéancier mensuel n'est pas adapté aux cycles culturaux. Cependant, les producteurs sont encouragés à prendre de l'avance sur leurs remboursements au moment des ventes des produits. Pour la culture maraîchère, il semble que ceci ne représente pas une trop grosse contrainte.
- ▶ Le remboursement par transfert de monnaie électronique est bien adapté aux contraintes des producteurs ayant acquis des pompes à ce jour. Une analyse plus fine des éventuelles contraintes de ce mode de remboursement pour des zones plus reculées devrait être réalisée (distance des agents, manque d'éducation digitale, autres ?).
- ▶ Le coût d'acquisition de la pompe solaire est un facteur bloquant. La subvention de 50% proposée par l'Etat permet de rendre l'investissement plus accessible, mais Bboxx estime que pour se développer, elle doit en plus nouer des partenariats avec des projets de développement pour atteindre un niveau supérieur de subvention.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

- ▶ Le mécanisme donne uniquement accès à des pompes solaires à crédit. L'accès à l'irrigation est un enjeu majeur de la transition agroécologique. Cependant, l'accès à une pompe solaire ne saurait à lui seul garantir l'inscription d'un producteur dans la transition agroécologique. D'ailleurs, les producteurs rencontrés n'étaient effectivement pas dans cette démarche.
- ▶ Pour assurer l'inscription des producteurs bénéficiaires de pompes solaires dans la transition agroécologique, il serait nécessaire d'associer le mécanisme à un encadrement technique, par exemple dans le cadre de projets de développement.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Le mécanisme s'inscrit dans la stratégie nationale de facilitation de l'accès aux équipements solaires ainsi que dans la politique nationale d'irrigation.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

3200 pompes ont été distribuées à ce jour : 2000 au travers de projets du ministère de l'agriculture, 200 au travers d'un partenariat avec la GIZ et 1000 en direct, avec les chèques CIZO. Selon Bboxx, le passage à l'échelle est conditionné à la mise en place de davantage de projets de développement afin de rendre plus accessibles les pompes aux producteurs.

Modèle économique de volume et faibles marges → nécessité pour Bboxx de vendre un nombre important de pompes.

Couverture nationale et réseau de proximité assurant une bonne portée du mécanisme

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Mécanisme efficace grâce à la plateforme digitale et à la présence sur le terrain. Une réflexion devrait être menée sur le niveau de subventionnement optimal en fonction du profil du producteur afin d'assurer une utilisation optimale de la ressource subvention.

Pérennité du mécanisme

Bonne pérennité sous réserve de :

- ▶ Maintien d'un taux de remboursement acceptable
- ▶ Coût de la maintenance acceptable

Bonne capacité de l'entreprise et de ses actionnaires à mobiliser des fonds et à investir sur la durée

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

- ▶ Dans sa version actuelle, la pompe semble surtout adaptée au maraîchage.
- ▶ Les pompes Bboxx sont déjà distribuées dans d'autres pays de la CEDEAO tels que le Mali ou le Burkina Faso.

Synthèse

Forces	Faiblesses
Plateforme digitale	Pompe non-adaptée à tous les besoins d'irrigation / pression insuffisante (système de pompage et non motopompe)
Paiement par échéances flexible	
Paiement par mobile money	Appui/conseil aux producteurs minimal
Présence sur le terrain / réseau physique proche des producteurs (système d'agents)	Coût d'acquisition rédhibitoire si pas d'implication de projets, notamment par rapport aux pompes à énergie fossile disponibles sur le marché

Maintenance assurée gratuitement sur le matériel pendant 3 ans et call center 7/7 de 7h à 21h. Même après les 3 ans, le service de maintenance est assuré.	Pour le moment, Bboxx est surtout destiné à remplacer des pompes gasoil pour des producteurs
Durée de vie annoncée de 10 ans	Paiements mensuels peu adaptés au cycle cultural
Subvention de l'Etat	
Opportunités	Menaces
Partenariats avec des projets	Modèle économique fondé sur le volume : nécessité de vendre beaucoup de pompes pour être rentable
Réplication dans d'autres pays de la CEDEAO	Bouche à oreille négatif dû à une mauvaise compréhension de l'équipement proposé
	Augmentation du taux de retour des équipements
	Arrêt du partenariat avec l'Etat

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

- ▶ Les partenariats entre l'Etat / les projets et des entreprises de fourniture d'équipements innovants proposant un échelonnement des paiements aux producteurs devraient être encouragés pour :
 - Rendre accessible le coût des pompes
 - Assurer un accompagnement des producteurs vers des pratiques agroécologiques en complément de l'accès à l'équipement
- ▶ Le niveau de subvention, qu'il soit proposé par l'Etat et/ou par des projets de développement devrait être harmonisé et adapté au profil de l'agriculteur
- ▶ Il conviendrait de définir un certain nombre de critères et/ou d'engagements à respecter par ces entreprises privées

MIFA

Description brève du mécanisme

Le MIFA est un fonds de garantie dédié au secteur agricole et créé par l'Etat togolais en 2018. A sa création, le MIFA visait à promouvoir les produits financiers et assuranciers adaptés au secteur agricole, à remédier à la fragmentation des chaînes de valeur, à faciliter le partage des risques entre les différents acteurs du secteur et à fournir une assistance technique aux institutions financières, aux PME/PMI et aux producteurs agricoles. En 2021, l'Etat a cédé une partie de ses parts dans le MIFA à PIA (voir ci-dessus). Ceci a résulté en une réorientation stratégique du fonds, toujours en cours au moment de l'étude. Depuis 2021, les activités du MIFA se sont réorientées vers les filières prioritaires de PIA, afin d'appuyer l'approvisionnement de la plateforme. Ceci a l'avantage de concentrer les financements sur des filières pour lesquels les débouchés commerciaux seront assurés par la plateforme. La question se pose cependant de la poursuite du financement de filières en lien avec la sécurité alimentaire, à savoir les filières maïs et riz, mais aussi plus généralement de l'accès aux financements des autres chaînes de valeur agricoles. Cette réorientation acte la transition du MIFA d'une logique de service publique vers une logique portée par une entreprise privée.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

La création du MIFA par l'Etat Togolais part du constat du sous-développement du secteur agricole et de son manque de financement. Le MIFA avait initialement vocation à servir tous les producteurs togolais. Il couvre donc trois systèmes de production tels que définis par la FAO existant dans le pays : Tubercules, Culture mixte céréales-tubercules et Culture arboricole.

La création du fonds s'inscrit directement dans le Plan National de Développement du Togo 2018-2022, dont le second axe stratégique était le développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries. La création du pôle de transformation agricole visait à atteindre la sécurité alimentaire et à réduire significativement le déficit de la balance commerciale agricole. Ainsi, dès le départ, il s'inscrit, à l'image de son homologue nigérian, dans une logique de partenariats avec les acteurs des chaînes de valeur. L'existence du MIFA a été marquée par la création de la Plateforme Industrielle d'Adetikope (PIA), en accord avec le PND 2018-2022. Cette plateforme est une zone industrielle intégrée installée sur 400 hectares et centrée sur la création de chaînes de valeur prospères, sur la transformation de matières premières et sur l'exportation de produits transformés. Ceci a eu un rôle majeur dans l'évolution des activités du MIFA.

Le MIFA intervient soit directement auprès de promoteurs individuels en faisant la demande, soit par l'intermédiaire de projets. Par exemple, le MIFA appuie les producteurs de riz installés sur des bas-fonds irrigués dans le cadre du Projet de Développement Rural de la Plaine de Djanglé (PDRD).

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Originellement, le MIFA n'avait pas d'orientation spécifique vers un type d'agriculture ou un autre. Depuis son rachat par PIA, il se concentre sur la culture du soja, avec un volet conventionnel et un volet biologique. A ce titre, il a mis en place des fermes écoles pour former les producteurs aux pratiques d'agriculture biologiques. Il propose aussi au titre d'activités de RSE la création d'étangs de ferme ou la

distribution de fours améliorés. Cependant, il ne s'inscrit pas spécifiquement dans la transition agroécologique.

Description du mécanisme financier

Avant l'entrée au capital du PIA, le MIFA tirait ses ressources de la dotation en capital initiale réalisée par l'Etat de 10 milliards de FCFA (15 M EUR), ainsi que de projets de l'Etat qui lui confiaient des fonds en gestion, tels que le PDRD, qui a confié 123 M FCFA (185 000 EUR) au MIFA pour garantir les crédits réalisés par Ecobank aux producteurs de riz, ou auparavant le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA), qui avait confié des fonds au MIFA pour le financement des ESOP (Entreprise de Services et Organisations de Producteurs) actives dans la transformation du riz.

Entre 2018 et 2021, le MIFA a adopté une politique d'intervention directe auprès des agriculteurs et entreprises des chaînes de valeur agricoles togolaises. Cette politique repose sur deux piliers :

- ▶ L'accompagnement des promoteurs des chaînes de valeur agricoles : chaque promoteur sollicitant l'appui du MIFA reçoit un accompagnement sur les sujets suivants : création ou renforcement d'organisations de producteurs, identification des besoins financiers et élaboration de plans d'affaires, maîtrise de l'itinéraire technique, identification de débouchés, identification des équipements/intrants à financer à crédit, ...
- ▶ La garantie financière : le MIFA se charge de porter le dossier de crédit dans une de ses institutions financières partenaires et garantit le crédit réalisé à hauteur de 50%. Dans le cas où le projet serait trop fragile, l'accompagnement ne se concrétise pas par le dépôt d'un dossier à la banque. Cette évaluation est fondée sur l'expérience des équipes du MIFA et leur bonne connaissance des institutions financières partenaires. Par ailleurs, le MIFA fonctionne au travers d'un accord tripartite avec la banque et un acheteur de produits agricoles. En échange de la garantie, le MIFA impose aux institutions financières partenaires de diminuer leur taux d'intérêt à 7,5% par an dégressif pour les agriculteurs et à 10% par an dégressif pour les entreprises des chaînes de valeur, contre des taux de marché autour de 12% pour les banques et de 16-22% pour les SFD. Enfin, le crédit, lorsqu'il est destiné à financer des intrants, est distribué en nature aux producteurs, le MIFA se chargeant d'identifier les fournisseurs et de passer les commandes. Enfin, le MIFA a la main sur le compte ouvert par le promoteur dans la banque partenaire : toute dépense est soumise à la validation du MIFA qui s'assure qu'elle est conforme au plan d'affaires.

Avant l'entrée au capital du MIFA de PIA, le mécanisme s'adressait à tous les promoteurs des chaînes de valeur agricoles au Togo, quelle que soit la chaîne de valeur, la taille ou le niveau de structuration du projet. Les inconvénients de cette approche très inclusive relevés par les dirigeants du MIFA étaient la dispersion des équipes, qui nuisait à l'efficacité, ainsi que l'accompagnement technique de chaînes de valeur peu attractives pour les partenaires bancaires, qui ne se concrétisait pas en un accès au financement. De même, le MIFA nouait des partenariats avec toute institution financière intéressée par ses modalités de fonctionnement, sans critères d'éligibilité particuliers. Il a ainsi noué des partenariats avec 12 banques commerciales et deux SFD.

L'accompagnement technique étant consommateur de temps, après une phase pilote réussie sur sept sites, le MIFA a choisi, plutôt que de recruter un nombre conséquent d'accompagnateurs, de travailler en partenariat avec l'Institut de Conseil et d'Appui Technique du Togo (ICAT), structure 100% publique

qui possède 39 agences agricoles couvrant toutes les préfectures du pays. A ce jour, aucun partenariat formel n'a abouti, mais la collaboration se fait sur le terrain de manière informelle.

L'entrée au capital du MIFA de la PIA a conduit le mécanisme à se recentrer vers les filières de concentration de PIA. Elle a également eu pour conséquence de faire passer le nombre d'institutions financières partenaires de 14 à 4, selon des critères non-communicés par la hiérarchie.

Par ailleurs, l'offre de garantie du MIFA est remise en cause. L'intérêt de PIA dans le dispositif du MIFA est sa présence sur le terrain et la confiance acquise auprès des producteurs. Par contre, à court/moyen terme, PIA souhaite réaliser elle-même le préfinancement de la campagne pour les exploitants destinés à lui vendre leur production. Le rôle du MIFA serait alors :

- ▶ D'identifier les bons fournisseurs de semences, biofertilisants et biostimulants, de gérer le processus d'achat et de distribution des intrants.
- ▶ D'acquérir des tracteurs et autres équipements et de proposer aux producteurs des prestations de services de mécanisation.

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le mécanisme de garantie proposé par le MIFA apparaissait pertinent pour le développement du crédit agricole en général, mais aussi le financement de l'agroécologie en particulier, en adressant la problématique du risque lié au crédit agricole et de l'absence de garanties à proposer par les producteurs. Les lourdeurs des processus et le ciblage vers des banques pas forcément expérimentées dans le crédit agricole ont conduit cependant à plusieurs échecs de financement (fonds qui arrivent trop tard dans le calendrier agricole). Le MIFA avait porté une initiative intéressante de crédit-bail en partenariat avec une société spécialisée, Africalease. Cette initiative apparaît particulièrement pertinente pour répondre aux besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques. Malheureusement, elle s'est soldée par un échec pour des questions de qualité des équipements mis à disposition.

S'agissant du nouveau modèle, porté par PIA, derrière lequel on trouve l'entreprise ARISE IIP, il propose aux producteurs du préfinancement pour l'achat d'intrants, mais aussi un accompagnement technique, notamment par l'intermédiaire de fermes écoles. Le préfinancement des intrants se fait en nature, ce qui assure la disponibilité de semences et d'intrants biologiques de qualité. La PIA a également l'intention de confier au MIFA l'achat de tracteurs et la fourniture de services de tractoriste, propres à répondre aux exigences de travail du sol induite par la transition agroécologique.

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Le MIFA, depuis son rachat par PIA, promeut la culture biologique du soja. Il s'inscrit en particulier dans le principe 3 (santé des sols).

Néanmoins, il ne s'inscrit pas spécifiquement dans la transition agroécologique et pourrait même se trouver en contradiction avec certains principes tels que le principe 13 ou le principe 11.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

Le fonds est à l'initiative du gouvernement togolais. La création du fonds s'inscrit directement dans le Plan National de Développement du Togo 2018-2022, dont le second axe stratégique était le développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries. Détenu majoritairement par la plateforme d'Adetikope, elle-même détenue en partie par l'Etat togolais, elle développe des activités en ligne avec le Plan National de Développement togolais.

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

Entre 2018 et 2022, le MIFA a mobilisé 11,35 Mds FCFA (17,3 M EUR) de garantie au bénéfice des producteurs agricoles togolais, facilitant l'octroi de 22,70 Mds FCFA (24,6 M EUR) de crédit au travers de 10 IFB, 7 banques, 2 IMF et une institution de crédit-bail. Notons que le MIFA a réduit le nombre de ses institutions financières partenaires en 2022 pour n'en retenir que 4, afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et de limiter le saupoudrage de ses fonds.

Par ailleurs, en 2021 et 2022, MIFA a réalisé lui-même du financement de campagne dans la filière soja pour des montants respectifs de 1,27 Mds FCFA (1,9 M EUR) et 501 M FCFA (763 000 EUR) (achat du soja aux producteurs et revente à PIA).

Ceci lui a permis de toucher un nombre total de bénéficiaires annuels de 11 020 en 2018, 79 653 en 2019, 93 676 en 2020, 35 050 en 2021 et 47 601 en 2022.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

L'offre originelle du MIFA présentait un bon niveau d'additionnalité qui s'illustre notamment dans les aspects suivants :

- ▶ Mobilisation de l'IFP sur le secteur agricole et identification de clients en zone rurale et/ou éloignés du crédit,
- ▶ Garantie permettant une prise de risque additionnelle des IFP,
- ▶ Garantie gratuite pour les IFP comme pour les bénéficiaires finaux, et accès des bénéficiaires finaux à des crédits à taux inférieurs aux taux du marché,
- ▶ Formation des IFP au crédit agricole (certaines IFP interrogées soulignent cependant n'avoir pas reçu cette formation promise).

Ainsi, toutes les IFP interrogées confirment que les clients financés au travers du partenariat avec le MIFA n'auraient pas été financés sans le fonds, et certaines précisent avoir ensuite renouvelé le crédit sans l'intervention du MIFA. L'une des banques interrogées s'est même lancée dans l'activité de finance agricole à l'occasion du partenariat avec le MIFA. D'autres IFP confirment que l'existence du MIFA leur a permis de se tourner vers de nouveaux secteurs ou de nouvelles chaînes de valeur.

La dispersion de l'offre sur une dizaine d'IFP, les ressources limitées du MIFA et l'existence limitée de l'offre de garantie n'ont cependant pas permis de constater un réel effet d'entraînement sur le crédit agricole à l'échelle nationale (création de départements de finance agricole au sein des IFP,

développement de portefeuilles de crédit agricole au-delà du partenariat MIFA, ...). Notons que pour une coopérative rencontrée, l'accompagnement technique du MIFA aura permis aux producteurs d'accéder au crédit sans avoir besoin de mobiliser la garantie.

La nouvelle offre sera également additionnelle, mais n'aura pas d'effet de renforcement du secteur financier dans ses crédits à l'agriculture.

Pérennité du mécanisme

Au moment du rachat du MIFA par PIA, le fonds n'avait pas trouvé son modèle économique. Les coûts induits par ses activités opérationnelles et notamment par son activité d'accompagnement n'étaient pas couverts par les revenus issues des placements de fonds à 5% par an. Ainsi, le MIFA a connu des pertes d'exploitation. Par ailleurs, l'expérience malheureuse avec Africalease, et d'autres appels en garantie, portant le montant total de garantie mobilisée à 1,7 Md FCFA à fin 2022 ont également entamé sa dotation initiale de 10 Mds FCFA, dont il reste aujourd'hui moins de 7 Mds.

L'entrée de PIA au capital du MIFA donne accès à de nouvelles sources de financement. Le modèle économique du MIFA va par ailleurs être complètement refondu avec une attention renforcée portée sur la pérennité économique. Ainsi, ce rachat assure la pérennité du MIFA, mais pas celle de l'activité de garantie.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le MIFA s'inspirait originellement du NIRSAL au Nigéria. Le Ghana s'est également doté d'un fonds sur un modèle similaire, le GIRSAL. D'autres pays de la CEDEAO ont également mis en place des fonds de garantie dédiés à l'agriculture, tel le Niger avec la garantie du FISAN.

La nouvelle orientation du MIFA donnée par PIA apparaît également répliquable. Notons que PIA est issue d'un consortium entre ARISE Integrated Industrial Platforms (65% des parts) et la République du Togo (35% des parts). ARISE IIP est une entreprise qui vise à créer et opérer des zones industrielles intégrées en Afrique. ARISE est déjà implantée au Bénin.

Synthèse

Ancien modèle MIFA

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Offre de garantie apte à lever l'une des principales contraintes de l'accès au crédit des agriculteurs ▶ Accompagnement des producteurs, en partenariat avec les services d'extension de l'Etat ▶ Confiance des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ressources financières et capacités opérationnelles limitées ▶ Temps global d'instruction des dossiers trop important ▶ Pas d'effet de levier de la garantie dont le montant doit être placé en DAT dans les institutions financières partenaires

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fonds public, visant à opérationnaliser des stratégies nationales de développement du secteur agricole ▶ Coordination entre accompagnement technique et accès au crédit 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Modèle économique peu pérenne ▶ Manque de capacités de financement de l'agriculture des banques partenaires ▶ Garantie non-silencieuse, assimilée à l'Etat → risque d'attirer des « canards boiteux »
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation des institutions financières du pays vers le financement de l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Incapacité de répondre à une demande très importante ▶ Epuisement rapide des fonds dédiés

Nouveau modèle MIFA

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Approche « chaîne de valeur » intégrée assurant un débouché à la production ▶ Approche durable et exigences environnementales de l'entreprise ARISE IIP ▶ Partenariat public privé pour la transformation locale de la production agricole togolaise ▶ PIA qui s'appuie sur une entreprise assurant une transformation industrielle de qualité et des débouchés intéressants sur les marchés internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Très peu de partage d'informations à ce stade ▶ Producteurs touchés limités (soja uniquement à ce stade) et dépendants de la capacité de la PIA à diversifier les produits transformés et commercialisés au travers de la plateforme
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Multiplier les entreprises installées sur la PIA (objectif de 30% au moins de chaînes de valeur à destination du marché local) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dépendance des producteurs à une entreprise privée

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

Recommandations à destination des Etats

- ▶ Promouvoir le modèle de garantie mise à disposition par l'Etat en le transformant pour le rendre plus durable que le MIFA dans son ancienne version
- ▶ Intégrer systématiquement les aspects d'agroécologie dans les projets de développement agricole publics

- ▶ Imposer aux industriels le respect de certains cahiers des charges dans leur approvisionnement

Assilassimé

Description brève du mécanisme

Assilassimé est une institution de microfinance créée par l'ONG française Entrepreneurs du Monde. Elle se positionne d'une manière très sociale, ciblant en priorité les femmes vulnérables, les personnes handicapées, ou toute autre personne n'ayant pas accès à la microfinance classique. Assilassimé a été créée en 2015 avec au démarrage une orientation urbaine. En 2018, elle a démarré ses interventions en milieu rural. Elle propose du crédit associé à du conseil agricole. Depuis 2020, elle cherche à promouvoir l'agroécologie au travers de formations et d'accompagnement technique, et la mécanisation au travers de mise à disposition de crédits d'investissement.

Contexte de mise en œuvre du mécanisme financier

Assilassimé est une association très engagée, qui bénéficie de l'accompagnement d'Entrepreneurs du Monde (siège à Lyon). Entrepreneurs du Monde siège notamment au conseil d'administration d'Assilassimé et est le garant du maintien de sa mission sociale. Elle a développé un cadre de gestion de la performance sociale et environnementale très abouti.

Les agences rurales d'Assilassimé sont localisées à Amlamé et à Anié. A fin 2021, ces deux agences cumulaient plus de 5 800 bénéficiaires. Les producteurs situés autour d'Amlamé et Anié, et ciblés par Assilassimé sont de petits producteurs possédant entre 1 et 5 hectares de terres agricoles et cultivent plusieurs spéculations telles que le soja, le maïs, le haricot, le manioc ou l'igname. Certaines zones sont montagneuses et les producteurs y cultivent de la banane plantain. Ils pratiquent essentiellement la culture pluviale, même si certains projets ont pu proposer du matériel d'irrigation. Ces zones souffrent de dégradation des terres agricoles, des suites de l'utilisation intensive d'intrants chimiques.

L'organisation en coopératives ou groupements est inégale. Certains producteurs associent agriculture et élevage mais dans une mesure encore limitée, et les synergies potentielles entre les deux sont encore mal exploitées. Les terrains sont souvent accidentés, ensouchés. La main d'œuvre disponible est insuffisante pour couvrir les besoins.

Inscription du mécanisme dans la transition agroécologique

Assilassimé cherche explicitement à accompagner la transition agroécologique de ses producteurs.

Elle cible tous producteurs exclus du crédit avec des critères d'éligibilité et de garantie très souples : l'inscription dans la transition agroécologique n'est pas un prérequis. De même, ses financements ne sont pas exclusivement dédiés au financement de pratiques agroécologiques. En effet, face à une demande, mais aussi et surtout à une offre peu mature, Assilassimé s'est positionné dans l'accompagnement de ses clients vers des pratiques agricoles plus durables au travers de deux approches :

- ▶ Demande : Assilassimé a développé, avec l'appui d'Entrepreneurs du Monde, des modules de formation dédiés aux pratiques agroécologiques (exemple : faire son compost, préparer son sol, etc.). Ses agents et notamment ceux en charge du conseil agricole (un dans chaque agence rurale)

ont été également formés à l'agroécologie. Ces formations sont dispensées au cours des réunions mensuelles des groupes d'Assilassimé (voir ci-dessous). La conseillère agricole de la zone d'Amlamé constate un intérêt fort des producteurs pour les formations et, depuis mi-2022 une amorce de changement dans les pratiques des clients : elle estime qu'au moins 25% d'entre eux ont fait évoluer au moins un peu leurs pratiques. Elle souligne cependant la nécessité d'un accompagnement rapproché et de visites individuelles aux champs pour obtenir une vraie adhésion des producteurs : les réunions de groupe ne permettent pas d'identifier précisément les problèmes rencontrés par les producteurs sur le terrain. Or, dans sa configuration actuelle, l'accompagnement proposé par Assilassimé (deux conseillers pour environ 5 800 producteurs) peut difficilement intégrer des visites individuelles régulières.

- ▶ Offre : Assilassimé a lancé, avec l'appui du projet PISCA financé par l'Ambassade de France une unité de production de bokachi (engrais naturel) et une unité de production d'huile de neem (insecticide naturel). L'IMF a eu la charge d'identifier et d'organiser des groupes de femmes, de les former, de leur mettre à disposition le matériel nécessaire, de les aider à identifier les sources d'approvisionnement et les marchés. Le projet PISCA était prévu de Septembre 2021 à Octobre 2022 et a été prolongé jusqu'à Décembre 2022. Malheureusement, à cause de retards dans le lancement de la production, l'unité de bokachi n'avait pas encore réussi à vendre d'engrais à Avril 2023. Ainsi, à la fin du PISCA, Assilassimé a pris sur lui certains coûts opérationnels liés au lancement de l'unité, le groupe de femmes auquel il est prévu de confier l'unité de production n'étant pas encore autonome. La principale problématique rencontrée est que ces femmes, que le projet rétribuait pour leur présence aux formations et leur contribution à la production du bokachi, sont à ce jour plutôt dans une logique d'employées que d'entrepreneuses et prennent encore trop peu d'initiatives, notamment sur la commercialisation de l'intrant. A Avril 2023, 150 tonnes de bokachi et 1 500 L d'huile de neem avaient été produites.

Par ailleurs, Assilassimé sensibilise ses clients sur le recyclage, notamment du plastique, en partenariat avec une entreprise spécialisée dans ce domaine (collecte de sacs plastiques au moment des réunions clients).

Afin de mesurer sa performance et son impact sociaux et environnementaux, Assilassimé a mis en place un dispositif de suivi-évaluation construit sur la base d'un audit de la performance sociale et environnementale qui a servi de base à l'élaboration d'une approche spécifique (stratégie environnementale) :

- ▶ Une fiche de mesure du niveau de vulnérabilité des clients a été établie sur la base d'indicateurs fixés par Assilassimé
- ▶ Pour chaque client, cette fiche est remplie au moment de l'entrée en relation, puis mise à jour à chaque cycle de crédit impair (donc à peu près tous les deux ans). Les informations sont communiquées par le client sur base déclarative.
- ▶ Les fiches sont digitalisées et les indicateurs consolidés à l'échelle de l'institution.

Les membres de son conseil d'administration ont été sensibilisés à cette nouvelle approche.

Description du mécanisme financier

L'IMF propose des microcrédits à ses clients pour la production et le stockage agricole. Elle applique une méthodologie crédit de groupe à responsabilité individuelle. Elle regroupe une quarantaine de personnes dans une même zone géographique qui s'engage à participer de manière mensuelle à une réunion animée par un agent d'Assilassimé. Il est nécessaire d'avoir suivi 6 sensibilisations pour avoir accès au crédit. Les thèmes abordés en formation sont l'éducation financière mais aussi (en zone agricole) l'agroécologie. Le crédit proposé est de montant limité : le premier crédit est plafonné à 150 000 FCFA puis peut atteindre jusqu'à 3 M FCFA au bout de quelques cycles. Son taux d'intérêt mensuel est de 1,5% dégressif.

Les échéanciers de remboursement des crédits agricoles sont adaptés aux calendriers agricoles (différé sur le capital). Les crédits d'Assilassimé sont traditionnellement des crédits de campagne, à court terme, même si l'IMF s'est lancé dans le crédit d'investissement pour le financement d'équipements agricoles (motoculteurs, tricycles...), dans le cadre d'un projet spécifique, mené en partenariat avec l'ONG « Don Boule de Neige ».

Par ailleurs, l'IMF propose un produit de crédit « vert » : initialement dédié à l'acquisition de systèmes solaires domestiques, le crédit Mivo est en cours de refonte pour couvrir également l'acquisition de biointrants. Ses spécificités sont d'être proposé uniquement en nature, de pouvoir être mobilisé en plus d'un autre crédit en cours (pour en faciliter l'accès) et d'avoir un taux d'intérêt réduit à 1% dégressif mensuel. Cependant, à Avril 2023, le crédit n'avait pas encore été mis en place faute de l'existence d'une offre d'intrants naturels (voir retard pris par l'unité de production de bokachi) et d'une demande assez forte.

Assilassimé trouve les ressources financières lui permettant de financer son portefeuille de crédit dans ses fonds propres et l'épargne (provenant majoritairement des bénéficiaires de ses crédits), ainsi que dans des lignes de refinancement proposées par des financeurs internationaux (notamment Microfinance Solidaire, un fonds de refinancement lié à Entrepreneurs du Monde, mais aussi la Fondation Grameen Crédit Agricole, la SIDI, LMDF ADA et Kiva). Elle a parfois recours aux banques locales pour gérer des besoins de trésorerie à court terme, mais cette option de financement est beaucoup moins flexible (les banques demandent des dépôts représentant au moins 25% des montants de refinancement attendus) et moins intéressante financièrement.

Assilassimé bénéficie également d'enveloppes d'assistance technique, surtout auprès de la Fondation Grameen Crédit Agricole qui viennent financer du renforcement de capacités des salariés, l'élaboration de la stratégie environnementale ou la réalisation d'un rating institutionnel. ADA a également financé à plusieurs reprises des projets en lien avec l'agroécologie. Cependant, à ce jour, Assilassimé finance ses activités en lien avec l'agroécologie sans appuis financiers de partenaires. Pour le moment, Assilassimé n'a pas non plus mis en avant ses activités en lien avec l'agroécologie pour lever des fonds dédiés à financer ce type de pratiques notamment par manque de maturité de l'offre et de la demande (« Pour le moment, il faut faire les choses »).

Analyse du mécanisme

Pertinence du mécanisme dans la couverture des besoins financiers liés à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations familiales et des OP

Le crédit d'Assilassimé présente un certain nombre d'avantages pour couvrir les besoins financiers liés à la mise en œuvre des pratiques agroécologiques :

- ▶ Crédit très inclusif
- ▶ Effet incitatif avec la réduction du taux d'intérêt
- ▶ Formations associées

Le crédit est cependant de montant limité et ne cible que les producteurs individuels vulnérables (à l'exception du test de crédit d'équipement où certains crédits ont été décaissés à des groupements).

Cohérence du mécanisme avec l'ensemble des 13 grands principes de l'agroécologie

Les formations d'Assilassimé et sa production d'intrants organiques s'inscrivent dans les 13 principes de l'agroécologie. Notons que la promotion de l'organisation collective des producteurs pour la production de biointrants doit être accompagnée sur la durée.

Cohérence du mécanisme à l'échelle nationale, par rapport à la stratégie du pays et aux autres initiatives en cours

N/A

Portée actuelle du mécanisme et perspectives de passage à l'échelle

- ▶ 5 800 producteurs ont reçu du crédit agricole
- ▶ Deux unités de production de biointrants ont été créées
- ▶ 150 tonnes de bokachi et 1 500 L d'huile de neem ont été produites
- ▶ Aucun crédit n'a encore été octroyé pour l'acquisition de biointrants
- ▶ Autour de 2 500 producteurs ont été formés aux bonnes pratiques agroécologiques.

Trois principaux freins sont identifiés pour la montée en puissance des crédits destinés à financer les biointrants :

- ▶ Augmentation de la production de bokachi : Unités de production encore faibles et gérées par des groupes de femmes manquant de capacités de gestion et d'esprit entrepreneurial, intrants du bokachi pas nécessairement disponibles à proximité de l'unité de production, induisant des coûts supplémentaires qui pourraient remettre en question la viabilité économique et financière du projet.
- ▶ Augmentation de la demande pour le bokachi : plusieurs contraintes pourraient limiter la demande des producteurs pour le bokachi :
 - Le coût de l'intrant ne sera pas nécessairement inférieur au coût des intrants chimiques, surtout dans un contexte de subventionnement de ces derniers ;

- Les effets positifs du bokachi sur la fertilité des sols ne sont visibles qu'au bout de deux à trois années. A court terme, son utilisation risque de faire baisser les rendements par rapport à l'utilisation d'engrais chimiques ;
 - Fertiliser un champ à l'aide de bokachi est plus compliqué que d'avoir recours à de l'engrais chimique : les tonnages nécessaires sont beaucoup plus importants et les producteurs rencontrent des contraintes pour le transporter.
- Les capacités opérationnelles d'Assilassimé sont limitées et la disponibilité des ressources humaines constitue aujourd'hui un goulet d'étranglement.

Efficacité du mécanisme et de l'articulation des ressources financières mobilisées

Assilassimé propose du financement à crédit avec des taux de remboursement très satisfaisants (moins de 1% des crédits sont en retard de plus de 30 jours) et encore plus pour le crédit agricole. La méthodologie de groupe assure l'efficacité opérationnelle et l'équilibre économique de la structure, tout en permettant des taux d'intérêt raisonnables au regard de la petite taille des crédits. Assilassimé a par ailleurs récemment digitalisé son processus de crédit, ce qui lui permet également d'améliorer son efficacité.

Assilassimé articule de manière pertinente l'accompagnement technique des producteurs avec l'accès au crédit.

Pérennité du mécanisme

Assilassimé a atteint l'équilibre économique en 2021, au bout de 6 ans d'existence.

La pérennité des unités de biointrants lancées par Assilassimé n'est pas encore assurée.

Répliquabilité du mécanisme à d'autres pays / d'autres chaînes de valeur

Le mécanisme est répliquable à d'autres pays. Quelques autres institutions de microfinance ont d'ailleurs été identifiées dans la zone CEDEAO adoptant des approches et des mécanismes similaires. Il n'est pas lié à une chaîne de valeur en particulier.

Synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ► Actions coordonnées sur l'offre en intrants organiques, la demande et le financement ► Approche terrain ► Approche inclusive ► IMF financièrement pérenne, investie dans la durée auprès des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ► Projet PISCA trop limité dans le temps ► Portée limitée à ce jour ► Crédit vert qui ne peut pas financer tous les besoins de la transition agroécologique ► Débouchés permettant de valoriser le côté agroécologique de la production pas identifiés pour toutes les spéculations

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appui technique et financier dans la durée d'Entrepreneurs du Monde le temps que l'IMF devienne rentable ▶ Accès à de la ressource financière avantageuse au travers de Microfinance Solidaire ▶ Système de suivi-évaluation couvrant la mesure de l'impact des actions et bien intégré dans les processus opérationnels de l'institution 	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer le crédit vert pour couvrir davantage de besoins liés à la transition agroécologique ▶ Ouvrir des agences dans d'autres zones rurales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coût des intrants biologiques non compétitif par rapport aux intrants chimiques subventionnés ▶ Manque de prise en main des unités créées par les groupements de femmes en charge de les gérer ▶ Capacités opérationnelles d'Assilassimé limitées, notamment si l'IMF ne peut lever des fonds en subvention pour couvrir une partie des coûts induits

Recommandations - notamment pour une mise à l'échelle par la CEDEAO

A destination des Etats et de la CEDEAO :

- ▶ Donner l'accès aux IMF rurales et à forte vocation sociale et environnementale à des sources de refinancement avantageuses mais aussi à des capitaux propres proposés par des investisseurs sociaux engagés et patients
- ▶ Allonger la durée des projets de création d'activités économiques
- ▶ Revoir le modèle économique des unités de production de biointrants pour comprendre sous quelles conditions ces dernières peuvent être rentables puis appuyer la création d'unités de production de biointrants grâce à des subventions d'amorçage et de l'accompagnement technique.
- ▶ Subventionner les biointrants pour les rendre au moins aussi accessibles que les intrants chimiques subventionnés

A destination d'Assilassimé et d'autres IMF engagées :

- ▶ Nouer des partenariats stratégiques avec des ONG et projets afin de ne pas « tout faire tous seuls »
- ▶ Promouvoir l'existence de crédits verts aux taux d'intérêt incitatifs, notamment en ouvrant les objets de financement possibles

- ▶ S'inspirer du modèle de suivi-évaluation proposé par Assilassimé et y intégrer des questions pour mesurer le degré d'avancée du producteur dans la transition agroécologique.